

20



DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL





2020 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Ce document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, est disponible sur le site du groupe www.gl-events.com
ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org



6 / GL EVENTS EN 2020	154 / ÉTATS FINANCIERS
7 / Profil de l'entreprise	155 / Comptes consolidés
8 / Temps forts	193 / Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe
18 / Chiffres clés & cahier de l'actionnaire	194 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
23 / Histoire & étapes clés	197 / Comptes sociaux
28 / GL EVENTS, MÉTIERS & MARCHÉS	210 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
29 / GL events Live	213 / Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
33 / GL events Venues	
36 / GL events Exhibitions	
38 / DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	216 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
41 / Introduction	217 / Renseignements de caractère général concernant GL events
45 / Informations environnementales	219 / Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events
53 / Informations sociales	
71 / Informations relatives aux engagements sociétaux	228 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
77 / Sigles utilisés	229 / Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale Mixte du jeudi 24 juin 2021
78 / Note méthodologique	240 / Informations disponibles sur les sites
80 / Rapport de l'organisme de vérification	241 / Document annuel d'information
82 / RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	241 / Responsable du document d'enregistrement universel
83 / Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	242 / Attestation du responsable du document d'enregistrement universel
112 / Rapports complémentaires du Conseil d'administration	242 / Contrôleurs légaux des comptes
116 / Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée générale Mixte du jeudi 24 juin 2021	242 / Informations incluses par référence
126 / Gestion des risques et contrôle interne	243 / Table de concordance
140 / Présentation des comptes consolidés	245 / Table de concordance du rapport de gestion
146 / Présentation des comptes sociaux	246 / Table de rapprochement avec le rapport financier annuel

01

GL EVENTS EN 2020

7 / PROFIL DE L'ENTREPRISE

8 / TEMPS FORTS

18 / CHIFFRES CLÉS & CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

23 / HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

GL EVENTS, GLOBAL PLAYER DE L'ÉVÉNEMENT

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations : culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de clients publics et privés en France et à l'international : entreprises, institutions et organisateurs de manifestations. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain. Aux côtés des collectivités publiques, il contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés.

Présent sur les cinq continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 479 M€.

UNE ORGANISATION EN TROIS PÔLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif.

Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote un portefeuille de salons couvrant notamment les filières agroalimentaire, culture, textile/mode, industrie, construction, bâtiment, second œuvre...

GL events Venues gère un réseau de 50 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.

UN GROUPE INTERNATIONAL

GL events s'affirme comme un acteur de référence de l'événement, avec plusieurs points d'appui :

- une stratégie d'implantations locales sélectives et durables permettant de tirer profit des différentes dynamiques locales qui se traduit aujourd'hui par plus de 90 points d'ancrage sur les cinq continents – agences, représentations ou sites gérés en concessions – conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché,
- une participation régulière aux grands événements mondiaux : Jeux Olympiques, coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events s'impose comme un opérateur de référence reconnu pour la qualité de ses prestations,
- une capacité à gérer des équipes et des projets multinationaux.

GL events se développe avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- un modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du Groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde,
- une base domestique solide, qui s'est élargie à l'international en s'appuyant sur les marchés des pays matures,
- une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance,
- une capacité logistique, qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints,
- une politique d'innovation, qui se déploie dans toutes ses activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise, veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...
- une volonté de développement des destinations à fortes opportunités.

DES ACTIFS DÉTERMINANTS

GL events dispose d'actifs importants qui renforcent son statut de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la promesse donnée et haute qualité de prestations,
- des savoir-faire pointus, qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel (ingénierie, conception),
- des salons à forte notoriété,
- un réseau de sites,
- un parc matériel adapté.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE UNIQUE : LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT



GL EVENTS AU SERVICE DE L'URGENCE SANITAIRE

GL events a su faire preuve de réactivité et de flexibilité avec une offre de solutions d'urgence basée sur son savoir-faire événementiel. Les équipes du Groupe ont déployé rapidement des constructions temporaires faciles à transporter et à monter, capables de s'adapter à tous types d'environnements ou terrains accidentés. Ces structures peuvent servir d'hôpitaux, de base vie, d'espaces de décontamination etc...

Ces solutions clé en main incluent la distribution électrique, l'éclairage, le chauffage et la climatisation. Selon les besoins, des espaces d'accueil, de travail et de stockage peuvent être prévus. Ces structures, facilement transportables, s'adaptent à tous types de surfaces.

QUELQUES EXEMPLES

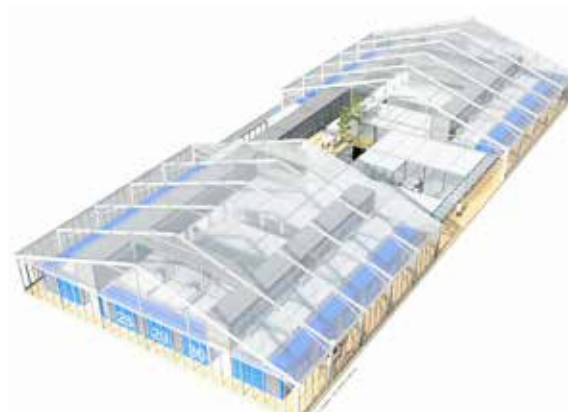
AFRIQUE DU SUD UN HOPITAL À JOHANNESBURG

En lien avec le gouvernement en place, GL events South Africa a équipé au Johannesburg Expo Centre des lits de quarantaine, des lits de consultation, et 50 lits d'isolement.



FRANCE – COMPLEXE MODULAIRE DÉPLOYABLE DE RÉANIMATION CONFINÉE

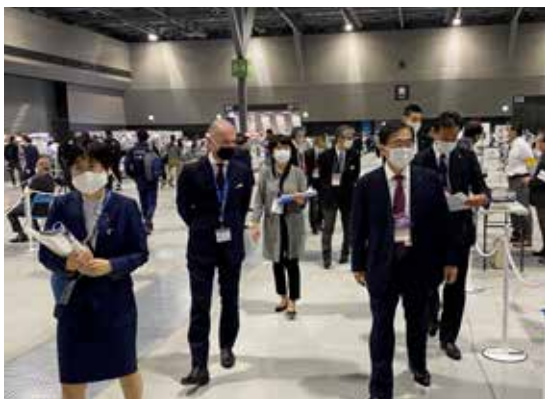
Pour faire face à la crise sanitaire, GL events et d'autres entreprises innovantes ont conçu un complexe de réanimation, confiné et déployable en 20 jours. Nommé Hoplite, ce complexe est facilement stockable et déplaçable. Sa conception modulaire est triplement évolutive : en capacité, en niveau de sécurité, ainsi qu'en équipement.



CHILI - DES UNITÉS DE SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

GL events Chili a déployé des unités de soins médicaux d'urgence composées de tentes pneumatiques à déploiement rapide. Elles peuvent être utilisées comme postes de soins de santé primaires ou espaces pour des soins plus complexes. Elles permettent également la création d'hôpitaux de campagne entièrement équipés et adaptés aux besoins des équipes médicales.





JAPON - NATIONAL SKILLS OLYMPIC COMPETITION À AICHI SKY EXPO

La 58^{ème} Olympiade Nationale des Métiers et la 40^{ème} Olympiade Nationale des Métiers pour les personnes handicapées (National Skills Olympic Competition) s'est déroulée à Aichi Sky Expo. Malgré la pandémie, plus de 3 000 visiteurs ont participé chaque jour à cet événement en présentiel, dans le strict respect des mesures de sécurité sanitaire.

DU 13 AU 16 NOVEMBRE 2020



ARABIE SAOUDITE - SAUDI CUP

La première édition de la Saudi Cup 2020, course hippique internationale organisée sur l'hippodrome de Riyad, la plus dotée au monde, s'est déroulée en Arabie Saoudite. Le Groupe a été nommé entrepreneur général et les équipes ont fourni toutes les interventions et les travaux de génie civil du site. Une réalisation exceptionnelle des équipes de Wicked, Flow, GL events Audiovisuel et GL events Dubaï, France, Afrique du Sud, Royaume-Uni !

29 FÉVRIER 2020



CHINE - NEW MATERIALS INDUSTRY INTERNATIONAL EXPO

En Chine, au Parc des Expositions de Zibo à Shandong, ZZx a équipé 30 000 m² d'installation générale. La filiale du groupe a fourni les stands packagés et réalisé les espaces communs de l'organisateur.

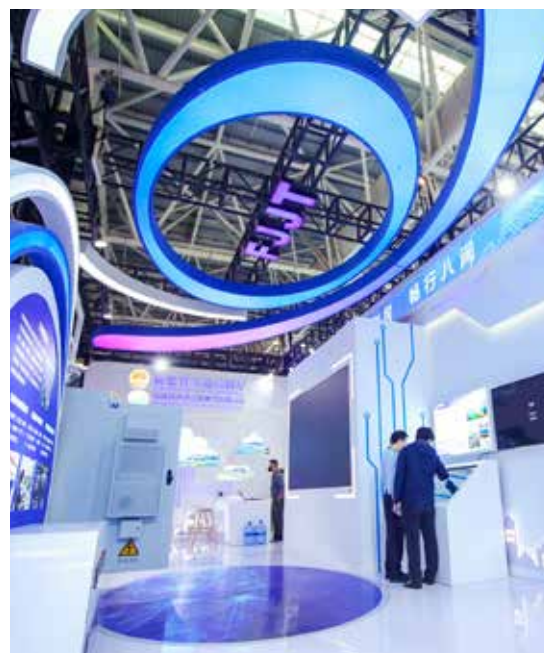
DU 16 AU 19 OCTOBRE 2020



CHINE - DIGITAL CHINA SUMMIT

Parc des Expositions et Centre de Conférence International de Fuzhou, ZZx a été l'installateur général du Digital China Summit. 56 000 m² d'installations, des stands packagés ainsi que les zones communes du sommet.

DU 11 AU 15 OCTOBRE 2020





PARIS - GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE

Implanté sur le site classé du Champ de Mars, Le Grand Palais Éphémère est situé devant le bâtiment de l'Ecole militaire dans l'axe de la Tour Eiffel. Il occupe un espace en croix de 10 000 m² et pourra accueillir 9 000 personnes. Le premier défi de cette structure remarquable revient à l'ingénierie car la nef principale a une portée ininterrompue de 51 m dans la largeur et de 33 m dans la profondeur, sans poteau ni élément structurel interrompant l'espace. 44 arches monumentales ont été assemblées sur place dans un délai de trois mois, permettant de respecter les délais du projet qui a été livré en avril 2021. GL events et Jean-Michel Wilmotte ont su proposer une solution éphémère, réutilisable et durable.

CHINE - SCW-SHENZHEN CREATIVE WEEK

La Shenzhen Creative Week a eu lieu au Centre de Convention et d'Expositions de Shenzhen. ZZK a été retenu comme installateur général et a monté plus de 300 000 m² de zones communes et de stands packagés.

DU 20 AU 23 AOÛT 2020



CHINE - GREATER BAY AREA INDUSTRIAL EXPO

Au Centre d'Expositions et Conventions de Shenzhen a eu lieu le Greater Bay Area Industrial Expo. ZZK a installé 240 000m² de salon ainsi que des stands packagés et les zones communes du salon.

DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2020





HONGRIE - CONSTRUMA

Après une interruption de plus de six mois due à la pandémie, HUNGEXPO a organisé la 39^{ème} édition de CONSTRUMA et la 9^{ème} de HOMEDesign, expositions reportées du printemps au 7/11 octobre. Près de 150 exposants ont participé à l'exposition qui a été organisée dans la plus grande salle de HUNGEXPO. DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2020



PAYS-BAS - WORLD PRESS FREEDOM DAY

Le Groupe a accueilli l'édition phytgale du World Press Freedom Day 2020 au WorldForum de La Haye. La Conférence virtuelle mondiale sur la liberté de la presse 2020 a été une expérience unique de mise en réseau des défenseurs de la liberté de la presse du monde entier. Plus de 3500 participants de 133 pays se sont inscrits pour participer activement à la conférence virtuelle, diffusée en direct depuis le Forum Mondial de La Haye, tandis que des milliers d'autres ont suivi la diffusion en direct sur les réseaux sociaux.

3 MAI 2020

PARIS - COUPE DU MONDE DE RUGBY FRANCE 2023

Le 14 décembre 2020, toutes les équipes du Groupe ont su faire preuve d'un remarquable travail d'équipe pour aménager et produire le tirage au sort de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 qui s'est tenu au sein du Palais Brongniart à Paris. Présenté par Louise Ekland, cet événement a été diffusé en live dans le monde entier en présence du Président de la République Française, Emmanuel Macron.

14 DÉCEMBRE 2020



PARIS - 5^{ÈME} SOMMET DES START-UP ET DE L'INNOVATION

Le Sommet start-up et innovation organisé par Challenges et Sciences & Avenir a eu pour thème «Quand la Tech change le monde». Cette édition a pris une forme hybride : scène physique, dans l'auditorium du Palais Brongniart à Paris et dans un espace virtuel qui a permis à des milliers de participants d'y assister depuis chez eux avec davantage d'interactivité.

25 JUIN 2020



FRANCE - LES FOIRES

Le Groupe est un des principaux organisateurs de Foires sur le territoire. Elles contribuent au lien social et au dynamisme des territoires. Ces événements ont été les premiers à subir de plein fouet la crise sanitaire. Certaines d'entre elles ont pu toutefois avoir lieu en septembre, avec un dispositif sanitaire renforcé pour assurer la sécurité des collaborateurs, des visiteurs, des exposants et de l'ensemble des partenaires.

LA FOIRE INTERNATIONALE DE METZ

En mettant en place une nouvelle organisation plus agile, une implantation différente, plus performante et respectueuse de contraintes sanitaires, l'équipe de Metz Events a permis au Parc des Expositions de Metz Métropole de recevoir la Foire pendant 11 jours.

DU 25 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2020



LA FOIRE DE CAEN au Parc des Expositions de Caen, l'événement fut fédérateur et au plus proche de la demande des visiteurs.

18 AU 27 SEPTEMBRE 2020



LA FOIRE EUROPÉENNE DE STRASBOURG

Cette 88^{ème} édition s'est tenue sur le nouveau site du Parc des Expositions de la ville.

DU 4 AU 14 SEPTEMBRE



PARIS - AIR FORUM LA TRIBUNE

Les studios GL events TV événementiels à la Maison de la Mutualité (Paris) ont accueilli la 7^{ème} édition du Paris Air Forum. Cet événement hybride organisé par La Tribune avait pour objectif de réunir les décideurs du transport aérien, de l'aéronautique, de la défense et de l'espace pour aborder les grandes problématiques de ces secteurs stratégiques.

20 NOVEMBRE 2020



FRANCE - SIDO

Pour sa 6^{ème} édition, le SIDO (showroom international dédié à l'IOT - Internet des Objets) s'est installé à la Cité Internationale de Lyon. 2 jours de conférences, solutions, networking, showroom techno & usages pour imaginer les usages de demain et réinventer les business models : intelligence artificielle, robotique, réalité virtuelle, big data, machine learning. Vers des objets et processus toujours plus intelligents !

LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2020



FRANCE - SIRHA GREEN

La responsabilité sociale et environnementale fut au cœur de la seconde édition du Sirha Green. La demande bio, végan ou locavore explose dans un contexte qui bannit le gaspillage. La conscience des consommateurs s'éveille à une au respect des producteurs, des produits, des circuits courts. Sirha Green est le premier salon dédié au Food Service responsable.
DU 6 AU 8 SEPTEMBRE 2020



FRANCE - LE FESTIVAL OMNIVORE

Omnivore 2020 a réuni au Parc floral de Paris plus de 150 invités remarquables, hommes et femmes ancrés dans le réel, grands noms de la cuisine, de l'agriculture, du bar, des entrepreneurs de la restauration qui pensent et agissent au quotidien. Conscients, agiles et courageux, ils ont été en première ligne de la solidarité et de la réflexion portées en cette période de crise. Ils sont autant de modèles à suivre pour construire le monde d'après. Un programme unique de rencontres, de masterclass et de débats. Objectif : inspirer, guider et donner des clés pour transformer le présent.
DU 12 AU 15 SEPTEMBRE 2020



BRÉSIL - EXPO RETOMADA

Le São Paulo Expo a accueilli Expo Retomada, le salon dédié à la reprise de l'activité pour les professionnels du monde de l'événementiel. Organisé et accueilli par GL events, ce salon a dévoilé les principales tendances du secteur ainsi que les innovations liées au nouveau contexte sanitaire, aux nouveaux comportements à adopter et aux nouvelles stratégies relationnelles.
14 ET 15 OCTOBRE 2020



INTERNATIONAL UNE NOUVELLE OFFRE DE STUDIOS TV

Alors qu'il devient difficile de voyager à travers le monde, de se réunir librement, GL events a développé une offre de studio TV. Le Groupe a décidé d'équiper la Maison de la Mutualité et le Palais Brongniart à Paris, le Centre de Congrès de Reims, le CCIB à Barcelone, le World Forum à La Haye aux Pays-Bas, le Centre de Congrès Pierre Baudis à Toulouse, le CCCL et le Matmut Stadium à Lyon, et le Centre de Congrès Robert Schuman à Metz.

EXTENSION DU RÉSEAU DE SITES VENUES

En 2020, le réseau des sites venues poursuit son développement. Plusieurs sites ont été inaugurés en France et à l'international.

INTERNATIONAL

CHINE

Inauguré en octobre 2020, le Guangzhou Yuexiu International Congress Center est un espace événementiel de 170 000 m², doté d'un auditorium de 500 places et des espaces multifonctionnels. Sa capacité d'adaptation et de modularité en font un atout déterminant pour le Groupe dans un des pôles économiques de la Chine.



BRÉSIL

Inauguré en janvier, le Centre de Congrès de Salvador de Bahia permet au Groupe d'être présent au sein du cœur économique de la 4^{ème} ville du Brésil.



BRÉSIL

Le Groupe a remporté la concession du nouveau site événementiel de Santos pour une durée de 24 ans. Cet ensemble, situé à 45 km de Sao Paulo, se compose d'un hall d'exposition (8 750 m²), d'un centre des congrès (4 170m²) et d'un parking (367 places).



FRANCE

TOULOUSE - MEETT

Le Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse a ouvert ses portes en septembre 2020. Il devient l'un des plus grands sites événementiels en France et bénéficie d'un accès direct au Centre de Conventions, destiné à des manifestations professionnelles.



SAINT-ÉTIENNE - PARC DES EXPOSITIONS

Inauguré en septembre 2020 le Parc des Expositions de Saint-Etienne est prêt à accueillir son public. Doté d'une façade ouverte sur la ville, il propose des espaces modulables adaptés à toutes les configurations d'événements, une unité de lieux facilitant la gestion des flux et des équipements de pointe.

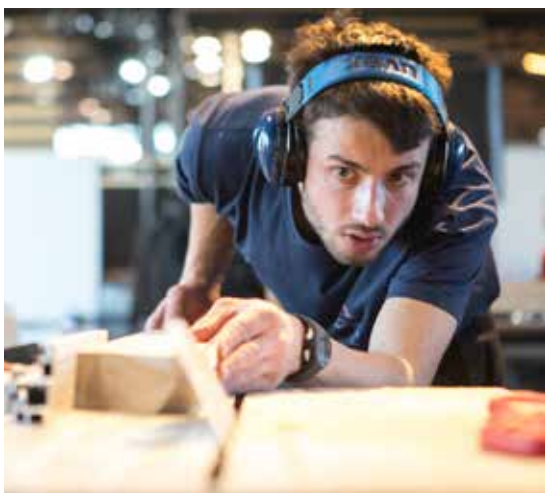




NEW YORK - PREMIÈRE VISION

Première Vision s'est engagée depuis plusieurs années à promouvoir l'offre éco-responsable de ses exposant. C'est un enjeu majeur pour l'industrie de la mode. The New York show a permis à Première Vision de présenter les entreprises les plus engagées écologiquement.

21 ET 22 JANVIER 2020



LYON - EUROBOIS

Une édition exceptionnelle qui place le salon comme événement de référence de la filière bois au niveau national. Avec 29 100 professionnels, 420 exposants (pour un tiers internationaux) et une représentation renforcée des secteurs de l'agencement et de la 1^{ère} transformation.

DU 4 AU 7 FÉVRIER 2020

ROUEN / GRENOBLE - SEPEM

SEPEM Industries s'est tenu du 28 au 30 janvier 2020 à Rouen et à Grenoble du 11 au 13 février avec les salons FORUM DE L'ELECTRONIQUE/SEPEM Industries AURA (Auvergne Rhône-Alpes). Ils ont rassemblé 5 010 visiteurs grâce à la synergie des produits et solutions proposées. Ces salons créent des opportunités régionales de rassembler les acteurs de la Filière Electronique.

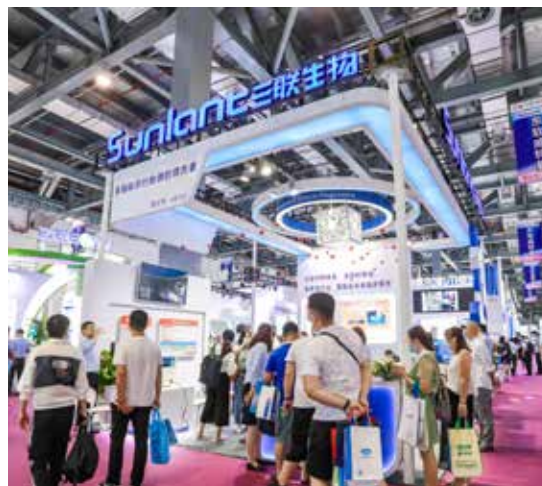
DU 28 AU 30 JANVIER ET DU 11 AU 13 FÉVRIER 2020



CHINE - CACL P

Le CACL P regroupe les acteurs industriels et les services nationaux et internationaux des filières de l'immun diagnostic, de l'analyse chimique, de l'analyse moléculaire et du diagnostic infectieux ambulatoire. CACL P se développe sur un secteur dont la crise sanitaire actuelle rappelle l'importance. Le salon connaît une forte progression du visitorat : plus 50 % par rapport à l'année 2019 (35 000 visiteurs en 3 jours).

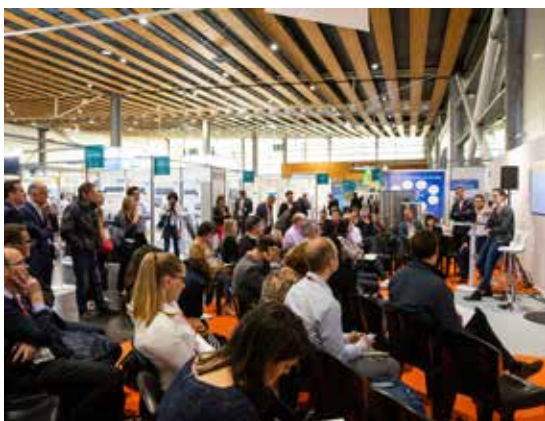
21 AU 23 AOÛT 2020





PARIS - MADE IN FRANCE

MADE IN FRANCE fut le premier rendez-vous de la rentrée pour les professionnels de la filière mode française et le succès ne s'est pas fait attendre avec une progression de 3% du visitorat malgré les fortes contraintes liées à la crise sanitaire. 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2020



LILLE - EXPOBIOGAZ

Pendant deux jours la 9^{ème} édition d'EXPOBIOGAZ, salon national référent de l'ensemble de la filière coorganisé avec le Club Biogaz ATEE a été l'occasion pour l'ensemble de la communauté de renouer des contacts professionnels plus directs après une période inédite. Preuve du dynamisme du marché et de ses acteurs, les exposants et marques présents ont profité de ce temps pour échanger sur les évolutions de demain. (Photo de l'édition 2019) DU 02 AU 03 SEPTEMBRE 2020



CHINE - FASHION SOURCE

Trois événements internationaux dédiés à la filière textile/mode (produits finis et composants) se sont déroulés à Shenzhen du 25 au 27 novembre 2020 : la 22^{ème} édition de Fashion Source, la 7^{ème} édition d'Original Design Fashion Week et la 1^{ère} édition de Première Vision Shenzhen. Ces événements ont rassemblé plus de 3 000 entreprises du monde entier dont plus de 1 800 marques indépendantes, environ 30 000 créateurs de mode et plus de 2 000 distributeurs. DU 25 AU 27 NOVEMBRE 2020





FORMULA E - EPRIX DE SANTIAGO DU CHILI



2020

UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE

L'épidémie COVID-19 a fortement impacté l'activité du Groupe, avec une baisse de 700M€ du volume d'activité par rapport à l'exercice 2019. Face à cette situation exceptionnelle, nous avons fait 190M€ d'économies. La réactivité de l'ensemble de nos équipes a été remarquable pour réduire le cash out, en veillant scrupuleusement à la revue de l'ensemble des dépenses et à l'analyse de nos contrats. Toutes les mesures qui ont été prises ont permis de limiter les pertes à 74M€.

Nous pouvons retenir deux éléments clés :

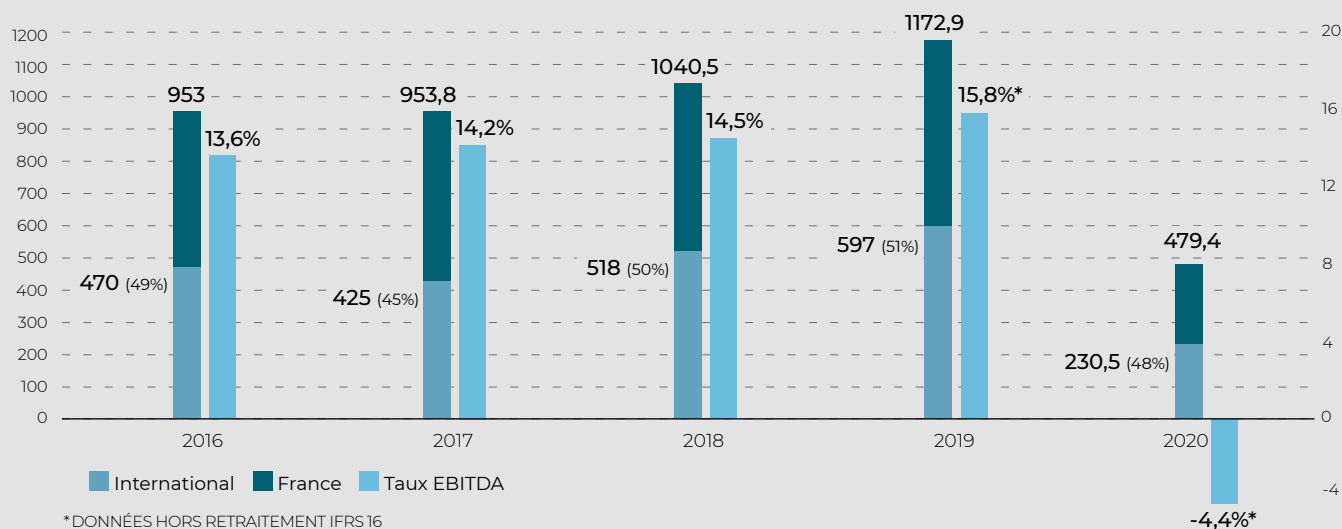
- **La préservation des liquidités du Groupe** avec notamment le refinancement total du service de la dette 2020, l'aménagement de nos covenants auprès de nos partenaires financiers et la mise en œuvre des dispositifs déployés par l'état (PGE, prêts garantis par l'Etat). Le Groupe a également annulé la distribution des dividendes (30M€) et réduit sa politique d'investissement (60M€).
- **La conservation des fondamentaux de son business model** et le respect de ses engagements avec une politique commerciale adaptée pour ses partenaires et ses clients, assurant le remboursement même en cas d'annulation administrative tardive des événements et en poursuivant la réalisation des travaux engagés contractuellement dans le cadre des concessions (Toulouse, Reims, Saint-Étienne, Salvador, Aichi...).

Pour 2021, l'activité est repartie en Chine mais sera plus lente ailleurs. En Asie, nous avons été en mesure de saisir des opportunités de développements notamment en faisant entrer au capital de notre holding locale le fonds d'investissement Nexus Point. Il apportera en deux fois 190M€ de liquidités. Cette opération valorise de 259M€ nos actifs chinois acquis 18 mois plus tôt pour environ 220M€.

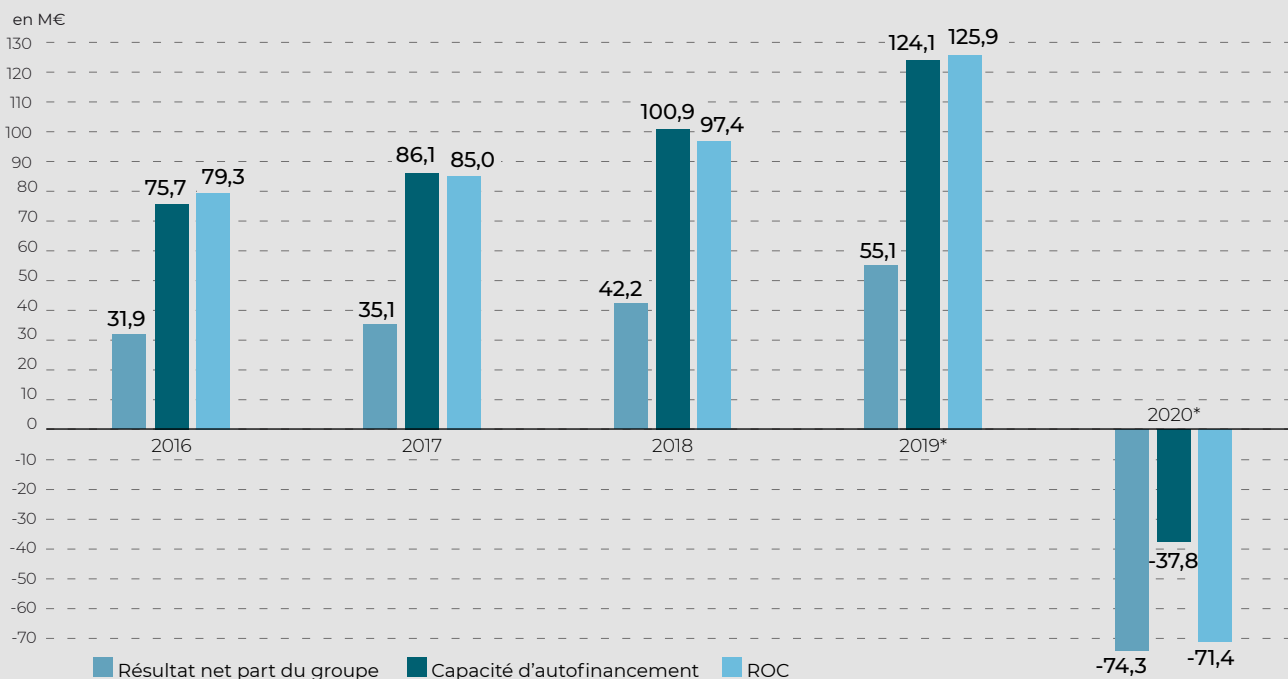
En dehors de l'Asie, nous avons stratégiquement positionné nos principaux événements sur le troisième trimestre de l'année.

Nous avons par ailleurs engagé une évolution stratégique digitale du Groupe (création d'une Direction Générale et lancement du projet Matrice).

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ET DE LA MARGE EBITDA (%)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE, CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

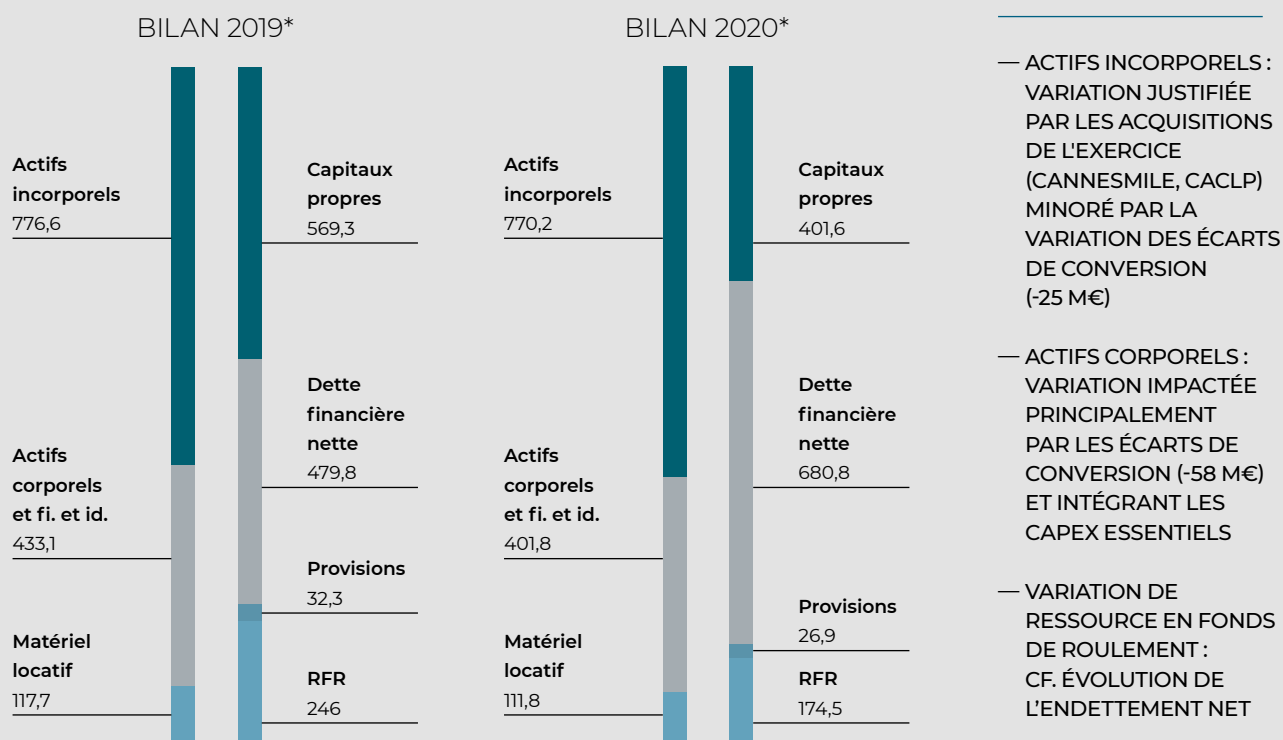


COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)

	2020*	2019*	
CHIFFRE D'AFFAIRES	479,4	1 172,9	
EBITDA	-21,0	184,9	- EBITDA : -4,4 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES (15,8 % EN 2019)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-71,4	125,9	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-79,8	120,8	
RÉSULTAT FINANCIER	-13,5	-10,9	- MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE : -14,9% (10,7% EN 2019)
IMPÔT	18,9	-33,5	
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-74,4	76,4	
MISE EN ÉQUIVALENCE ET MINORITAIRES	0,1	-21,3	- RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : -234,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-74,3	55,1	

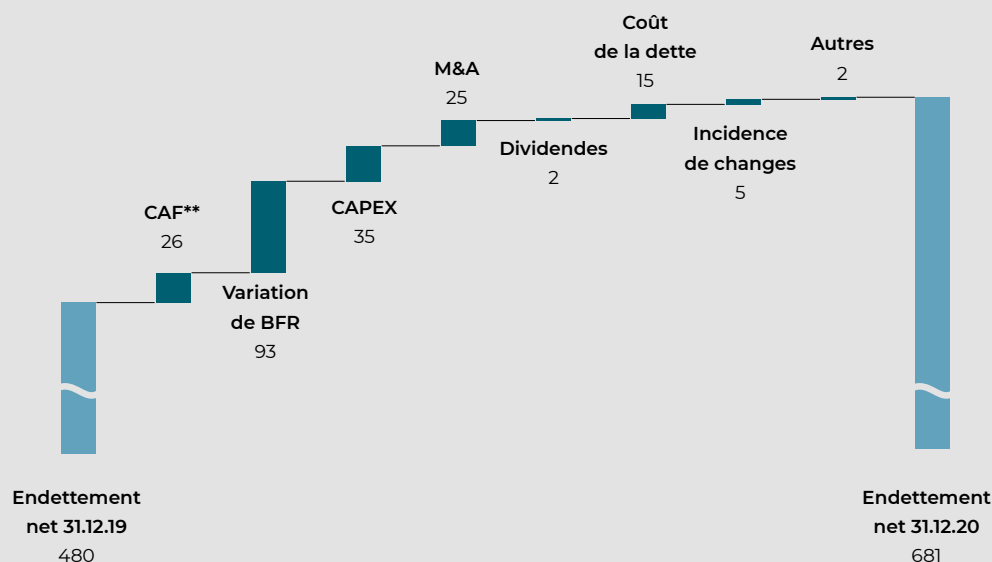
*DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (M€)



*DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (M€)*



* DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

— CAF NETTE D'IS : CONSOMMATION DE CASH LIMITÉE PAR RAPPORT À LA PERTE D'ACTIVITÉ

(**) CAF NETTE D'IMPÔT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT

— VARIATION DE BFR : NIVEAU ÉLEVÉ DU RFR À FIN 2019, FAIBLE ACTIVITÉ ATTENDUE SUR LE T1 2021

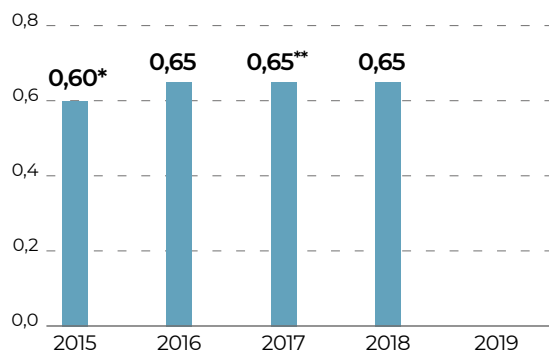
— INVESTISSEMENT OPÉRATIONNELS : LIMITÉ AUX CAPEX ESSENTIELS À LA REPRISE D'ACTIVITÉ (PÔLE STRUCTURES) ET À LA TENUE DES ENGAGEMENTS (PÔLE VENUES)

— M&A : CACLP



HYVOLUTION - PARIS, FRANCE

DIVIDENDES



* Dividende versé en actions à hauteur de 83,95 %

** Dividende versé en actions à hauteur de 87,5 %

A l'issue du Conseil d'administration de GL events tenu le 26 mars 2021, il a été décidé, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle et pour préserver la liquidité du Groupe, d'annuler la distribution du dividende au titre de l'exercice 2020.

INFORMATION

Eurolist compartiment B
 Code ISIN - FR 0000066672
 Code Bloomberg - GLOFP
 Code REUTERS - GLTN.PA
 Code FTSE - 581
 Code LEI : 9695002PXZMQNBPY2P44

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « informations financières », un espace dédié aux actionnaires propose :

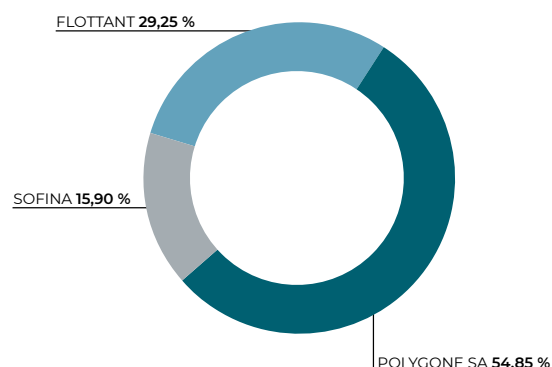
- un historique des communiqués de presse,
- un calendrier des communications financières,
- un guide de l'actionnaire,
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications,
- les chiffres clés du Groupe,
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : info.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières »). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande.

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2020



RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la Société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières ») ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Sylvain BECHET

Directeur Général Finances et Investissements

Tél. : 04 27 01 83 79

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »

Email : info.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2020

- **24 juin 2021** : AGO / AGE à Lyon
- **22 juillet 2021** : CA et résultats du 1^{er} semestre 2021 (après bourse)

HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

1978-1989

CRÉATION par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

ALLIANCE du groupe Polygone, devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements, avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

MODIFICATION de la raison sociale en Générale Location.

1990-1997

HUIT ANNÉES de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE LOCATION avec une implantation à Dubaï.

1998-2003

SIX ANNÉES charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes..).

DES CHANTIERS MAJEURS pour le Groupe : Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

UN NOUVEAU NOM pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004-2009

OUTRE L'ACQUISITION de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

À L'INTERNATIONAL, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye. GL events acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

EN 2005 ET 2007, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.



JEUX OLYMPIQUES DE SYDNEY - AUSTRALIE

2010

LA CRÉATION de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

GL EVENTS remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011-2012

GL EVENTS CONFIRME SON LEADERSHIP pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, Jeux Olympiques de Londres, Sommet Rio + 20...

ACQUISITIONS DE BRELET, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.

AVEC LE RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU PARC D'EXPOSITIONS DE TOULOUSE, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau d'espaces en France et à l'international.

GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de Sofina.

L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS PROPRIÉTAIRES sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bocuse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).



RIO OIL & GAS 2010 - BRÉSIL

2013

AU BRÉSIL, achat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.

RÉALISATION D'UN PARC D'EXPOSITIONS TEMPORAIRE de 20 000 m² à Sydney.

LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ pour une durée de dix ans.

2014

AU 1^{ER} JANVIER, LES TROIS AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE – Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle : Live! by GL events.

LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la Musique.

PARTIE PRENANTE DU G20, à Brisbane, et de la COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION LATINO-AMÉRICAINE avec des prises de position au Chili.

L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

2015

DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO : la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

INAUGURATION À RIO DE L'HÔTEL GRAND MERCURE dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5 étoiles propose 306 chambres.

ACQUISITION DU GROUPE JAULIN, qui permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

2016

EN AVRIL, INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO, le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine avec une superficie totale de 120 000 m².

FORTE PRÉSENCE SUR LES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ À RIO, accueil de compétitions sur les sites du Groupe (Rio Arena et Riocentro), nombreuses prestations de restauration et de réception.

SIGNATURE D'UNE JOINT-VENTURE, entre GL events et Yuexiu Group, portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. Première étape pour 2019 : la gestion du futur Guangzhou Yuexiu International Congress Center (50 000 m²).

APRÈS LA COP 20 À LIMA ET LA COP 21 À PARIS, GL events est partie prenante de la COP22 accueillie à Marrakech. Le Groupe confirme ainsi son statut d'acteur majeur de ces grands rendez-vous du développement durable.

2017

CRÉATION DE GLOBAL INDUSTRIE. Avec le rachat des salons Tolexpo et Midest, couplés à Smart Industries, GL events crée un événement majeur pour l'économie de la filière industrielle. 1^{ère} édition en mars 2018 à Paris-Nord Villepinte.

LE MATMUT STADIUM DE GERLAND FAIT PEAU NEUVE. Après six mois de travaux, l'enceinte du LOU Rugby accueillera des rencontres sportives et de grands événements.

OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE CROISSANCE EXTERNE avec le rachat de Tarpulin (Chili), de Wicked & Flow (Dubai), d'Aganto (Royaume Uni) et de l'agence CCC.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN ASIE : après la Chine, GL events entre en négociation exclusive pour la gestion du futur Aichi Parc Expo (Japon).

2018

PREMIÈRE ÉDITION DE GLOBAL INDUSTRIE : GL events crée ainsi le salon de référence pour la filière industrielle française, en réponse à l'impulsion gouvernementale.

AVEC AÏCHI SKY EXPO, E2 DUBAI SOUTH EVENT & EXHIBITION CENTER, le réseau de sites se renforce dans des régions du monde où sont anticipés de forts développements.

REIMS ET CAEN viennent renforcer le maillage de sites événementiels du Groupe.

AVEC L'ACQUISITION DE FISA, leader de l'organisation de salons, le Groupe conforte ses positions au Chili et, plus largement, en Amérique Latine.

Fruit d'une double dynamique de croissance organique et externe portée par l'engagement des collaborateurs, **LE CAP DU MILLIARD DU CHIFFRE D'AFFAIRES EST FRANCHI** l'année d'un double anniversaire : les 40 ans du Groupe et ses 20 ans de cotation en Bourse.

2019

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Acquisition de 51 % de la société ZZX (Chine, société spécialisée dans la fourniture de prestations aux événements), de 60 % de la société Johannesburg Expo Centre, qui gère le parc d'exposition de Johannesburg, de 55 % de la société CIEC Union (Chine, organisateur de 6 salons majeurs dans les villes de tiers one) et de 60 % de la société Fashion Source (Chine), organisateur de salons de Mode.

RENFORCEMENT DU RÉSEAU VENUES

Le Pôle Venues continue le renforcement du réseau ; nouveau palais des congrès de Salvador (Brésil), renouvellement de la gestion du Parc d'Exposition et du Polydome de Clermont Ferrand, extension de la concession des sites de Saint-Etienne (Parc des Expositions, Cité du Design de St Etienne en complément du Palais des congrès et de l'espace réceptif de La Verrière).

GL EVENTS LIVE S'ILLUSTRE DANS DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Le Pôle Live s'est illustré en 2019 par les prestations fournies à l'occasion des Panamerican Games (Pérou) mais également pour la COP 25 (Chili & Espagne), opération pour laquelle le groupe a démontré, sa capacité de mobilisation et de réactivité des équipes pour livrer, dans un temps record, les clients.

PREMIÈRE VISION ÉLUE MEILLEURE PLACE DE MARCHÉ

La plateforme d'e-commerce BtoB de Première Vision, service complémentaire à ses salons pour l'amont de la filière mode, développée avec MIRAKL et Data Solutions, a remporté le Trophée Or dans la catégorie Marketplace de l'année 2019, durant la 13^{ème} édition des Trophées du E-commerce, organisés par E-Commerce Magazine.

GRANDE PREMIÈRE EN CHINE

Pour la première fois, GL events a participé au China International Import Expo, qui a accueilli plus de 3 800 exposants et 500 000 visiteurs professionnels nationaux et étrangers. GL events a généré de nombreux leads, allant du développement et de l'exploitation de sites événementiels au lancement de nouvelles manifestations en Chine, en passant par la fourniture de services pour les grands événements internationaux.

2020

Dès janvier, GL events se retrouve confronté à un nouveau virus, jusqu'ici inconnu, qui l'oblige à mettre ses salariés en Chine en quarantaine et ses activités à l'arrêt. Alors que l'épidémie commence à se répandre, le groupe anticipe et met en place des processus de protection de ses salariés et d'outils de travail à distance. Les reports de salons et événements s'enchaînent, mais les fondamentaux et l'agilité des équipes s'organisent pour être prêts à une reprise qui sera partielle entre les deux confinements de Mars et d'octobre, et mener à bien de nouveaux projets structurants.

LE GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE DE PARIS & UN NOUVEAU SITE AU CHILI

La construction du Grand Palais Éphémère sur le Champ-de-Mars à Paris est lancée pour une livraison prévue au printemps 2021.

GL EVENTS REMPORTE LA CONCESSION D'UN ESPACE RÉCEPTIF À SANTIAGO DU CHILI

pour une durée de 40 ans à compter de 2022. Ce nouveau site d'une superficie de 4 700 m² accueille actuellement environ 300 événements par an.

ACQUISITION DU SALON CACLP EN CHINE ET UNE PREMIÈRE RÉUSSIE

Leader national dans les domaines du diagnostic in vitro et des tests cliniques, l'acquisition de cet événement confirme la volonté du Groupe de s'implanter durablement sur ce marché prometteur. Tranoï, leader dans l'organisation d'événements BtoB pour les marques de mode créatives en marge de la Fashion Week rejoint le Groupe et renforce ainsi son Pôle mode.

INNOVATIONS DIGITALES

Le Salon Global Industrie accélère son offre digitale et devient Global Connect. Sur 4 jours, 300 intervenants et 46 webinars vont animer la communauté industrielle avec plus de 6100 professionnels.

Le Palais Brongniart accueille son premier événement phygital et un défilé Fendi 100% numérique.

Le groupe lance une offre studio Télé sur plusieurs sites.

GL EVENTS S'ENGAGE POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE

Le Groupe transforme 2 halls du parc d'expositions de Rio de Janeiro en hôpital temporaire.

Le parc d'expositions de Metz est utilisé par les autorités sanitaires pour effectuer les transferts des malades de la région Grand Est vers l'Allemagne. GL events accompagne l'ensemble des autorités sanitaires pour délivrer les prestations indispensables pour lutter contre cette pandémie.

En Angleterre, des structures temporaires à vocation médicale sont installées par GL events pour accueillir les malades. En Afrique du Sud et en Patagonie, le Groupe participe à la construction d'hôpitaux temporaires.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Avec le 5^{ème} engagement de sa politique RSE « Think Safe », GL events reçoit le label Safe & Clean d'Apave qui atteste de la mise en œuvre de mesures et de dispositifs sanitaires adaptés face au risque COVID-19. C'est une première étape dans une démarche visant à labelliser l'ensemble de ses activités dans le monde.

REPRISE EN ASIE

En Chine, le Zibo, 1^{ère} exposition internationale de l'industrie des nouveaux matériaux, le China ASEAN Expo, le Zhuhai International Design Week et le Greater Bay Area Industrial Expo.

Un événement remarquable au Japon : plus de 3 000 visiteurs par jour à Aichi pour The 58th National Skills Olympics Competition dans le strict respect des contraintes sanitaires.



BIG DATA - PARIS, FRANCE

02

GL EVENTS, MÉTIER & MARCHÉS

29 / GL EVENTS LIVE

33 / GL EVENTS VENUES

36 / GL EVENTS EXHIBITIONS

GL EVENTS LIVE

UNE SOLUTION GLOBALE
DE SERVICES

309.2 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+90

AGENCES DANS LE MONDE

2740

COLLABORATEURS

4

SITES LOGISTIQUES
DE PREMIER PLAN

EN FRANCE : PARIS NORD,
PARIS SUD, LYON, NANTES

14

EXPERTISES MÉTIERS

À L'INTERNATIONAL :

CHINE, UK, BRÉSIL, AFRIQUE DU SUD,
ÉMIRATS ARABES UNIS, HONG KONG

110.2 M€

MATÉRIELS LOCATIFS



CHELTEMHAM FESTIVAL 2020 - ANGLETERRE

GL EVENTS LIVE TENDANCES & MARCHÉS

2020 : ANNÉE SOMBRE

L'année 2020 fut éprouvante pour l'ensemble des acteurs du secteur. En France, le recul est de 80% du chiffre d'affaires. De mars à août 2020, ce sont 6,1 milliards d'euros de pertes en retombées ou bénéfiques pour les entreprises événementielles. De septembre à décembre 2020, 10,7 milliards d'euros.

DE L'UTILITÉ SOCIÉTALE ET ÉCONOMIQUE DES RENCONTRES D'AFFAIRES : L'INDISPENSABLE NÉCESSITÉ D'UNE REPRISE RAPIDE

En France, on recense 1 200 foires et salons. Cela représente 230 000 exposants, 23 millions de visiteurs, 3 000 congrès. 380 000 événements d'entreprise et institutionnels réunissent 52 millions de participants. Pendant les foires et salons, près de 18 millions de contrats sont signés chaque année pour un montant de 34,5 M€.



ENTREPÔT PORTUAIRE INSTALLÉ PAR TARPULIN - CHILI



SOMMET START-UP INNOVATION - PARIS, FRANCE

LE DIGITAL TOUJOURS PLUS PRÉSENT, LA CRÉATIVITÉ S'INTENSIFIE !

Le digital ne remplacera jamais les rencontres physiques mais il prend une place de plus en plus importante dans les événements de demain. Les contraintes de lieu et d'espace n'existent plus, l'audience est élargie et le temps d'organisation réduit.

Le digital permet de rendre l'événement plus visible et plus accessible.

La distanciation sociale implique une communication différente avec l'ensemble des acteurs, la production de contenus est une véritable valeur ajoutée pour les organisateurs d'événements.

Pendant la crise, la consommation de contenus digitaux au quotidien a doublé au niveau mondial passant d'une moyenne de 3h17 à 6h59.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE : LA FRANCE EN TÊTE, L'ÉVÉNEMENTIEL ENGAGÉ !

La France prend la première place devant le Royaume-Uni et l'Italie !

- En France, 93 entreprises ont été certifiées ISO 20121* depuis 2012. Notre pays se place ainsi en 1ère position au niveau international, comptant 35% des entreprises et événements certifiés dans le monde.
- 56 entreprises ou événements sont actuellement en cours de certification.

Avec la norme ISO 20121, l'événementiel est le premier secteur d'activité à avoir créé une démarche pour standardiser l'approche de développement durable au niveau international. La filière s'implique fortement.

** La norme ISO 20121 est dédiée aux « systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle » vise à promouvoir le développement durable intégré à l'activité événementielle.*



BMW SHOW ROOM - HONG KONG

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

- La réduction des dépenses et les plans d'économies des entreprises (liés à la pandémie) devraient modifier les comportements. Les entreprises vont cibler la rentabilité et rationaliser les coûts, le taux de transformation commercial sera encore plus important. Les organisateurs d'événements auront un rôle fondamental dans l'accompagnement des exposants/des entreprises (préparation, conseil, suivi de l'événement).
- L'agilité, l'adaptation et l'innovation vont permettre aux entreprises du secteur événementiel de rebondir après la crise. Cette situation permet d'entrevoir de nouvelles perspectives et de penser à de nouveaux modèles. Le lien social ne sera jamais remplacé, le digital offre de nouvelles opportunités et démontre une compatibilité entre événements physiques et virtuels. Lorsqu'il sera possible, les événements hybrides deviendront progressivement la norme.
- La reprise des activités en Chine démontre qu'une fois les restrictions administratives levées : la reprise rapide et dynamique est concrète (dans le strict respect des règles sanitaires).
- D'après le cabinet de consulting AMR International d'ici 2022, le marché mondial des foires et salons devrait progressivement revenir à 78% de sa taille de 2019 (le marché pesait 29MM USD). Le marché français devrait atteindre 66% de sa taille de 2019 (le marché pesait 1,7 MM USD).

Sources :

Event Data Book 2020 - UNIMEV

Globex 2020 – AMR International

L'innovatoire

LesEchos.fr

Four Fundamental Shifts in Media & Advertising During 2020

GL EVENTS VENUES, LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE 50 SITES ÉVÉNEMENTIELS

GL events Venues gère un réseau mondial de 50 centres de congrès, parcs d'expositions et espaces multifonctionnels et propose des prestations uniques allant de la conception à la réalisation de l'événement et en favorisant les synergies commerciales et opérationnelles au sein du réseau. Notre priorité est de permettre à nos clients d'organiser des événements dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité sanitaires. À ce titre des mesures et dispositifs sanitaires stricts ont été mis en place sur l'ensemble de nos sites. Notre expertise et notre savoir-faire permettent d'attirer et de développer des manifestations grand public et professionnelles d'envergure. Ces actions contribuent à valoriser les territoires en termes d'attractivité économique et de rayonnement culturel, tout en renforçant la cohésion sociale. GL events Venues développe une démarche environnementale active. L'ensemble des sites français a obtenu la certification ISO 14001 et six sites majeurs, dans le monde, sont certifiés ISO 20121. Ce processus se poursuivra en 2021 avec l'implication d'initiatives locales.



**INAUGURATION DU CENTRE DE CONVENTIONS
DE SALVADOR DE BAHIA - BRÉSIL**

102,2 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

1073
COLLABORATEURS

50
SITES

+ 1,5 MILLION
DE m2 D'ESPACES D'ACCUEIL

+ 80
D'ÉVÉNEMENTS VIRTUELS OU HYBRIDES

GL EVENTS VENUES TENDANCES & MARCHÉS

PERSPECTIVES 2021 :

La digitalisation de nos services pour que nos clients puissent se concentrer sur leur événement, leur participation, leur business, dans un contexte sanitaire sécurisé sont au cœur de nos préoccupations : ainsi nous préparons la reprise en travaillant sur des offres clé en main, un parcours client facilité et majoritairement « sans contact », des échanges simplifiés entre exposants et organisateurs. De grands événements hybrides ou virtuels se poursuivent sur nos sites :

- à l'occasion de la Fashion Week, le Palais Brongniart à Paris a accueilli le défilé de la Maison Fendi
- le World Forum a accueilli le Climate Adaptation Summit, une conférence internationale 100% digitale en janvier 2021.

Le Pôle entend élargir son réseau en 2021, tant en France qu'à l'international. Le groupe exploite depuis janvier le Centre de Congrès de Santos au Brésil et à partir de 2022, le Nuevo Parque Vítacura au Chili. En France, c'est à la Samaritaine que les équipes de la destination Paris vont inaugurer dans le courant de l'année les espaces de restauration du 5^{ème} étage, « Voyage, Samaritaine, Paris Pont-Neuf ».

Les travaux de rénovation du parc d'expositions et la construction du nouveau centre de congrès se poursuivent à Budapest pour une ouverture prévue en 2021, tout comme le nouveau parc d'expositions de Strasbourg, la grande Halle d'Auvergne, la rénovation du parc d'expositions de Reims et la construction d'une Arena (ouverture prévue en 2022).

TENDANCES POUR LES SITES D'ACCUEIL

Si la crise sanitaire mondiale bouleverse l'échiquier économique et social, on voit émerger et se confirmer des tendances fortes pour le secteur événementiel. Ainsi les attentes renforcées en matière de sécurité et de RSE, la transformation digitale, l'expérience client figurent parmi les enjeux majeurs.

- **L'expérience client**, au cœur des préoccupations d'entreprises, fait évoluer les formats et les modèles économiques des événements. A l'issue de la crise, le retour des événements présentiels est attendu mais l'ensemble des études et rapports s'accordent à dire que le digital sera une des clés de nos événements demain. La bonne articulation entre ces deux modèles est primordiale pour délivrer aux clients une expérience remarquable, du contenu de qualité et un engagement sur la durée.

On assiste à une redéfinition de la temporalité de l'événement qui n'est plus seulement un événement physique à un instant T mais une activation tout au long de l'année sous différents formats permettant de fédérer de véritables communautés.

- **La transformation digitale** : une accélération s'est produite de manière exponentielle sur la manière dont le digital accompagne nos événements et va poursuivre son avancée avec une personnalisation et un développement de nouveaux services renforcés. À ce titre, les lieux événementiels devront renforcer leurs atouts en la matière (technologies, capacités de réseau...) pour être en mesure de répondre à tout type d'événement.
- **Les attentes renforcées en matière de sécurité** : la sécurité sanitaire renforcée devient la norme et s'inscrit dans les protocoles de nos sites d'accueil. Plus largement la sécurité reste un enjeu majeur, notamment dans un contexte où la circulation de données est amplifiée. La cybersécurité et la manière dont les nouvelles technologies y contribuent sont au cœur des préoccupations.
- **Les problématiques RSE**, de plus en plus au cœur de la conception et de la réalisation des événements, ont un impact sur la consommation énergétique, le traitement et la valorisation des déchets au sein de nos sites mais aussi sur la dimension sociale et sociétale des activités événementielles (redistribution alimentaire, soutien à l'insertion etc.). Selon le rapport « Meeting room of the future », 74% des organisateurs considèrent ce dernier aspect dans le choix du lieu événementiel¹.

¹ IACC Survey 2020

MISSIONS

GÉRER ET COMMERCIALISER
CENTRES DE CONGRÈS
PARCS D'EXPOSITIONS
ESPACES RÉCEPTIFS
SALLES DE SPECTACLES
SALLES MULTIFONCTIONNELLES
ENCEINTES SPORTIVES

CLIENTS

NATIONAUX
INTERNATIONAUX
COLLECTIVITÉS, INSTITUTIONS
ENTREPRISES, GRANDS COMPTES
ORGANISATEURS DE SALONS ET CONGRÈS
GRAND PUBLIC

LES 50 SITES GÉRÉS PAR GL EVENTS AU 31 MARS 2021

CENTRE DE CONGRÈS

- Ankara (*Turquie*) : Congresium Ankara
- Barcelone (*Espagne*) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
- Bruxelles (*Belgique*) : Square-Palais des Congrès de Bruxelles
- Caen (*France*) : Centre de Congrès
- Clermont-Ferrand (*France*) : Polydome
- Guangzhou (*Chine*) : Guangzhou Yuexiu International Congress Center
- La Haye (*Pays-Bas*) : World Forum The Hague
- Lyon (*France*) : Centre de Congrès
- Metz (*France*) : Metz Congrès Robert Schuman
- Metz (*France*) : Centre de Convention du Technopôle
- Paris (*France*) : Maison de la Mutualité
- Paris (*France*) : Palais Brongniart
- Reims (*France*) : Centre des Congrès
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Cinco Integrated Convention Center (Riocentro)
- Saint-Étienne (*France*) : Centre de Congrès
- Salvador (*Brésil*) : Convention Center – ouverture en 2020
- Strasbourg (*France*) : Palais de la Musique et des Congrès
- Toulouse (*France*) : Centre de Congrès Pierre Baudis
- Valenciennes (*France*) : Cité des Congrès
- Santos Convention Center (*Brésil*) – ouverture en 2021

PARC DES EXPOSITIONS

- Aichi-Nagoya (*Japon*) : Aichi Sky Expo
- Amiens (*France*) : Mégacité
- Budapest (*Hongrie*) : Hungexpo
- Caen (*France*) : Parc des Expositions
- Clermont-Ferrand (*France*) : Grande Halle d'Auvergne
- Johannesburg (*Afrique du Sud*) : Johannesburg Expo Centre
- Lyon (*France*) : Eurexpo Lyon
- Metz (*France*) : Parc des Expositions
- Paris (*France*) : Espace événements du Parc Floral de Paris
- Paris (*France*) : Paris Event Center
- Reims (*France*) : Parc des Expositions
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Riocentro
- Saint-Étienne (*France*) : Parc des Expositions
- São Paulo (*Brésil*) : São Paulo Expo
- Strasbourg (*France*) : Parc des Expositions
- Toulouse (*France*) : MEETT – Parc des Expositions et Centre de Conventions
- Turin (*Italie*) : Lingotto Fiere
- Vannes (*France*) : Le Chorus

ESPACES RÉCEPTIFS

- Istanbul (*Turquie*) : The Seed
- Lyon (*France*) : La Sucrière
- Lyon (*France*) : Matmut Stadium Lyon Gerland
- Paris (*France*) : Pavillon Chesnaie du Roy
- Saint-Étienne (*France*) : Espaces réceptifs de la Cité du design
- Saint-Étienne (*France*) : La Verrière-Fauriel
- Saint-Étienne (*France*) : L'Espace Conférence de Métrotech
- Toulouse (*France*) : Espaces Vanel

SALLE DE CONCERTS, ARENAS

ET ESPACES MULTIFONCTIONNELS

- Clermont-Ferrand (*France*) : Zénith d'Auvergne
- Londres (*Royaume-Uni*) : Battersea Evolution
- Reims (*France*) : Arena – ouverture en 2022
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Jeunesse Arena
- Roanne (*France*) : Le Scarabée
- Turin (*Italie*) : Oval



CENTRE DE CONVENTIONS DE SANTOS - BRÉSIL

GL EVENTS EXHIBITIONS

UN ACTEUR
DE RÉFÉRENCE PROCHE
DES COMMUNAUTÉS

557

COLLABORATEURS

68 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

45

SALONS ORGANISÉS EN PRÉSENTIEL

354 223

VISITEURS*

9

**SALONS ORGANISÉS 100 % DIGITAUX,
5 EN FRANCE ET 4 A L'INTERNATIONAL
30 305 VISITEURS EN LIGNE**

8 704

EXPOSANTS*

* Chiffres impactés par la pandémie COVID-19



FASHION SOURCE | PREMIÈRE VISION - SHENZHEN, CHINE

GL EVENTS EXHIBITIONS TENDANCES & MARCHÉS

GL events Exhibitions se positionne en acteur de référence pour l'organisation de salons professionnels et grand public en France et à l'international. Proches des attentes de ses clients et de l'évolution des métiers, les salons du Groupe sont structurés par filières économiques : mode et textile, décoration/maison, agroalimentaire, industrie, mines, énergies/développement durable, médical, loisirs, immobilier... Ils se développent principalement en France, en Chine, en Amérique Latine (Brésil et Chili), aux Etats-Unis et en Turquie. Cette pluralité sectorielle et géographique constitue une diversité qui équilibre et sécurise l'activité globale du Pôle.

Après une année 2019 en très forte croissance d'activité et de résultats, le Pôle Exhibitions a subi de plein fouet la crise sanitaire en 2020. Les mois de janvier et février ont été marqués par des performances positives pour tous les salons organisés. L'activité a été quasiment mise à l'arrêt du fait des interdictions administratives liées à la crise sanitaire. Le Brésil et le Chili ont connu une année blanche ; la France a été partiellement active sur la courte période de septembre/début octobre ; la Chine a pu repartir dès l'été avec notamment le succès du salon CACLP, une nouvelle acquisition dans le secteur médical. Sur l'année 2020, GL events Exhibitions a enregistré une perte d'activité de 68%, une activité légèrement supérieure à la moyenne du marché mondial des salons. Peu de salons ont dû être annulés, la plupart ayant pu être reportés à des dates ultérieures. Le Pôle a poursuivi sa politique de croissance externe ciblée malgré le contexte, avec les acquisitions des salons CACLP dans le secteur médical (Chine) et de Tranoi dans la mode (France).

UN DÉVELOPPEMENT SECTORIEL ET INTERNATIONAL

La stratégie repose sur des marques et des événements de référence, un ancrage domestique solide sur chaque marché, une synergie forte avec les autres activités du Groupe et des équipes agiles, créatives et expertes, qui innent pour répondre aux nouvelles attentes et pratiques marketing et commerciales. La France demeure le marché principal du Pôle avec, désormais cinq secteurs d'activités adossés à des salons leaders et des expertises spécialisées fortes : Mode (Première Vision, Tranoi), Industrie (Global Industrie, CFIA, Sepem...), Sirha Food (Sirha, Européen, Omnivore, MADE...), Green Tech + (Piscine Global, Paysalia, BePositive, Eurobois...) et BtoC (Foire de Lyon, Kidexpo, salons SVG, Living...).

S'appuyant sur ses marques les plus fortes et ses expertises sectorielles, le Pôle développe une politique volontariste d'internationalisation, pour des salons organisés en

France via la mise en place d'un réseau propre de relais sur les grands marchés ou, lorsque les destinations s'y prêtent, la géo-adaptation de salons leaders (Première Vision New York, Première Vision Shenzhen, Sirha Istanbul...).

GL events Exhibitions a engagé depuis quelques années une politique ambitieuse de prise de parts de marché sur quelques destinations choisies au travers de l'acquisition d'organismes locaux de salons. A l'exemple du Brésil et de la Turquie, le Groupe a pris le contrôle de FISA, acteur dominant du secteur au Chili et organisateur notamment du salon international minier Expomin. Il a constitué en quelques mois, entre 2019 et début 2020, un ensemble pertinent de salons en Chine via des prises de participations majoritaires dans les sociétés CIEC (Beijing), Fashion Source (Shenzhen) et CACLP (Shanghai), actives dans les secteurs du bâtiment/décoration, la mode et le médical. Des positions appelées à se renforcer encore par développements organiques ou de nouvelles croissances externes. En 2020, l'impossibilité de tenir de nombreux salons due à la crise sanitaire, a incité GL events Exhibitions à accélérer le développement de ses compétences, notamment celles de ses outils et services digitaux. Des salons virtuels ont pallié avec succès l'interdiction de certains salons majeurs (Expomin, Global Industrie, Première Vision Paris et Denim PV, Piscine Global). Des marketplaces ont été lancées, ainsi que de nouveaux outils de matchmaking qui contribueront à renforcer l'attractivité future des salons physiques.

PERSPECTIVES

La prudence reste de rigueur sur la date et les conditions de reprise des événements en présentiel sur la plupart de ses destinations. Toutefois, le Groupe table sur la possibilité de reprendre ses salons dès mars en Chine, de façon progressive à la fin du premier semestre sur les autres marchés et de nouveau sur un rythme très dynamique au niveau mondial sur les derniers mois de l'année.

Dans la perspective de cette relance, le Pôle poursuit le développement de ses outils et services digitaux, l'intégration de ses acquisitions les plus récentes (CACLP, Tranoi), la structuration et la valorisation de ses contenus spécialisés et se prépare à lancer de nouvelles initiatives, qu'il s'agisse de nouveaux salons (Natur'in...) ou services aux clients, ou encore d'acquisitions stratégiques.

03

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

- 41 / INTRODUCTION
- 45 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES
- 53 / INFORMATIONS SOCIALES
- 65 / INFORMATIONS SOCIALES RELATIVES AUX
ENGAGEMENTS POUR GARANTIR LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DE NOS PARTIES PRENANTES
- 71 / INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX
- 75 / INFORMATIONS À L'ÉTHIQUE
ET LA CONFORMITÉ
- 77 / SIGLES UTILISÉS
- 78 / NOTE MÉTHODOLOGIQUE
- 80 / RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

PRÉAMBULE

Après 40 ans de développement au service des événements, GL events a assumé en 2020 les premières pertes de son histoire. Dès le mois de janvier en Chine, les activités du groupe ont été affectées par une crise sans précédent qui a fortement contraint l'exercice de l'ensemble de nos métiers : comment permettre les rencontres à l'ère des confinements ? Depuis sa création, le Groupe construit ses fondamentaux autour d'une conviction profonde : lorsque les Hommes se rencontrent, ils créent de la valeur, des solidarités, de la passion et de l'émotion. C'est la raison pour laquelle nos métiers servent trois engagements : rassembler les Hommes, valoriser l'héritage de leur rencontre et montrer l'exemple par notre travail.

En 2019, dix ans après le déploiement de démarches spécifiques de Développement Durable, l'index Gaïa a salué la performance RSE du Groupe avec une nette progression de sa notation, classée 30° sur 230 membres de l'indice (vs. 62/230 en 2019). L'impossibilité d'assurer notre activité en 2020 a affecté les chantiers de performance extra-financière initialement prévus et challengé d'une nouvelle manière les enjeux de la Responsabilité Sociale et Environnementale de GL events.

Au premier semestre, la situation sanitaire a imposé **une grande réactivité vis-à-vis de tous les acteurs** :

- Etablir des protocoles sanitaires stricts pour protéger nos collaborateurs et nos visiteurs,
- Fermer et maintenir nos sites tout en maîtrisant leur consommation et leur impact environnemental,
- Reporter des événements créateurs de valeur sans affaiblir les écosystèmes,

- Déployer des outils permettant le travail à distance,
- Maintenir le lien social pendant l'activité partielle et le télétravail, etc.

La sécurité sanitaire s'est imposée comme un nouveau pilier de la démarche RSE du groupe, formalisé par un nouveau programme : **Think Safe**.

Au second semestre, le maintien des restrictions réglementaires et administratives a éprouvé la **résilience du Groupe face à une crise durable**. Leader d'une filière en difficulté, GL events a confirmé son rôle prépondérant pour défendre et protéger les acteurs de nos métiers (partenaires, clients, fournisseurs, etc.), qui représentent en France plus de 450 000 emplois. Malgré le soutien des Etats et les efforts consentis par les collaborateurs (avec la mise en œuvre de l'activité partielle).

Pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, cette année fut particulièrement difficile. La performance extra-financière décrite dans ce rapport doit en conséquence être analysée avec précaution dans ce contexte d'activité économique exceptionnel.

PRINCIPAUX ACCOMPLISSEMENTS DE L'ANNÉE 2020

- 88% des emplois permanents préservés face à une contraction de l'activité de près de 60%, grâce aux dispositifs sociaux d'activité partielle, à une réduction drastique de l'emploi précaire et à la mobilité interne,
- Construction du Grand Palais Ephémère, un bâtiment démontable et réutilisable,
- Mise à disposition des sites du groupes pour participer à la lutte contre la COVID-19 (hôpitaux provisoires, centres de dépistage, aires d'évacuations hélicoptées, etc.)
- Déploiement du Pôle Greentech +, spécialisé dans les salons sur la transition énergétique et écologique,
- Déploiement de l'approvisionnement à 100% d'électricité verte pour les sites français du groupe,
- Structuration d'une collaboration avec le secteur de l'ESS,
- Formation de certains collaborateurs aux enjeux de la RSE,

- Obtention du label Safe & Clean pour l'ensemble de nos activités en France,
- Certification ISO 20121 des sites parisiens de GL events Venues (Palais Brongniart, Parc Floral, Maison de la Mutualité, Paris Event Center) & de GL events UK
- Démarches de solidarités et collaboratives sur nos sites dans ce contexte exceptionnel.

Sans attendre la reprise de ses activités, le Groupe a engagé des actions d'innovation et de transformation qui placent les enjeux de Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur de son modèle renouvelé. Des groupes de travail sont mobilisés dans cette mission et la Direction de la RSE a été renforcée pour déployer en 2021 une nouvelle démarche, de nouveaux outils, au service de la performance des sociétés du Groupe.

PRINCIPAUX CHANTIERS 2021

OUTILS ET MÉTHODES

- Renforcement de la Direction de la RSE et structuration d'un plan global à horizon 2024
- Intégration d'objectifs RSE aux feuilles de route des responsables
- Mise en place d'un système de pilotage des indicateurs de performance RSE
- Poursuite des certifications RSE de nos filiales : ISO 14001 et ISO 20121
- Renforcement de la politique d'achats responsables avec critères d'évaluation et de contrôle

NOTRE PREMIER ENGAGEMENT : RASSEMBLER LES HOMMES

- Poursuivre l'évaluation de la qualité des expériences de nos utilisateurs
- Assurer la sécurité sanitaire par des protocoles stricts et adaptés
- Promouvoir l'organisation d'actions de solidarité par 100% de nos filiales françaises
- Animer et soutenir les communautés professionnelles reçues dans nos salons
- Participer au rayonnement des territoires sur lesquels le Groupe est présent

NOTRE SECOND ENGAGEMENT : VALORISER L'HÉRITAGE DE LA RENCONTRE

- Changement de pratiques dès la politique des achats grâce à un partenariat avec l'association Les Canaux, spécialisée dans le monde de l'économie sociale et solidaire
- Déploiement d'un système de mesure et de pilotage des impacts environnementaux
- Renforcement de nos exigences en matière de traitement des déchets et mise en place d'un dispositif de tri sélectif par les visiteurs dans tous nos sites événementiels
- Mise en place d'un programme de récupération des restes alimentaires

NOTRE TROISIÈME ENGAGEMENT : MONTRER L'EXEMPLE ET CULTIVER NOS EXPERTISES

- Accélérer l'engagement du Groupe en faveur de la diversité selon trois axes :
 - Egalité Hommes-Femmes
 - Politique en faveur de la jeunesse (renforcement de la part des moins de 25 ans)
 - Diversité multiculturelle (grands projets internationaux et mobilité internationale)
 - Adaptation des compétences aux nouveaux enjeux des métiers par la formation (y compris aux enjeux spécifiques de la RSE)
- Définir une approche de labellisation des performances RSE de nos produits et services dans nos documentations commerciales
- Développer la valorisation des enjeux de la transition environnementale au cœur des salons

INTRODUCTION

GL events bâtit son action autour d'une conviction profonde : quand les Hommes se rencontrent, ils créent de la valeur, des solidarités, de l'émotion, de la passion.

Nos sociétés ont ainsi développé leurs expertises pour servir trois engagements :

- 1. Rassembler les Hommes** : en assurant un accueil de qualité et en animant des communautés qui créent
- 2. Valoriser l'héritage de leur rencontre** : en créant des circuits vertueux de création de valeur et en maîtrisant les impacts environnementaux des événements

- 3. Montrer l'exemple par notre travail** : en respectant les Hommes avec qui nous travaillons et en développant continuellement nos expertises

En 2020, la performance extra-financière du groupe résulte de l'engagement de l'ensemble des collaborateurs et d'un engagement initié il y a plus de dix ans.

Cinq programmes d'action ont été déployés dans l'ensemble des filiales du Groupe et coordonnés par une Direction transverse, rattachée à la Direction Générale du Groupe.

NOS 5 PROGRAMMES ET LES OBJECTIFS ASSOCIÉS :



THINK GREEN

- Développer des offres de produits et de services alternatifs et durables
- S'inscrire au sein d'une économie circulaire
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre



THINK PEOPLE

- Susciter et pérenniser l'engagement des collaborateurs
- Favoriser la diversité et l'inclusion
- Garantir la santé & la sécurité en entreprise



THINK SAFE

- Garantir la sécurité notamment sanitaire de tous
- Respecter les directives des autorités
- Être un acteur reconnu et de qualité



THINK LOCAL

- Animer les territoires dans lesquels le Groupe est présent et les filières professionnelles
- Être acteur de la création de valeur locale
- Acheter de manière durable et responsable



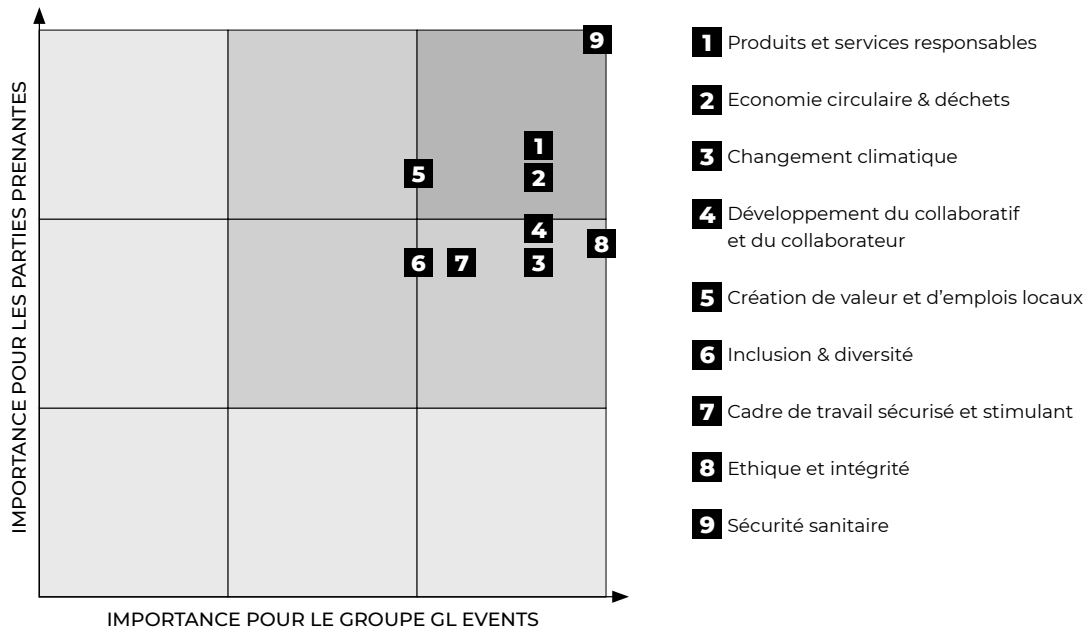
THINK ETHICS

- Être conforme aux règles en matière de conduite des affaires
- Être acteur de la prévention de la corruption
- Garantir l'éthique dans nos relations avec les tiers

LES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE ET LEUR REPRÉSENTATION :

L'analyse des attentes de l'ensemble des acteurs externes (clients, collectivités, institutions, financeurs, fournisseurs, etc.) et internes permettent de déterminer les risques et enjeux extra-financiers. Si cette année la sécurité sanitaire apparaît

comme un nouvel enjeu matériel, les autres enjeux significatifs gardent toutes leur importance. Preuve que la RSE reste un sujet central et constitue un facteur clé de résilience pour le Groupe et plus largement pour notre secteur d'activité.



NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU :

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. »

Voici les 5 objectifs les plus significatifs en termes d'impact ou de contribution pour les activités de GL events



ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

- Les salons professionnels peuvent significativement faire évoluer les modes de consommations et de production : la RSE est intégrée dans les contenus des différents salons (par exemple : l'édition 2021 de Global Industrie aura pour fil rouge la Transition Ecologique de l'Industrie) ou via des salons spécialisés sur certains secteurs d'activité : en 2020 s'est déroulée la seconde édition du SIRHA Green, dédiée au Food Service responsable ;
- L'enjeu est que les événements soient le moins consommateurs de ressources possible, aussi le développement de produits et services responsables et les pratiques d'approvisionnements ont un impact environnemental significatif ;
- La proposition et la mise en place de solutions de prévention, réutilisation, recyclage et plus largement la transition vers l'économie circulaire sont le défi majeur du secteur événementiel, au cœur de nos métiers : GL events contribue à la réutilisation de matériels sur des événements multiples et à la conception de bâtiments modulaires et durables.



ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPÉRCUSSIONS

- Emissions de gaz à effet de serre : la logistique événementielle et le transport des visiteurs constituent l'une des principales sources d'émission de CO₂ d'un événement. L'impératif de réduction des gaz à effet de serre nous impose de repenser notre approche du transport des matériels et des visiteurs. Il est possible de limiter l'impact des transports logistiques et des déplacements de visiteurs grâce aux évolutions techniques des véhicules, à une meilleure organisation des flux logistiques et à la promotion des solutions alternatives de transports pour les visiteurs. 2020 a vu l'émergence de nouveaux formats événementiels, sous forme digitale, atténuant l'impact liés aux transports et à la logistique,
- Efficacité énergétique : l'autre poste principal d'émissions provient des consommations énergétiques liées à l'éclairage, au chauffage et à la climatisation des événements. La limitation des émissions de CO₂ passe par l'optimisation des consommations et par le recours aux énergies renouvelables (les sites français du groupe consomment 100% d'électricité verte).



ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS - TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE

- Dans le contexte tendu de 2020 pour l'activité et l'emploi dans les métiers de l'événement, la contribution à cet ODD est un enjeu majeur de la Responsabilité Sociale de GL events :
- Les événements sont des vecteurs essentiels d'emplois indirects sur les territoires (hôtellerie, tourisme, prestataires locaux).
 - La préservation des emplois internes et externes dans ce contexte d'inactivité a été un défi auquel le Groupe s'est attaché en 2020, faisant les efforts nécessaires pour maintenir le lien avec les collaborateurs.
 - L'engagement de tous les collaborateurs est un enjeu majeur dans une entreprise de prestation de services dont la valeur repose sur son « capital humain ». Pour traverser cette crise, le Groupe a dû s'appuyer sur sa principale richesse : ses collaborateurs et leur savoir-faire.
 - Par son engagement en faveur de la Diversité, en particulier sur le volet du Handicap et de l'insertion, le Groupe contribue à une économie plus inclusive.



ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES / FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

- GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues contribue au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles, sociétés savantes.
- Les sites événementiels sont des équipements au service de l'intérêt général. Leur engagement dans une démarche responsable impacte directement l'environnement social du territoire.
- Les salons sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs économiques du territoire.



ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé et la sécurité des collaborateurs, des clients et des partenaires constitue un axe majeur de la responsabilité sociale, axe renforcé en 2020 dans le contexte de crise sanitaire. La contribution sur cet ODD se traduit par :

- La mise en œuvre d’une démarche spécifique à la sécurité sanitaire se traduisant par des protocoles de sécurité renforcés et adaptés pour nos partenaires et à nos différents métiers,
- La formation de nos équipes aux règles de sécurité inhérentes au poste ou au métier.



NOTATION GAÏA 2020

L’indice Gaïa est un indice rassemblant 70 entreprises parmi plus de 230 entreprises cotées de taille moyenne, reconnues pour leur démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Il constitue une base de données de référence pour les investisseurs intégrant des critères extra-financiers dans leur prise de décision. Comme chaque année, GL events est noté par un organisme de notation « extra-financière ».

Le Groupe se classe cette année 30^{ème} sur 230 sociétés évaluées sur plus de 110 critères « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance), en net progrès de 32 places par rapport à l’année dernière.

Ce classement salue la performance d’une démarche RSE engagée par le groupe depuis plus de 10 ans.

Classement Global	30^e/230
Classement catégorie « Chiffre d’affaires > 500 millions € »	24^e/81

GAÏA-INDEX CERTIFIE QUE GL EVENTS FAIT PARTIE DE L’INDICE GAÏA 2020 ET Y APPARTIENT DEPUIS 2015

Gaïa Rating, agence de notation ESG d’EthiFinance, mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l’essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d’affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d’un panel restreint de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant 3 critères de taille et un critère de liquidité. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d’investissement.

THINK GREEN : OPTIMISER L'EMPREINTE DE LA RENCONTRE



ENJEUX

- I. Economie circulaire & gestion de nos déchets
- II. Maîtrise de nos consommations et de nos impacts environnementaux
- III. Produits et services : innovation & expertise

FAITS MARQUANTS 2020

- Construction du Grand Palais Ephémère,
- Livraison du nouveau parc des Expositions de Toulouse
- Poursuite de nos engagements malgré un exercice particulier

PROJETS 2021

- Renforcement du pilotage de notre performance, notamment sur l'énergie et le carbone,
- Déploiement de dispositifs de tri sélectif pour les visiteurs sur l'ensemble de nos sites
- Appel d'offres portant sur la gestion des déchets avec l'objectif de maximiser le recyclage

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a poursuivi les travaux engagés sur la maîtrise de ses impacts environnementaux. Depuis le 1^{er} janvier 2020, 100% des implantations en France sont alimentées en électricité d'origine renouvelable et le groupe souhaite étendre cette démarche à l'international. Caractérisé par un coup d'arrêt inédit, cet exercice a été l'occasion d'étalonner nos sites sur leurs consommations d'énergie et d'étudier l'impact de la cessation d'activités en matière énergétique. Nous avons poursuivi nos efforts sur le recyclage de nos déchets par la mise en œuvre de tests sur certains flux, tout en maintenant les collaborations existantes.

Avertissement sur la présentation des données chiffrées : pour cette année, nous afficherons uniquement des données brutes pour les données environnementales sans comparaisons possibles avec les exercices précédents, l'année 2020 constituant une approche particulière avec une activité largement « amputée ».

PANORAMA DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX PAR PÔLE

GL EVENTS LIVE



588 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



Consommations d'énergie

- 7 999 MWh d'électricité
- 3 512 MWh gaz
- 451 MWh fioul
- 26 MWh réseau de chaleur
- 26 MWh réseau de froid



Consommation d'eau

29 712 m³ pour le bâtiment



SITES LOGISTIQUE & DE STOCKAGE



Déchets

- 1 145 t DIB
- 17 t papiers/carton
- 424 t métaux
- 483 t bois
- 0 t plastiques
- 11 t verre
- 1 t DEEE
- 1 t Déchets organiques
- 4 t autres
- 100 t DEA

Total = 2 186 t



Taux de tri

48%

GL EVENTS VENUES



4 583 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



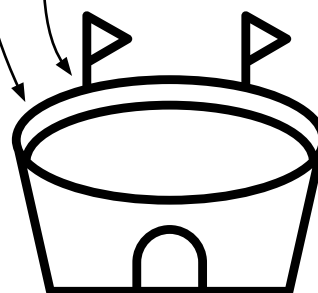
Consommations d'énergie

- 50 472 MWh d'électricité
- 17 614 MWh gaz
- 451 MWh fioul
- 8 089 MWh réseau de chaleur
- 2 365 MWh réseau de froid



Consommations d'eau

181 331 m³ pour le bâtiment
3 968 m³ prélevés pour le chauffage et la climatisation



SITES ÉVÉNEMENTIELS



Déchets

- 1 750 t DIB
- 222 t papiers/carton
- 19 t métaux
- 227 t bois
- 31 t plastiques
- 61 t verre
- 50 t moquette
- 1 t DEEE
- 42 t déchets organiques
- 6 t autres
- 27 t DEA

Total = 2 435 t



Taux de tri

28%

Fourniture de services pour l'événement

- stands
- matériel audiovisuel
- signalétique
- moquette
- structures temporaires...



678 370 litres de carburant



Retour en stock



1 811 teq CO₂ dues au transport

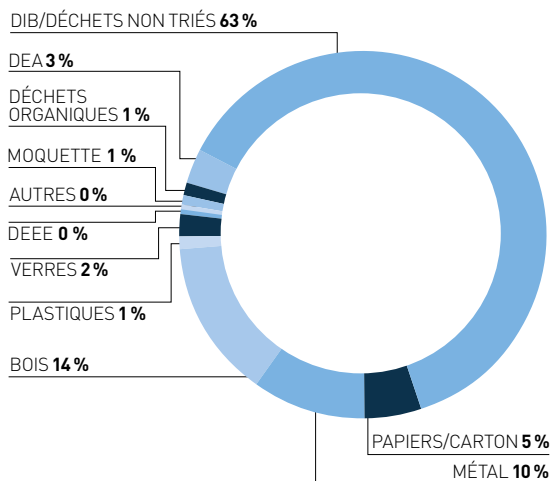
GL EVENTS EXHIBITIONS EST UN ORGANISATEUR DE SALONS. LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AUX DÉCHETS ET CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES NE SONT PAS DISPONIBLES LORSQUE CES MANIFESTATIONS ONT LIEU HORS DU RÉSEAU GL EVENTS VENUES. ELLES SONT EN REVANCHE INTÉGRÉES AUX DONNÉES DE GL EVENTS VENUES LORSQUE LES SALONS ONT LIEU SUR NOTRE RÉSEAU DE SITES.

1. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DE NOS DÉCHETS

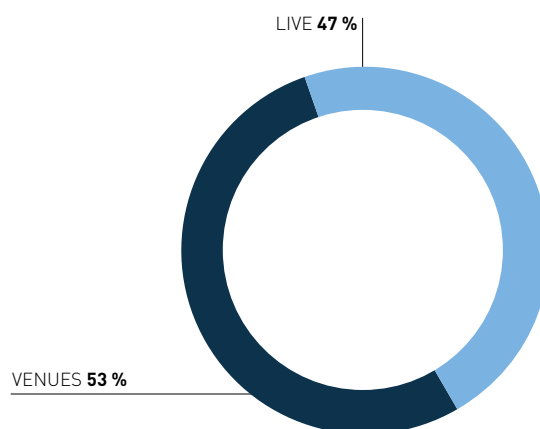
L'économie circulaire constitue l'un des enjeux majeurs de l'industrie des événements. Les métiers s'engagent à créer des cercles vertueux de réutilisation de matériels ou d'espaces locatifs. La démarche de gestion des flux de déchets se structure autour de trois objectifs en amélioration continue :

- RÉUTILISER
- RÉDUIRE
- RECYCLER

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR TYPE (en tonnes)



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR PÔLES



Les volumes de déchets produits ont été divisés par trois par rapport à l'année dernière. La répartition des volumes produits est pour cette année égale entre les Pôles Venues et Live, conséquence de périodes d'arrêt total de nos activités. Le taux de tri gagne 2 points par rapport à l'année dernière puisqu'il s'élève désormais à 34%.

1.1 RÉUTILISER AU MAXIMUM :

Les métiers de prestation de services et de location de matériel ou d'espaces permettent de lutter contre l'usage unique. En optimisant la rotation des actifs (mobiliers, structures temporaires, matériel audiovisuel, espaces événementiels, énergie, cloisons...), ils sont ainsi mieux protégés et réparés dans la mesure du possible pour créer des cercles vertueux de réemploi.

L'enjeu est de servir des événements éphémères avec des produits et services réutilisables et durables.

Les actifs sont transportés avec des contenants adaptés et divers équipements de protection. Par exemple, un travail de remplacement des housses de protection du mobilier en plastique par des housses en tissus réutilisables ou des couvertures a été réalisé afin de protéger les gammes de mobilier en limitant la production de déchets.

L'expertise des ateliers de réparation au sein des entrepôts permet de prolonger la durée de vie des actifs. En dernier recours, les éléments dégradés sont recyclés dans la mesure du possible via des partenariats avec des filières adéquates, comme l'éco-organisme Valdelia pour les cloisons ou mobiliers usagés.

Au-delà des actifs classiques, le Groupe a développé une expertise dans les bâtiments temporaires et modulaires. Ces solutions permettent la conception de structures démontables et remontables, donc moins coûteuses et moins impactantes sur l'environnement que des bâtiments classiques. Cette expertise est illustrée cette année par la construction du Grand Palais Ephémère qui a pris place sur le Champ de Mars à Paris jusque fin 2024. Ce bâtiment pourra être démonté et réimplanté sur d'autres lieux.

1.2 RÉDUIRE À LA SOURCE :

La crise sanitaire a entraîné une forte diminution de nos activités, occasionné en conséquence une réduction proportionnelle des déchets produits. Au-delà de l'effet conjoncturel, le Groupe engage des démarches structurantes pour réduire la production de déchets à la source. Parmi les flux de déchets issus des activités événementielles, les produits alimentaires issus des prestations F&B représentent un potentiel important de réduction. La suppression de la distribution de bouteilles en matières plastiques, qui avait été initiée sur certains sites dès 2019, s'est poursuivie en 2020.

En pratique :

La distribution de bouteilles en verre réutilisables au Centre des Congrès de Lyon illustre cette évolution. Cette décision évite la diffusion annuelle de près de 50 000 bouteilles en plastiques par le site et de réduire d'autant le flux de déchets émis.

Sur le même site, la cessation des activités aurait pu contraindre le site à jeter près de 1300 litres de liquides (jus, lait...) et divers produits alimentaires. L'engagement des collaborateurs du site a permis le don et la distribution de ces produits alimentaires en faveur des plus démunis.

1.3 RECYCLER :

Le Groupe poursuit ses efforts en termes de recyclage en généralisant ses efforts de test-validation-déploiement sur différents flux. Le déploiement du tri et du recyclage dans les bureaux se poursuit en partenariat avec le réseau socialement responsable Elise. Les sites de la Maison de la Mutualité à Paris, de la Grande Halle d'Auvergne ou du Centre des Congrès de Toulouse ont rejoint cette opération. Près de 8 tonnes de gobelets, canettes, papiers/cartons, verre qui ont été recyclés via cette voie.

GL events poursuit également ses collaborations avec différents éco-organismes comme Valdelia, avec qui 127 tonnes de déchets d'ameublement ont été recyclés. Pour exemple, 342 fauteuils de l'amphithéâtre des Pavillons du Parc Floral de Paris ont été recyclés par leur soin.

En pratique :

Certaines matières courantes, comme le PVC, ne disposent pas de filières de recyclage performantes. Signexpo a développé une gamme de produits signalétiques alternatifs au PVC expansé disposant de meilleures performances de recyclage via du carton ou encore des bâches en polyester.

Les bâches en PVC expansé malgré tout utilisées peuvent trouver des secondes vies et être valorisées en up-cycling. Deux exemples :

- Le Centre des Congrès de Lyon a initié une collaboration avec une jeune start up de la région Auvergne Rhône Alpes pour transformer des bâches en emballage pour les produits du e-commerce : 1m² de bâche = 24 cartons économisés = une réduction de 1 kg de CO₂ dû à l'incinération de ces déchets.
- Jaulin a entamé des tests avec une structure de l'ESS pour recycler des bâches en poufs d'ameublement de décoration.

Bien que l'activité soit fortement réduite, nos collaborateurs ont pu réaliser des chantiers importants et structurants pour l'année 2021 en matière de gestion des flux de déchets :

- Un Appel d'Offres global portant sur la gestion des déchets au niveau national français est en cours, avec de forts enjeux sur le développement du recyclage,
- Le tri-visiteurs est en cours de déploiement sur tous nos sites événementiels,
- Le département RSE conduit actuellement une recherche de nouveaux partenariats sur le recyclage de certaines matières auprès d'acteurs issus de l'Economie Sociale & solidaire.

2. MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

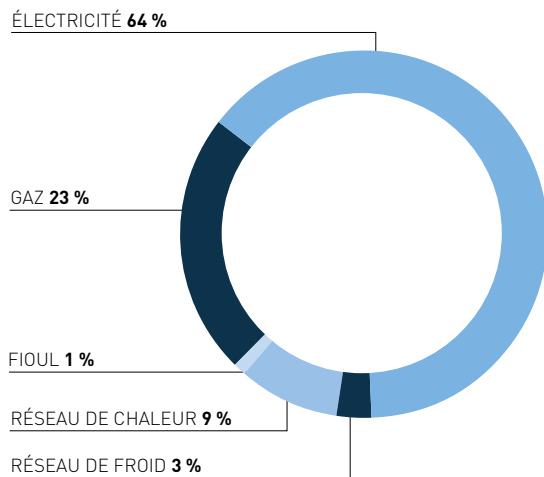
2.1 MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE :

2020 se présente comme une opportunité pour constater les talons énergétiques des sites et plus particulièrement ceux de nos sites événementiels : consommations incompressibles et indépendantes des activités (consommations liées aux organes de sécurité, au maintien des installations pour éviter toute détérioration).

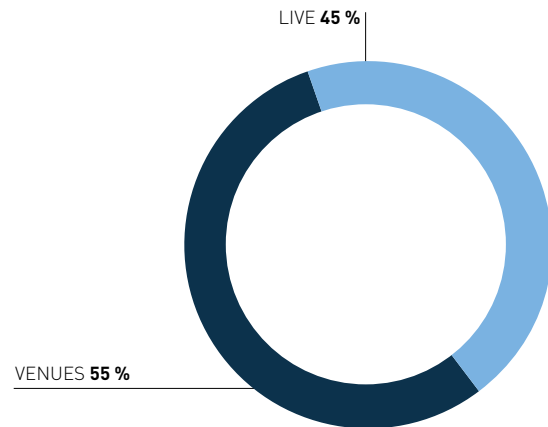
Les données présentées ne sauraient être comparées à celles des autres années, la réduction des consommations ne pouvant être considérée comme le seul fruit des efforts structurels en matière d'économies d'énergies.

Les premières périodes de confinement (variables entre les pays) ont permis d'établir un mapping du niveau de consommation pour chaque site. Après analyse des consommations, des plans de réduction ont été mis en œuvre en étroite collaboration avec nos prestataires en charge de la maintenance pour diminuer les consommations sur les périodes d'inactivité de la fin de l'année à la suite du renforcement des restrictions sanitaires. Les consommations d'énergie en cette période d'inactivité font l'objet d'un monitoring renforcé.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR TYPE



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR PÔLE



Les consommations d'énergie ont été divisées par deux par rapport à l'exercice 2019, conséquence directe de la cessation d'activité. La proportion des niveaux de consommations entre les Pôles reste quant à elle stable.

Afin de faciliter le monitoring des consommations d'énergie, le Groupe déploiera sur l'ensemble du périmètre France un outil de suivi des consommations d'énergie sur le premier trimestre 2021. Le pilotage précis et régulier des consommations permettra de fixer de nouveaux objectifs de réduction, liés aux niveaux d'activités, pour préciser les engagements chiffrés pour les prochaines années.

2.2 DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La diminution des consommations d'énergie et donc des émissions de carbone sur les Scope 1&2 est un axe d'amélioration important pour les activités du Groupe, plus spécifiquement sur les sites événementiels. Cette année particulière a abouti à une baisse des consommations (-48 %) avec des talons plus ou moins élevés en fonction des sites et de leurs équipements. La démarche environnementale de GL events se concentre sur 3 leviers de maîtrise de l'empreinte carbone des activités :

A/ COMPORTEMENT

2020 a permis de renforcer la vigilance pour éviter tout gaspillage d'énergie. Des protocoles de mises à l'arrêt des sites sans activités ont été mis en œuvre afin de réduire les consommations au strict nécessaire.

Cette mission a été facilitée notamment par la sensibilisation des équipes préalablement réalisée dans le cadre des certifications ISO 14001 ou ISO 20121. L'effort du Groupe en matière de certification de ses filiales se poursuit.

En pratique :

GL events UK a obtenu la certification ISO 20121, aux côtés des nombreuses autres filiales déjà certifiées. Les activités du Pôle Live en Ile de France ont initié une démarche similaire pour aboutir à la certification courant 2021.

B/ REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Les remplacements d'équipements en cours depuis plusieurs années ont été interrompus en raison de la crise. Conscients que la réduction de l'empreinte passe par l'amélioration de la performance des équipements sur les sites, différents plans d'amélioration ont été identifiés. Ces pistes d'investissements feront l'objet de discussions avec les collectivités propriétaires des sites.

C/ DÉVELOPPEMENT DU RECOURS AUX ENR

Au même titre que pour le remplacement des équipements pour les sites, le Groupe étudie différents scénarii de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque, sur certains des sites.

En pratique :

Le MEET : un Parc des Expositions nouvelle génération
 Cette année a été inauguré le nouveau Parc des Expositions de Toulouse, dont le Groupe est gestionnaire - il est certifié HQE et LEED nouvelle construction.

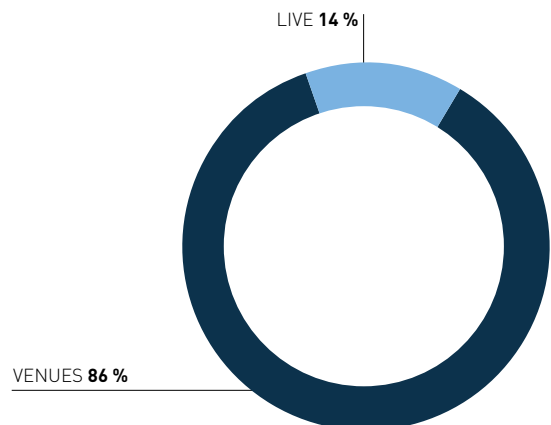
Le site est notamment alimenté en chaleur par de la cogénération et une centrale d'ombrières PV a été installée sur les parkings longeant le bâtiment.



2.3 LES CONSOMMATIONS D'EAU :

Les consommations d'eau ont fait l'objet d'une surveillance spécifique en 2020 pour limiter les dérives. Pour cet exercice, la consommation a été de 211 043 m³ d'eau répartis de la manière suivante :

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU PAR PÔLE



3. INNOVATIONS ET EXPERTISES

2020 a été l'occasion pour le Groupe de démontrer sa capacité à innover sur différents métiers. Cette capacité s'est traduite par deux actions emblématiques, au travers lesquelles le Groupe s'inscrit comme démonstrateur de la Transition environnementale via ses diverses expertises :

- Sur le Pôle Live, en concevant et réalisant le chantier hors-normes du Grand Palais Ephémère, un bâtiment intégralement démontable et réutilisable, à forte performance environnementale.
- Sur le Pôle Exhibitions, en poursuivant le développement des salons du Pôle Greentech+, qui accompagnent les filières de la Transition environnementale.

En pratique :

ZOOM SUR : LE GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE

Le Grand Palais Ephémère restera LE chantier emblématique de l'année 2020. Tout y est hors norme : la rapidité de l'exécution, la maîtrise des savoirs faire, la beauté architecturale signée Jean Michel Wilmotte et bien sûr, l'exemplarité environnementale à laquelle la Réunion des Musées Nationaux, mais aussi le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 étaient particulièrement attachés. De bout en bout, la maîtrise de son cycle, de sa conception, sa réalisation, et jusqu'à sa future réutilisation, s'est articulé pour en faire un lieu unique, éphémère et durable. Un héritage unique et iconique

Conception & matériaux choisis :

Dès la conception, plusieurs éléments ont été intégrés pour limiter l'impact du projet :

- Utilisation de matériaux « légers » garantissant un niveau de confort thermique,
- Enveloppe acoustique permettant de limiter et de réduire les nuisances sonores,
- Utilisation de matériaux naturels comme le bois avec un impact environnemental limité pour la charpente
- Location de certains éléments techniques pour garantir leur réutilisation
- Matériaux ou éléments moins énergivores (comme les ascenseurs)

Construction :

- Tri & valorisation des déchets sur le chantier,
- Utilisation de procédés constructifs (préfabrifications, calepinage) permettant de limiter la production de déchets sur le chantier mais aussi d'atténuer certaines nuisances (bruit par exemple),
- Consignes logistiques pour limiter les nuisances pour les riverains.

Exploitation :

- Electricité fournie lors de sa phase d'exploitation garantie d'origine 100% renouvelable.
- Nuisances sonores réduites pour les riverains en phase d'exploitation par le déchargement des camions directement dans le bâtiment.

Démantèlement :

Alors que sur un bâtiment classique la phase de démantèlement constitue la fin de vie des matériaux, la structure du Grand Palais Ephémère est démontable en un ou plusieurs modules et pourra faire l'objet de multiples réemplois. Les déchets issus de la déconstruction seront valorisés au maximum et le site remis en état à l'identique pour assurer un héritage positif. Afin de légitimer le projet, les choix et les évaluations des impacts environnementaux (notamment l'impact carbone), une Analyse de cycle de Vie de la structure a été engagée.



Egalité des chances :

Des entreprises favorisant le travail des personnes en situation de handicap ont été choisies. La société Elise intervient sur le tri et la collecte des déchets produits sur la base vie. Dans le cadre du chantier, du personnel en situation de réinsertion professionnelle intervient.

Santé et sécurité :

Au-delà des aspects santé/sécurité inhérents à un chantier, le contexte sanitaire a motivé des mesures fortes pour assurer la santé & la sécurité des collaborateurs et des sous-traitants sur le chantier. Le chantier du Grand Palais Ephémère, tout comme l'ensemble des activités du Groupe, est labellisé Safe & Clean.

ZOOM SUR : LES SALONS GREENTECH+, AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La constitution du Pôle Greentech + part d'un constat : réduire l'empreinte environnementale de l'homme, économiser les ressources, inventer une économie moins carbonée, sont désormais des impérieuses nécessités. Il est temps de rassembler toutes les conditions d'accélération de la transition écologique.

Pour y parvenir, l'innovation et le numérique sont au cœur des stratégies. Leurs corollaires : la transversalité, l'hybridation des technologies, le dialogue inter-filières et l'intelligence collective.

Dans ce contexte, l'émergence d'un acteur qui fédère les filières, favorise leur dialogue et leur convergence, accompagne leurs projets et leurs développements, pousse leurs innovations constitue un atout clé pour accélérer la transition écologique. C'est la raison d'être de Green Tech+. Bien plus qu'un organisateur de salons professionnels, Green Tech + entend, grâce à sa maîtrise des marchés et de leurs acteurs, être le point de rencontre de toutes les énergies de la transition écologique.

En connectant les entreprises, les organisations, les maîtres d'ouvrages, les prescripteurs, les visiteurs des filières de ses salons et tous ceux qui, par leur savoir-faire ou leurs pratiques, contribuent à la transition écologique. En co-construisant avec ces acteurs de nouveaux espaces d'échanges, pointus, sur des thèmes transversaux. En proposant des formes de mise en relation innovantes, diverses, continues, permettant de développer de nouvelles communautés d'intérêts et de projets, où des acteurs issus de différentes filières se retrouvent, échangent, s'enrichissent mutuellement pour construire le monde décarboné de demain.

Green Tech + a l'ambition de devenir, avec l'appui des acteurs qu'il fédère, un des catalyseurs de la nouvelle économie qu'il faut construire ensemble, une économie qui sache allier création de valeur et soutenabilité, une économie plus verte, plus respectueuse et plus responsable.

Greentech + rassemble des salons spécialisés dans différents domaines de la transition écologique et énergétique :



2 nouveaux rendez-vous devraient voir le jour également d'ici 2022



THINK PEOPLE : EMPLOI, DIALOGUE SOCIAL, RESPECT ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Depuis sa création, GL events considère le respect des femmes et des hommes et l'établissement d'un environnement de travail épanouissant comme un de ses fondamentaux. Créer et maintenir l'emploi dans l'ensemble des sociétés du Groupe constitue sa fierté en matière de Responsabilité Sociale. Les différentes sociétés du Groupe avaient ainsi créé 5446 emplois directs au 31/12/2019.

En 2020, l'ensemble des métiers de l'événementiel s'est retrouvé menacé dans le monde par les évolutions sanitaires et réglementaires. A l'échelle de la France, ces métiers représentent pour toute la filière plus de 450 000 emplois directs, d'une grande diversité.

Une solidarité forte s'est mise en place pour préserver des savoir-faire et une filière d'excellence. Très fortement impacté, le Groupe a tenu son rôle de chef de file en s'engageant auprès de ses partenaires et assumant un devoir de prise de parole. En 2020, le niveau d'activité de GL events s'est contracté de près de 60%. Les métiers ont évolué, notamment vers plus de digital. Les organisations de travail impactées par des normes sanitaires contraignantes et en évolution permanente, ont changé. Les sociétés du Groupe ont dû s'adapter à ces configurations nouvelles.

L'ensemble des équipes a contribué à un effort collectif d'ampleur : activité partielle, réduction drastique de l'emploi précaire, évolution des organisations, travail à distance, renforcement de nouvelles compétences.

Dans cette crise, le Groupe a maintenu son engagement sociétal et pris les mesures nécessaires pour protéger savoir-faire et collaborateurs, dans les différentes sociétés et différents pays du Groupe, en préservant sa pérennité économique.

La crise sanitaire a exigé de GL events une grande réactivité :

- Déploiement immédiat de protocoles sanitaires et généralisation du travail à distance pour tous les métiers qui le permettent, tout en maintenant les liens avec les collaborateurs ;
- Mise en place dans chaque entreprise, le cas échéant avec ses instances représentatives du personnel, de dispositifs d'adaptation de la masse salariale ;
- Évolution des métiers et adaptation des compétences ;
- Maintien du lien avec les collaborateurs pour entretenir l'engagement même en période d'inactivité.

Les mécanismes sociaux progressivement déployés par certains états et consentis dans les différentes sociétés par les instances représentatives du personnel, ont permis de pérenniser en grande partie les emplois permanents. Localement, dans certaines sociétés et pays, des réductions d'effectifs ont néanmoins été nécessaires. L'ensemble des équipes a fait preuve d'adaptabilité et de résilience. Au cœur de la crise, le Groupe a préparé l'avenir en travaillant à des projets transformants pour permettre l'impulsion de développements nouveaux, le maintien des emplois et l'adaptation des compétences internes.

En cette année difficile, GL events a maintenu son engagement au service de la solidarité et du respect des personnes, socles et fondements de sa démarche de Responsabilité Sociale. Structuré en gestion sociale décentralisée, le Groupe compte 4580 collaborateurs, au sein de 120 sociétés dans 21 pays. Le programme Think People donne un cadre large aux engagements sociaux de chaque société.

Pour un groupe dont la vocation est de réunir les Hommes, le respect des hommes et femmes qui font l'entreprise, le maintien du lien même en temps de crise et la protection de l'emploi sont des piliers fondamentaux de la démarche sociale et sociétale.

ENJEUX

- I. Maintenir l'emploi et l'engagement
- II. Respecter les personnes et intégrer la diversité
- III. Accompagner le développement des compétences
- IV. Maintenir le lien et l'attention aux personnes

FAITS MARQUANTS 2020

- L'activité partielle a concerné 70% des collaborateurs dans l'ensemble des pays où la législation le permet (France, Belgique, Grande Bretagne, Brésil, Italie, Hongrie et Espagne).
- Les métiers, les structures et les organisations ont été adaptés à la situation sanitaire et économique.
- L'adaptation des compétences des collaborateurs à de nouveaux enjeux métier s'est poursuivie.
- Des outils collaboratifs ont été déployés au premier trimestre, juste avant la mise en place du télétravail.
- Le Groupe a renforcé la parité dans les instances de Direction, en nommant une troisième femme au Comité exécutif du Groupe.
- Le dialogue social s'est intensifié, avec une grande compréhension mutuelle des enjeux

PROJETS 2021

- Poursuite du recours aux mesures de protection de l'emploi dans un contexte d'activité atone
- Accélération d'un plan de formation et d'adaptation des compétences
- Déploiement d'un programme de développement du recours à l'Entrepreneuriat Social et Solidaire et à l'Insertion
- Intensification des politiques de diversité, notamment l'égalité Hommes / Femmes.
- Mobilisation pour accompagner la formation des jeunes et leur intégration dans l'entreprise.

I. MAINTENIR L'EMPLOI ET L'ENGAGEMENT

Dans un contexte mondial de crise sanitaire et économique, l'enjeu social du Groupe a été de sécuriser les collaborateurs, de créer les conditions d'un retour à une croissance économique partagée et ainsi de contribuer à la pérennité de l'emploi et à son développement futur.

L'ensemble des actions ont visé la sécurité de chacun, la protection de l'emploi dans la durée, le maintien et le développement des savoir-faire, l'évolution des compétences et l'engagement de chacun pour le futur du Groupe.

Dans cette perspective, les dirigeants des sociétés ont œuvré pour protéger la santé de chacun, ils ont maintenu le lien social avec leurs équipes et préparé les organisations à la relance de leurs activités.

Grâce à une compréhension commune de ces enjeux, l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants des sociétés du Groupe ont partagé un effort collectif d'ampleur tout au long de l'année.

Face à une baisse d'activité de près de 60% en 2020, les effectifs consolidés permanents des sociétés du Groupe GL events se sont contractés de 12% à 4580 personnes au 31/12/2020.

A. MESURES DE PROTECTION DE L'EMPLOI – RÉACTIVITÉ ET RÉSILIENCE

La soudaineté et la violence de la crise sanitaire ont demandé au Groupe une forte réactivité.

Différents mécanismes sociaux ont été mis en place par les pouvoirs publics dans bon nombre de pays où GL events est présent et ce dernier y a recouru pour faire face à l'arrêt de ses activités.

Un recours massif à l'activité partielle

Au niveau mondial, les systèmes d'activité partielle ont été un levier d'ajustement structurant pour le Groupe.

Les filiales françaises, belges, britanniques, hongroises, italiennes, espagnoles et brésiliennes ont été concernées par ce dispositif. Dans ces sociétés, en moyenne, 47% du temps de travail entre mars et décembre 2020 a été chômé. Les dispositifs d'activité partielle ont concerné plus de 3700 personnes soit près de 70% des collaborateurs des différentes sociétés pour plus de 2,5 millions d'heures chômées.

La rapidité de mise en œuvre de ces mesures à travers le monde, la qualité du dialogue social, les efforts acceptés par les collaborateurs face à une crise d'une ampleur inouïe pour le secteur de l'événementiel ont été déterminants pour la résilience du groupe en 2020 et pour la protection d'un emploi durable.

**ACTIVITÉ PARTIELLE EN HEURES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
SUR LA PÉRIODE MARS À DÉCEMBRE 2020**

	Nombre d'heures d'activité partielle potentielles		Nombre d'heures réalisées		Taux d'activité partielle
Amérique	689 700	12 %	268 356	10 %	39 %
Europe hors France	761 780	14 %	463 523	18 %	61 %
France	4 110 888	74 %	1 858 408	72 %	45 %
Total	5 562 368	100 %	2 590 287	100 %	47 %

**ACTIVITÉ PARTIELLE EN HEURES PAR DIVISION AU NIVEAU MONDE
SUR LA PÉRIODE MARS À DÉCEMBRE 2020**

	Nombre d'heures d'activité partielle potentielles		Nombre d'heures réalisées		Taux d'activité partielle
Live	3 148 726	57 %	1 419 144	55 %	45 %
Venues	1 516 227	27 %	832 525	32 %	55 %
Exhibitions	575 304	10 %	224 861	9 %	39 %
Corporate	322 111	6 %	113 757	4 %	35 %
Total	5 562 368	100 %	2 590 287	100 %	47 %

Le non-renouvellement des emplois non-permanents

Face à la violence de la crise dans l'ensemble des sociétés du Groupe, des emplois non-permanents n'ont pas été renouvelés. Ils ont diminué entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020 de près de 40% au niveau mondial et de 60% en France. La part des emplois permanents représente au 31/12/2020, 89% au niveau de l'ensemble du groupe et atteint 96% pour l'ensemble des filiales françaises.

**ÉVOLUTION DE LA PART DES EFFECTIFS PERMANENTS DANS LES EFFECTIFS INSCRITS
AU 31/12/2020**

	31/12/2019						31/12/2020					
	France		Hors France		Groupe		France		Hors France		Groupe	
Non permanent	296	10 %	517	21 %	813	15 %	118	4 %	383	20 %	501	11 %
Permanents	2 710	90 %	1 923	79 %	4 633	85 %	2 524	96 %	1 555	80 %	4 079	89 %
Total	3 006	100 %	2 440	100 %	5 446	100 %	2 642	100 %	1 938	100 %	4 580	100 %

La mobilité, vecteur de protection de l'emploi et de développement des collaborateurs

Les mobilités entre les sociétés, qu'elles soient temporaires ou permanentes, ont été un facteur de préservation des emplois. Près de 80 postes permanents ont été pourvus par mobilité. De façon temporaire, des collaborateurs dont l'activité opérationnelle courante était interrompue ont été sollicités et se sont portés volontaires pour venir en aide à leurs collègues en contribuant à des projets en cours dans le cadre de mobilités salariales ponctuelles.

Cette mobilité est aussi un des axes pérennes de développement des collaborateurs comptabilisé.

Seules 271 embauches externes de salariés permanents ont été réalisées sur l'exercice 2020. Elles se sont majoritairement concentrées sur le premier trimestre avant que la crise sanitaire ne devienne une pandémie.

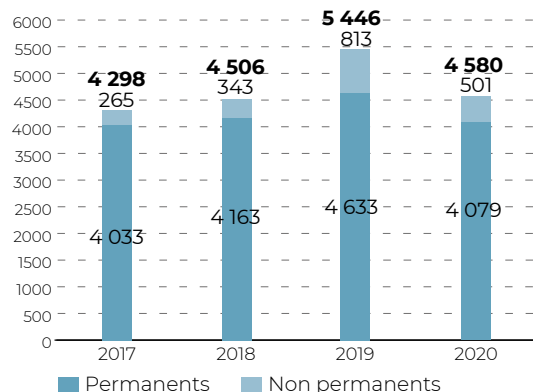
B. AJUSTEMENT DES ORGANISATIONS FACE À UN IMPACT PLURIANNUEL

Pour affronter un état durable de crise sanitaire et économique, certaines sociétés ont dû se résoudre à des réductions d'effectifs.

Ces décisions difficiles, qu'elles soient à l'initiative du collaborateur ou de la direction des entreprises, ont été prises avec un respect mutuel et en conformité avec les législations locales.

Les effectifs consolidés permanents et non-permanents des sociétés du Groupe ont diminué de 16% entre 2019 et 2020 (865 personnes). Cette réduction est à mettre en perspective d'une baisse d'activité de près de 60%. Le niveau des effectifs inscrits au 31/12/2020 reste légèrement supérieur à celui en date du 31/12/2018.

ÉVOLUTION DE LA PART DES EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS ET NON PERMANENTS (au 31/12 – Période 2017 – 2020)



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS ET NON PERMANENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'évolution entre 2018 et 2020 montre une progression régulière de l'implantation du Groupe en Asie, en lien avec sa stratégie de développement géographique.

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020	
Afrique	175	4 %	351	6 %	142	3 %
Amérique	548	12 %	624	11 %	371	8 %
Asie	441	10 %	929	17 %	938	20 %
Europe hors France	528	12 %	536	10 %	487	11 %
France	2 814	62 %	3 006	55 %	2 643	58 %
Total	4 506	100 %	5 446	100 %	4 580	100 %

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS ET NON PERMANENTS PAR ACTIVITÉ

L'évolution des effectifs par activité entre 2019 et 2020 marque un léger recul de la part représentée par les activités Live, au profit des activités du Pôle Exhibitions, en lien avec les croissances externes notamment en Chine.

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020	
Live	2 853	63 %	3 449	63 %	2 740	60 %
Venues	1 004	22 %	1 155	21 %	1 073	23 %
Exhibitions	407	9 %	597	11 %	557	12 %
Corporate	242	5 %	245	4 %	210	5 %
Total	4 506	100 %	5 446	100 %	4 580	100 %

MOUVEMENTS DE PERSONNELS PERMANENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, PÉRIMÈTRE GROUPE

L'analyse des mouvements de personnel dans une perspective plus durable s'effectue sur la base des effectifs permanents. Les approches par zone géographique et par activité mettent en évidence des réalités différentes, conséquences des systèmes sociaux existant ou mis en place dans les différents pays face à la crise.

Les mécanismes sociaux et les mesures de protection ont permis de contenir la réduction des effectifs permanents très en deçà de la contraction de l'activité, et ce notamment en France et en Europe de façon générale. Ce sont les zones où les taux de turn-over sont significativement plus faibles (respectivement 13 et 16%).

	Effectifs permanents au 31/12/2019		Embauches 2020		Départs 2020		Taux de turn over
Afrique	214	5 %	8	3 %	64	7 %	30 %
Amérique	570	12 %	53	20 %	283	32 %	50 %
Asie	651	14 %	29	11 %	106	12 %	16 %
Europe hors France	488	11 %	38	14 %	79	9 %	16 %
Hors France	1 923	42 %	128	47 %	532	60 %	28 %
France	2 710	58 %	143	53 %	350	40 %	13 %
Total	4 633	100 %	271	100 %	882	100 %	19 %

MOUVEMENTS DES PERSONNELS PERMANENTS PAR ACTIVITÉ, PÉRIMÈTRE GROUPE

Les activités Live étant déployées dans des pays où les mesures sociales face à la crise sanitaire ont été moins présentes, ses effectifs ont été plus impactés, avec un turn-over de 21%. En s'appuyant sur les leviers de l'activité partielle dans tous les pays qui le permettaient, en réduisant drastiquement l'emploi précaire et en favorisant la mobilité plutôt que le recrutement externe, GL events a limité l'impact sur l'emploi

permanent à 12% face un recul de son activité de près de 60%. En assurant la sécurité des collaborateurs dans l'ensemble de ses filiales et en maintenant liens et dialogue social, le Groupe a assumé ses responsabilités d'employeur en préservant sa capacité de rebond et assurant la pérennité du plus grand nombre de ses emplois au niveau mondial.

	Effectifs permanents au 31/12/2019		Embauches 2020		Départs 2020		Taux de turn over
Live	2 849	61 %	134	49 %	596	68 %	21 %
Venues	1 032	22 %	79	29 %	161	18 %	16 %
Exhibitions	522	11 %	41	15 %	89	10 %	17 %
Corporate	230	5 %	17	6 %	36	4 %	16 %
Total	4 633	100 %	271	100 %	882	100 %	19 %

C. DES EMPLOIS INDIRECTS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Les événements accueillis, organisés ou équipés sur nos territoires d'implantation sont aussi générateurs d'emplois sur toute la chaîne de valeur du tourisme d'affaires, qu'il s'agisse des prestataires événementiels, de l'hôtellerie, de la restauration, des transports de voyageurs etc. GL events assure habituellement une proximité de services à ses clients avec l'exigence de créer de la valeur locale au bénéfice des territoires sur lesquels il opère. Cette année, ces emplois indirects ont été peu sollicités du fait de la contraction des activités.

II. RESPECTER LES PERSONNES ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Les collaborateurs du Groupe représentent une grande diversité, cultivée pour renforcer son agilité avec le souci de la chance offerte à tous quel que soit le genre, l'âge ou les conditions de santé. Il s'agit de valoriser avant tout les compétences, l'engagement, les initiatives ainsi que l'esprit d'équipe et de capitaliser sur la richesse humaine de chacun.

A. DIVERSITÉ HOMMES/FEMMES

Une légère progression de la part des femmes dans le groupe

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE DES EFFECTIFS INSCRITS, PÉRIMÈTRE GROUPE

La proportion des femmes est en légère progression sur les deux dernières années dans l'ensemble du Groupe. Elle augmente de 2,10 points pour les salariés permanents, pour atteindre 41% des effectifs.

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Part dans l'effectif global	40 %	60 %	41 %	59 %	41 %	59 %
Part dans l'effectif permanent	39 %	61 %	41 %	59 %	41 %	59 %

Une gestion des carrières non discriminante

La composition du Comité exécutif a été renforcée par la nomination d'une troisième femme portant la part des femmes au sein de ce comité à 33%. La proportion des femmes dans les cadres supérieurs et dirigeants est stabilisée depuis 2 ans entre 19 et 20%. En 2019 et 2020, pour le cumul des catégories 40% des Directeurs et Cadres sont des femmes. Cette proportion est identique celle des femmes dans l'ensemble du Groupe. La part de ces deux catégories de postes par rapport à l'effectif global est quasiment identique pour les hommes et pour les femmes, soit de l'ordre de 40%.

PART DES FEMMES DANS LES POSTES DE DIRECTEURS ET CADRES EN EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS, PÉRIMÈTRE GROUPE

	31/12/2019			31/12/2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre de directeurs et cadres	673	977	1 650	647	957	1 604
Pourcentage de directeurs et cadres	36 %	36 %	36 %	39 %	40 %	39 %
Répartition par sexe des directeurs et cadres	41 %	59 %	100 %	40 %	60 %	100 %

L'évolution de la répartition par catégorie et par sexe entre 2019 et 2020 montre une augmentation significative de la part des femmes dans les postes intermédiaires (de 23% en 2019 à 36% en 2020 pour la catégorie TAM, supervisor et technician), les autres catégories restant globalement stables. Les métiers d'ouvriers restent toutefois quasiment exclusivement masculins.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS ET NON PERMANENTS PAR SEXE ET PAR CATÉGORIES, PÉRIMÈTRE GROUPE

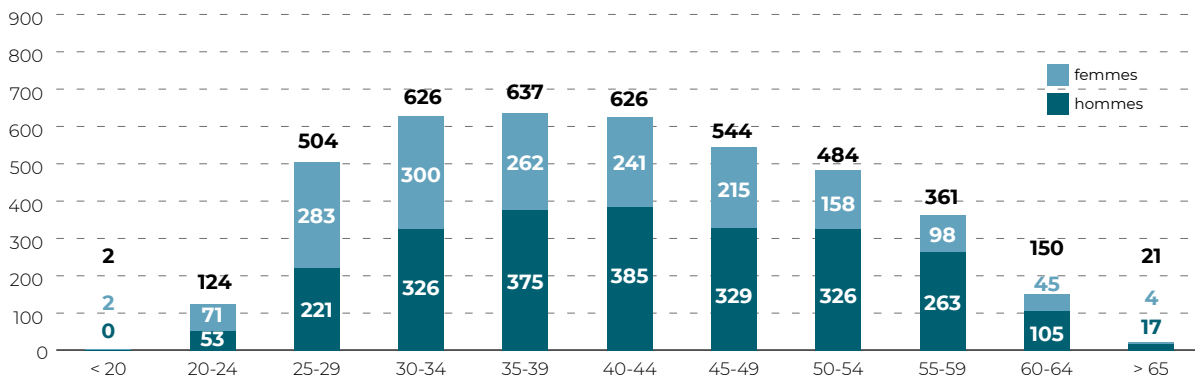
	Effectif total au 31/12/2020 Permanents et non permanents	Femmes		Hommes		Total général		% de la catégorie
		Femmes	%	Hommes	%	Total	%	
CAT I	BU Director / Executive	26	23 %	85	77 %	111	100 %	2 %
CAT II	Cadre / Manager	621	42 %	873	58 %	1 493	100 %	33 %
CAT III	TAM / Supervisor / Technician	444	36 %	792	64 %	1 236	100 %	27 %
CAT IV	Employé / Clerk	753	70 %	318	30 %	1 071	100 %	23 %
CAT V	Ouvrier / Blue Collar	37	6 %	632	94 %	669	100 %	15 %
Total général		1 881		2 700		4 580		100 %

B. DIVERSITÉ DES ÂGES – UNE PYRAMIDE DES ÂGES ÉQUILIBRÉE

L'ensemble des données concerne les effectifs permanents inscrits au 31/12 de chaque année.

La pyramide des âges reste équilibrée avec un renforcement progressif de la part des collaborateurs de plus de 40 ans. L'année 2021 qui nécessitera le développement et l'intégration de nouvelles compétences pour répondre notamment aux enjeux de la transformation numérique, environnementale et sociale, pourrait impacter la pyramide des âges en renforçant la part des moins de 25 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE POUR L'EFFECTIF PERMANENT INSCRIT (AU 31/12/2020, PÉRIMÈTRE GROUPE)



La moyenne d'âge augmente de 14 mois sur l'ensemble du Groupe, ce qui correspond à 2 mois de plus qu'un glissement naturel à effectif stable. Cette évolution est à lire à l'aune d'une année 2020 où ont été effectuées très peu d'embauches externes.

L'augmentation de la proportion des plus de 50 ans en 2020 renforce l'attention portée à l'expérience et l'expertise, clés de transmission des savoirs.

En 2020, le faible niveau de recrutement généré par la crise sanitaire et économique n'a pas permis de combiner cette valorisation de l'expertise avec une entrée importante d'une nouvelle génération de collaborateurs.

	2018	2019	2020
Âge moyen France	42,23	41,85	42,97
âge moyen Monde		40,59	41,74

	2018	2019	2020
Part des - de 30 ans	17,5 %	17,9 %	15,4 %
Part des + de 50 ans	22,2 %	22,4 %	24,9 %

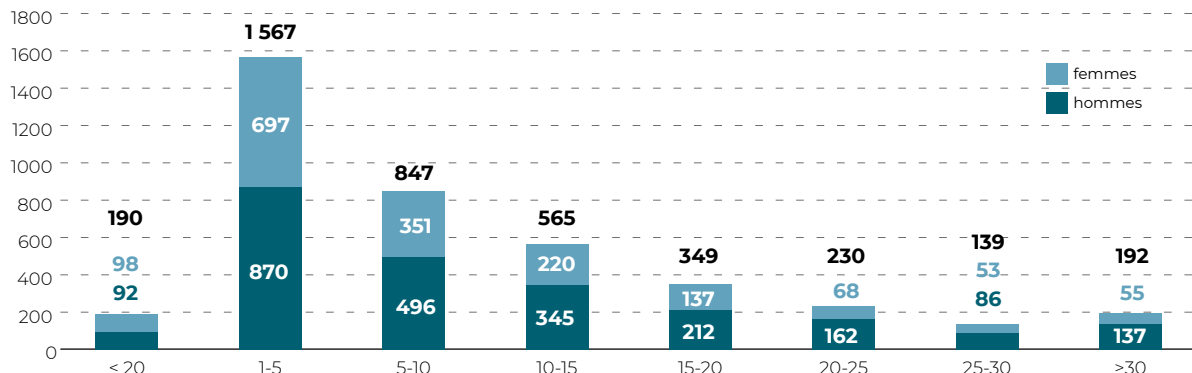
C. DIVERSITÉ DES ANCIENNETÉS

L'ancienneté moyenne est de 9,9 ans. L'âge moyen dans les fonctions de direction est de 48,5 ans, pour une ancienneté de 12,2 ans. Les équipes les plus jeunes et avec le moins d'ancienneté sont les populations sales and marketing.

	Age moyen	Ancienneté moyenne
Design	40,9	9,9
Direction	48,5	12,2
F&B	40,4	6,0
Opérations	42,7	10,4
Sales/Marketing	39,6	8,1
Support	41,2	9,2
TOTAL	40,9	9,9

Le graphique de la répartition par ancienneté fait apparaître un pic significatif sur la population entre 1 et 5 années d'ancienneté puis une décroissance progressive, à l'exception des plus anciens (> 30 ans), qui représentent exactement la même part que les moins de 1 an.

**RÉPARTITION DES ANCIENNETÉS DANS L'EFFECTIF TOTAL INSCRIT
(au 31/12/2020, périmètre Groupe)**



D. DIVERSITÉ DES MÉTIERS

Dans un contexte en évolution, GL events est fort de la variété de ses profils. Si les fonctions Opérations et Sales/Marketing représentent la majeure partie des effectifs, le Groupe peut aussi s'appuyer sur des fonctions Design et supports importantes qui accompagnent l'évolution des métiers.

RÉPARTITION DES MÉTIERS DANS L'EFFECTIF TOTAL INSCRIT AU 31/12/2020, PÉRIMÈTRE GROUPE

	France		Afrique		Amérique		Asie		Europe Hors France		Total hors France		Total	
Design	115	47 %	12	5 %	23	9 %	83	34 %	12	5 %	130	53 %	245	100 %
	4 %		8 %		6 %		9 %		2 %		7 %		5 %	
Direction	67	51 %	6	5 %	11	8 %	36	27 %	12	9 %	65	49 %	132	100 %
	3 %		4 %		3 %		4 %		2 %		3 %		3 %	
F&B	50	40 %	0	0 %	7	6 %	30	24 %	38	30 %	75	60 %	125	100 %
	2 %		0 %		2 %		3 %		8 %		4 %		3 %	
Opérations	1 532	69 %	45	2 %	164	7 %	262	12 %	218	10 %	689	31 %	2 221	100 %
	58 %		32 %		44 %		28 %		45 %		36 %		48 %	
Sales / Marketing	512	44 %	29	3 %	90	8 %	377	33 %	145	13 %	641	56 %	1 153	100 %
	19 %		20 %		24 %		40 %		30 %		33 %		25 %	
Support	367	52 %	50	7 %	76	11 %	150	21 %	62	9 %	338	48 %	705	100 %
	14 %		35 %		20 %		16 %		13 %		17 %		15 %	
Total	2 643	58 %	142	3 %	371	8 %	938	20 %	487	11 %	1 938	42 %	4 580	100 %
	100 %		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %	

E. DIVERSITÉ MULTICULTURELLE

Dans un monde de plus en plus mouvant, la richesse de GL events repose aussi sur sa diversité culturelle. Avec une présence dans 21 pays et 82 nationalités, le Groupe dispose d'une capacité d'adaptation et d'une agilité forte. La présence en Asie s'est renforcée au cours de l'année 2020, pour atteindre 20% des effectifs avec une augmentation des effectifs de 18% en Chine en lien avec la stratégie de développement dans cette zone.

	2019		2020	
Afrique	351	6 %	142	3 %
Algérie	4		4	
Île Maurice	33		34	
Afrique du Sud	314		104	
Amérique	624	11 %	371	8 %
Brésil	385		217	
Chili	233		149	
Pérou	2		1	
USA	4		4	
Asie	929	17 %	938	20 %
Chine	458		541	
Hong Kong	62		44	
Japon	38		38	
Russie	1		1	
Turquie	236		207	
Emirats Arabes Unis	134		107	
Europe hors France	536	10 %	487	11 %
Belgique	43		40	
Hongrie	85		83	
Italie	33		33	
Luxembourg	1		0	
Pays-Bas	59		43	
Espagne	128		120	
Royaume-Uni	187		168	
Hors France	2 440	45 %	1 938	42 %
France	3 006	55 %	2 643	58 %
Total général	5 446		4 580	

En pratique :

Les équipes dédiées aux grands événements internationaux sont représentatives de cette diversité qui fait la force et la richesse du Groupe. Des équipes projets ad hoc sont recrutées dans les différentes sociétés sur base de volontariat et complétées par des recrutements externes de compétences spécifique. Chaque année, GL events réalise plusieurs grands projets internationaux développant ainsi une vraie culture internationale à travers l'organisation.

F. UN GROUPE INCLUSIF, DANS UNE ANNÉE 2020 AVEC UN FAIBLE NIVEAU D'EMBAUCHES

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap fait partie des axes prioritaires de la politique diversité du Groupe depuis 2014. Le nombre de collaborateurs en situation de handicap en France fin 2019 est ainsi de 62 collaborateurs, le taux d'emploi global étant de 3,74 %.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI GLOBAL - FRANCE

2016	2017	2018	2019
4,23 %	4,83 %	3,90 %	3,74 %

Les données d'emploi 2020 seront disponibles après la date de publication de la DPEF, aussi y a-t-il toujours un décalage d'un an dans la publication des données handicap. Le taux a légèrement baissé entre 2018 et 2019, notamment en raison d'intégration de nouvelles sociétés. La contribution globale Agefiph s'est élevée à 192 952 €. A la suite de la signature de la Charte de la Diversité fin 2010 et le lancement d'une démarche handicap en 2014, GL events a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité des chances en signant la Charte des 1000 de la métropole de Lyon (1000 entreprises s'engagent pour l'insertion et l'emploi).

Pour prolonger les attentes de l'ensemble de nos partenaires, notamment les collectivités territoriales, cette charte vise la mise en place d'actions concrètes avec des objectifs simples mais ambitieux : recruter autrement, contribuer à l'accès à l'emploi, faire connaître nos métiers, soutenir les acteurs de l'insertion, s'investir dans une dynamique locale pour l'emploi.

En pratique

Les acheteurs du Groupe ont été formés aux achats auprès des structures d'insertion par les équipes de la Maison pour l'Emploi de la Métropole de Lyon. Une matinée de rencontre avec des structures d'insertion et les responsables de clauses d'insertion leur ont permis d'appréhender les spécificités du secteur.

GL events prépare un partenariat plus global pour permettre le déploiement d'une politique de recours élargi à l'insertion et à l'Entrepreneuriat Social et Solidaire. Des formations seront proposées à tous les acheteurs et un travail d'identification de partenaires potentiels de l'ESS est en cours.

III. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les ressources humaines dans un groupe attentif au respect et à l'épanouissement des personnes, sont la richesse principale de GL events. Cette crise exceptionnelle suppose une capacité de réactivité, de résilience et d'adaptation. Les métiers de l'événementiel sont challengés et doivent s'adapter à des nouveaux usages, à de nouveaux modes de consommation.

Des dispositifs d'accès à la Formation Professionnelle ont été régulièrement proposés en 2020 aux salariés par leur société d'appartenance.

La formation professionnelle permet d'ajuster les compétences

aux besoins et à l'environnement mouvant de l'entreprise. Les plans de formation sont construits dans chaque business unit en concertation avec les managers, les RH opérationnels et la Direction Générale.

En France, l'Etat a pu accompagner les salariés placés en Activité Partielle via le dispositif FNE. GL events y a eu recours et a proposé aux collaborateurs des listes de formations adaptées à leurs besoins.

1929 collaborateurs ont ainsi été formés, pour un total de 17 832 heures de formation.

	France	International	Global
Nombre de stagiaires total	811 42 %	1 119 58 %	1 930 100 %
Nombres d'heures de formation	10 610 59 %	7 222 41 %	17 832 100 %
Heures de formation/stagiaire	13,08	6,50	9,24

Le volume d'heures de formations a été divisé par plus de deux par rapport à 2019. Cette diminution s'explique par un arrêt depuis le début de la crise sanitaire des formations en présentiel qui ont été partiellement remplacées par des formations digitales. En 2019, avait été réalisées des formations « Compliance » dans l'ensemble du Groupe qui correspondaient à 33% du volume de formation de l'année 2019.

Un réel effort de formation a pu être maintenu malgré la crise, centré sur l'évolution des compétences en lien avec les évolutions sociétales, technologiques et du management, du fait des changements d'organisation du travail.

En 2020, la formation à l'international a représenté 58% du nombre de stagiaires. En nombre d'heures de formation, la répartition entre la France et l'international est le reflet exact de la répartition des effectifs.

La France a pu bénéficier du dispositif FNE qui a représenté 7387,5 h des formations. Le recours à ce dispositif a permis de maintenir le lien, de favoriser le partage, de faire monter en compétence et mobiliser les collaborateurs sur des

thématiques en lien avec les projets de transformation du Groupe (digital, RSE par exemple). A titre d'illustration, en France, 75% des heures de formations ont porté sur les thématiques du commerce et du marketing, de la sécurité, de la RSE, du digital et du management.

En 2021, la formation et l'évolution des compétences des collaborateurs pour les adapter aux nouveaux enjeux s'accélèreront pour accompagner la relance des activités.

EXEMPLES DE CONTENUS DE FORMATION

- Mettre en œuvre et produire des événements éco responsable
- Valoriser la démarche RSE auprès de nos clients
- Management opérationnel de 1^{er} niveau
- Management et coopération en situation de crise
- Community Management et Marketing Digital
- Maitrise des outils de travail collaboratif
- Développement commercial
- Gestion administrative de la sous-traitance

IV. MAINTENIR LE LIEN ET L'ATTENTION AUX PERSONNES

Le potentiel d'équipes présentant une telle diversité ne peut complètement s'exprimer que dans un contexte collaboratif fort où prime l'intelligence collective et la flexibilité de chacun et des organisations. Sur ce point, l'année 2020 a constitué un défi de taille : apprendre en quelques jours à travailler à distance, à appréhender des outils collaboratifs nouveaux, à maintenir le lien entre les collaborateurs et à servir les territoires où les sociétés sont présentes malgré l'interruption de nos activités.

A. ÊTRE RÉACTIFS ET RÉSILIENTS ENSEMBLE

En quelques jours, l'ensemble des filiales du Groupe dans le monde entier a dû s'adapter au travail à distance. Les systèmes d'information robustes ont permis cette mise en œuvre immédiate. Les managers ont mis en place des points de rencontre digitaux avec l'ensemble de leurs collaborateurs sous forme de petits déjeuners, apéritifs virtuels, sur base de volontariat. Dans certaines sociétés ont été organisés des challenges sur des sujets extraprofessionnels. Au Brésil, un séminaire virtuel a été organisé avec l'ensemble des collaborateurs sur plusieurs jours.

En pratique : Projets transformants

Ce fut le sens du projet Aubrac qui s'est déroulé en 2018 et 2019. Près de 240 personnes de tous Pôles, pays, métiers ont été invités lors de plusieurs sessions pour travailler sur des projets d'innovation et de transformation du Groupe. 10 projets proposés par les dirigeants ont ainsi été traités en mode collaboratif autour de trois priorités :

- Faire émerger par la collaboration des idées d'actions pour créer de la valeur additionnelle
 - pour nos clients (produits, offres, nouveaux services)
 - dans notre organisation et notre fonctionnement (décloisonnement, agilité, coopération...)
- Inventer avec les collaborateurs le GL events de demain
- Développer une culture en phase avec les évolutions sociétales (collaboratif, liberté d'expression et inclusion).

ZOOM SUR : LE PROJET SHARING

De ces sessions est né le projet Sharing, déployé en 2020. Il a permis de développer le travail collaboratif au sein du Groupe avec l'enjeu d'améliorer le quotidien des collaborateurs et de casser les silos entre les Pôles et les business units.

Ce dispositif s'appuie sur deux volets :

- Un réseau social interne visant : la communication groupe / le partage d'expériences/ la résolution de problèmes et l'intégration de collaborateurs
- Un outil collaboratif permettant le partage de documents, une messagerie instantanée, la gestion de projet et l'organisation d'équipe.

Déployé à temps avant les premiers confinements et avant la généralisation du travail à distance, ce projet Sharing a permis aux collaborateurs d'appréhender des outils qui leur ont permis de maintenir le lien et l'intelligence collective pendant l'année 2020, dans la mesure de leur activité.

Au-delà de l'aspect professionnel, le Groupe a autorisé l'utilisation de ces outils aux collaborateurs en dehors du cadre professionnel pour qu'ils puissent garder le lien et partager des moments conviviaux durant les périodes d'arrêt de nos activités.

Si la dynamique des ateliers AUBRAC a été suspendue compte tenu de la pandémie, elle a posé les bases et fondements d'un engagement transversal des collaborateurs et de réflexions sur les projets de transformation et d'adaptation de GL events aux enjeux de la transformation numérique, environnementale et sociale.

Des programmes de travail ont été engagés courant 2020 pour poursuivre certains projets et préparer la relance du Groupe et l'approfondissement de sa proposition de valeur tenant compte d'un environnement nouveau. Ces projets ont mobilisé plusieurs dizaines de collaborateurs.

A titre d'exemple :

- Transformation et Plan de relance (travail spécifique de recensement de projets structurants éligibles au soutien des plans de relance français et européens)
- Destination 2024 (groupe de travail sur les perspectives de transformation des usages dans les sites événementiels)
- Lancement de partenariats avec un institut d'innovation technologique et sociale, l'institut Matrice. Cet institut est à la fois un organisme de formation, un incubateur, une université alternative, un centre de recherche, des laboratoires d'innovation et un lieu de création artistique. A travers ce partenariat, le Groupe travaillera en 2021 avec une vingtaine d'étudiants sur sa transformation.
- Task Force Digitale (ateliers de structuration de projets pour répondre aux enjeux de transformation numérique de nos métiers et de nos process).

B. PARTAGER LA CRÉATION DE VALEUR

Avant la crise, GL events a souhaité porter auprès de ses différentes filiales en France une impulsion en termes de politique salariale. Dans le respect d'une gestion sociale décentralisée où chaque filiale est décisionnaire et responsable de sa politique salariale, le Groupe a souhaité que chaque filiale porte une attention spécifique sur les premiers niveaux de rémunération.

Depuis 2007, la mise en place de la participation avec un plan épargne Groupe a permis aux salariés des sociétés françaises d'être associés à ses résultats pour 2019. Certaines filiales françaises contribuent à cette participation, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble des collaborateurs selon les règles légales de distribution. Le montant brut de la participation s'est élevé en 2020 au titre de 2019 à 4,66 M€. Un dispositif d'épargne salariale a été développé pour permettre aux salariés qui le souhaitent de l'utiliser comme outil d'épargne et/ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, 6 fonds de placements sont proposés dont un fond de placement solidaire.

Depuis 2012, le Président et le Conseil d'administration ont souhaité associer les collaborateurs au capital de l'entreprise et ont ainsi décidé de distribuer 10 actions gratuites par an et par collaborateur. Cette démarche a été poursuivie en 2020. GL events offre à l'ensemble de ses collaborateurs en France un dispositif de prévoyance (décès, invalidité, incapacité) et de remboursement des frais de santé dans le respect des conventions collectives. Les régimes Frais de Santé sont des contrats responsables et s'adaptent aux niveaux de vies

des collaborateurs avec la possibilité d'opter pour différentes options sur complémentaires.

Dans les différentes sociétés françaises, certains collaborateurs bénéficient en plus de leur salaire fixe annuel d'une prime sur objectifs, calculée pour sa majeure partie en fonction de l'atteinte des résultats de leur société ou du périmètre dont ils ont la responsabilité directe.

Le calcul de ces primes au titre des résultats de l'année 2020 conduit à un taux de versement moyen des primes sur objectifs de l'ordre de 25% de l'enjeu. A titre exceptionnel, le Groupe a recommandé aux dirigeants des filiales françaises de verser des primes exceptionnelles additionnelles pour compenser la perte de pouvoir d'achat de leurs collaborateurs pour que le montant de la prime sur objectif complétée par la prime exceptionnelle, ne soit pas inférieur à 70% du montant de l'enjeu total de la prime sur objectifs.

Dans les filiales à l'international, les dirigeants ont pris les mesures de compensation adaptées à leur situation économique et sociale.

De plus, à compter du 1^{er} mars 2021, le Groupe recommande que, dans chaque société française, soit compensée en totalité la perte de salaire générée par l'activité partielle pour les collaborateurs dont la rémunération brute mensuelle est inférieure à 3 000€.

Ces décisions viennent reconnaître l'engagement des équipes dans la période de crise que GL events traverse et renforcer la détermination de chacun à s'investir dans la reprise de l'activité.

C. DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

GL events fonctionne en gestion sociale décentralisée. Les instances représentatives du personnel présentes au sein des sociétés du Groupe sont organisées sous la forme d'un Comité social et Economique (CSE) dès lors qu'elles ont plus de 11 salariés et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un PV de carence. Chaque CSE a pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Cela inclut toutes formes d'échanges, d'informations, de consultations ou de négociations, entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées aux politiques économiques et sociales menées dans les business units.

2020 a été une année riche en termes de dialogue social. Près de 200 réunions de CSE se sont déroulées dans les différentes filiales française, dont près de 30% de façon extraordinaire. Les CSE ont été informés de façon régulière sur la situation économique de leur filiale et ont été étroitement associés à la mise en place des protocoles sanitaires, de l'activité partielle, de la planification des congés payés et le cas échéant, de plans de licenciements économiques collectifs. Sur la mise en place et les prolongations de l'activité partielle, l'ensemble des CSE ont émis des avis favorables. Des avis favorables et des abstentions ont aussi été rendus sur certains plans de licenciements économiques collectifs.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux portent sur plusieurs thèmes. Les salaires, la durée et l'organisation du travail ou les demandes de travail à temps partiel forment un premier sujet global de discussion permettant d'aborder

plus largement la situation de l'emploi dans l'entreprise. Les accords intègrent également le cas échéant l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que les mesures concernant l'égalité femmes/hommes et l'employabilité des seniors. Les négociations annuelles obligatoires dans les différentes sociétés ont dans leurs thématiques la négociation sur le télétravail. La crise sanitaire a mis ce sujet au cœur des préoccupations sociales.

La qualité du dialogue social local a permis aux sociétés du Groupe de préserver sa capacité à rebondir. C'est la preuve de la compréhension forte et partagée des partenaires sociaux de la situation sanitaire et économique grave dans laquelle se trouvaient les différentes sociétés du Groupe, à des degrés différents liés à leur structuration et à leur activité.

Dans une situation de crise sanitaire et économique grave, GL events a préservé sa diversité, en renforçant la féminisation de ses organes de direction et en stabilisant la part des femmes dans l'entreprise. Cet axe sera renforcé en 2021, la reprise d'activité offrant de nouveaux leviers d'action.

2021 et 2022 devront permettre de renforcer la part des moins de 25 ans en lien avec les préoccupations sociétales générées par la crise sanitaire, à minima en Europe. La diversité multiculturelle se poursuivra grâce aux grands projets et au développement international. 2021 sera aussi l'année de l'accélération de l'adaptation des compétences aux nouveaux enjeux de nos métiers par la formation.

THINK SAFE / GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS LES PARTENAIRES



Le programme Think Safe regroupe les politiques relatives à la santé et à la sécurité du Groupe. Volet essentiel de la responsabilité sociale, cette année a été marquée par le contexte sanitaire. Ce programme témoigne de la capacité d'adaptation et de la résilience de GL events face à la crise.

ENJEUX

- I. Garantir la sécurité sanitaire pour toutes les parties prenantes,
- II. Respecter les directives des autorités,
- III. Être un acteur reconnu et de qualité,
- IV. Offrir un cadre de travail sûr aux collaborateurs

FAITS MARQUANTS 2020

- Mobilisation d'une cellule de crise sanitaire en collaboration étroite avec la direction générale du Groupe.
- Plus de 100 référents sanitaires nommés et formés.
- Obtention du Label Safe & Clean délivré par l'APAVE pour l'ensemble des activités du Groupe en France.

PROJETS 2021

- Labellisation Safe & Clean des activités à l'internationale.
- Mise en place de groupes de travail avec les opérationnels pour encadrer les salons les plus sensibles (SIRHA par exemple) et les sites événementiels.
- Soutien à la reprise d'activité respectant les évolutions réglementaires.

I. DES PROTOCOLES ADAPTES POUR LES COLLABORATEURS ET LES PARTENAIRES.

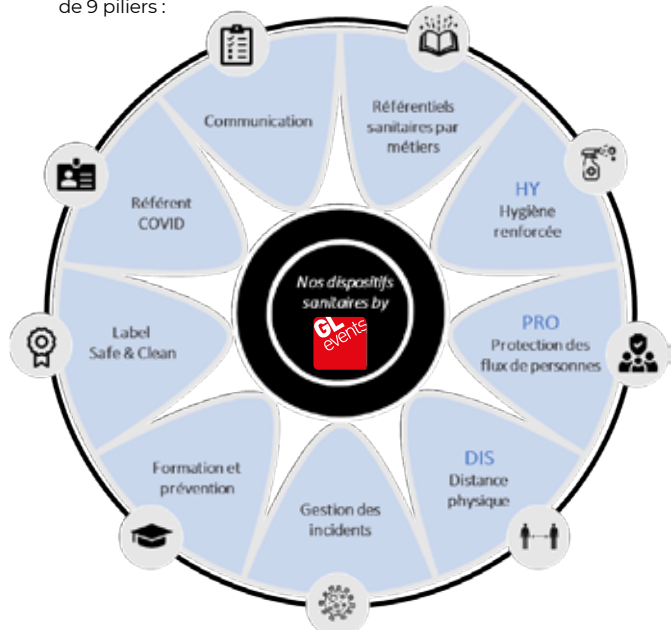
Depuis le début de l'épidémie en France comme à l'international, le Groupe met tout en œuvre pour assurer en priorité la santé des collaborateurs et se conformer aux décisions des autorités compétentes. Le Groupe prépare la reprise d'activité avec un seul leitmotiv : PROTÉGER les collaborateurs et les partenaires.

Cette protection est assurée par une démarche itérative au fil des évolutions et des instructions précisées par les autorités compétentes. L'initiative est collaborative, pluridisciplinaire encadrée par l'équipe Risk Management du Groupe.

Elle se donne pour objectifs :

- ✓ **RASSURER** les collaborateurs et l'ensemble des partenaires publics et privés.
- ✓ **ÊTRE CONFORME** aux recommandations des autorités gouvernementales et sanitaires compétentes.
- ✓ **GARANTIR** un niveau de qualité harmonisé et d'excellence pour l'ensemble des métiers du Groupe

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche s'articule autour de 9 piliers :



A. DES MESURES RENFORCÉES

Les mesures sont fondées sur le strict respect des gestes barrières et se caractérisent par le triptyque « HY-PRO-DIS » :

HY (hygiène) : des mains avec un lavage régulier par gel hydroalcoolique ou eau/savon, mise à disposition de serviettes à usage unique, gestion des déchets dédiés, renforcement des prestations de nettoyage adaptée, ajustée et visible.

PRO et DIS (protection et distance) : le port du masque est obligatoire dans tous les lieux collectifs. L'organisation des espaces de travail est adaptée pour garantir le respect de la distanciation physique et optimiser la gestion des flux pour

limiter le risque d'affluence, de croisement et de concentration. Respect d'une distance physique d'au moins deux mètres. Organisation d'un plan de gestion des flux : par rotation et/ou par tranches horaires pour limiter les regroupements dans les espaces de travail.

Ces mesures sont complétées par :

- Un dispositif de nettoyage visible & adapté.
- Des produits conformes et efficaces contre le COVID-19.
- Des espaces aménagés avec un affichage important des consignes sanitaires.



B. L'ADAPTATION AU RISQUE

La diversité des activités du Groupe impose des protocoles et des consignes stricts pour que nos collaborateurs et nos clients, quelle que soit la configuration, puissent être en toute sécurité sur les sites réceptifs, les chantiers et les espaces de travail. Ils ont été conçus en cohérence avec le référentiel sanitaire défini par l'UNIMEV.

Ces protocoles et ces consignes font l'objet d'une communication sur mesure pour chaque partie partenaire.



FOCUS : LE REFERENT SECURITE SANITAIRE, GARANT DU PROTOCOLE

Le Groupe a nommé un référent sanitaire pour chacune des sociétés, chacun des chantiers et des salons. Il dispose d'outils spécifiques pour accompagner le déploiement des protocoles. Les référents sanitaires sont régulièrement tenus informés de toutes les mises à jour à appliquer en temps réel (groupe Teams référent sanitaire, post Yammer de sensibilisation, newsletters) Ils ont tous été formés au risque sanitaire.

Le référent a un rôle d'accompagnement pour :

- Appliquer et déployer les protocoles et consignes sanitaires en vigueur.
- Adapter l'aménagement et les flux pour les salons ou événements.
- Proposer les meilleures solutions d'aménagements modulables, simples et rapides à mettre en œuvre permettant d'accueillir les exposants et les visiteurs tout en respectant les normes sanitaires et veiller à la sécurité de tous (cloisonnement, signalétique, audiovisuel).
- Adapter les process de montage et de démontage pour assurer la sécurité des équipes.
- Assurer la coordination de tous et sensibiliser les collaborateurs et partenaires aux risques sanitaires.

C. PILOTER LE DISPOSITIF

Pour piloter ce dispositif, les collaborateurs opérationnels ont été formés et sensibilisés au risque sanitaire. 13 sessions de formation ont été dispensées en France et à l'international.

Des process spécifiques ont été déployés pour prendre en charge instantanément une personne symptomatique, un cas contact ou une personne testée positive (cf ci-dessous). Ces process font partis des outils remis aux référents sanitaires pour les accompagner dans leur nouvelle fonction. L'ensemble du dispositif est mis à jour, révisé et amélioré à la suite des retours d'expérience des référents.



II. L'ADAPTATION OPÉRATIONNELLE

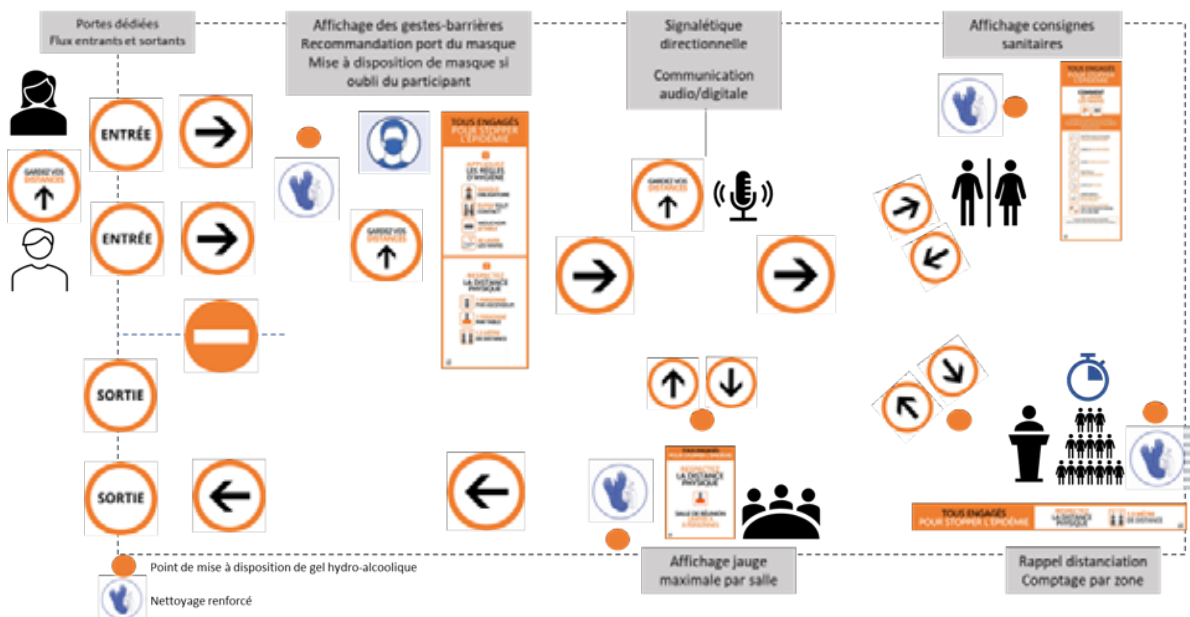
A. POUR LES ÉVÉNEMENTS

En amont de tout événement, une checklist répertorie l'ensemble des mesures à mettre en œuvre avant l'ouverture au public. L'ensemble des sites événementiels ainsi que toutes les activités du Groupe ont évalué les risques sanitaires pour anticiper la reprise d'activité. Un référentiel adapté pour l'accueil du grand public a été conçu en cohérence avec les recommandations préconisées par l'UNIMEV.

Il s'articule autour de quatre axes et il garantit le respect des gestes barrières (HY-PRO-DIS):

- Mesures de protection
- Mesures d'hygiène renforcées
- Distanciation physique et contrôle des flux
- Communication visible

Exemple de parcours visiteur :



ZOOM RESTAURATION :

L'offre restauration a toujours été intimement liée à l'accueil et à l'organisation d'événements : elle a été adaptée pour répondre aux exigences sanitaires :

- **ADAPTATION DES OFFRES** : commande en ligne, queue virtuelle, lunch-boxes à emporter, individualisation des repas.
- **AMÉNAGEMENTS DES ESPACES** : espacement des tables, réduction du nombre de chaises par table, élargissement de la zone.
- **PAIEMENT SANS CONTACT PRIVILÉGIÉ.**
- **POUR LES ÉQUIPES ET LES PRESTATAIRES, NOUVEAU PROCESS DE PRODUCTION** :
 - Suppression des crudités.
 - Remise en température à minima à 70°C en surface et individualisation

B. POUR LES CHANTIERS

Les protocoles intègrent le risque à chaque étape. Les consignes sont communiquées tout au long de la vie du chantier, notamment lors de :

- La préparation (vérification des conditions sanitaires, nomination d'un référent sanitaire, élaboration d'un planning d'intervention pour réduire les risques de croisement et de rassemblement, fourniture d'un kit sanitaire).
- Le transport avec des règles strictes en cas de covoiturage ou d'utilisation des véhicules de service, assorti d'un protocole de désinfection pour les véhicules de service.
- L'accueil est effectué par le référent sanitaire : transmission des consignes, rappel du protocole, validation de l'affichage.
- La phase de travaux : respect des consignes, affectation du matériel, réduction du risque de coactivité.
- Repas et pauses : lavage des mains, contenant des repas personnel et nominatifs, consignes de restauration.
- Fin de postes : respect des consignes de passage au vestiaire, lavage des mains.

III. FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE ET ADAPTER LES MÉTIERS DU GROUPE

Face à cette situation exceptionnelle, le Groupe a dû anticiper et proposer aux clients des solutions adaptées. Les filiales ont réagi en proposant des innovations pour répondre aux contraintes imposées par la crise et renforcer les dispositifs sanitaires :

Renforcer l'Hygiène et la protection des personnes :

Vachon propose des purificateurs d'air. Ils diminuent de 99% la charge virale aéroportée. Ces appareils renforcent l'hygiène dans les espaces publics clos et restreints.

Proposer des solutions d'aménagements temporaires et modulables pour garantir la distance physique :

Pour respecter les capacités d'accueil imposées et éviter des zones de rassemblements aux heures de forte affluence, les solutions d'aménagements temporaires offrent la possibilité de créer des zones tampon en extérieur afin de garantir la distance physique à l'intérieur.

Au Brésil, le Groupe a déployé des solutions pour respecter la distanciation physique et la séparation des flux dans les événements (espaces individuels, cloisons), zones de décontamination (voir ci-dessous).



Renforcement de la surveillance et des process d'accueil : se protéger et protéger les autres

Le Groupe a mis en place des équipements permettant de renforcer la surveillance des symptômes : centres de dépistages et bornes de prise de température. Des équipes « vigilance sanitaire-COVID-19 » sont mises à disposition sur les événements. Elles veillent à l'application des gestes barrière et à la conformité de l'ensemble des mesures mises en œuvre.



Innovier pour développer les nouveaux formats d'événements :

En ce qui concerne les événements en présentiel, si possible les solutions sont digitalisées pour réduire les risques de point contact et de transmission du virus (flyer et brochure digitaux, badge numérique, solution de paiement sans contact, réalité virtuelle)

Les offres digitales sont développées pour proposer des événements 100% digital ou hybride. Ces nouvelles solutions offrent l'opportunité de concevoir tout type d'événement à distance, en restant connecté : congrès virtuels, tournages, enregistrements, interviews, productions audiovisuelles, lancement et présentation de produits.



CCIB - BARCELONE
Un plateau de 420m² pour des événements virtuels & hybrides

Autres solutions :

Des structures temporaires faisant office d'hôpitaux de campagne pour répondre aux besoins en lits supplémentaires ont été installées notamment en Afrique du Sud.



**LA LABELISATION SAFE & CLEAN :
LA VALIDATION DU DISPOSITIF ET DES ENGAGEMENTS**

Depuis novembre 2020, les filiales et les activités du Groupe sont labellisées « Safe & Clean » en France.

Ce Label confirme que les fondamentaux de la gestion de la crise sanitaire sont présents et permettent de la reprise de l'activité en toute sécurité (analyse des risques, aménagement des locaux aux risques sanitaires, protocole de gestion d'une personne symptomatique,

information et prévention du personnel).

L'obtention de ce Label est une reconnaissance de l'engagement du Groupe, confirmant que les dispositifs sanitaires mis en place sont efficaces, de qualité et permettent d'assurer la sécurité des collaborateurs, des partenaires et du public lors des événements. Des démarches similaires ont été engagées pour les filiales à l'étranger.

IV. OFFRIR UN CADRE DE TRAVAIL SUR AUX COLLABORATEURS

Face à la pandémie, GL events a très rapidement déployé de nouveaux protocoles sanitaires renforcés pour protéger les collaborateurs, les partenaires et les clients. Car la sécurité des biens et des personnes a toujours été un enjeu majeur pour les métiers de la prestation de services. De nouvelles formations sont dispensées adaptées aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

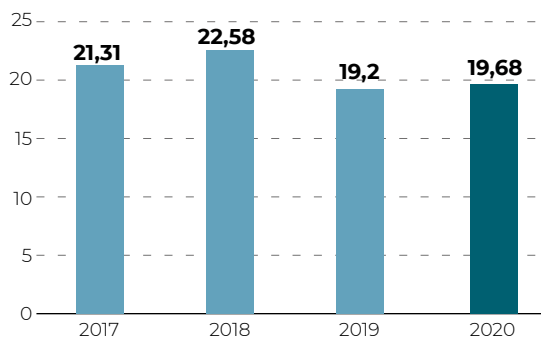
- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier.
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers.
- Gestes et postures pour tous les collaborateurs effectuant des manipulations et déplacements manuels.
- Travail en hauteur et échafaudages.
- SSIAP pour la sécurité incendie.
- Sauveteur secouriste du travail.
- Habilitation électrique.

GL events a renforcé la formation dans le domaine de la sécurité, en s'attachant notamment au renouvellement des habilitations. Des référents sanitaires ont été formés. Ces formations représentent près de 33% des heures dispensées en 2020 sur le périmètre international. Pour les opérations, des plans de prévention, plan général de coordination et PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) sont mis en place pour assurer la sécurité des collaborateurs et des partenaires. Le taux de fréquence sur le périmètre France a légèrement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 19,2 à 19,68. Ils ne sont en revanche pas significatifs, compte tenu de la faible activité :

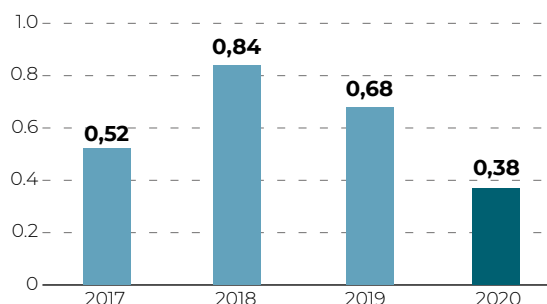
Le nombre d'heures travaillées a quasiment été divisé par deux, impactant défavorablement les données.

Toutefois, un niveau d'activité a été maintenu sur des métiers à risque. Le taux de gravité est de 0,38, en baisse par rapport à l'année dernière.

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE (France)



ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ (France)



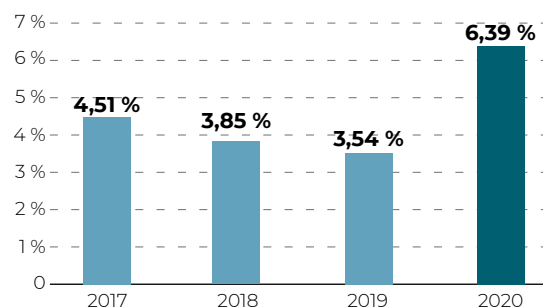
GL events garantit la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion (Parcs des Expositions, Centres des congrès, espaces réceptifs). Ils entrent dans la catégorie des ERP (Établissements Recevant du Public). Conformément à la réglementation en vigueur, des collaborateurs sont formés à la sécurité (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité est ajusté aux événements reçus. L'actualisation des connaissances et des gestes de premiers secours pour les personnels « au contact » dans les services et établissements recevant du public ainsi que les formations en matière de lutte contre les incendies sont prioritairement organisées et pris en compte dans les programmes de formation.

En pratique

Les organisations de temps collectifs sont au cœur de l'approche de la qualité de vie au travail du Groupe, en cohérence avec notre engagement « Bringing people Together ».

Précédemment, des « Time Together » étaient organisés régulièrement pour créer de la convivialité et favoriser des échanges entre collaborateurs, pour maintenir et enrichir un espace de travail chaleureux et motivant. Cette année, les managers ont maintenu des initiatives pour conserver le lien et la convivialité entre les collaborateurs dans le respect des contraintes imposées. Les équipes de la Destination Paris se sont réunies chaque semaine en visio-conférence pour un moment de convivialité et d'échange.

ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME (France)



Après une décroissance continue depuis 2017, l'évolution du taux d'absentéisme connaît une hausse en 2020. Elle confirme la responsabilisation de tous liées aux mesures de précaution prises dans les différentes filiales du Groupe pour protéger la santé des collaborateurs, celle de leur famille et de leurs collègues. Elle ne peut en conséquence être comparée aux autres années.



THINK LOCAL / ANIMER DES COMMUNAUTÉS QUI CRÉENT DE LA VALEUR DURABLE

ENJEUX

- I. Création de valeur durable
- II. Animation des communautés locales

FAITS MARQUANTS 2020

- Adaptation de nos formats d'événements pour maintenir une dynamique dans les filières,
- Actions de solidarité engagées par nos sites sur les différents territoires d'implantation,
- Initiation d'une démarche avec des acteurs de l'ESS

PROJETS 2021

- Renforcement de notre collaboration avec le secteur de l'ESS notamment dans le cadre de notre politique d'achats responsables

I. LES SALONS CRÉATEURS DE VALEUR « DURABLE » DANS LES TERRITOIRES ET LES FILIÈRES

Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, les événements sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs du développement économique territorial.

Pour les salons / congrès, cette dynamique repose sur :

- Un temps fort de rencontre unique de l'ensemble des parties prenantes d'un secteur : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias, collectivités locales, régions, pays...
- L'animation des communautés tout au long de l'année via plusieurs canaux : sites web, blogs, réseaux sociaux dédiés, conférences et publication de newsletter à fort contenu
- La présentation de tendances en matière de produits et de services, l'exposition des innovations
- La production de contenu à valeur ajoutée lors des colloques et conférences

Ces leviers sont puissants en termes de mobilisation des filières et GL events a l'opportunité et la responsabilité d'accompagner les filières qu'il accompagne sur la montée en puissance des enjeux de développement durable au sein de leur secteur d'activité, que ce soit en termes de contenu, de mise en lumière des innovations, de mises en lien ou de promotion des bonnes pratiques.

Si cette année particulière n'a pas permis de remplir complètement notre mission, cœur de l'utilité sociétale des métiers du Groupe, il a su s'adapter pour faire évoluer les formats, qu'ils soient physiques, hybrides ou totalement digitaux, et continuer à servir les communautés qu'il anime.

ZOOM SUR LA SECONDE ÉDITION DU SIRHA GREEN

Témoin des évolutions sociétales, qui se sont accentuées sur le premier confinement, la seconde édition du SIRHA Green, initialement prévue en juin, s'est tenue en septembre dernier dans un format resserré pour répondre aux urgences sanitaires. Ce salon s'affiche comme une réponse à l'urgence économique et écologique du food service.

« Symbole de l'engagement de GL events auprès de toute une profession durement et structurellement impactée par la crise sanitaire et économique » d'après Olivier Ginon, cette seconde édition a permis à 225 exposants et marques de proposer durant 3 jours des solutions concrètes, novatrices et variées :

- Fournisseurs locaux et responsables
- Equipements et matériels éco-conçus
- Solutions anti-gaspillage
- Textiles bio
- Gestion de communautés

II. LES SITES DU RÉSEAU DE GL EVENTS VENUES, ANIMATEURS ET ACTEURS SOLIDAIRES DES TERRITOIRES

Si dans leur acception première, les métiers du Groupe consistant à accueillir et rassembler ont été challengés en 2020 par une crise sanitaire imposant le besoin de confiner les personnes, des collaborateurs ont pourtant tenu à mettre leurs énergies, leurs savoir-faire et leurs actifs au service des Hommes et Femmes qui les entourent.

En pratique :

A travers ses implantations territoriales, GL events a tenu à prendre sa part dans la lutte contre la COVID-19. Les initiatives citées ci-après en sont des illustrations.

Des sites ont accueilli des hôpitaux d'urgence pour faire face aux besoins en lits pour soigner les malades de la COVID-19. A Budapest, Hungexpo a ainsi mis à disposition un Hall de 9 000 m², converti en hôpital d'urgence. En Afrique du Sud, le Johannesburg Exhibition Centre a permis la création de 1 500 lits supplémentaires.



Aux Pays Bas pendant la crise, le World Forum de La Haye a soutenu une initiative locale consistant à fournir des repas aux personnes dans le besoin. Plus de 100 000 repas ont été servis jusqu'à présent. Le World Forum et ses équipes se sont chargés du stockage et de la distribution des repas.



Les équipes de La Haye ont également poursuivi leur soutien à un projet d'aide aux écoliers issus de milieux défavorisés en leur proposant des formations aux entretiens d'embauche, un encadrement et d'autres formes de soutien.

En Espagne, le CCIB de Barcelone a fait bénéficier de ses installations et de son savoir pour produire plus de 192 000 repas pour les personnes les plus vulnérables. Le CCIB et l'ONG du chef José Andrés, World Central Kitchen se sont associés pour préparer jusqu'à 5 000 menus par jour pour les personnes les plus vulnérables de la région de Barcelone touchées par la crise COVID-19.

Les collaborateurs du site et l'équipe de bénévoles de l'ONG World Central Kitchen en local ont travaillé conjointement à la production d'un total de 192.909 repas, soit plus de 264 T d'aliments cuisinés et envoyés à 31 points de livraison identifiés par la Mairie de Barcelone et distribués par la Banque alimentaire de la ville.



Toujours à Barcelone, le site du CCIB s'est proposé comme centre logistique pour la distribution de matériel sanitaire dès le début du COVID-19. Le quai de chargement du CCIB a été utilisé par le Département des affaires sociales et de la famille de la Généralité de Catalogne (Gouvernement de la Région) pour assurer la réception et la distribution de plus de 4.000.000 d'unités de matériel de protection contre la COVID-19.

Un dispositif de bénévoles du CCIB a géré la réception de la cargaison de 3 avions en provenance de Chine ainsi que le classement du matériel de protection sanitaire contre la COVID-19 (masques, gants, blouses et lunettes de protection) distribué à des maisons de retraite et centres pour personnes âgées de toute la Catalogne.

Le Comité « Engageons Nous » formé par les collaborateurs de la Destination Lyon a poursuivi ses engagements de solidarité. Si la journée annuelle d'accueil de personnes isolées au Centre de Congrès de Lyon, en partenariat avec le Secours Populaire, n'a en 2020 pas pu se tenir pour des raisons sanitaires, les collaborateurs de Lyon For Events ont tenu à se retrouver pour une journée de solidarité qui leur a permis de confectionner ensemble masques et cadeaux distribués par la suite par le Secours Populaire.



Sur nos sites parisiens, à la demande de l'association Coallia, le Paris Event Center a mis à disposition les 8000 m² du Hall B pour accueillir un centre d'hébergement de sans-abris. L'ensemble des savoir-faire du Groupe ont été mis à contribution pour la création de ce centre en un temps record.

Le Parc Floral a accueilli l'événement partenaire « grande vente de Noël », un marché de Noël au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque. Les fonds récoltés par cet événement ont permis de soigner 12 enfants malades.



Des initiatives de solidarité de cet ordre ont eu lieu dans de multiples sociétés du Groupe sous l'impulsion de collaborateurs soucieux d'assumer cette part essentielle de la démarche globale de RSE de GL events, en l'absence d'événements et dans le respect des contraintes sanitaires. Ces exemples illustrent l'engagement fort de tous auprès des territoires et des communautés qu'ils animent. L'engagement des collaborateurs est source de fierté pour tous.

III. MÉCÉNAT

GL events est impliqué auprès des acteurs culturels, sportifs et associatifs. En parallèle chaque Business Unit, soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de chaque territoire, dans une démarche de proximité.

En 2020, les montants de mécénat financier ont été impactés par la conjoncture et les filiales ont privilégié l'engagement solidaire des collaborateurs :

- Villa Noailles
- Institut Français de la Mode
- Festival Lumière 2020
- Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France
- Fondation Paul Bocuse
- AFM Telethon
- UNICEF
- Associcao resgaste a cidadania, pour la réinsertion des sans-abris.

Un contrat de sponsoring a été reconduit pour accompagner le cavalier Olivier Perreau et son écurie. Certains contrats étant arrivés à échéance et n'ont pas été renouvelés.

IV. COLLABORATION DU GROUPE AVEC LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN AXE DE CRÉATION DE VALEUR MUTUELLE

GL events a engagé depuis plusieurs années des démarches de collaboration avec le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire :

- Membre du GESAT depuis 2012 pour développer les achats au secteur adapté et protégé dans le cadre de notre politique handicap
- Signataire de la Charte des 1000 entreprises dont l'objectif est développer le recours à l'insertion depuis 2017
- Membre du Club Handicap et Compétences depuis 2015

Pour renforcer la politique d'Achats Responsables initiée depuis plusieurs années et pour intégrer les opportunités de collaboration nouvelles offertes par le développement rapide du secteur de l'ESS, le Groupe a initié en 2020 une collaboration avec l'association « Les Canaux » qui a pour but de promouvoir et développer les liens entre les entreprises « classiques » et les organisations du monde de l'ESS.

Un diagnostic de la politique achats du Groupe a été lancé afin d'identifier les potentiels de collaboration avec des acteurs issus de l'ESS en fonction de nos grandes familles d'achats. Cette collaboration se renforcera en 2021 par la signature d'un partenariat structurant : identifications de partenaires issus de l'ESS notamment pour accompagner le Groupe dans certains domaines comme l'économie circulaire, la constitution de filières sur certains de métiers comme la signalétique, formation de l'ensemble des acheteurs aux enjeux spécifiques au secteur de l'ESS sur le premier trimestre de l'année 2021, etc.

THINK ETHICS : ETHIQUE ET CONFORMITÉ



Les activités du Groupe s'inscrivent dans une démarche d'intégrité et de respect des standards français et internationaux en matière d'éthique et de conformité. GL events s'est doté d'un dispositif structuré en matière de gouvernance dans le cadre de sa Compliance. Une équipe dédiée a été formée et étoffée avec l'embauche d'une Compliance Manager en février 2020 et d'une Assistante Compliance en décembre 2019. L'animation du dispositif prévoit une organisation par relais locaux, définie avec les dirigeants concernés. Tous les dirigeants internationaux ainsi que le COMEX ont été formés spécifiquement lors du premier semestre 2019. Le Groupe a mis un place un Comité éthique et une Charte du Comité Ethique, nommé ses membres.

L'ensemble des actions anti-corruption sont présentées systématiquement à chaque Comité d'audit ainsi que régulièrement lors des Comités exécutifs et Conseil d'administration. Le dispositif fait l'objet d'un suivi budgétaire dédié.

L'équipe Compliance a travaillé sur les huit piliers de la Loi Sapin II :

- Le **Code de conduite anticorruption**, piloté par l'équipe Compliance, publié sur les sites internet et intranet a été présenté lors des formations en 2019. Des fiches réflexes reprenant les principaux risques identifiés par la cartographie des risques ont été adossées au Code de conduite. Ces fiches précisent les comportements à adopter dans les opérations à risques telles que les interactions avec les tiers publics, les intermédiaires, les conflits d'intérêts, les paiements de facilitation, les dons, mécénats & sponsoring et les cadeaux et invitations ainsi que le process pour lancer une alerte quelque en soit la thématique. Le Groupe a émis des politiques cadeaux & invitations, dons & mécénat et conflits d'intérêt en support du Code en 2019. La communication est en suspend, contrainte par l'activité partielle des collaborateurs.
- Le **dispositif d'alerte interne**, géré par l'équipe Compliance, met à la disposition des collaborateurs une adresse électronique (compliance@gl-events.com) ayant pour fonction ligne d'alerte. Il a été décidé de mettre en place un système unique d'alerte afin de recueillir les faits de corruption (art. 17), ainsi que tout autre signalement (art. 8). Ce système utilisera la plateforme Whispli – outil externe administré en interne, de la réception à l'investigation de l'alerte. Cet outil permet le déploiement au sein de l'ensemble des filiales, dans chacune des langues locales et assure un anonymat et un degré de confidentialité conforme. Le déploiement est prévu dès que l'activité du Groupe reprendra. Une communication spécifique est prévue pour expliquer l'utilisation de l'outil Whispli et une fiche réflexe Alerte interne pour rappeler les règles et les droits du lanceur d'alerte. Plus de 75 alertes ont été remontées sur l'exercice.
- La **cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence** a été présentée et validée par la Direction générale en mai 2019 puis présentée au Comité d'audit de juillet de la même année, ainsi qu'au Conseil d'administration. Afin d'en préparer l'actualisation en 2021, un audit de la cartographie a été mené à l'été 2020 prenant en compte les dernières recommandations de l'AFA à la suite des premiers contrôles. Les résultats de l'audit ont été transmis à la Direction générale et à l'équipe Compliance Groupe ainsi qu'au Comité d'audit du 8 décembre 2020 et au Conseil d'administration. Les risques identifiés lors de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence sont intégrés au sein de la cartographie générale du Groupe ainsi qu'en référence de la cartographie des risques de fraude.
- S'agissant de l'**évaluation des tiers**, en 2019 un recensement de tous les tiers sur l'ensemble du Groupe (SAP et hors SAP) a été effectué par un cabinet de conseil et un groupe de travail. Une catégorisation des tiers a été effectuée par nature (partenaires commerciaux / conseils...) et des critères de risques (y compris pondération) ont été définis : le chiffre d'affaires, la nature des prestations et le pays de localisation des tiers. Ces trois critères permettraient de couvrir également les risques liés aux grands projets internationaux. Ainsi, une préanalyse de données a permis de faire ressortir trois niveaux de risques. A ces trois niveaux de risques sont appliqués des niveaux de diligence différents à chaque phase (phase contractuelle / précontractuelle / suivi). Le choix d'outil a été étudié et la communication du process seront enclenchés dès la reprise de l'activité. En attendant, des enquêtes Compliance sont menées sur les tiers les plus à risques et des contrôles des bases de données clients et fournisseurs ont été réalisés.
- Le pilier « **contrôles comptables** » est piloté par le Contrôle interne via une campagne de contrôles. Cette campagne concerne l'ensemble du périmètre Groupe et comprend une analyse détaillée et documentée des postes comptables suivants : cadeaux clients, invitations, dons, mécénat, sponsoring, commissions, honoraires exceptionnels, gratuité, remise, rabais, ristournes. Une check liste a été transmise à l'ensemble des responsables comptables et financiers pour faciliter le contrôle de premier niveau. Cette campagne est complétée par le plan de contrôle interne et notamment par les contrôles automatisés permanents effectués avec l'outil Supervisor.

- Le contenu et l'organisation du pilier **formation** a été élaboré par le Groupe de travail en lien avec le cabinet externe et les Ressources humaines. En première instance, une formation spécifique a été dispensée aux membres du COMEX le 12 juin 2019. Par la suite à la demande de la Direction Générale, l'équipe Compliance a organisé une Convention Business & Compliance les 8/9 et 10 juillet 2019, regroupant près de 1100 collaborateurs au cours de laquelle la Direction générale a rappelé les valeurs éthiques du Groupe et a insisté sur l'importance du dispositif anti-corruption de la Loi Sapin 2. Plus de 700 collaborateurs identifiés comme étant exposés à des risques de corruption ont suivi une formation dispensée par un formateur externe accompagné d'un DG opérationnel. Les supports de ces formations de tronc commun ont été retranscrits dans toutes les langues du Groupe. Parmi eux, 400 collaborateurs ont en sus suivi des modules d'approfondissement en fonction de leur exposition aux risques identifiés par la cartographie des risques et les cas pratiques identifiés lors des différents entretiens de cartographie à savoir : Grands Projets – Achats – Commerce – Tiers Publics et modules spécifiques aux risques pays Chine et Brésil. En parallèle, une présentation détaillée du Programme Loi Sapin 2 a été effectuée à la Welcome Convention regroupant les nouveaux collaborateurs du Groupe (environ 200 personnes). Les 20 référents nommés avant la Convention ont également été réunis le 10 juillet 2019 pour être formés à ce rôle et leur présenter le plan de déploiement. En 2021, un plan de formation ainsi qu'un e-learning est prévu.
- Concernant le pilier « **régime disciplinaire** », l'équipe Ressources humaines a réalisé l'analyse en France et une étude poussée des législations locales applicables à nos filiales internationales est prévue en 2021.
- S'agissant du pilier « **audit et contrôle** », des contrôles spécifiques des mécanismes pouvant masquer des faits de corruption sont intégrés dans les travaux des audits internes d'entités du plan d'audit 2021. Des investigations spécifiques sont également menées par l'équipe Audit Interne via le processus de traitement des alertes internes.

SIGLES UTILISÉS

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

BU : Business Unit

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CSE : Comité Social et Economique

DIB : Déchet Industriel Banal

DSP : Délégation de Service Public

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

F&B : Food and Beverage

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

FNE : Fonds National de l'Emploi

GES : Gaz à Effets de Serre

HQE : Haute Qualité Environnementale

LEED : Leadership in Energy and Environmental Design

ODD : Objectif de Développement Durable

OIT : Organisation Internationale du Travail

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

I. LA DÉMARCHÉ DE REPORTING DE GL EVENTS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. A compter de l'exercice 2018, le rapport RSE devient « déclaration de performance extra-financière ».

2. PÉRIODE DE REPORTING

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3. MODÈLE D'AFFAIRE

La démarche RSE de GL events se décline en cohérence avec les enjeux inhérents aux activités et au modèle d'affaire du Groupe. Ce dernier est décrit dans la partie « GL events, métiers et marchés » page 28.

II. PÉRIMÈTRE DE REPORTING

1. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe GL events est organisé en trois grands Pôles d'activité. Ces activités étant de natures différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

- **GL events Venues** exploite et commercialise des espaces événementiels (parc des expositions, centre des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de services publics ou de concessions. Le Pôle Venues compte aujourd'hui 50 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus 710000 m² (hors surfaces d'expositions extérieures), 40 auditoriums pouvant accueillir de 300 à 13 000 personnes, et près de 450 salles de réunions. Cette activité, étant donnés les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et consommatrice d'énergie et d'eau.

- **GL events Live** regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands... Dans le cadre du reporting environnemental du Groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe en France et à l'étranger.
- **GL events Exhibitions** organise les 300 salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont pas disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. En conséquence, les données de ce Pôle ne sont pas consolidées.

2. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING SOCIAL

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2020.

Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI Monde

Les données relatives à la formation concernent le périmètre monde.

Les taux de fréquence des accidents du travail, de gravité et d'absentéisme sont publiés sur le périmètre France.

III. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré. Certaines données (énergie, eau) peuvent être communiquées sur une année glissante en fonction de la disponibilité de l'information.

Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3.5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France)

Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent

aux émissions dues aux consommations d'énergie des bâtiments (Scope 1 et 2 du BEGES) pour les implantations françaises. Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® version 2015.

Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m³) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour le site d'Eurexpo (Lyon).

Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du Pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude fort sur la donnée.

IV. INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs : La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2020. Sont également intégrés les contrats d'intérimaires et d'hôtesse.

Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2019, la donnée 2020 n'étant pas disponible à la parution du rapport.

Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accident avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées * 1000000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet. Les heures prises en compte sont les heures de travail théoriques rémunérées.

Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapportés au nombre d'heures travaillées * 1000. Les jours de travail perdus en 2018 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2017 ne sont pas pris en compte.

Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations du périmètre Monde

Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivants : arrêts de maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.

Le taux de turnover correspond au nombre de sorties de l'année N divisé par (effectifs N-1 + effectif N)/2.

V. ORGANISATION DU REPORTING

1. RÉFÉRENTIEL

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, responsabilités, les indicateurs, leur périmètre, leur mode de calcul.

2. PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la Direction de la RSE. La Direction des Ressources Humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables de manière trimestrielle ou via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

3. CONTRÔLES DES DONNÉES

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

VI. VÉRIFICATIONS EXTERNES DES DONNÉES

Le Groupe GL events a mandaté la société Finexfi, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport.

Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport [page 80](#).

RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GL events (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 10 janvier et le 12 avril 2021 pour une durée d'environ 11 jours/homme.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités

contributrices. Ils couvrent en moyenne respectivement 32% et 55% des données consolidées des indicateurs clés de performance sociaux et environnementaux sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 29 avril 2021

FINEXFI

Isabelle Lhoste

Associée

1. Pôles sélectionnés pour les tests :

Périmètre social et sociétal : Sociétés localisées en France

Périmètre environnemental : GL events Venues ; GL events Live

2. Economie circulaire et gestion de nos déchets, Maitrise de nos consommations et de nos impacts environnementaux, Mesures de protection de l'emploi – réactivité et résilience, Ajustement des organisations face à un impact pluriannuel, Diversité hommes/femmes, Diversité des âges – une pyramide des âges équilibrée, Diversité des anciennetés, Diversité des métiers, Diversité multiculturelle, Accompagner le développement des compétences, Des solutions pensées pour nos clients, Proposer un cadre de travail sécurisant et épanouissant.

04

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

83 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

112 / RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

116 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU JEUDI 24 JUIN 2021

126 / GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

140 / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

146 / PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

GL events

Société anonyme au capital de € 119.931.148
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON
351 571 757 RCS LYON

(la «Société»)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère et de l'application de ses recommandations ;
- de la composition du Conseil d'administration ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- de la politique de rémunération des mandataires sociaux et des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
- des conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- de la description de la procédure mise en place par la Société permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre ;
- des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et de leurs utilisations au cours de l'exercice 2020 ;

- des modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- le Guide d'élaboration des Documents d'Enregistrement Universel de l'AMF publié sous la référence DOC-2021-02 ;
- le Code de Gouvernement d'Entreprise Middledext révisé en septembre 2016 ;
- le rapport final de l'AMF sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions Financière et Juridique du Groupe.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté le présent rapport dans sa séance du 4 mars 2021. Le Rapport sera également présenté à l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021.

I. MODALITÉS DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société déclare se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext consultable sur le site : www.middenext.com.

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer la totalité des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext et publiées dans sa dernière édition parue en septembre 2016. Les membres du Conseil d'administration

en ont pris connaissance lors de la réunion du 10 décembre 2020 et ont réexaminé régulièrement les points de vigilance dudit code.

Tout au long de l'exercice 2020, la Société s'est attachée à appliquer l'ensemble des recommandations du Code Middenext.

II. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction Générale sont réunies.

En 2020, la Direction Générale de la Société était composée de Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général et de Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué. A la suite de la décision de Monsieur Olivier ROUX de réduire, après plus de quarante ans passés au sein du groupe GL events, ses activités opérationnelles, ce dernier a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué le 24 février 2020 ; il conserve son

mandat d'administrateur et accompagne le Groupe depuis cette date et pendant 18 mois pour une transition optimale. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

2. LE COMITÉ EXÉCUTIF

a. Composition

Il est composé, à date, de :

Olivier GINON	Président Directeur Général
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Christophe CIZERON	Directeur Général Pôle Venues
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Sylvain BECHET	Directeur Général Finances et Investissements
Damien TIMPERIO	Directeur Général en charge de la Transformation et de l'Amérique Latine
Patricia SADOINE	Directrice Juridique et Compliance Groupe
Sylvie FOUILLOUSE	Directrice des Ressources Humaines
Bruno LARTIGUE	Directeur des Relations Institutionnelles
Denis TOMASICCHIO	Directeur des Systèmes d'Information Groupe
Jor ZHOU	Directeur Général GL events Chine
Nathalie IANNETTA	Directrice de la Communication

b. Missions

Le Comité exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets d'investissement (dont les croissances externes) à proposer au Conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

III. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé, à ce jour, de quinze membres, nommés pour quatre ans.

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Fonctions	Age	Nationalité	Date d'expiration du mandat
Olivier GINON	Président Directeur Général	63 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Olivier ROUX	Administrateur	63 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Yves-Claude ABESCAT	Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit	77 ans	Française et Brésilienne	Assemblée générale à tenir en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
AQUASOURCA	Représentée par Sophie DEFFOREY, Administratrice indépendante, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	66 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Daniel HAVIS	Administrateur	65 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Anne-Sophie GINON	Administratrice, Membre du Comité RSE	37 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
SOFINA *	Représentée par Edward KOOPMAN, Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	59 ans	Néerlandaise	Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Maud BAILLY	Administratrice indépendante	42 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Philippe MARCEL	Administrateur indépendant, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations	67 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Marc MICHOU LIER	Administrateur indépendant, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	64 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Membres	Fonctions	Age	Nationalité	Date d'expiration du mandat
Fanny PICARD	Administratrice indépendante	52 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Erick ROSTAGNAT	Administrateur	68 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Giulia VAN WAEYENBERGE*	Administratrice	39 ans	Belge	Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Nicolas DE TAVERNOST	Administrateur indépendant	70 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Caroline WEBER	Administratrice indépendante, Membre du Comité d'Audit et du Comité RSE	60 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Gilles GOUEDARD-COMTE	Censeur	66 ans	Française	Assemblée générale à tenir en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

* MEMBRES PRÉSENTÉS PAR SOFINA DANS LE CADRE DU PACTE D'ACTIONNAIRES (SOFINA, OLIVIER GINON)

OLIVIER GINON PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nationalité française. Né le 20 mars 1958.

En 1978, Monsieur Olivier Ginon crée la société Polygone Services, qui devient GL events en 2003.

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- les congrès et conventions,
- les événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques, et
- les salons/expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Monsieur Olivier Ginon préside le Conseil d'administration de GL events SA dont il assure également la fonction de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Depuis sa création en 1997, Monsieur Olivier Ginon est également Président Directeur Général de la société Polygone SA, qui détient une participation majoritaire dans la société GL events SA.

Adresse professionnelle : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events) ; Président de la SAS Le Grand Rey.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de l'Olympique Lyonnais et de la SA CIC Lyonnaise de Banque, Président de la SAS Foncière du Pré, de la SAS Foncière Polygone et de la SAS F2P.

OLIVIER ROUX ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 11 juin 1957.

Il participe à la création, en 1978, aux côtés de Monsieur Olivier Ginon, du groupe GL events.

Monsieur Olivier Roux a assuré depuis la création du groupe GL events et jusqu'au 24 février 2020, les fonctions de Directeur Général Délégué de GL events et de la société Polygone SA. Il conserve depuis cette date son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Nommé par l'Assemblée générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Adresse professionnelle : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président d'UNIMEV, Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beauregard, la SCI SIAM et SC 3^{ème} étage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3 SA et de CM CIC Market Solutions.

YVES-CLAUDE ABESCAT ADMINISTRATEUR

Nationalité française et brésilienne. Né le 28 mai 1943.

Monsieur Yves-Claude Abescat a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein de la Société Générale occupant successivement des fonctions au sein de l'Inspection Générale, en Argentine, au Brésil, dans le réseau d'agences en France, et la banque d'investissement.

Entré au Comité de Direction Groupe de la Société Générale en 1998, Monsieur Yves Claude Abescat a dirigé une partie de la banque d'investissement, puis il a présidé la société d'investissement Salvepar.

Monsieur Yves-Claude Abescat est diplômé de l'IEP de Paris. Nommé par l'Assemblée générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 28 avril 2017 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Monsieur Yves-Claude Abescat est Président du Comité d'audit. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 29-5E Largo Bordalo Pinheiro – Lisbonne (Portugal)

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de Salvepar ; Administrateur du Stade Français Paris, d'AXUS SA (Belgique).

SOCIÉTÉ AQUASOURÇA (Luxembourg)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey Nationalité française. Née le 21 février 1955.

Cooptée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourça France, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de la nomination la société Aquasourça SA (Luxembourg) est intervenue aux termes de l'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2016 (10^{ème} résolution). Renouvelée par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Sophie Defforey est représentante permanente de la société de droit luxembourgeois Aquasourça SA (Luxembourg), administrateur de GL events SA.

Madame Sophie Defforey est Présidente du Conseil de Surveillance de la société Aquasourça SA, et Directrice Générale de la société Aquasourça France, sociétés d'investissement issues de fonds privés.

Administrateur indépendant – Membre du comité des rémunérations et nominations.

Adresse professionnelle : 11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Présidente du conseil de Surveillance de Aquasourça SA (Luxembourg) ; Directrice Général de Aquasourça SA (France) ; Directrice Général de SCS (France) ; Gérante de Immoainvest (France) ; Gérante de Oneainvest (France) ; Gérante de Euroainvest (France) ; Gérante de la SCI Crillum (France) ; Gérante de la SCI Lubeceri (France) ; Gérante de la SCI Maladium (France) ; Gérante de la SCI Parc Centrium (France) ; Gérante de Groléum (France) ; Gérante de la SC Libellule (France) ; Gérante de la SCI Gervais (France) ; Gérante de la SCI Cavaillum (France) ; Gérante de la SCI 119 Corneille (France) ; Gérante de la SC Le Premium (France) ; Gérante de SCI 119 Corneille (France) ; Administratrice de Chapoutier (France), représentant Aquasourça France ; Présidente du Conseil d'administration d'Elisium Invest (Luxembourg), représentant Aquasourça SA ; Administratrice de Polygone, représentant Aquasourça SA ; Administratrice de FMP SA (France) ; Administratrice de HSD Ainvest (Belgique) ; Représentant permanent Euroainvest ; Membre du conseil de surveillance JL Bourg Basket (France), représentant Euroainvest, Administratrice de Lensco Holding (Luxembourg) ; Gérante de SC New 61 (France).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Gérante SOCIPCD (France) ; Gérante de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérante de la SCI Killjo Premium (France) ; Présidente du Conseil d'administration de Princium (Luxembourg).

ANNE-SOPHIE GINON ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 18 août 1983.

Madame Anne-Sophie Ginon a occupé plusieurs fonctions opérationnelles au sein du groupe GL events, en France et à l'étranger (Belgique).

Elle a rejoint la société Foncière Polygone en 2012, pour en devenir Directrice Générale depuis décembre 2013 et jusqu'à sa fusion en juin 2020.

Madame Anne-Sophie Ginon est diplômée de l'IAE de Lyon (Master en Administration des Affaires) et de l'EM Lyon (Master spécialisé en Ingénierie Financière).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA. Directrice Générale de Polygone SA. Administratrice de Lingotto Fiere Srl. Présidente de la Fondation Polygone.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Directrice Générale de la SAS Foncière du Pré, de la SAS Foncière Polygone et de la SAS F2P.

PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 23 novembre 1953.

Monsieur Philippe Marcel a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Adecco, en France et à l'étranger. Il a notamment été Président Directeur Général du groupe Adecco France (jusqu'en 2002), pour devenir administrateur de Adecco Monde et Président non exécutif de Adecco France, jusqu'en 2008. Il est actuellement Président des sociétés PBM, MGFI Conseil et iDal.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Marcel a été Président du Conseil d'Administration de l'EM Lyon de 2006 à 2012.

Monsieur Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon (1976). Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à tenir en 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Président du Comité des Rémunérations et des Nominations – Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : PBM, 20 Rue Joseph Serlin - 69001 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président de PBM, SIPEMI, de MG Fil Conseil et de Groupe iDal ; Administrateur Délégué d'Elit Promo (société de droit belge); d'Aldes et d'U1st Sports (société de droit espagnol).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Mérieux Nutri Sciences, d'Euroengineering et d'April ; Président du Conseil d'Administration de Novalto.

MARC MICHOUPLIER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 12 septembre 1956.

Monsieur Marc Michouplier a réalisé la plus grande partie de son parcours professionnel dans le domaine des Assurances, en France et à l'étranger. Après diverses fonctions au sein des AGF pendant quinze années, Monsieur Marc Michouplier intègre le groupe Marsh en 1996 et il est à partir de 2009, Directeur Général Adjoint, membre du Directoire et du Comité exécutif de Marsh France. Il quitte Marsh en mars 2018 pour créer 2M-TO-UP SAS, structure de conseil en stratégie et accompagnement de dirigeants, dont il est Président. Monsieur Marc Michouplier est diplômé de l'IAE de Lyon (1979). Nommé par l'Assemblée générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, puis renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations - Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 13, Avenue Béranger 69130 Ecully.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA ; Président Directeur Général de 2M-TO-UP SAS

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du Directoire de Marsh SAS, DGA de Marsh France, Administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, le Havre.

FANNY PICARD

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 4 août 1968.

Madame Fanny Picard est Présidente d'Alter Equity, première société de gestion investissant dans le non-côté sur le modèle People Planet Profit, soutenant l'intérêt général dans sa double dimension sociale et environnementale.

Fanny Picard a préalablement notamment été Directrice des Opérations financières et Membre du Comité exécutif de Wendel, ainsi que Directrice du Développement (fusions & acquisitions) du groupe Danone pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord. Elle a commencé sa vie professionnelle au sein du département fusions & acquisitions de la banque d'affaires Rothschild & Co. Fanny Picard est diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, titulaire d'une maîtrise de droit, et ancienne auditrice du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable.

Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 30 avril 2015 renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 26 avril 2019, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à se tenir en 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Administratrice indépendante.

Adresse professionnelle : Alter Equity, 23 rue Danielle Casanova – 75001 Paris.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Présidente d'Alter Equity SAS ; Membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital et Présidente du Comité des Nominations et Rémunérations ; Membre du Comité de gouvernance des entreprises du Medef ; Membre du Collège des Experts de l'Institut du Capitalisme Responsable ; Vice-Présidente du Comité d'Orientation de la Fondation Mozaïk RH ; Membre du Comité d'Orientation de la Fondation Siel Bleu

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du Comité stratégique des SAS Bo.Ho Green, Remade et Efcia, Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France

ÉRICK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 1^{er} juillet 1952.

Monsieur Erick Rostagnat a assuré jusqu'en 2019 les fonctions de Directeur Général Finances & Administration du groupe GL events. Monsieur Erick Rostagnat a commencé sa carrière en tant qu'auditeur au sein du cabinet Price Waterhouse Coopers, puis il a rejoint, en 1985, le groupe Brossette pour en être le Directeur Financier. En 1992 il rejoint le groupe OREFI, occupant les fonctions de Directeur Financier.

En 2001, Monsieur Erick Rostagnat a rejoint le groupe GL events, pour en être tout d'abord le Secrétaire Général jusqu'en 2007, puis Directeur Général Finances & Administration jusqu'en 2019. Monsieur Erick Rostagnat est diplômé de l'ESLSCA et d'Expertise Comptable.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, et de l'association Petit Monde ; Gérant de la SCI de la Pyramide ; Président de Rivesconsulting.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de TLM ; Directeur Général de Foncière Polygone SAS ; co-gérant de la société du Partage.

SOFINA (SA)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Monsieur Edward Koopman. Nationalité néerlandaise. Né le 9 février 1962.

Nommée par l'Assemblée générale Ordinaire du 29 avril 2016, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Monsieur Edward Koopman est membre du Comité exécutif de Sofina SA. Il a réalisé une carrière internationale dans le domaine du capital investissement après un parcours dans le conseil en stratégie et la banque d'affaires. Il a travaillé à Londres au sein de la BNP Capital Markets puis chez Baring Brothers.

De 1993 à 1999, il est consultant puis Manager chez Bain & Company. En 1999, il rejoint Electra Partners Europe/ Cognetas comme Founding Partner puis en 2015, Sofina SA.

Monsieur Edward Koopman est diplômé de l'EM Business School à Lyon (1986).

Membre du Comité d'audit.

Adresse professionnelle : 31, rue de l'Industrie - Bruxelles 1040 (Belgique).

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, The Hut Group Plc, Sofina Partners SA et Laboratoires Nuxe SAS.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Mersen, Laurence Dumont.

NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 22 août 1950.

Diplômé de l'IEP de Bordeaux et titulaire d'un DES de droit Public, Nicolas de Tavernost débute sa carrière en 1975 au sein du cabinet de Norbert Ségard, secrétaire d'État du commerce extérieur puis aux Postes et Télécommunications.

En 1986, il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux et, à ce titre, procède au pilotage du projet de création de M6. En 1987, il est nommé Directeur général adjoint de Métropole Télévision M6 où il exerce depuis 2000 les fonctions de Président du Directoire.

Nommé par l'Assemblée générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly sur Seine Cedex.

Mandats extérieurs au groupe GL events :**Mandats en cours :**

Hors Groupe M6 et Groupe RTL :

- Administrateur indépendant, Président du Comité des Rémunérations, membre du Comité des nominations et du Comité stratégique de Natixis, cotée (France) ;
- Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise et de Polygone SA ;
- Président de Sortir de prison intégrer l'entreprise (SPILE), association loi 1901, en sa qualité de Président du Directoire du Groupe M6 (jusqu'au 12 février 2021) ;
- Président de l'Association des Chaînes Privées (à compter de décembre 2020).

Conformément au Code AFEP-MEDEF, Nicolas de Tavernost exerce 2 mandats à titre personnel dans des sociétés cotées extérieures au Groupe. Il respecte ainsi les limites au cumul des mandats (2 mandats dans des sociétés cotées hors groupe) édictées par le § 18.2 du Code AFEP-MEDEF.

Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL :

- Représentant permanent de :
 - a) Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Interactions SAS et M6 Foot SAS, de M6 Distribution Digital SAS ;
 - b) Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de C. Productions SA, Extension TV SAS, Société d'Exploitation Radio Chic-SERC SA, Société de Développement de Radio Diffusion-Sodera SA et de Médiamétrie SA ;
 - c) Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Interactions présidente de Joikka SAS ;
 - d) M6 Publicité en sa qualité d'administrateur de M6 Diffusion SA, M6 Événements SA et de M6 Éditions SA ;
 - e) Métropole Télévision en sa qualité de Présidente et Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS ;
 - f) Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107 avenue Charles de Gaulle ;
 - g) C. Productions, administrateur de M6 Films SA ;
 - h) Président et administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Salto Gestion SAS (jusqu'au 11 mars 2021) ;
- Administrateur de la Fondation d'entreprise du Groupe M6 ;
- Représentant de RTL Group au Conseil d'administration, Vice-Président du Comité des Rémunérations de Atresmedia, cotée (Espagne).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Hors Groupe M6 et Groupe RTL : Néant

Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL :

- Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA et de RTL France SAS
- Représentant permanent de :
 - a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de TCM DA SAS, M6 Digital Services SAS, SNC Catalogue MC SAS, de SNC Audiovisuel FF SAS, de M6 Bordeaux SAS (à compter du 31 décembre 2020),
 - b. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Digital Services SAS, Présidente de I Graal SAS et de M6 Hosting SAS,
 - c. Métropole Télévision en sa qualité d'administrateur de IP France SA, de IP Régions SA, de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux et Société Nouvelle de Distribution SA,
 - d. M6 Publicité en sa qualité d'administrateur de Home Shopping Service SA (à compter du 1^{er} octobre 2020),
- Président de la Fondation d'Entreprise du Groupe M6 ;
- Président et membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio SA ;
- Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux

CAROLINE WEBER

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 14 décembre 1960.

Madame Caroline Weber a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame et Cars Philibert. Depuis janvier 2007, Madame Caroline Weber est Directrice Générale de Middlenext (Association des valeurs moyennes cotées en bourse). Elle est également membre fondateur de APIA. Enfin, elle est professeur de stratégie et de gouvernance au sein de plusieurs grandes écoles et universités.

Madame Caroline Weber est Diplômée de HEC et d'un DEA d'Etude Politiques de Paris IX Dauphine, ainsi que d'une Licence d'Anglais (Paris VII).

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Administratrice indépendante. Membre du Comité d'Audit. Membre du Comité RSE.

Adresse professionnelle : 64 rue de Richelieu - 75002 Paris.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Directrice Générale de Middlenext, Présidente de le Dotank, Administratrice de Herige, Serge Ferrari, Fondation d'entreprise CMA-CGM, EuropeanIssuers, Lyon pôle Bourse, Vice-Présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Toupargel groupe

GIULIA VAN WAEYENBERGE

ADMINISTRATRICE

Nationalité belge. Née le 19 mars 1982.

Madame Giulia Van Waeyenberge travaille en tant que Senior Investment Manager chez Sofina. Elle a précédemment travaillé dans l'entreprise d'investissement familiale De Eik et chez Sofina en tant que gestionnaire d'investissement. Auparavant, elle a été Vice-Présidente de Bank of America Merrill Lynch à Londres et à Singapour.

Madame Giulia Van Waeyenberge a obtenu en 2005 une maîtrise en génie électrique à l'université catholique de Leuven et une maîtrise en science économiques appliquées à l'université de gestion de Singapour en 2006.

Cooptée par le Conseil d'administration du 5 septembre 2017, en remplacement de Madame Sophie SERVATY, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Adresse professionnelle : Karel Van Lorreinenlaan 20 A - Tervuren (3080 -Belgique).

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de la société Port d'Anvers et de Fagron, membre du Comité d'audit du Port d'Anvers et présidente du Comité d'audit de Fagron

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : N/A.

DANIEL HAVIS

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 31 décembre 1955.

En 1980, Monsieur Daniel Havis a rejoint la Matmut, en qualité de rédacteur. Devenu Président Directeur Général en 1994, il occupe cette fonction jusqu'au 1^{er} avril 2015, date à laquelle il devient Président de la Matmut.

Monsieur Daniel Havis a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur. Monsieur Daniel Havis est diplômé de l'Institut des Assurances de Tours (1980). Coopté par le Conseil d'administration du 5 juillet 2017, en remplacement de Monsieur Ming-Po Cai, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Adresse professionnelle : 66, rue de Sotteville – 76100 Rouen.

Mandats extérieurs au groupe GL events :**Mandats en cours :**

Président du Conseil d'administration de :

- (a) la Mutuelle Livre II Mutuelle Ociane Matmut,
- (b) la SA Phénix Aviation.

Président du Conseil de Surveillance de la SA Inter Mutuelle Assurances et de la Fondation de l'Avenir

Président du Comité de surveillance de l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM)

Administrateur et Président d'honneur de la SAM Matmut.

Administrateur de :

- (a) la SGAM Matmut,
- (b) l'Union Mutualiste Résidence Château Pomerol,
- (c) la Mutuelle Livre II Matmut Mutualité,
- (d) la Mutuelle Livre III Matmut Mutualité III,
- (e) la Fondation Pierre Fabre.

Membre du Conseil de surveillance de la SAS Quaero Capital France.

Vice Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Président de MF Pass.

Représentant permanent de la Matmut à l'Assemblée générale des membres du GIE IMA GIE.

Président de Campus Santé Rouen Normandie.

Président du Conseil consultatif de Développement de la Métropole Rouen Normandie

Président de l'Association Rouen-Normandie 2028 – Capitale européenne de la Culture.

Membre observateur au Conseil de gérance d'EURESA.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de :

- (a) la SA Luxembourgeoise Ofi Lux,
- (b) la SA OFIMALLIANCE,
- (c) SGAM,
- (d) Polygone SA,
- (e) la SA AMF Assurances,
- (f) la SA Cardiff Iard.

Administrateur et Vice-Président de OCIANE.

Vice-Président du Conseil d'administration de la SA Matmut Protection Juridique et de la SA Matmut Vie.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la SA Inter Mutuelles Entreprises.

Représentant permanent :

- (a) de Matmut Mutualité, SA Harmonie Développement Services,
- (b) de FNMF, Président du conseil de surveillance de la SAS VISAUDIO,

- (c) de la Mutualité française,
- (d) au conseil de surveillance de la SAD Ofilvalmo Partenaires.

Censeur de Cooptimut.

Président du Conseil d'administration de la SA OFI ASSET MANAGEMENT.

Président de :

- (a) la SAS Mamut Immobilier,
- (b) la SAS Matmut Location Véhicules,
- (c) la SGAM Matmut la Mondiale,
- (d) la SAM Matmut,
- (e) la SAS Matmut Développement.

Gérant de :

- (a) Boeildieu SCCV,
- (b) Corneille SCCV,
- (c) Flaubert SCCV,
- (d) Géricault SCI,
- (e) Maupassant SCCV et
- (f) SCI du Palais des Congrès de Rouen.

Président du conseil de gestion de la Fondation Paul Bannelot.
Membre titulaire du Conseil d'administration de la Fondation la Panorama (CREA).

MAUD BAILLY

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 14 janvier 1979

Madame Maud BAILLY débute sa carrière en 2007 à l'Inspection Générale des finances, où elle effectue plusieurs missions d'audit en France et à l'international. Elle rejoint la SNCF pour diriger la Gare Paris-Montparnasse ainsi que la région TGV Paris-Rive Gauche. En 2015, elle entre à l'hôtel Matignon et devient Chef du Pôle économique en charge des affaires budgétaires, fiscales, industrielles et numériques auprès du Premier ministre. En 2017, elle intègre le groupe Accor en tant que Chief Digital Officer et membre du Comité exécutif, en charge du Digital, de la Data, de la Distribution, des Ventes et des Systèmes d'information. En 2018, elle intègre en parallèle le Conseil National du Numérique pour travailler sur les sujets liés au digital : enjeux et perspectives en France de la transition digitale sur la société, économie, entreprises, organisations et territoires. En octobre 2020, Maud est nommée Directrice générale du Hub « Europe du Sud » ACCOR avec pour mission d'opérer et de développer l'activité du Groupe en France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal, à Malte et en Israël. Membre du Comité exécutif, elle est garante de la performance opérationnelle comme de la qualité de la relation clients et partenaires de cette zone stratégique comportant près de 1800 hôtels. Maud est très engagée dans le coaching et l'enseignement sur les enjeux de performance, de transformation digitale et organisations. Madame Maud BAILLY est diplômée de l'ENA, de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Administratrice indépendante.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de Babilou

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Néant

GILLES GOUEDARD-COMTE

CENSEUR

Nationalité française. Né le 15 juillet 1955.

Monsieur Gilles Gouedard-Comte participe à la création du groupe GL events en 1978, aux côtés de Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux. Il occupe la fonction de Directeur Général en charge des finances pendant 25 ans.

Par la suite, Monsieur Gilles Gouedard-Comte a dirigé des sociétés dans le domaine de la signalétique, de la production cinématographique et de l'immobilier.

A la suite de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 12 avril 2017, le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a décidé de le nommer en qualité de censeur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 l'a renouvelé dans ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En sa qualité de censeur, il assiste aux séances du Conseil d'Administration avec un rôle consultatif. Le règlement intérieur du Conseil lui est applicable dans toutes ses dispositions.

Adresse professionnelle : 302 rue Garibaldi – 69007 Lyon.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; Gérant SARL COLFIC ; Gérant SCI SIXVILLE, Gérant SCI LES MULLINS, Gérant SCI 5 Rue des Pierres Plantées ; président le SAS FINANCIERE 347 ; gérant de la SCI PLEISSIER-GENSOUL ; président de la SAS TAIR.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris. Gérant de Docks Art Fair ; Directeur Général de Foncière Polygone.

B. ÉVOLUTIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2020, il peut être noté les évolutions suivantes :

Administrateur	Renouvellement	Ratification	Démission
Olivier GINON	19/06/2020		
Olivier ROUX	19/06/2020		
SOFINA	19/06/2020		
Anne-Céline LESCOP			24/02/2020
Giulia VAN WAEYENBERGE	19/06/2020		
Maud BAILLY		19/06/2020	

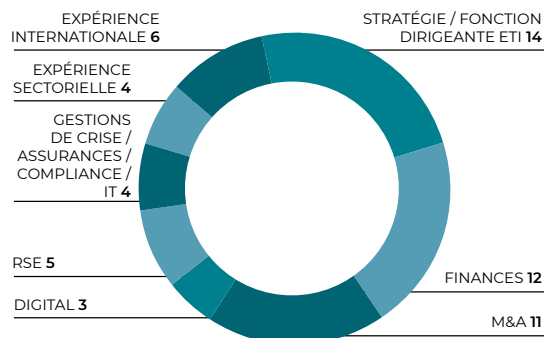
Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'une action au moins. A la connaissance de la Société, le nombre d'actions détenu par chaque membre du Conseil d'administration, au 28 février 2021, est indiqué ci-dessous :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	- Auto détenues	Droit de vote			% droits de vote
					Simple	Double	Total	
Polygone	16 446 159	54,85%	64,81%		4 098 736	12 347 423	28 793 582	64,81%
Sofina	4 768 057	15,90%	15,35%		2 716 363	2 051 694	6 819 751	15,35%
Le Grand Rey	70 485	0,24%	0,28%		17 195	53 290	123 775	0,28%
La Ferme d'Anna	17 948	0,06%	0,04%		17 948		17 948	0,04%
Olivier GINON	4 500	0,02%	0,02%			4 500	9 000	0,02%
Olivier ROUX / SCI du 3 ^{ème} étage	330 670	1,10%	0,75%		326 470	4 200	334 870	0,75%
Gilles GOUEDARD COMTE	6 918	0,02%	0,03%			6 918	13 836	0,03%
Nicolas de TAVERNOST	870	0,00%	0,00%		193	677	1 547	0,00%
AQUASOURCA	1	0,00%	0,00%			1	2	0,00%
Philippe MARCEL	4 270	0,01%	0,02%		317	3 953	8 223	0,02%
Yves-Claude ABESCAT	707	0,00%	0,00%		176	531	1 238	0,00%
Erick ROSTAGNAT	65 813	0,22%	0,28%		9 030	56 783	122 596	0,28%
Marc MICHOU LIER	365	0,00%	0,00%		91	274	639	0,00%
Anne-Sophie GINON	11 250	0,04%	0,05%		250	11 000	22 250	0,05%
Caroline WEBER	1 700	0,01%	0,01%		200	1 500	3 200	0,01%
Public	8 253 074	27,53%	18,35%	-626 788	7 099 839	526 447	8 152 733	18,35%
Total	29 982 787	100,00%	100,00%	-626 788	14 286 808	15 069 191	44 425 190	100,00%

Il n'y a pas, à la date d'établissement du présent document, de membre du Conseil d'administration représentant les actionnaires salariés ni de membre du Conseil d'administration représentant les salariés au sein du Conseil d'administration.

2. ADMINISTRATEURS EXPÉRIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil d'administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil d'administration peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil d'administration d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.



3. ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'administration comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa direction. Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext, le Conseil d'administration doit comprendre au moins deux membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où le nombre de membres indépendants était de huit, soit une proportion de 53,33 % de membres indépendants, tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration et du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (% retenu inférieur à 5 %) ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

A la date du présent rapport, il ressort de l'examen de la composition du Conseil d'administration que sept membres du Conseil d'administration ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu notamment du fait que :

- deux d'entre eux sont salariés de la société Polygone SA, actionnaire majoritaire de la Société (Monsieur Olivier GINON et Monsieur Olivier ROUX),
- un d'entre eux était un salarié de la Société (Monsieur Erick ROSTAGNAT),
- une d'entre eux a des liens familiaux avec les dirigeants de la Société (descendants) (Madame Anne-Sophie GINON),
- un est actionnaire de la Société et détient plus de 5 % du capital (SOFINA),
- une est salariée de la Société SOFINA détenant 5 % du capital de GL events (Madame Giulia VAN WAEYENBERGE),
- un d'entre eux est en relation d'affaires significative avec la Société (Monsieur Daniel HAVIS).

Madame Fanny PICARD, AQUASOURCA (représentée par Madame Sophie DEFFOREY), Madame Caroline WEBER, Madame Maud BAILLY, Monsieur Yves-Claude ABESCAT, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, Monsieur Philippe MARCEL et Monsieur Marc MICHOUILLIER sont considérés comme des membres indépendants au sens de l'article 3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration et du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext.

S'agissant de Madame Fanny PICARD, la Société a réalisé des investissements dans des véhicules dont Fanny PICARD participe à la gestion. Toutefois, compte tenu du caractère passif de ces investissements et de leurs montants cumulés comparés (i) aux encours gérés par la société de gestion concernée et (ii) au portefeuille d'investissement de la Société, il a été considéré que cette relation d'affaires n'était pas susceptible de remettre en cause l'indépendance de Madame Fanny PICARD.

4. FÉMINISATION DU CONSEIL

La Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2020, les dispositions législatives sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil d'administration étant égale à 40 % (6 femmes sur 15 membres).

5. DURÉE DES MANDATS

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

6. ABSENCE DE CONDAMNATION OU DE CONFLITS D'INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, aucune personne membre du Conseil d'administration, ou de la direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, ou de direction ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société à l'égard de la Société ou de l'une de ses filiales, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la société et au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale a été sélectionnée en cette qualité.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration, ou de la Direction Générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent à l'exception des obligations de conservation relatives :

- aux actions pouvant être attribuées gratuitement aux salariés (qui peuvent également exercer un mandat d'administrateur), telles que décrites au paragraphe V-1 (page 101) du présent document ;
- aux actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, telles que décrites au paragraphe V-1 (page 101) du présent document.

A la connaissance de la Société, il existe des liens familiaux ou par alliance entre :

- liens par alliance entre Monsieur Olivier GINON et Madame Anne-Sophie GINON d'une part, et Monsieur Erick ROSTAGNAT d'autre part, ce dernier ayant épousé la sœur d'Olivier GINON ;
- liens de descendance entre Madame Anne-Sophie GINON et Monsieur Olivier GINON, ce dernier étant son père.

7. PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES ADMINISTRATEURS

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des membres des Administrateurs.

IV. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement interne du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur, lequel est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

Le Conseil d'administration, à l'occasion de sa séance du 4 mars 2020, a modifié son règlement intérieur afin de revoir la composition du Comité des Rémunérations et des Nominations pour porter à 4 le nombre de ses membres.

2. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés sur les dispositions issues de la réglementation boursière concernant le régime des opérations sur titres.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration doivent déclarer directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de trois jours ouvrés suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil d'administration, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont étroitement liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil d'administration s'engage à informer le Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 4.2) prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du Conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Une fois par an, le Conseil passe en revue les conflits d'intérêts connus. Chaque administrateur fait part, le cas échéant, de l'évolution de sa situation. »

3. RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce les missions qui lui sont conférées par la loi. A cet égard, il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leurs mises en œuvre. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée générale Ordinaire son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice, et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale Ordinaire).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a débattu de toutes les actions majeures de 2020 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe, politique financière, organisation et contrôle interne, ainsi que l'impact de la crise sanitaire COVID-19 et les mesures mises en place pour préserver la Société et ses filiales.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

4. DÉLIBÉRATIONS ET RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 était de 93,33 %. Le Conseil d'administration s'est tenu plus régulièrement au titre de l'exercice 2020 par rapport aux exercices précédents en raison de la crise sanitaire de COVID-19 qui a nécessité l'organisation de conseils exceptionnels, en vue de tenir les administrateurs informés de la gestion de crise par le Groupe, et le cas échéant, obtenir son accord sur les mesures adoptées dans ce cadre.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence par réunion des membres du Conseil d'administration lors de l'exercice 2020 :

Date de la réunion	Taux de présence (Membres présents ou représentés)
04/03/2020	93,33%
26/03/2020	86,66%
12/05/2020	93,33%
19/06/2020	86,66%
22/07/2020	100,00%
15/09/2020	100,00%
14/10/2020	100,00%
02/11/2020	86,66%
10/12/2020	93,33%

Le Conseil d'administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches. Dans ce cadre, il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les membres du Conseil d'administration sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

Exceptionnellement, et eu égard aux difficultés liées à la crise sanitaire, la prochaine auto-évaluation du Conseil sera effectuée au cours de l'exercice 2022.

B. CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

C. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

D. REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre membre du Conseil d'administration, étant précisé que chaque membre du Conseil d'administration ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit.

E. PRÉSIDENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est notamment chargé d'en diriger les débats. Sur les neuf réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration a toujours été présidé par son Président Directeur Général.

F. PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des

télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorisent l'article 17 des statuts de la Société et l'article 5.4 du Règlement Intérieur.

Selon les dispositions légales et statutaires en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité) pour :

- la nomination et à la révocation du président du Conseil d'administration,
- la nomination et à la révocation du Directeur Général,
- l'arrêté des comptes annuels et consolidés,
- l'établissement des rapports de gestion de la Société et du Groupe.

Par exception à ces dispositions, le Conseil d'administration appelé à se prononcer sur l'arrêté des comptes consolidés semestriels s'est tenu le 15 septembre 2020 en présentiel et par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformément aux règles dérogatoires mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration peut également prendre des décisions par consultation écrite des administrateurs dans les conditions prévues par la loi.

G. DÉCISIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

5. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

Les principaux points à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont listés ci-après :

Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice le Conseil a :
Examen des comptes et de la gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> — examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2019, les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2020, pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2020 ; — arrêté les termes de ses différents rapports à l'Assemblée générale, préparé et convoqué l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2020, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ; — pris connaissance des travaux du Comité d'audit ; — examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours et autorisé des opérations de croissance externe ; — examiné régulièrement la situation financière et l'endettement du Groupe ; — approuvé le renouvellement autorisations donnés au Président Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties ; — examiné et approuvé les documents de gestion prévisionnelle.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> — pris acte de la démission d'un Directeur Général Délégué ; — proposé à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de quatre administrateurs ; — procédé à la revue des points de vigilance du Code Middlenext ; — renouvelé les mandats du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> — pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et des Nominations ; — fixé la rémunération variable de M. FERRATON au titre de l'exercice 2019 ; — décidé la mise en place de plans d'actions de performance au bénéfice des collaborateurs — décidé la mise en place de plans d'actions gratuites à des managers du Groupe.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> — examiné les conventions réglementées conclues et autorisées en 2020 et les conventions dont l'exécution s'est poursuivie en 2020 ; — pris connaissance du déploiement du programme loi Sapin II ; — examiné la déclaration de performance extra-financière ; — approuvé l'émission de garanties ; — été informé du Calendrier des réunions du Conseil d'administration et des Comités pour 2021 ; — a pris connaissance du consensus GL events ; — s'est prononcé sur les mesures à prendre pour préserver la Société et ses filiales dans le cadre de la crise sanitaire.

6. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est rappelé que le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques. En particulier, son article 5.2 prévoit que :

« Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux Administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs dans un délai raisonnable avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil d'administration peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué. »

Ainsi, pour permettre à chacun des membres du Conseil d'administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'administration a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 4.5) prévoit que :

« Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, la Société communique aux membres du Conseil dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président. Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le Président.

Le Conseil est régulièrement informé par le Président de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe. Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son Groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité. »

7. MISE EN PLACE DE COMITÉS SPÉCIALISÉS

A. COMITÉ D'AUDIT

I. Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Yves-Claude ABESCAT	(Président du Comité) membre indépendant
M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA	membre
Mme Caroline WEBER	membre indépendant

II. Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application de l'article L.823-19 du Code de commerce.

Une charte, approuvée par le Conseil d'administration, précise les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit. Cette charte a été mise à jour en 2020 à la suite des recommandations de Middlednext et de l'IIA portant sur l'objectivité de l'audit interne et le champ d'actions du Comité d'audit (RSE, RGPD...). Elle a été approuvée lors du Comité d'audit du 15 septembre 2020 et ensuite par le Conseil d'administration.

Les compétences techniques (financière, comptable ou de contrôle légal des comptes) des membres du Comité d'audit, telles qu'indiquées sont reconnues.

Chaque réunion du Comité d'audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises, avec un taux de participation moyen de 100 %.

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni sept fois en phytal de manière ordinaire les 3 mars, 15 septembre, 8 décembre et de manière extraordinaire les 9 et 20 avril, 5 mai et 5 juin, compte tenu de la crise sanitaire.

En amont de chaque tenue de réunion, les documents en support à l'ordre du jour sont mis à disposition des membres et invités sur une plateforme digitale sécurisée (éditeur spécialisé dans la gouvernance d'entreprise).

III. Missions du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Le Comité d'audit exerce les missions prévues à l'article L.823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil d'administration. Ainsi, il assiste notamment le Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, en formulant des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique ;
- l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;
- le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;
- le respect des conditions d'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autre que la certification des comptes,
- la revue de la démarche du déploiement de la loi Sapin 2 et du RGPD.
- L'examen de l'attestation de l'organisme tiers indépendant en matière de RSE, la cartographie des risques RSE et revoit le projet de Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

En 2020, le Comité d'audit réunit de manière ordinaire et systématiquement traité à l'ordre du jour les sujets financiers (revue des comptes, situation financière, liquidités, plan de financement et de la gestion de l'endettement, impairement tests), d'audit et de contrôle interne (particulièrement les missions associées à la gestion de crise sanitaire) et de compliance (avancement du déploiement de la loi Sapin 2 et du RGPD). Tous les comités de 2020, y compris extraordinaires ont porté une attention spécifique sur le suivi des impacts de la crise sanitaire sur la situation financière du Groupe.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit a eu l'occasion d'entendre et d'échanger avec les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des dirigeants), la responsable de l'audit interne et d'autres dirigeants opérationnels.

Le Comité d'audit a eu des échanges nourris avec les commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement du nouveau rapport des commissaires aux comptes au Comité d'audit.

Les travaux du Comité d'audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, étant précisé que depuis la réforme de l'audit le champ d'intervention du Comité d'audit s'est élargi.

B. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

I. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de quatre membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Philippe MARCEL	(Président du Comité) - Membre indépendant
M. Marc MICHOUILLER	Membre indépendant
Mme Sophie DEFFOREY représentant AQUASOURÇA	Membre indépendant
M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA (depuis le 4 mars 2020)	Membre

En outre, Madame Sylvie FOUILLOUSE, en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines Groupe, est invitée permanente des réunions du Comité.

II. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations

Chaque réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois, avec un taux de participation de 75 %.

III. Missions du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations détermine en début d'année la rémunération des managers du Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération.

En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des Ressources Humaines.

C. COMITÉ RSE

Le Comité RSE a été constitué en 2015.

a. Composition du Comité RSE

Le Comité RSE, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de deux membres :

Mme Anne-Sophie GINON	Membre
Mme Caroline WEBER	Membre indépendant

En outre, Madame Sylvie FOUILLOUSE, en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines Groupe, est invitée permanente des réunions du Comité.

b. Fonctionnement du Comité RSE

Chaque réunion du Comité RSE fait l'objet d'un compte rendu présenté aux membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité RSE s'est réuni une fois avec un taux de participation de 100 %.

c. Mission du Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission d'examiner la politique RSE du Groupe et son avancée au travers de plans d'actions.

Il suit l'élaboration et le contrôle du reporting RSE intégré au document d'enregistrement universel.

Il donne aux membres du Conseil d'administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché, etc.) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

8. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration veille à ce que les conditions de dialogue avec les actionnaires de la Société soient toujours réunies et optimales. Notamment, les administrateurs sont invités à assister à l'Assemblée générale et à analyser le résultat des votes de chacune des résolutions, en portant une attention particulière aux votes négatifs et aux abstentions, afin d'en tirer les enseignements avant l'Assemblée générale suivante. Par ailleurs, hors Assemblée générale, Monsieur Sylvain BECHET, Directeur Général Finances et Investissements, rencontre régulièrement les Actionnaires.

V. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (11^{ÈME} À 13^{ÈME} RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2021)

Sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations en tenant compte des recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'administration a établi une politique de rémunération pour chacun des mandataires sociaux de la Société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale. Pour ce faire, le Conseil a notamment fixé la politique de rémunération du Directeur Général Délégué en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable du Directeur Général Délégué et de l'attribution définitive d'actions gratuites liés à la mise en œuvre de cette stratégie commerciale dans le respect de l'intérêt social.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil d'administration sur avis ou recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte par le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Conseil d'administration, notamment au travers des ratios d'équité visés par le 6^o et le 7^o du I de l'article L. 22-10-9 et repris au point H du 2 du paragraphe V dudit rapport sur le gouvernement d'entreprise, [page 106](#).

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

A. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (13^{ÈME} RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2021)

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 juin 2021 sera appelée à voter sur un projet de résolution (13^{ème} résolution) fixant comme suit la politique de rémunération des Membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 a fixé dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire, la somme fixe annuelle allouée en rémunération des membres du Conseil d'Administration à la somme de 261 000 euros valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration ont été fixés par ce dernier, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations et sont les suivants :

- assiduité ;
- appartenance aux comités ;
- présidence de comités ;
- montant différent en cas de participation par téléphone / visioconférence voire consultation ; écrite si les statuts le prévoient ;
- rémunération versée aux seuls administrateurs, à l'exclusion des administrateurs dirigeants mandataires sociaux (exclusion du Président Directeur Général).

Il est précisé que la durée des mandats des administrateurs est précisée au [paragraphe III-1-A\)](#) ci-avant.

B. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL (11^{ÈME} RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2021)

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 juin 2021 sera appelée à voter sur un projet de résolution (11^{ème} résolution) fixant comme suit la politique de rémunération du Président Directeur Général.

La politique de rémunération du Président Directeur Général est la suivante :

- Versement d'une rémunération fixe par Polygone SA ;
- Avantage en nature (véhicule de tourisme) consenti par Polygone SA.
- Versement d'une rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur.

Il est précisé que ces rémunérations sont comprises dans la convention de prestation de services de Direction Générale conclue par la Société avec la société Polygone SA et approuvée au titre des conventions réglementées.

Il est précisé que la durée du mandat du Président Directeur Général est précisée au paragraphe III-1-A) ci-avant.

C. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (12^{ÈME} RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2021)

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 juin 2021 sera appelée à voter sur un projet de résolution (12^{ème} résolution) fixant comme suit la politique de rémunération du Directeur Général Délégué.

Il est précisé que le mandat du Directeur Général Délégué a une durée de 4 ans.

Nature	Commentaires
Rémunération fixe	La part fixe (décidée par le Conseil d'administration du 4 mars 2021) est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.
Rémunération variable annuelle	La part variable pourra atteindre 40 % de la rémunération globale en ligne avec les pratiques marchés. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2021 sera déterminé comme suit : — critères quantitatifs : performance opérationnelle et financière du groupe ; — critères qualitatifs : stratégie de développement France et International.
Rémunération variable pluriannuelle	Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle qui respectera les critères d'appréciation prévus-ci-dessus.
Rémunération exceptionnelle	
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	Olivier FERRATON n'étant pas administrateur, il ne bénéficie pas de rémunération à ce titre.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Olivier FERRATON ne bénéficie d'aucune clause spécifique en cas de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire	Olivier FERRATON ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique .
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	Olivier FERRATON bénéficie du régime collectif de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé.
Avantages de toute nature	Olivier FERRATON bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction.
Attributions d'options de souscriptions ou d'achats d'actions	Néant.
Attribution d'actions gratuites	Il pourra être attribué un maximum de 150 000 actions gratuites à Olivier FERRATON.
Indemnité de toutes natures relatives à une interdiction d'exercer une activité professionnelle	Néant.
Indemnités ou sommes dues au titre de conventions conclues en raison de mandat(s)	Néant.
Éléments de rémunérations conditionnées à l'approbation de l'Assemblée générale	Les éléments soumis à l'approbation de l'Assemblée générale concernent la part fixe, la part variable ainsi que la rémunération exceptionnelle.

2. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX VERSÉES AU COURS OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (INFORMATIONS MENTIONNÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE – 7^{ÈME}, 8^{ÈME}, 9^{ÈME} ET 10^{ÈME} RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2021)

A. RÉMUNÉRATION DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2020 au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020 et au Directeur Général Délégué non-administrateur, en application de la politique de rémunération approuvés par l'assemblée du 19 juin 2020 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2021 sont les suivants :

En euros	2020		Valorisation action de performance
	Montants attribués	Montants versés	
Olivier GINON – Président			
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	9 000	9 000	
Avantage en nature (valorisation) ⁽²⁾	7 176	7 176	
Actions de performance			
Total	347 856	347 856	0
Olivier ROUX – Vice-Président jusqu'au 24 février 2020			
Rémunération fixe ⁽¹⁾ - jusqu'au 24 février 2020	52 692	52 692	
Rémunération fixe ⁽¹⁾ - à partir du 25 février 2020	182 220	182 220	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	9 000	9 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384	
Actions de performance			
Total	253 296	319 944	0
Olivier FERRATON – Directeur Général Délégué			
Rémunération fixe	360 000	360 000	
Rémunération variable 2020	200 000		
Rémunération variable 2019		150 000	
Rémunération exceptionnelle			
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur			
Avantage en nature ⁽³⁾	32 665	32 665	
Actions de performance ⁽⁴⁾			71 389
Total	592 665	542 665	71 389

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 219). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 191) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 213).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

⁽⁴⁾ Montant dont le versement est subordonné à l'approbation des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué non administrateur au titre de l'exercice écoulé.

B. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS EN 2019 ET EN 2018

En euros	2019			2018		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON - Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176		7 176	7 176	
Actions de performance						
Total	353 856	353 856	0	353 856	353 856	0
Olivier ROUX - Vice-Président jusqu'au 24 février 2020						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560		301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
Total	325 944	325 944	0	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON - Directeur Général Délégué						
Rémunération fixe	351 000	351 000		318 000	318 000	
Rémunération variable 2019	150 000					
Rémunération variable 2018		150 000		150 000		
Rémunération variable 2017					121 000	
Rémunération exceptionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur						
Avantage en nature ⁽³⁾	32 665	30 746		30 746	30 746	
Actions de performance ⁽⁴⁾			190 190			253 353
Total	533 665	531 746	190 190	498 746	469 746	253 353

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 219). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 191) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 213).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

⁽⁴⁾ Olivier FERRATON s'est vu attribuer 10 010 actions de performance au titre des années 2018 et 2019.

C. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

E. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°23	Plan n°24	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i> Olivier FERRATON	10 000	10	10 000	10	-	-	10	-	-	10 000	10
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i> Olivier FERRATON		10	-	-	-	-	-	-	-	-	-

F. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeant mandataire social	Plan n°24
Olivier FERRATON	10

G. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Directeur Général Début mandat : 2020 Fin mandat : 2024		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président jusqu'au 24 février 2020 Début mandat : 2020 Fin mandat : 2024		X		X		X		X
Olivier ROUX à compter du 25 février 2020 Début mandat : 2020 Fin mandat : 2024	X		X			X		X
Olivier FERRATON – Directeur Général Délégué		X		X		X		X

H. RATIOS D'ÉQUITÉ ET ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce, le tableau suivant présente les ratios d'équité entre la rémunération totale versée aux dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société sur les cinq derniers exercices, ainsi que l'évolution de la rémunération des dirigeants mandataires, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des performances de la Société, sur les cinq derniers exercices :

		Président Directeur Général	Directeur Général Délégué administrateur	Directeur Général Délégué non administrateur
Exercice 2016	Ratio avec rémunération moyenne	1,29	1,19	2,17
	Ratio avec rémunération médiane	1,33	1,23	2,25
Exercice 2017	Ratio avec rémunération moyenne	1,41	1,30	1,79
	Ratio avec rémunération médiane	1,36	1,25	1,72
Exercice 2018	Ratio avec rémunération moyenne	0,93	0,85	1,90
	Ratio avec rémunération médiane	1,24	1,15	2,54
Exercice 2019	Ratio avec rémunération moyenne	1,15	1,06	2,35
	Ratio avec rémunération médiane	1,22	1,12	2,48
Exercice 2020	Ratio avec rémunération moyenne	0,81	0,56	1,40
	Ratio avec rémunération médiane	0,97	0,67	1,69

En euros	Évolution annuelle de la rémunération du Président Directeur Général*	Évolution annuelle de la rémunération du Directeur Général Délégué administrateur*	Évolution annuelle de la rémunération du Directeur Général Délégué non administrateur	Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés	Évolution annuelle des performances de la société	
					Résultat consolidé (en milliers d'euros)	Résultat (en milliers d'euros)
Exercice 2016	353 856	325 944	597 456	274 992	36 339	28 266
Exercice 2017	353 856	325 944	447 272	250 139	45 739	3 545
Exercice 2018	353 856	325 944	723 099	381 324	52 561	21 241
Exercice 2019	353 856	325 944	721 936	307 525	72 052	18 009
Exercice 2020	353 856	244 296	613 865	437 049	(78 723)	(33 770)

*rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events, et comprise dans la prestation de Direction Générale

I. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs perçoivent une rémunération (anciennement dénommée « jetons de présence ») dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale. La répartition de ce montant global s'effectue sur

proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations au Conseil d'administration conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

En vertu des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, le tableau suivant récapitule le montant de la rémunération perçue en 2020, 2019, 2018 par les administrateurs de la Société :

En euros	2020	2019	2018
Olivier GINON	9 000	15 000	15 000
Olivier ROUX	9 000	15 000	15 000
Yves Claude ABESCAT	12 000	20 000	20 000
AQUASOURÇA	9 000	15 000	15 000
Daniel HAVIS	9 000	15 000	15 000
Nicolas DE TAVERNOST	9 000	15 000	15 000
Anne-Sophie GINON	9 000	15 000	15 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	9 000	15 000	15 000
Anne-Céline LESCOPI	-	15 000	15 000
Philippe MARCEL	9 000	15 000	15 000
Marc MICHOUPLIER	9 000	15 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	9 000	15 000	15 000
Giula VAN WAEYENBERGE	9 000	15 000	15 000
Caroline WEBER	10 800	18 000	18 000
Fanny PICARD	9 000	15 000	15 000
Maud BAILLY	9 000		
SOFINA	10 800	18 000	18 000
Total	150 600	251 000	251 000

J. AUTRES RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations versées à Erick ROSTAGNAT, administrateur, ont été les suivantes :

En Euros	2020					2019				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	48 118	48 000	-	-	118	148 529	48 339	100 000	-	190

La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick ROSTAGNAT, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 72 000 € au titre de l'exercice 2020 (104 000 € en 2019).

K. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES ET OPTIONS LEVÉES

Néant.

L. ACTIONS GRATUITES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°23	Plan n°24	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>											
Erick ROSTAGNAT	10 000	10		10			10				10
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>											
Erick ROSTAGNAT	-	10		-			-				

VI. DESCRIPTION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Sous réserve des aménagements qui pourraient être rendus nécessaires dans le contexte sanitaire lié au COVID-19 et des mesures prises par le Gouvernement dans ce cadre, les Assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 14, 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

VII. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

1. CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société

et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

2. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. Parmi ces conventions figure la convention de prestation de services conclue entre GL events et Polygone SA.

Les prestations de service de direction générale réalisées par les dirigeants de Polygone à la Société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du Groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

A fin décembre 2020, le coût refacturé par Polygone SA (1 533 947 € HT) à GL events au titre de cette prestation recouvre les coûts composés des rémunérations chargées de Messieurs GINON et ROUX, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Aucune autre rémunération de quelque nature que ce soit n'est perçue par Messieurs GINON et ROUX. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée générale dans le cadre des conventions réglementées.

3. PROCÉDURE DE QUALIFICATION ET D'ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

A. INFORMATION PRÉALABLE DE LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DE LA DIRECTION JURIDIQUE ET QUALIFICATION DES CONVENTIONS

A titre de règle interne, il est prévu que la Direction Financière et la Direction Juridique soient informées immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée, y compris lorsque la convention est susceptible de constituer une convention libre, par la personne directement ou indirectement intéressée, par le Président du Conseil d'administration ou par toute personne du groupe ayant connaissance d'un tel projet de convention.

Il appartient aux Directions Financière et Juridique de se prononcer sur la qualification de la convention, étant précisé que le Conseil d'administration peut, en toute hypothèse, procéder lui-même à cette qualification et, le cas échéant, à l'autorisation préalable d'une convention portée à sa connaissance s'il estime que cette convention est une convention réglementée.

Dans ce cadre, il est procédé à un examen pour évaluer, au cas par cas, si le projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées, s'il s'agit d'une convention conclue avec une filiale à 100 % ou si elle satisfait les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales au vu des critères décrits au I. de la présente procédure.

Si les Directions Financière et Juridique estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles en informent le Conseil d'administration ou son Président pour mise en œuvre de la procédure légale.

Si les Directions Financière et Juridique estiment que la convention concernée est une convention courante conclue à des conditions normales, elles portent à la connaissance des membres du Comité d'audit un compte rendu d'examen comportant les termes essentiels de ladite convention et leurs conclusions, à charge pour ce dernier de juger de l'opportunité d'en rendre compte immédiatement au Conseil d'administration.

L'appréciation des critères est réexaminée à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue.

B. ÉVALUATION ANNUELLE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

En amont de la réunion du Conseil d'administration appelé à arrêter les comptes du dernier exercice écoulé :

- les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par la Direction Financière et la Direction Juridique au vu des critères décrits au I. de la présente procédure, le cas échéant, avec les commissaires aux comptes de la Société ;
- la liste des conventions concernées, ainsi que les conclusions de l'examen mené par les Directions Financière et Juridique sont transmises aux membres du Comité d'audit pour observations.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice écoulé, le Conseil d'administration est informé par le Comité d'audit de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations. Il en tire les conséquences qu'il estime nécessaire.

Si, à l'occasion de l'examen annuel, la Direction Financière et la Direction Juridique estiment qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, elles saisissent le Conseil d'administration. Celui-ci requalifie le cas échéant la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

C. ABSTENTION DES PERSONNES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT INTÉRESSÉES

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation et, le cas échéant, ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur son autorisation dans les cas suivants :

- auto-saisine par le Conseil d'administration relative à la qualification d'une convention, ou

- requalification par le Conseil d'administration d'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales en convention réglementée.

VIII. CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés [page 190](#).

IX. DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau incluant les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice figure [chapitre 6 « Renseignement de caractère général » – « Délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration », page 221](#) du présent Document d'enregistrement universel.

X. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL (ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION)

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

XI. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la [page 219](#) du Document d'enregistrement universel.
- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en [page 225](#) du document d'enregistrement universel.
- La liste des détenteurs ([page 223](#)) de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci sont décrits [page 218](#) du document d'enregistrement universel.
- A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la

modification des statuts de la Société sont les règles de droit commun. En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours sont décrites au paragraphe IX ci-avant.

- Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'administration ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.
- Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Toutefois, en cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements des seuils prévue à l'article 12 des statuts de la Société, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 5 % consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en [page 223](#).

GL events

Société anonyme au capital de € 119.931.148
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON
351 571 757 RCS LYON

(la «Société»)

RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RÉSERVÉS AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Au titre du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société, les données

pertinentes sont présentées ci-après. Pour l'historique des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2020, se reporter au chapitre 6 du présent document ([page 219](#)).

1. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

b. Options d'achat et de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

2. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Se reporter aux points D (page 105) et K (page 107) du chapitre V.5 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

B. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

Pour l'historique des plans d'attribution gratuites d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2020, se reporter au chapitre 6 du présent document (page 221).

1. PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIS AU COURS DE L'EXERCICE

a. Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 63 000 actions gratuites (Plan n°28) à des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mai 2023 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2025.

b. Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites (Plan n°29) à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 11 mai 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2024.

c. Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 32 500 actions gratuites (Plan n°30) à des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;

d. Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 83 000 actions gratuites (Plan n°31) à des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mai 2023 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2024.
- délai d'attribution des actions gratuites de 4 ans, soit le 11 mai 2024 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2025.

e. Le Conseil d'administration du 2 novembre 2020 a décidé d'attribuer 339 650 actions gratuites (Plan n°32) des managers du Groupe non mandataires de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 1^{er} novembre 2023 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 1^{er} novembre 2025.

f. Le Conseil d'administration du 2 novembre 2020 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites (Plan n°33) à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 1^{er} novembre 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 1^{er} novembre 2024.

Le tableau récapitulant les actions attribuées gratuitement aux Mandataires Sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'attribution définitive, fait apparaître les informations suivantes :

	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	26.04.2019	26.04.2019	26.04.2019	26.04.2019	19.06.2020	19.06.2020
Date du Conseil d'administration	12.05.2020	12.05.2020	12.05.2020	12.05.2020	02.11.2020	02.11.2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	63 000	21 660	32 500	83 000	343 650	21 970
Valeur au jour d'attribution	11,76	11,76	11,76	11,76	7,12	7,12
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	0		29 500	75 000	116 350	
dont nombre aux administrateurs	0		0	0	0	
dont nombre aux dix premiers attributaires	41 000	(*)	32 500	83 000	143 000	(*)
Date de fin de période d'acquisition	11.05.2023	11.05.2022	11.05.2023	11.05.2024	01.11.2023	01.11.2022
Date de limité d'incessibilité	11.05.2025	11.05.2024	11.05.2024	11.05.2025	01.11.2025	01.11.2024
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	-	-	-

(*) (*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du groupe

2. ATTRIBUTION DÉFINITIVE D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°24

Le Conseil a mis en place, le 20 mars 2018, un plan d'attribution d'actions gratuites de 20 820 actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés du Groupe (plan n°24).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 mars 2021, a constaté l'attribution définitive des 16 710 actions gratuites du Plan n°24 intervenue le 19 mars 2020, date à laquelle le délai d'attribution de ces actions gratuites s'est achevé et compte tenu de la réalisation des conditions d'attribution de ce plan.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 24 JUIN 2021

Vingt-huit résolutions seront soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale Mixte se tenant le 24 juin 2021.

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

I - Les quatorze premières résolutions (de la 1^{ère} à la 14^{ème} résolution) ainsi que la dernière résolution (28^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale Ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement du mandat d'un administrateur, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président (Directeur

Général Délégué administrateur) jusqu'au 24 février 2020 et à Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non administrateur, l'approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des administrateurs et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II - Les treize autres résolutions (de la 15^{ème} à la 27^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale Extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que des modifications des statuts de la Société notamment pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (PREMIÈRE ET TROISIÈME RÉOLUTIONS) ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par une perte de 33 770 222,10 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte (part du groupe) de 77 368 413 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 37 469 euros.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (QUATRIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à (33 770 222,10) euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables :

Résultat de l'exercice	(33 770 222,10) €
Report à nouveau	46 415 961,29 €

Montant à affecter	12 645 739,19 €
---------------------------	------------------------

Affectation proposée

Réserve légale	-
Report à nouveau	12 645 739,19 €

Total	12 645 739,19 €
--------------	------------------------

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-après le montant des dividendes et autres revenus versés au titre des trois exercices précédents :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	15 211 762,15 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2018	19 488 812 € (*) Soit 0,65 € par action (29 982 787 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2019	Néant	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS (CINQUIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2020 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en assemblée.

4. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT (SIXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous rappelons que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Yves-Claude ABESCAT arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale. Nous vous proposons de bien vouloir désigner Monsieur Joseph AGUERA en remplacement pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Indépendance

Nous vous précisons que le Conseil d'administration considère que Monsieur Joseph AGUERA n'est pas qualifié de membre indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

A cet égard, il est notamment précisé que Monsieur Joseph AGUERA a entretenu des relations d'affaires avec le Groupe au cours des deux dernières années.

Expertise, expérience, compétence :

Né le 18 Août 1955 à Lyon 7^{ème}, Monsieur Joseph AGUERA a été avocat au Barreau de Lyon de 1978 à décembre 2020.

Il a fondé son cabinet en 1984 et l'a cédé à ses Associés au moment de cesser son activité professionnelle.

Monsieur AGUERA a été assistant de droit privé à la Faculté de Droit de Lyon et est titulaire d'un DEA de Droit des Affaires et d'un DEA de Droit Civil. Si vous approuvez cette proposition de nomination :

- le nombre d'administrateurs demeurerait à 15,
- Le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil s'élèverait à 46,67% (en conformité avec le Code Middlenext),
- Le taux de féminisation du Conseil demeurerait à 40 % (6 femmes sur 15 membres).

5. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR OLIVIER GINON, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, À MONSIEUR OLIVIER ROUX, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 24 FEVRIER 2020 ET À MONSIEUR OLIVIER FERRATON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON-ADMINISTRATEUR (SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME RÉOLUTIONS)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020 et à

Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non administrateur, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 19 juin 2020 dans ses 19^{ème} et 20^{ème} résolutions à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le document d'enregistrement universel 2020 [page 103](#).

6. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE (DIXIÈME RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il est proposé à l'assemblée (10^{ème} résolution) d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération

de l'ensemble des mandataires sociaux, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, figurant dans le Document d'enregistrement universel 2020, [page 105](#)

7. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (ONZIÈME ET DOUZIÈME RÉOLUTIONS)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les politiques de rémunération du Président Directeur Général (11^{ème} résolution) et du Directeur Général

Délégué (12^{ème} résolution) telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 [page 103](#).

8. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TREIZIÈME RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration telle que présentée dans le rapport

sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020, [page 107](#).

9. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (QUATORZIÈME RÉOLUTION) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO-DÉTENUES (QUINZIÈME RÉOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la 14^{ème} résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 19 juin 2020 dans sa 22^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GL EVENTS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les Groupement d'Intérêt Economiques et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale Extraordinaire,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 119 931 120 euros tel que calculé sur la base du capital social au 28 février 2021 et des 626 788 actions auto-détenues à la même date.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

10. DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020, le tableau des délégations et

autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

10.1 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU À DES TITRES DE CRÉANCE AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (16^{ÈME} RÉOLUTION)

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 60 000 000 d'euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce montant s'imputerait sur le plafond global prévu par la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à 180 000 000 euros, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les dix-neuvième et vingtième résolutions de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021 mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus.

10.2 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES (17^{ÈME} RÉOLUTION)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation de compétence mettrait fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale Mixte du 26 avril 2019 dans sa dix-neuvième résolution.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

10.3 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU PRIMES (18^{ÈME} RÉOLUTION)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 60.000.000

euros représentant environ 50 % du capital social existant au jour du présent rapport. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

10.4 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.

10.4.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1^o de l'article L. 411-2 Du Code Monétaire et Financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (19^{ÈME} resolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public, à l'exclusion des offres visées au 1^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être supérieur à 60 000 000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 24^{ÈME} résolution.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 180 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu aux 16^{ÈME} et 20^{ÈME} résolutions de la présente Assemblée.

Le prix d'émission :

A. des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;

B. des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire assimilable émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

10.4.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (20^{ème} résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créance serait supprimé. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 20 % du capital social, par période de 12 mois.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 24^{ème} résolution.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 180 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu aux 16^{ème} et 19^{ème} résolutions de la présente Assemblée.

Le prix d'émission :

- A. des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;
- B. des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire assimilable émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

10.4.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (21^{ème} résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 60.000.000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 180 000 000 euros. Le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence serait fixé par le Conseil d'administration et devrait être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé au profit de la catégorie de personnes suivante ou d'une ou plusieurs sous-catégories de cette catégorie : les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'évènementiel.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour notamment arrêter les conditions de la ou des émissions, arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie ci-dessus désignée, arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires, décider le montant à émettre, le prix de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre, fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et notamment, arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

10.4.4 Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée (22^{ème} résolution)

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-52 alinéa 2 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des 19^{ème} et 20^{ème} résolutions, soumises aux dispositions de l'article L. 22-10-52 alinéa 1 du Code de commerce, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait permettre au Conseil de disposer d'une certaine souplesse dans la détermination du montant de la décote au moment de la fixation du prix d'émission en fonction de l'opération et de la situation de

marché, et de la moyenne des cours de référence.

10.4.5 Autorisation d'augmenter le montant des émissions (23^{ème} résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription précitées (16^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions), de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

10.4.6 Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 16^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions de la présente Assemblée (24^{ème} résolution)

Nous vous proposons de fixer à 120 000 000 euros, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 16^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

10.5 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PEE (25^{ème} RÉOLUTION)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe,

et/ ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre serait fixé par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 30 % à cette moyenne ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour décider et réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, dans les conditions prévues par la réglementation, fixer les conditions

dans lesquelles les actions seront émises et libérées, modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire. Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés

mises en place par la Société le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

10.6 AUTORISATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES ET/OU À ÉMETTRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE LIÉS, RENONCIATION DES ACTIONNAIRES À LEUR DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DURÉE DE L'AUTORISATION, PLAFOND, DURÉE DES PÉRIODES D'ACQUISITION NOTAMMENT EN CAS D'INVALIDITÉ ET LE CAS ÉCHÉANT DE CONSERVATION (26^{ÈME} RÉOLUTION)

Afin de permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative, il vous est demandé de renouveler par anticipation l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et/ou certains mandataires sociaux. Cette autorisation serait consentie pour une période de 38 mois à compter de

la présente Assemblée générale et mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 aux termes de sa trente-deuxième résolution à caractère extraordinaire. Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes. Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- les mandataires sociaux définis par la loi.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 900 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir, le cas échéant, les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an. Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

10.7 MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Nous vous proposons de mettre en harmonie les statuts de notre Société avec les dispositions de l'Ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du Code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

III. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

1. L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

A. OBJECTIFS

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentés ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels le Groupe est confronté et participer ainsi à la continuité et au développement des activités. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de process, procédures et contrôles mis en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine ;
- le respect des valeurs et l'intégrité du Groupe ;
- la sécurité et le respect des personnes ;
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité ;
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du Groupe ;
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le Groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur des outils et des acteurs dédiés et également sur :

- des procédures, politiques, chartes et notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans leur gestion opérationnelle. Elles précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou entité doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports est requis ;
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation continue sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du Groupe et son développement personnel ;
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs ;
- la démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres afin d'assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité ;
- le partage de valeurs essentielles, rappelées dans la charte éthique.

Le contrôle interne étant l'affaire de tous, des dirigeants aux opérateurs ainsi que toutes les fonctions supports, l'environnement de contrôle interne concerne l'ensemble des process du Groupe dont l'organisation, les acteurs et les outils sont précisées ci-après.

B. ORGANISATION

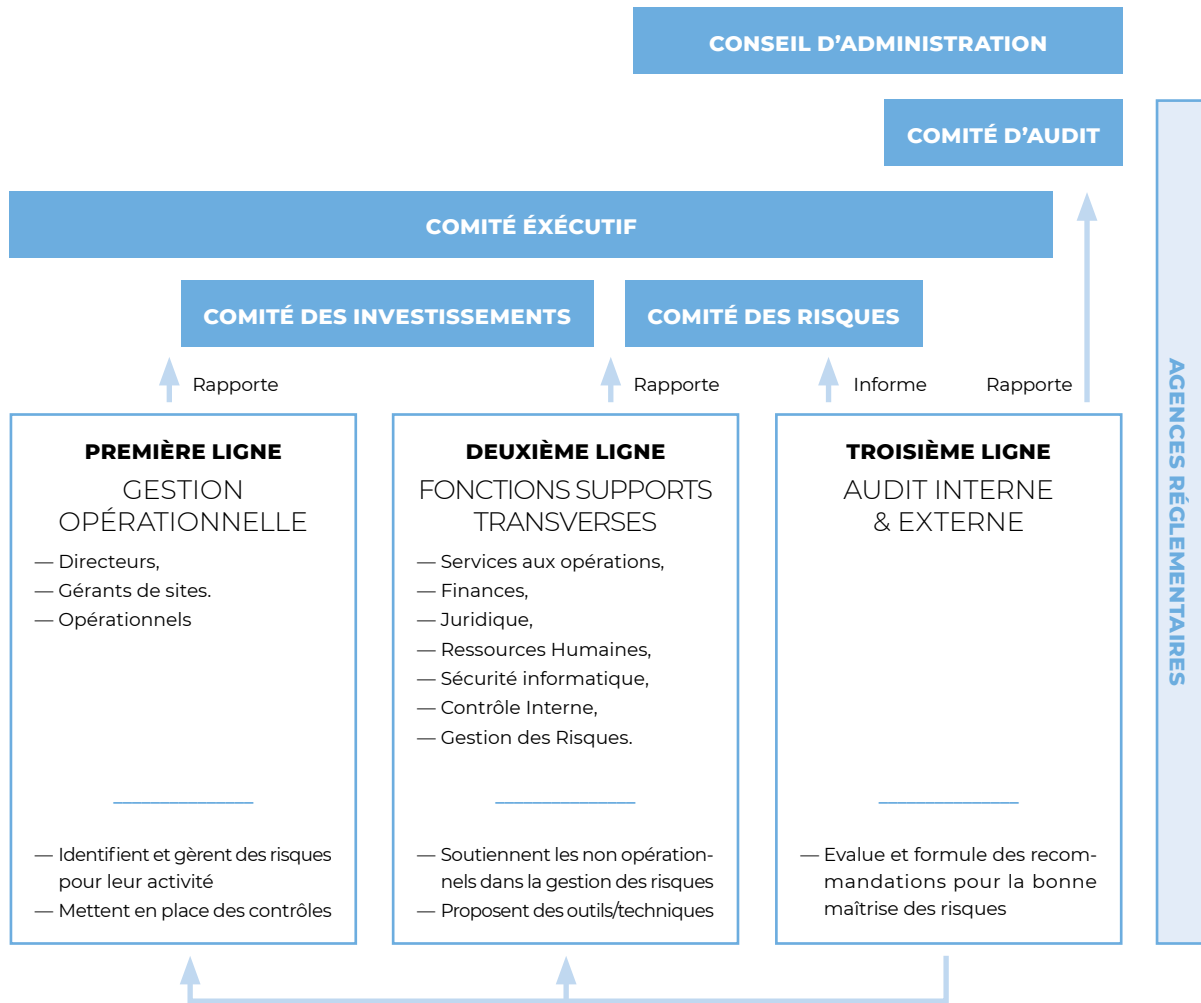
Afin d'assurer les objectifs d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques, l'environnement de contrôle interne du Groupe se base sur le modèle normatif de gestion des risques autour de trois lignes de défense.

Les organes de gouvernance (Conseil d'administration, Comité d'audit et Comité exécutif) se distinguent des trois lignes de maîtrise mais sont nécessaires à toute approche globale des systèmes de gestion des risques. Ce sont les principales parties prenantes auxquelles chacune des trois lignes de maîtrise apportent un appui.

Dans le cadre du modèle des trois lignes de maîtrise modélisé ci-après :

- la première ligne de maîtrise correspond aux contrôles pilotés par le management ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par le management pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance objective fournie par l'audit interne et l'audit externe.

Chaque acteur de cet environnement rapporte aux organes de gouvernance ou leur émanation interne (exemple le comité des investissements ou le comité des risques). Leur rôle respectif vis-à-vis du contrôle interne est détaillé ci-après.



2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF, LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, LE COMITÉ RSE ET LE COMITÉ DES RISQUES

Le fonctionnement de ces comités est présenté dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ou ci-après.

B. LA DIRECTION FINANCIÈRE

La Direction Financière assure le deuxième niveau de contrôle grâce notamment à un contrôle de gestion fort mais aussi un service de MOA Finance, de consolidation, de trésorerie et de fiscalité permettant d'assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières.

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures

internes du Groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du Groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la Direction Générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, le contrôle de gestion corporate diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget. Il coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire, en s'appuyant sur des règles de gestion valables pour toutes les entités du Groupe, ainsi que sur des modalités d'établissement du budget et des prévisions. Par ailleurs, le contrôle de gestion corporate prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écarts et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des prévisions mensuelles sont faites pour assurer un pilotage complet des activités au niveau de la Direction Générale de GL events.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie. Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par les Contrôleurs de Gestion et pour les plus significatives avec la Direction Générale du Groupe.

Le service trésorerie produit de manière hebdomadaire un reporting de l'endettement net qui présente la position de chacune des filiales, les principales variations font l'objet d'une analyse.

Le service MOA Finance, en lien permanent avec les équipes financières et comptables opérationnelles et la DSI, permet de contrôler la fiabilité et d'assurer la séparation des tâches dans le cadre de transactions critiques telles que les créations et modifications des données bancaires.

C. LA DIRECTION JURIDIQUE ET COMPLIANCE

La Direction Juridique et Compliance est un des acteurs centralisés de l'environnement de contrôle interne du Groupe, au travers de plusieurs axes principaux contribuant au contrôle interne et définis avec la Direction Financière du Groupe.

Ces différents axes sont réévalués régulièrement afin d'assurer une effectivité réelle de cette implication au sein du contrôle interne. A ce jour, ils correspondent aux actions suivantes :

- Veille réglementaire et juridique permanente, dans tous les domaines pertinents, pour l'ensemble des territoires/pays où sont implantées les filiales opérationnelles. Cette veille est réalisée essentiellement par deux acteurs principaux : les juristes du Groupe et les conseils externes spécialisés. Les outils techniques relatifs à la veille réglementaire sont de plusieurs natures : i) Alertes électroniques et e-news, ii) Formations juridiques, iii) Implication au sein des instances professionnelles (Associations et Cercles de juristes), iv) Participation active aux forums et séminaires intéressant les domaines d'activité du Groupe,
- Elaboration et mise à jour régulière de contrats types (Fournisseurs/Clients/Immobiliers), selon les droits nationaux applicables aux filiales opérationnelles du Groupe. La Direction Juridique recherche, au travers de ces contrats types, l'adéquation entre la sécurisation juridique et le support au développement des activités commerciales,
- Diffusion interne et formation de collaborateurs clés, selon les activités pertinentes, des bonnes pratiques juridiques, principalement issues des « clauses types » et « contrats types » selon les droits nationaux applicables,
- Forte implication de la Direction Juridique aux différents processus de négociation, de toutes natures (Développement commercial, Digital, M&A, Compliance, Restructuration/Cession d'activités, etc),
- Participation à l'évaluation des risques juridiques et de conformité, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'actions correctives, selon les retours d'expérience. Cet axe comprend la participation active aux travaux préparatoires pour le Comité des Risques,
- Gestion, avec le support de conseils externes spécialisés selon les cas, des contentieux de toutes natures (Corporate, Digital, Environnemental, Commercial, Immobilier),

- Gestion et proposition d'évolution/restructuration des niveaux et de la nature des délégations d'autorité, de pouvoirs, de représentation et d'engagements,
- Création et déploiement de nouveaux outils contribuant à la Conformité, dans le cadre de l'adaptation permanente des normes de bonne gouvernance,
- Déploiement de la fonction Compliance, s'agissant particulièrement de la conformité au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles et de la mise en œuvre du programme Sapin II, avec le soutien des autres fonctions supports et des relais compliance, en France comme à l'International.
- Suivi et pilotage des couvertures d'assurances,
- Plus généralement, suivi global de la performance de la Direction Juridique, en lien avec la Direction Financière Groupe, au regard des enjeux majeurs du contrôle interne et de la cartographie des risques du Groupe.

D. LA DIRECTION RISQUES, AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

• L'audit interne

Le service d'audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle, tels qu'ils sont définis au sein du Groupe GL events. Par ses propositions, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation.

Les missions de l'audit interne permettent notamment de :

- Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux du Groupe ;
- Evaluer la pertinence et l'efficacité de ces processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites (comptables, financières, de gestion...);
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation ;
- Participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par la Direction Générale.

Le périmètre d'intervention du service d'audit interne s'étend à l'ensemble de l'organisation, et de ses filiales, sur le territoire français ainsi qu'à l'étranger. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

GL events a confié cette direction à une collaboratrice dont l'expérience couvre tous les métiers exercés dans le Groupe disposant d'une expérience technique significative d'audit et de contrôle interne. Ponctuellement, le service d'audit interne peut faire appel ponctuellement à des auditeurs/ contrôleurs internes qui ont notamment été sélectionnés parmi la population des collaborateurs administratifs, financiers et juridique de filiales. Chaque collaborateur intervenant sur des missions d'audit interne signe la Charte de l'Audit Interne, mise à jour et validée par le Comité d'audit du 11 mars 2019.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs discutent leur rapport avec le Directeur de l'entité contrôlée et rendent compte à la Direction Générale et au Comité d'audit du Groupe. Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées. La Direction de l'audit interne vérifie régulièrement l'avancement des actions correctives. Les auditeurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2020, les missions ont porté sur le suivi des audits internes 2019, l'audit d'entité GL Audiovisuel, d'audit d'investigation et l'audit de la cartographie des risques de corruption et trafic d'influence. Du fait de la crise sanitaire, le plan d'audit 2020 a été suspendu au profit de missions spéciales dédiées à la gestion de crise.

• Le contrôle interne

Depuis 2019, le Groupe a renforcé la fonction centrale de contrôle interne constituée de deux collaboratrices en charge de l'animation du contrôle interne et plus particulièrement de l'harmonisation des procédures, des contrôles internes continus et de missions spécifiques de contrôles.

Les contrôles mis en œuvre, conformément au plan de contrôle annuel validé en Comité d'audit, visent à renforcer le dispositif de contrôle interne afférent au process contrôlé. L'équipe dédiée s'attache à accompagner les opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs en fournissant des informations sur l'efficacité du contrôle interne et supportant les équipes dans leur action de remédiation.

En 2020, l'équipe de contrôle interne a particulièrement renforcé le dispositif de prévention de la fraude dont la démarche est détaillée ci-après. En complément, les contrôles effectués (contrôles aléatoires, revue analytique, contrôles de paramétrage ou encore questionnaire d'autoévaluation) ont porté sur les frais professionnels, la gestion des coordonnées bancaires, les amendes et la séparation des tâches.

• La gestion des risques

Le département d'audit interne, en charge depuis plusieurs années de la cartographie des risques, a structuré la fonction gestion des risques pour :

- favoriser le développement des systèmes de prévention des risques du Groupe (sécurité des biens, des personnes, de l'information, sauvegarde du savoir-faire, risques environnementaux, sociaux, financiers, image...),
- mettre en œuvre les plans d'action afin d'améliorer la performance de la structure,
- préparer l'entreprise, ses dirigeants et l'ensemble des collaborateurs à gérer des situations de crise en fonction de la typologie d'activité exercée.

En 2020, cette structuration a été déployée via la gestion de crise sanitaire, la formalisation et le déploiement des plans de continuité et reprise d'activités, s'appuyant sur la cartographie des risques Groupe et sur la gestion de la cellule de crise.

Les résultats majeurs de cet outil de cartographie ainsi que les dispositifs de gestion de crise sont détaillés ci-après.

Les résultats des travaux, les missions et l'organisation de l'audit interne, contrôle interne et gestion des risques sont revus à chaque Comité d'audit. En fonction des sujets, les résultats sont également partagés avec le collège des Commissaires aux Comptes.

E. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne (y compris les revues de contrôle interne informatique), ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées. Leurs travaux sont présentés au Comité d'audit ainsi qu'à la Direction Financière et à l'audit et au contrôle interne de manière régulière.

3. OUTILS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

A. DOCUMENTATION ET CHARTES

Les activités de GL events s'inscrivent dans une démarche concrète d'intégrité et de respect des standards français et internationaux. Le Groupe a ainsi déployé plusieurs chartes afin de formaliser cette démarche :

• Charte éthique

Au travers de cette charte disponible sur le site internet du Groupe en plusieurs langues, GL events entend promouvoir des valeurs essentielles à la conduite des affaires du Groupe, tant en France qu'à l'international. Ces valeurs sont l'esprit pionnier, l'imagination, le respect et l'esprit de Groupe. Cette charte porte l'ambition de GL events de respecter dix principes essentiels structurant nos initiatives et l'exercice de nos métiers, dans tous les pays où le Groupe est amené à intervenir, de manière pérenne ou ponctuellement.

• Code de conduite anticorruption

Afin de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en lien avec les dispositions de la loi du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2). Ce Code - directement inspiré du document proposé par Middlednext - décrit les comportements prohibés, ainsi que les règles pratiques applicables par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de GL events. Il présente également des cas pratiques ainsi que la synthèse des actions de formation et des procédures d'alerte ou de sanctions. Ce code a été traduit dans chaque langue du Groupe et a été l'objet d'une formation en juillet 2019 de près de 1000 collaborateurs.

• Code de conduite des affaires

Le Groupe s'engage auprès de tous les tiers susceptibles d'interagir avec ses activités, ses filiales et ses collaborateurs, de disposer d'un ensemble de règles d'actions conformes aux standards habituellement pratiqués par l'institution d'un code de conduite des affaires, spécifiquement destiné à encadrer ses relations avec les tiers.

• Code digital

Le Code Digital définit les règles d'utilisation des systèmes d'information et de communication du Groupe GL events. Il s'applique à l'ensemble des utilisateurs du système d'information et de communication, collaborateurs, intérimaires, stagiaires, prestataires et visiteurs occasionnels (liste non exhaustive). Chaque collaborateur du Groupe veille à ce que les règles du Code Digital soient appliquées par toute personne interne et/ou externe, autorisée à accéder au système d'information et de communication du Groupe.

La déclinaison opérationnelle et fonctionnelle de ces chartes en procédures et modes opératoires est à la charge des entités en fonction de leurs activités et leurs réglementations locales. En complément, le Groupe a entamé une démarche de formalisation d'un manuel commun de contrôle interne comme outil pédagogique et de communication pour toutes les opérations.

B. LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectifs de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe. Chaque fonction financière assure ces objectifs, par notamment :

- Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur les règles d'enregistrement et d'évaluation comptables du Groupe. Celle-ci précise les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles de dépréciation des comptes clients, de dépréciation ou d'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les provisions pour risques et charges, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intra-groupes.
- Le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe et une consolidation

trimestrielle complète. Celui-ci communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions de normes, règles et principes applicables. A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intra-groupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

- Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et selon un calendrier défini en amont, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.
- Parallèlement, chaque arrêté trimestriel est l'occasion pour les responsables comptables de recenser et de remonter les éventuelles difficultés rencontrées, afin que des solutions, élaborées de manière conjointe, soient adoptées pour les prochaines clôtures.
- En complément, chaque année, le service contrôle interne effectue des révisions comptables via l'outil Supervisor et participe à la revue des annexes des comptes. Des contrôles aléatoires et réguliers sont également effectués dans le cadre du plan de contrôle interne. Le service assiste également les responsables comptables et contrôleur de gestion dans la formalisation de certaines procédures.

C. DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA FRAUDE

La fraude est caractérisée par tout comportement, toute dissimulation ou manipulation d'un collaborateur ou d'un tiers qui irait volontairement à l'encontre des valeurs de GL events, des législations et/ou des procédures du Groupe. Celle-ci peut être interne, externe ou mixte. Le dispositif s'appuie sur l'environnement de contrôle interne du Groupe et est pilotée par l'équipe Contrôle Interne en lien permanent avec la Direction des Systèmes d'Informations du Groupe et l'équipe Compliance.

Pour piloter ce risque, a été déployée en 2020 la cartographie des risques de fraude, en lien avec la cartographie des risques Groupe et celle dédiée à la corruption et au trafic d'influence. Cette cartographie a été présentée et communiquée aux populations susceptibles d'être exposées aux risques de fraude et validée en Comité d'audit. Les 5 risques de fraude majeurs identifiés à date pour le Groupe sont les attaques DOS/DDOS, l'usurpation d'identité (fraude au Président), le détournement d'actif (vol), la production de faux documents (fausses factures) ainsi que des encaissements frauduleux ; résultant en une perte financière et un blocage partiel des activités du Groupe. Cet outil a permis d'encadrer et de prioriser les actions de prévention, de détection et de réaction. S'agissant de la prévention, le Groupe a renforcé ses actions de sensibilisation en communiquant de manière régulière des informations et des bonnes pratiques sous forme de newsletters mensuelles destinées aux collaborateurs identifiés à risque. Un Groupe Yammer (réseau social interne) « Risk & Fraud » a également été créé pour notifier en temps

réel les tentatives de fraude en cours au sein du Groupe et promouvoir les bonnes pratiques à adopter. Ces actions ont été complétées par des formations internes dédiées et par fonction ou à la demande des directions d'entité. Ainsi, en 2020, les fonctions comptables et financières de l'ensemble du Groupe ont été formées ainsi que les collaborateurs de l'administration des ventes afin de sécuriser les demandes de remboursement clients dues aux annulations et reports d'événements du fait de la crise sanitaire.

En termes de détection, faisant partie intégrante du contrôle interne, un plan de contrôle permanent avec des contrôles spécifiques sur des transactions sensibles a été déployé (exemples : contrôle récurrent des modifications des coordonnées bancaires, vérification de la correcte application de la séparation des tâches...). Certains contrôles sont couverts directement par l'outil Supervizor ou le dossier de révision

comptable. En complément, la Direction des Système d'Information monitore l'activité et les intrusions sur les systèmes afin de prévenir et réagir en temps voulu.

En cas de tentative de fraude ou fraude avérée, celle-ci est identifiée soit par les dispositifs de détection, soit par réaction des collaborateurs du Groupe (voie hiérarchique, voie DSI et contrôle interne ou via le dispositif d'alerte interne). Chaque occurrence est traitée, analysée et soumise à une communication ciblée. Le cas échéant, elle peut être également soumise au comité éthique du Groupe. Ces incidents sont répertoriés afin d'alimenter l'évaluation de chaque typologie de risque grâce à une base incidents sécurisée. Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance Cyber.

Enfin, l'évaluation de la maturité et le suivi du dispositif sont assurés par la supervision de l'équipe audit interne et rapportés régulièrement au Comité d'audit.

4. FACTEURS DE RISQUES

Cette partie sur la gestion des risques s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de gestion des risques.

A. IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Depuis Janvier 2020, le Groupe fait face à la situation épidémique puis pandémique et a respecté et respectera les consignes des autorités sanitaires, gouvernementales partout dans le monde. La Direction Générale du Groupe s'est appuyée sur une cellule de crise dédiée dont le dispositif est détaillé ci-après. Les activités du Groupe ont dû s'adapter à un environnement fortement impacté et chamboulé par la crise sanitaire actuelle, impactant ainsi la gestion des risques globale du Groupe. En effet, un certain nombre de risques identifiés lors de la mise à jour de la cartographie des risques Groupe en 2019 ont dû être revus et réévalués. De nouveaux risques sont également apparus et ainsi que des facteurs aggravants impactant de manière significative toutes projections, objectifs stratégiques, résultats et rentabilité du Groupe.

B. ORGANISATION ET OBJECTIFS

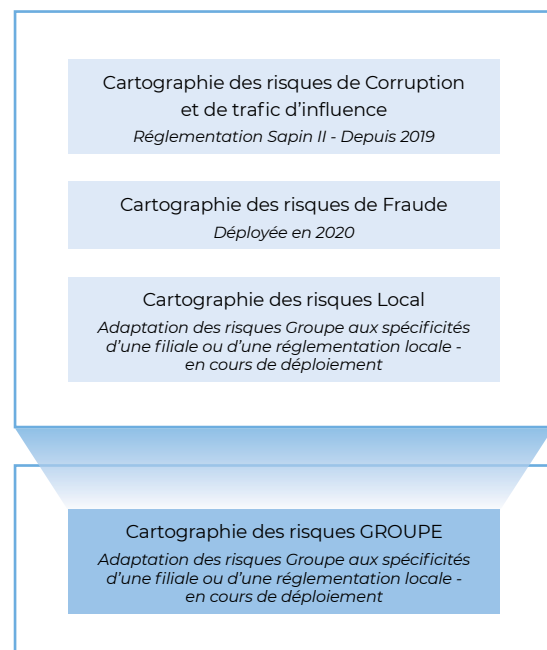
La gestion des risques du Groupe GL events dépend de la Direction Risques, Audit et contrôle internes et déployé sur l'ensemble des filiales. Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques du Groupe et de ses filiales, contribuant ainsi à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
 - Participer à la prévention des risques à tous les niveaux de l'organisation
 - Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
 - Favoriser la cohérence des actions préventives et correctrices avec les valeurs de la Société ;
 - Mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques ;
 - Garantir le lien et l'efficacité des trois lignes de défenses
- Comme tout dispositif de maîtrise, le dispositif de gestion des risques, tout en permettant une vision structurée et transversale des risques, ne peut fournir une garantie absolue

quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, y compris la continuité d'activité. La cartographie des risques est le référentiel commun pour la gestion des risques au sein des activités du Groupe. Elle permet d'avoir une vision générale sur les risques du Groupe ainsi que le degré de tolérance apporté à chaque risque et dans le cas contraire, le niveau de contrôle nécessaire à déployer pour mitiger l'exposition aux risques.

En 2020, le Groupe dispose de trois cartographies des risques : la cartographie des risques générale Groupe ainsi que les cartographies des risques de fraude et de trafic d'influence – toutes étant corrélées et reliées avec une nomenclature et méthodologie commune pour en faciliter le pilotage. En fonction des spécificités locales, des cartographies par BU sont en cours de déploiement avec l'assistance méthodologique de l'équipe Risques.

Cartographie spécifique à un risque ou à une catégorie de risques



Cartographie de risques transversale et consolidée

Les résultats de cartographie sont systématiquement présentés et validés par les membres du Comité exécutif. La mise à jour 2020 de la cartographie des risques et plus particulièrement les risques nets majeurs, a été présentée et validée par le Comité d'audit du 4 mars 2021.

C. MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

Afin d'avoir conscience de ses vulnérabilités et de se doter des moyens de prévention nécessaires pour diminuer son risque d'exposition, le Groupe a mis en place une cartographie des risques permettant dans un premier temps d'identifier les risques principaux du Groupe. Cette première phase d'identification des risques s'est inscrite dans une approche mixte : dans un premier temps, « Bottom Up » via des entretiens préliminaires suivis d'ateliers collaboratifs et dans un second temps, « Top Down » via des ateliers de revue par des Directeurs Généraux, des responsables opérationnels et des fonctions supports transverses. Les facteurs de risques ont été par la suite hiérarchisés et classés par famille de risque (exogène, financier, image & réputation, opérationnel, règlementaire & juridique, stratégique système d'information). Ensuite, chaque risque brut a été évalué selon une échelle d'évaluation en probabilité et en impact soumis à quatre axes d'évaluations (impacts financiers, juridiques, business et

image) permettant ainsi la modélisation de la cartographie. Afin de passer du risque brut à net, pour chaque risque, a été identifié avec les opérationnels et les acteurs dédiés les dispositifs de mitigation attrayant à chaque ligne de défense (exposées en partie III.1). Ces dispositifs de mitigation ont permis d'évaluer un degré de maîtrise du risque et ainsi d'identifier et hiérarchiser les risques nets majeurs pour le Groupe GL events.

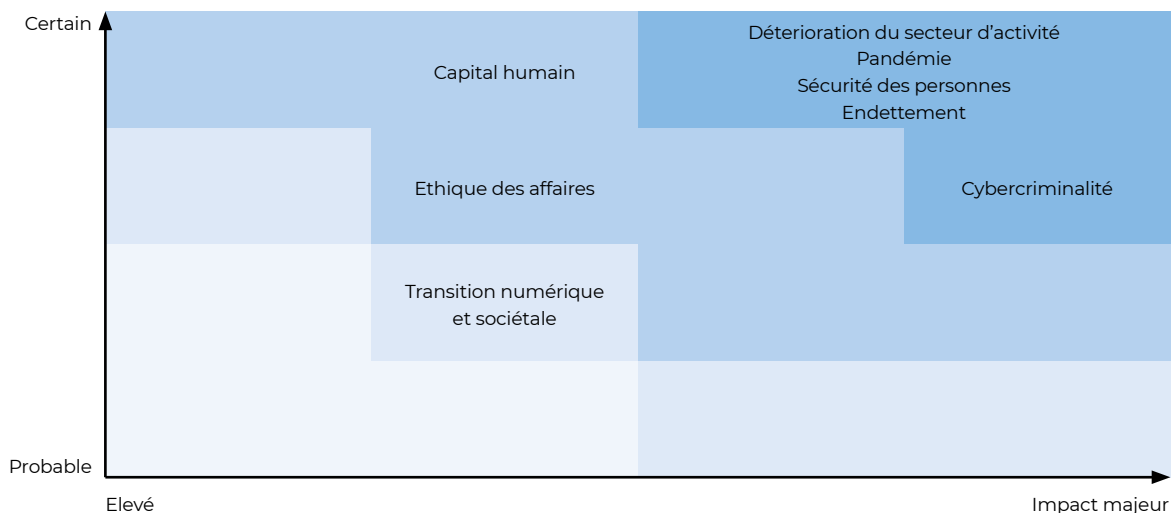
Tous les trois ans, la cartographie des risques Groupe fait l'objet d'une refonte impliquant toutes les filiales et fonctions du Groupe. Tous les ans, la cartographie des risques Groupe fait l'objet d'une revue pour s'assurer de la pertinence des risques identifiés ainsi que de la cohérence de leur évaluation. En 2020, au regard des impacts sanitaires, économiques et organisationnels, la revue a été particulièrement approfondie afin d'assurer la cohérence et la pertinence de cet outil de cartographie des risques avec la stratégie, l'activité et l'organisation du Groupe.

D. HIÉRARCHIE DES RISQUES NETS MAJEURS PAR FAMILLE DE RISQUES

Pour l'exercice 2020, les risques majeurs nets issus de la cartographie des risques Groupe sont détaillés ci-après.

Famille de risque	Nom du risque	Tendance
Les risques liés à l'environnement externe de GL events		
Exogène	- Détérioration du secteur d'activité événementiel	↗
	- Pandémie	↗
	- Cybercriminalité	→
Financier	- Endettement	↗
Opérationnel	- Sécurité des personnes	↗
Règlementaire & Juridique	- Ethique et conformité des affaires	→
Les risques liés à la stratégie et à l'organisation de GL events		
Stratégique	- Capital humain	↗
	- Transition numérique et sociétale	↗

La modélisation centrée sur ces risques nets majeurs se formalise également ainsi :



Du fait de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités du Groupe et naturellement sur l'évaluation des risques, les risques suivants identifiés en 2019 n'apparaissent plus en risques nets majeurs après l'actualisation de la cartographie fin 2020 :

- Acquisition et Intégration (Stratégique) du fait du ralentissement de la croissance externe du Groupe, diminuant le nombre d'acquisition et intégration à réaliser et ainsi l'occurrence du risque.
- Qualité et Innovation (Stratégique) : Du fait de la pandémie, du confinement de la population et des évolutions des modalités de travail, la transformation digitale du Groupe

s'est accélérée augmentant ainsi son degré de maîtrise par de nouveaux éléments de mitigation.

- Sécurité des Systèmes d'Informations (SI) : le ralentissement des activités du Groupe (et donc la diminution des flux de transactions à sécuriser) et les tests grandeur nature de sécurité des SI lors des périodes de confinement partout dans le monde ont augmenté le degré de maîtrise du risque.
- Atteinte à l'image (Réputation) : l'occurrence des événements devenue faible en 2020 et ainsi le degré d'exposition médiatique, l'évaluation du risque a ainsi été revue à la baisse.

E. DÉTAILS DES RISQUES NETS MAJEURS

DÉTÉRIORATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉVÉNEMENTIEL

Identification et description du risque

Famille : **EXOGENE** - Tendance : ↗

Description du risque

En tant que leader du secteur événementiel, les activités de GL events peuvent être impactées de manière significative si la conjoncture économique du marché se dégrade avec l'occurrence de plusieurs risques exogènes (pandémique, conjoncture économique, conjoncture politique...). Le secteur de l'événementiel peut être affecté à la suite de plusieurs décisions gouvernementales : fermeture des frontières, restriction des flux (jauge, couvre-feu...) et révision des capacités d'accueil dans les établissements recevant du public, fermeture administrative de nos sites Venues. Ces directives ont comme conséquences immédiates la restriction, le report et/ou l'annulation de nos événements. Les conséquences à moyen et long terme peuvent être la perte de part de marché ainsi que des variations de saisonnalité (conflits de calendrier et impossibilité de réaliser les événements à la suite de plusieurs reports).

Impact de la crise sanitaire

En 2020, l'ensemble de la filière événementielle - incluant également la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, le transport et la logistique - a été l'un des premiers secteurs touchés dès la naissance de la crise sanitaire partout dans le monde. Depuis plus d'un an, le secteur événementiel a dû faire face successivement à la mise en place de jauge très restrictive sur ses événements afin de monitorer les flux (ex : jauge à 5 000 puis 1 000 visiteurs) pour ensuite voir ses événements reportés ou annulés, ayant comme conséquence la fermeture partielle ou totale de ses sites Venues. Ces arrêts et fermetures ont eu également des conséquences sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur événementielle : fournisseurs, prestataires de services, traitants ou toutes autres parties prenantes.

Effets potentiels pour le Groupe

Les effets potentiels de la détérioration du secteur d'activité sur le Groupe sont nombreux et multi-facteurs :

- Baisse d'activité (arrêt partiel ou total)
- Perte financière (risque d'endettement)
- Volatilité accrue du cours de l'action
- Perte de part marché pouvant aller jusqu'à la perte d'acteurs principaux sur le secteur
- Détérioration de la conjoncture économique
- Augmentation des inégalités et potentiels conflits sociaux (risques pays)
- Perte ou fuite des talents, compétences et savoir-faire (capital Humain)
- Risque de dépendance (dispositifs d'aides déployés, endettement)

Les effets de la détérioration du marché événementiel peuvent être aggravés ou diminués en fonction du pays ou de la zone géographique, comme nos activités en Chine ont pu le démontrer en 2020.

Gestion du risque et dispositif de mitigation

La gestion du risque de détérioration du secteur d'activité consiste principalement à en diminuer les effets potentiels par des actions internes (plan de maîtrise des coûts, plan de reprise d'activité, gestion de crise, adaptation des offres de services, accélération du digital, concentration des métiers industriels...) ou des recours externes (dispositifs d'aides mis en place par les gouvernements de type PGE, activité partielle...).

En sus, GL events participe activement à l'ensemble des fédérations et organismes professionnels comme l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement) ou l'UFI (The Global Association of the Exhibition Industry).

PANDÉMIE

Identification et description du risque

Famille : **EXOGENE** - Tendances : ↗

Description du risque

Le risque pandémique consiste en une exposition à la propagation d'une maladie infectieuse, frappant en même temps et dans une zone géographique étendue un grand nombre de personnes. L'exposition à ce risque de contagion représente une menace directe pour la santé à la fois des collaborateurs et des visiteurs, clients, prestataires et toutes autres parties prenantes. Le risque pandémique peut avoir des impacts directs et significatifs sur la pérennité et la continuité des activités du Groupe. Le risque pandémique est un risque multi-facteurs pouvant impacter d'autres risques majeurs tels que la sécurité des personnes, la détérioration du secteur d'activité, l'endettement, le capital humain et la fraude s'il est amené à avoir un impact à moyen long terme.

Occurrence du risque et impact de la crise sanitaire

GL events a fait face au risque d'épidémie puis au risque pandémique à la suite de l'apparition du coronavirus en Décembre 2019 en Chine. La propagation du virus a frappé la totalité des implantations géographiques du Groupe et a représenté une menace directe à la fois pour les salariés mais également pour toutes les parties prenantes du Groupe. L'impact principal de la crise sanitaire réside dans la baisse d'activité liée à des obligations gouvernementales de limiter les grands rassemblements (mise en place de jauge et révision des capacités d'accueil sur nos événements).

Effets potentiels pour le Groupe

La menace externe de propagation d'un virus peut paralyser une partie voire la totalité des activités du Groupe et mettre la continuité et la pérennité des activités à mal. Par effet d'expérience avec la propagation de la COVID-19, les effets du risque pandémique sont multiples :

- Obligation de mettre en place des mesures préventives afin de limiter le risque de propagation du virus et évolution des modalités de travail (Sécurité des Personnes)
- Augmentation des cyberattaques (ex : +300% des

cyberattaques en Avril 2020) (Cybersécurité)

- Accroissement de l'endettement (Endettement)
- Ralentissement de la croissance externe du Groupe (Acquisition et Intégration)
- Création de nouvelles opportunités pour détourner des fonds et/ou des actifs (fraude)
- Accroissement des risques psycho-sociaux (télétravail, travailleurs isolés, santé et sécurité).
- Pertes d'hommes et femmes clefs (Capital Humain)

Les facteurs aggravants et/ou limitants des effets de ce risque sont la propagation géographique (une partie ou la totalité des sites sont touchés), le risque pays (décisions locales) et la durée de l'épisode pandémique.

Gestion du risque et dispositif de mitigation

La gestion du risque pandémique consiste principalement à en diminuer les effets potentiels en cas de survenance. Ce risque est piloté à travers le plan de continuité d'activité (PCA) ainsi que le plan de reprise d'activité (PRA) dédiés du Groupe. Une cellule de crise peut être mobilisée en support de la Direction Générale afin de pouvoir répondre rapidement lors de la remontée d'un incident.

Cette gestion de crise inclut des éléments de prévention des risques sanitaires et des risques de fraude, y compris risque cyber. Par exemple, en 2020, plus de 100 référents sanitaires ont été nommés et formés. Aussi, une quarantaine de communication interne ont été spécifiques à la prévention du risque de fraude et du risque sanitaire.

Le déploiement de mesures de protection et de prévention sont nécessaires afin de permettre la continuité des activités primaires du Groupe telles que la mise à disposition d'équipements collectifs (système de désinfection et purification de l'air, signalétique forte et adaptée, formation et sensibilisation) et de protections individuels (gels hydroalcooliques, masques) adaptés au risque pandémique. En 2020, l'ensemble des dispositifs sanitaires des activités françaises du Groupe GL events ont été labellisés « Safe & Clean » par l'APAVE.

CYBERCRIMINALITÉ

Identification et description du risque

Famille : **EXOGENE** - Tendances : ↗

Description du risque

Le développement du Groupe par croissance interne et externe ainsi que sa transformation digitale accentue l'exposition aux risques liés aux cyberattaques, ainsi que ceux liés à la défaillance des systèmes informatiques et de télécommunication. Ces derniers ont une importance indiscutable dans la réalisation des activités quotidiennes du Groupe. Ces attaques peuvent endommager de manière significative la sécurité des réseaux, le traitement ainsi que l'intégrité des données. Ces données concernent aussi bien les transactions impactant les états financiers, que les communications des collaborateurs et toutes autres parties prenantes du Groupe.

Occurrence du risque et impact de la crise sanitaire

La transition rapide et généralisée du télétravail en 2020 pour faire face à la pandémie et aux différents confinements nationaux a été un défi unique pour la sécurité des données et la gestion du risque cyber. Faute d'interaction personnelle, le personnel peut être plus sensible aux stratagèmes des cyber attaqués car ils ne disposent plus de leur dispositif de mitigation usuel (proximité avec les collaborateurs, management pour alerter rapidement). En avril 2020 lors du confinement mondial et généralisé, les cyberattaques ont augmenté de 300%.

2020 a été également l'accélérateur de la transition digitale des activités du Groupe augmentant ainsi l'exposition au risque cyber du Groupe (nombre de plateforme web en hausse, occurrence accrue d'événements digitaux...).

Effets potentiels pour le Groupe

Les cyberattaques peuvent ralentir, bloquer partiellement voir paralyser totalement les activités du Groupe. Les impacts dépendent de la nature et du périmètre de l'attaque. Les effets potentiels sont :

- Impossibilité partielle ou totale d'exécuter les opérations journalières
- Retards dans l'exécution des transactions quotidiennes
- Fuite, perte, vol de données (personnelles, confidentielles, stratégiques)
- Détournements d'actifs et impacts financiers
- Perte financière
- Défaillance technologique des systèmes
- Moyens de communications inaccessibles

Les facteurs aggravants ou limitants une cyberattaque sont l'exposition médiatique avec atteinte ou non sur la réputation et l'image du Groupe, une perte financière majeure et/ou la fuite de données sensibles, confidentielles voire stratégiques.

Gestion du risque et dispositif de mitigation

De la perte de données à l'arrêt de certaines activités, le Groupe s'est lancé depuis plusieurs années dans la protection et contrôle de ses systèmes. Le risque de cybercriminalité est essentiellement géré par le département Infrastructure de la Direction des Systèmes d'Information Groupe en liaison étroite avec la Direction des Risques, Audit et contrôle interne.

La mitigation du risque cyber passe en premier lieu par la sécurité des infrastructures assurée via les protections techniques (firewall, antivirus...), le suivi des incidents, la gestion des sauvegardes et les tests de restauration de l'intégrité des environnements applicatifs. Le plan de continuité des activités IT du Groupe a été testé en temps réel lors des deux confinements successifs.

En sus, la prévention du risque et la sensibilisation des collaborateurs sont faites par des newsletters mensuelles dédiées, via des communications ciblées sur des incidents en cours ou encore l'animation du Groupe « Risk & Fraud » sur Yammer (réseau social d'entreprise).

En complément, le Groupe a souscrit à une couverture d'assurance cyberattaques, des tests d'intrusion externes sont réalisés afin de tester le niveau de sécurité informatique et des audits internes sont également menés (sécurité des accès).

ENDETTEMENT

Identification et description du risque

Famille : **FINANCIER** - Tendance : ↗

Description du risque

La gestion de la dette constitue un moyen de développement (investissements, RFR, innovation...) mais également un risque en cas de non-maîtrise du taux d'endettement. Cette gestion de la dette aussi bien à court qu'à long terme constitue un réel enjeu pour le Groupe et est dépendant des évolutions défavorables du taux d'intérêt et/ou d'une absence de maîtrise de l'endettement (moins-values, augmentation des créances, augmentation de l'endettement, etc.). Ce risque est particulièrement accru lors des opérations de croissance externe, régulières et significatives ainsi que lors de la survenue de risques exogènes (conjuncture économique, détérioration du secteur d'activité, pandémie, etc...)

Occurrence du risque et impact de la crise sanitaire

Début 2020, la maîtrise de l'endettement face à la crise sanitaire est un enjeu stratégique majeur. Plusieurs leviers ont été utilisés : plan de réduction des coûts y compris réduction significative des CAPEX, recours aux instruments de financements spécifiques (PGE, obtention d'un covenant holiday...) et préservation des liquidités.

Effets potentiels pour le Groupe

Bien que l'endettement ait pour principal objectif un effet de levier pour le développement des activités du Groupe, une gestion inadaptée et non maîtrisée peut entraîner :

- Des pertes financières
- Une perte de rentabilité des capitaux propres
- Volatilité du titre de l'action sur le marché financier
- Perte de confiance des parties prenantes
- Dépendance

Gestion du risque et dispositif de mitigation

L'équilibre des dispositifs et la maîtrise du taux d'endettement du Groupe sont pilotés de manière régulière et centralisée. Ce suivi est régulièrement revu lors des séances du Conseil d'administration, comités de direction, comités d'investissement et par le collège des commissaires aux comptes.

Agissant sur les leviers bancaires existants, le Groupe s'appuie également depuis février 2020 sur les dispositifs d'aides mis à disposition par le Gouvernement. Le Groupe pilote ses activités à travers un plan de maîtrise des engagements et des coûts et poursuit l'optimisation du BFR via les contrôleurs de gestion et le service Trésorerie.

SÉCURITÉ DES PERSONNES

Identification et description du risque

Famille : **EXOGENÈ** - Tendances : ↗

Description du risque

La santé et la sécurité de toute personne intervenant sur un site GL events est et restera la priorité du Groupe. Du fait de ses activités, le Groupe est exposé au risque que tout membre du personnel, un visiteur, un sous-traitant ou tout autre partie prenante puisse avoir sa sécurité compromise notamment lors de la manipulation, l'utilisation de biens de l'entreprise ou alors lors de l'exploitation d'un événement.

La sécurité des personnes peut également être impactée par des facteurs exogènes (pays, crise sanitaire, climat diplomatique, conjoncture économique, attaques terroristes, mouvements sociaux ou sociétaux) pouvant affecter la sécurité et la continuité d'activité du Groupe. De par leur nature et leur localisation, les activités des grands projets internationaux sont particulièrement identifiées à risque en terme de sécurité.

Occurrence du risque et impact de la crise sanitaire

La COVID-19 est et a été en 2020 un enjeu majeur de sécurité et santé au travail et sur les événements. Cette crise sanitaire a demandé à tous les acteurs du Groupe et ses parties prenantes de respecter un protocole sanitaire strict et d'ajuster ses activités à un nouvel environnement (télétravail, événement phigital, gestion des déplacements...). Ce risque sanitaire associé au risque de sécurité des personnes a mis en évidence d'autres risques corollaires de type risques psycho-sociaux, risques liés à la coactivité, à la maintenance des dispositifs de sécurité physique, aux habitudes de travail et de sécurité individuelle changées, cyber criminalité, etc.

Effets potentiels pour le Groupe

Les enjeux de sécurité étant multi-facettes, leurs effets peuvent impacter de manière transverse les activités du Groupe ainsi que de manière individuelle ou collective, et sont non exhaustifs :

- L'incapacité partielle ou permanente d'exercer une activité
- L'impact santé (décès, inaptitude, incapacité temporaire...)
- L'accroissement des intrusions malveillantes sur nos sites

à la suite de leur fermeture

- La non-conformité aux lois et règlements en vigueur (risques légaux, financiers et humains)
- Insécurité et fuite des talents ou du visitorat
- Adaptation des dispositifs de sécurité générant coûts et compétences supplémentaires et délai de mise en conformité

Dès lors que les impacts sont collectifs, ils peuvent générer une brèche dans la continuité et la pérennité des activités.

Gestion du risque et dispositif de mitigation

La sécurité est un pilier des engagements de la politique RSE du Groupe GL events. Le Groupe s'efforce de développer une culture où la sécurité est au cœur des préoccupations de tous (briefing et partage des consignes de sécurité réguliers, gardiennage pour assurer la sécurité et la supervision du site, personnel dédié sur site), de disposer des moyens nécessaires (EPI, protection collective) et de respecter les réglementations en vigueur (formations obligatoires, contrôles périodiques, PPSPS, gardiennage...)

S'agissant des grands projets internationaux, la sécurité des personnes fait partie intégrante de la gestion et de la mobilisation des hommes et des femmes du Groupe en projet : remise d'un guide pays, brief sur la culture local, les règles de sécurité, etc... En fonction des projets et localisations, le Groupe peut se faire accompagner d'experts locaux. En complément, un dispositif Europassistance ainsi que la souscription à des assurances spécifiques ont été déployés.

En 2020, la sécurité sanitaire a été une priorité absolue et s'est traduite par une gestion du risque intégrée et à 360° comprenant le renforcement des mesures d'hygiène, de protection et de distanciation, des protocoles par métier formalisés, soutenu par des actions de communication forte (signalétique, newsletter...) et piloté par un réseau de plus de cent référents sanitaires, tous formés à la gestion sanitaire. L'ensemble des dispositifs de sécurité en France a été labellisé « Safe & Clean » par l'APAVE.

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES AFFAIRES

Identification et description du risque

Famille : **RÉGLEMENTAIRE** - Tendances : →

Description du risque

Le Groupe GL events est particulièrement attentif aux valeurs d'éthique et de conformité. Du fait de son implémentation à l'international, le Groupe peut être impacté par des législations anticorruptions qui ont une incidence extraterritoriale éventuelle et un risque pénal étendu. Aussi, un déploiement inadéquat ou retardé d'une réglementation telle que la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (mais aussi des réglementations et leurs évolutions liées à la protection des données personnelles, à l'environnement, etc..) expose à des risques significatifs de non-conformité. Ce risque est accru dans certains pays où le Groupe est implanté et/ou il

opère (grands projets internationaux) et inhérent au secteur événementiel (interactions avec les tiers publics, des personnes publiquement exposées...).

Occurrence du risque et impact de la crise

La crise sanitaire a diminué le volume de transaction et de développement des affaires et ainsi l'exposition au risque de corruption et trafic d'influence. Néanmoins, du fait de la baisse d'activité et de disponibilité notamment des personnes identifiées les plus à risque, le déploiement du programme anti-corruption a été ajusté. Ainsi le risque d'éthique et de conformité des affaires reste stable, malgré l'augmentation de la criminalité financière et la dégradation de la conjoncture économique.

Effets potentiels pour le Groupe

En cas de non-respect de ces lois, règles et principes éthiques, le Groupe serait exposé à des poursuites judiciaires se traduisant en pertes financières et affectant son image et réputation, tant sur les marchés financiers que sur les appels d'offres ou encore sur la marque employeur.

Ces préjudices concernant la loi SAPIN II peuvent être :

- Amende maximum de 1 M€ pour un dispositif jugé non conforme au sein d'une filiale
- Publicité obligatoire de la sanction et risque sur l'accès et les réponses aux appels d'offres

Une non-conformité peut être sanctionnée par une pénalité financière significative à l'échelle du Groupe.

Gestion du risque et dispositif de mitigation

GL events opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes en vigueur. Le Groupe a également mis en place une cartographie des risques liée à la corruption et au trafic d'influence.

Le Groupe s'est structuré avec la mise en place d'une équipe compliance dédiée. Les 20 relais locaux nommés en 2019 lors de la Convention Compliance, où plus de 1 200 collaborateurs ont été formés, sont toujours actifs et peuvent être sollicités à tout moment.

Le déploiement du programme de conformité se poursuit, notamment en continuant les travaux de mise en conformité sur les réglementations SAPIN II et RGPD. Le déploiement du contrôle interne permettra notamment d'assurer la prévention et la détection des fraudes et de vérifier la bonne application des règles Groupe à travers des audits internes et externes. La démarche anticorruption est présentée de manière systématique à chaque Comité d'audit, ainsi que régulièrement lors des comités exécutifs et Conseil d'administration. Le dispositif fait l'objet d'un suivi budgétaire dédié.

Une veille réglementaire est également faite par les équipes support (sensibilisation, veille, abonnements aux documents des instances certifiantes Apave, Socotec, IFACI, AMRAE, DFCC, AFJE, RSE etc.).

DÉTAILS DES RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DU GROUPE GL EVENTS

CAPITAL HUMAIN

Identification et description du risque

Famille : **STRATÉGIQUE** - Tendance : ↗

Description du risque

Afin de pérenniser son développement et ses valeurs («Et les hommes se rencontrent»), le Groupe est conscient que la gestion du capital humain reste un domaine de vigilance à moyen et long terme pour disposer des moyens à hauteur de ses ambitions de développement. Cette gestion comprend à la fois la gestion des talents d'aujourd'hui et son organisation adéquate, comme l'identification et l'évolutions des métiers de demain nécessaires à la pérennité et aux développements de nos activités. Les fondements entrepreneuriaux et pionniers des valeurs historiques et incarnées du Groupe prennent le virage de la digitalisation des affaires, des modes de travail, de communication et de relations humaines et sociétales. Cet environnement mouvant constitue intrinsèquement un risque notamment dans l'inadéquation des besoins et des engagements. Les savoir-faire et savoir-être indispensables au maintien des activités du Groupe sont nombreux et parfois complexes dans leur développement et rétention. Ainsi, le Groupe est exposé à un risque de perte de compétences, connaissances, réseaux et de savoir-faire lié au départ de personnes clés du Groupe pouvant engendrer une désorganisation des équipes et des activités. L'absence ou l'inadaptation de plan de succession pourrait compromettre partiellement la continuité de l'organisation.

Occurrence du risque et impact de la crise sanitaire

L'année 2020 marquée par la crise de la COVID-19 a mis le Capital Humain au cœur des préoccupations et des adaptations nécessaires à la résilience du Groupe, et plus largement au cœur de la Société. En effet, l'adaptation des modes de travail a été accélérée avec les confinements partout dans le monde. Aussi, la réduction voire l'arrêt de certaines activités a ralenti le développement de nos talents et a encouragé le

transfert et la mutualisation des compétences de certaines activités du Groupe ainsi que le recours à l'activité partielle dès lors que les dispositifs gouvernementaux pouvaient le permettre. Naturellement, les actions habituelles d'animation des équipes n'ont pu avoir lieu en 2020 (séminaire Aubrac, Welcome Convention...). Force d'adaptation, le Capital Humain reste un facteur déterminant pour la reprise d'activité post-crise sanitaire.

Effets potentiels pour le Groupe

Ce risque lié aux valeurs et à l'évolution sociétale a un impact potentiel sur la pérennité de l'ADN et des activités du Groupe. Aussi, cela peut revêtir plusieurs autres effets à moyen et long terme à savoir :

- Impact sur la performance opérationnelle
- Perte d'attractivité tant business que de marque
- Organisationnel : transition managériale complexe, efficacité opérationnelle compromise pouvant augmenter l'absentéisme, les risques psycho-sociaux et les accidents
- Perte de lien social et d'intérêt
- Transfert de compétences ou succession inadéquates
- Image et business : perte de réseau, perte de confiance, baisse de la mobilisation et de l'engagement

Gestion du risque et dispositif de mitigation

La Direction des Ressources Humaines accompagne l'ensemble des directions opérationnelle et support dans l'identification des besoins et des talents associés en interne comme en externe. Le Groupe attache une importance particulière au recrutement, au développement, à la rétention de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'anticipation des besoins en compétences pour soutenir ses objectifs stratégiques. En parallèle, la Direction des Ressources Humaines Groupe a identifié environ 200 collaborateurs dits « Key people » afin d'adapter les plans de rétention et de succession si nécessaire (départ retraite, etc...). Pour faire face à la crise sanitaire, le Groupe a mobilisé ses

compétences en interne pour se réinventer et à encourager la création de Groupe de travail multi-métiers sur des projets d'avenir tels que la digitalisation. Pour poursuivre le développement des talents, les collaborateurs en France en activité partielle ont pu disposer de formation grâce au dispositif FNE. Afin de prévenir les risques psycho-sociaux et d'isolement dus à la crise sanitaire, la Direction Générale a régulièrement communiqué et tissé du lien via mails, des vidéos, des

participations Teams et a largement déployé l'usage des outils collaboratifs comme Teams et Yammer. Pour accompagner les collaborateurs dans cette situation inédite, le Groupe a formé ses cadres dirigeants sur le bien être au travail et les impacts psychologiques de la crise ainsi que plus d'une centaine de référents sanitaires partout dans le monde comme bras droit des dirigeants d'entité et leur RH.

TRANSITION NUMÉRIQUE ET SOCIALE

Identification et description du risque

Famille : **STRATÉGIQUE** - Tendance : ↗

Description du risque

Depuis quelques années, les métiers de l'événementiel sont impactés par les innovations technologiques. Il est important pour le Groupe de s'adapter, innover et de saisir les nouvelles tendances ainsi que les évolutions de demain pour rester attractif et leader. Ces innovations sont en lien avec les enjeux de transition sociétale et écologique actuels. Les principales activités du Groupe consistant en la livraison de prestations temporaires et éphémères (signalétique, aménagement de stand, transport et logistique) font fonctionner le Groupe en économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), activités consommatrices et énergivores. La transition sociétale opérée implique qu'une économie circulaire est à privilégier. L'objectif étant de produire des biens et des services durables en limitant la consommation et l'impact de nos activités (déchets, énergie, matière première). L'évolution des usages numériques est un des leviers pour soutenir ces évolutions sociétales et cette approche circulaire.

Occurrence du risque et impact de la crise

Plus que jamais, la crise de la COVID-19 a accéléré le virage de la transformation du Groupe que cela soit sa digitalisation ou ses engagements RSE. La pandémie a également un impact sur la transition sociétale et plus particulièrement les modalités de rencontre, de travail et d'attente des parties prenantes (qualité, innovation, RSE, image..).

Effets potentiels pour le Groupe

La société actuelle opérant sa transition numérique et sociétale impacte le Groupe et ses activités en ayant des effets sur :

- Le visitorat et l'attractivité territoriale et/ou sectorielle
- Attractivité commerciale et incapacité de satisfaire la demande des parties prenantes
- Baisse de la satisfaction client quant à la qualité et l'innovation des services rendus
- Echec commercial (lancement ou maintien de produit, de concept inadapté)
- Détérioration de l'image, de la réputation et de la marque employeur du Groupe
- Perte de part de marché et perte financière
- Perte de positionnement de leader

Gestion du risque et dispositif de mitigation

Le Groupe a poursuivi et accéléré le chemin amorcé dès 2019 avec la création de concepts, salons digitaux et marketplace. Ainsi certains de nos événements qui traditionnellement se déroulent en présentiel ont proposé leur première édition 100% digital, comme Global Industrie Connect, Piscine Connect ou encore Première Vision.

La crise sanitaire a obligé le Groupe et les collaborateurs à s'adapter très rapidement à de nouvelles modalités de travail. La transition numérique et le travail à distance ont été facilités par le déploiement du projet « Sharing » avec l'instauration d'outils collaboratifs tels que Teams et Yammer. Cet accompagnement au changement a été encadré par des « Ambassadeurs Sharing » (collaborateurs du Groupe). En complément, le Groupe marque son engagement en déployant sa stratégie RSE en s'appuyant sur 4 piliers : Think Green, Think People, Think Local, Think Ethic. Cet engagement a été renforcé par la création d'un 5^e pilier Think Safe à la suite de l'obtention de notre label Safe & Clean et aux mesures déployées pour garantir un environnement sain et de qualité.

Les facteurs de risques présentés sont les risques majeurs nets identifiés lors de l'actualisation de la cartographie des risques Groupe. Par ailleurs, d'autres risques peuvent impacter les états financiers et/ou extra financiers et sont détaillés en annexes des comptes ou dans la description des risques RSE du DPEF [page 75](#).

F. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique en matière d'assurance est suivie au niveau consolidé, par la Direction des Risques et des Assurances, rattachée à la Direction Juridique.

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger au mieux les personnes et les actifs du Groupe contre la survenance de risques significatifs identifiés et assurables qui pourraient l'affecter.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux (notamment pour les risques de Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitations, Transports, Rapatriement, Terrorisme – Violences politiques, Cyber, RC Mandataires sociaux) permettant une maîtrise des garanties pour l'ensemble de nos filiales, à l'exception des pays dont la réglementation ne permet pas ce type de montage. Dans ce cas, des programmes nationaux sont mis en place dans les pays ou les programmes mondiaux ne peuvent être déployés. Ils sont placés par l'intermédiaire de courtier figurant parmi les 5 premiers mondiaux et auprès d'assureurs de premier plan. Les deux principales couvertures d'assurances sont :

- Les Dommages aux biens et pertes d'exploitation avec une limite contractuelle d'indemnité fixée à 300 M€, le niveau de couverture fixé en pertes d'exploitation correspond à la durée nécessaire pour la reconstruction totale d'un site détruit.

- La Responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels, causés à des tiers pour lequel le plafond de garantie est de 50 M€.

D'autres contrats ont été souscrits pour répondre à des besoins spécifiques : l'assurance flotte automobile, engins de chantiers, expositions culturelles, RC décennales, RC Drônes, RC Agent de Voyage, RC soumises au Code du sport.

Le Groupe a mis en place une politique de prévention-protection en constituant un réseau de correspondants au sein de chaque structure, ce réseau dispose d'un outil interne de communication et développe des actions au sein de chaque unité. Dans le cadre de ce suivi, nous travaillons avec les ingénieurs préventionnistes de la compagnie et de notre cabinet de courtage.

G. RISQUES ET LITIGES

Les risques avérés du Groupe sont revus deux fois par an en Comité des Risques permettant l'arbitrage et le pilotage des provisions associées. Ce comité des risques décide des provisions pour risques par et pour les sociétés du périmètre consolidé du Groupe pour les clôtures comptables semestrielles et annuelles. Il traite des litiges avérés (nouveaux et antérieurs à l'exercice) concernant les clients, fournisseurs, la fiscalité,

les ressources humaines et des autres litiges.

Ce comité des risques est piloté par la Direction des Risques, Audit et Contrôle Interne en liaison continue avec la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction des Ressources Humaines.

Les décisions du Comité des Risques sont revues à la suite du Comité par le collège des Commissaires aux Comptes.

5. DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE

En cas d'occurrence d'un risque majeur ayant un impact significatif sur la pérennité et la continuité des activités de tout ou partie du Groupe GL events, le Groupe dispose d'un dispositif de gestion de crise permettant une mobilisation rapide des expertises adéquates afin de minimiser les impacts de la crise et de déployer les dispositifs de mitigation nécessaires permettant la continuité d'activité.

La cellule de crise est mobilisée sur notification d'un ou plusieurs membres du Comité exécutif. La cellule a la charge d'animer, d'encadrer et de sécuriser le déploiement des solutions choisies. La cellule de crise agit en support à la Direction Générale et est accompagnée d'une équipe de résolution de crise. La cellule de crise se base sur les plans de continuité et de reprise d'activité pour solliciter les métiers et les expertises nécessaires.

Des guides de gestion de crise, des instructions opérationnelles ainsi que des directives en support au maintien des activités (solutions de contournement, de secours ou fonctionnement en mode dégradé) sont communiqués soit aux directeurs de Pôle et d'entité soit aux fonctions ciblées (finance, RH, sécurité, référents sanitaires ...) pour déploiement et suivi. La cellule de crise est mobilisée en permanence et est amenée à traiter les urgences pendant la résolution de la crise.

Sa désactivation est décidée par un ou plusieurs membres de la Direction Générale. Un ou plusieurs membres de la cellule aura la charge de superviser le retour à la normale.

Focus sur la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19

En collaboration étroite avec la Direction Générale, la cellule de crise a été mobilisée par les membres du COMEX en tout début d'année 2020. Elle est composée par l'équipe Risque,

Audit et Contrôle Interne du Groupe, disposant d'expérience et formation antérieures à la gestion de crise et au pilotage des plans de continuité et reprise d'activité. La cellule de crise mobilise ponctuellement des opérationnels sur des sujets dédiés (marketing, communication, RH, IT, assurance, finance, achats...).

Le Groupe a dans un premier temps déployé son plan de continuité d'activité puis dans un second temps son plan de reprise d'activité. A date du dépôt, la cellule de crise est toujours active et en veille constante sur les directives gouvernementales et locales. La cellule de crise s'applique à déployer les meilleures mesures préventives pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19 afin de garantir la sécurité, la santé de ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs. Celles-ci ont été réalisées en s'appuyant scrupuleusement sur les recommandations des autorités locales ainsi que de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'ensemble de ces mesures constitue un référentiel de gestion (comportant notamment les protocoles sanitaires). Ce dernier a été audité en France par un organisme indépendant (l'APAVE), résultant par l'obtention du Label « Safe & Clean » pour l'ensemble des activités du Groupe en France. A date du dépôt, les activités à l'international sont en cours d'audit.

Ce dispositif est régulièrement animé et amélioré par un réseau de plus de 100 référents sanitaires tous formés au risque sanitaire, en France comme à l'International. La cellule de crise informe ses référents et les collaborateurs concernés par le déploiement des mesures à travers des communications régulières (Newsletter, Teams dédiés, communication sur le réseau d'entreprise Yammer).

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2020.

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

GL events a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 479,4 M€ en 2020, en retrait de -59,1% (-58,1% à périmètre et change constant). Hormis l'impact d'une biennalité défavorable, cette contre-performance est à mettre en lien exclusivement avec la crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures des différents gouvernements prises pour stopper la progression de la pandémie. Ainsi, les sites ont fait l'objet de fermetures administratives et les rassemblements ont été interdits pendant environ 9 mois au cours de l'année 2020.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré ses premières pertes en plus de 40 ans d'histoire. Dès mars 2020, un plan de réduction des charges fixes a été déployé :

- négociation sur les loyers du Pôle Venues,
- baisse drastique, entre autres, des postes de déplacements, communication, honoraires,
- recours aux différentes mesures de soutien et d'accompagnement mises en place par les états (activité partielle, annulation de cotisation sociales), présentées en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice.

L'ensemble de ces mesures s'est traduit par des économies de charges de 190 M€ par rapport à 2019.

En outre, afin de préserver sa liquidité, le Groupe a pris les mesures suivantes :

- recours aux PGE à hauteur de 249 M€,
- annulation de la distribution de dividendes (30 M€),
- obtention des waivers bancaires et obligataires,
- réduction des programmes d'investissement (- 60 M€).

Dans ce contexte difficile, le Groupe a néanmoins réalisé des prestations de haute qualité sur l'exercice 2020 (Grand palais Ephémère (Paris), Arabia Saudi Cup et du Rallye Dakar).

Le Groupe a reçu, en novembre 2020, pour ses activités en France, le label Safe & Clean d'Apave qui atteste de la mise en œuvre de mesures et dispositifs sanitaires adaptés face au risque COVID-19. C'est une première étape dans une démarche visant à labelliser l'ensemble de ses activités dans le monde.

En décembre, le Groupe figure à la 30^{ème} place de l'indice Gaïa 2020 rejoignant les 70 valeurs françaises ayant reçu les meilleures notations extra-financières sur un panel de 230 sociétés cotées. Le chantier du Grand Palais Ephémère à Paris, réalisé dans le plus grand respect environnemental et sociétal, livré au printemps 2021, illustre également l'engagement RSE global du Groupe.

En plus d'adapter l'organisation de ses événements en présentiel, GL events a accéléré sa transformation digitale pour offrir à ses partenaires, clients et visiteurs une palette de services adaptés au contexte. L'offre digitale a généré 18 M€ de chiffre d'affaires en 2020.

L'année 2020 aura été également marquée par l'entrée dans le périmètre de la société CACLP (Mai 2020), en accord avec la stratégie de son renforcement en Chine, et aura vu la réalisation de développements en Amérique du Sud :

- **Espace événementiel Anhembi** : situé à Sao Paulo (Brésil), GL events a été attributaire d'un contrat de concession majeur d'une durée de 30 ans portant sur la gestion de l'espace événementiel Anhembi (espaces couverts de 93 000 m² : parc d'expositions et centre des congrès et espaces extérieurs de 400 000 m²). Cet actif viendra renforcer l'implantation géographique du Groupe au sein de la capitale économique du Brésil et contribuera à compter du 2^{ème} semestre 2021 au rebond de l'activité dans ce pays.
- **Espace événementiel Santos** : Le Groupe a remporté la concession du nouveau site événementiel de Santos pour une durée de 24 ans. Cet ensemble, situé à 45 km de Sao Paulo, se compose d'un hall d'exposition (8 750 m²), d'un centre des congrès (4 170 m²) et d'un parking (367 places).

- **Espace réceptif Parque Vitacura** : Le Groupe a remporté la concession de l'espace réceptif « Parque Vitacura » à Santiago du Chili pour une durée de 40 ans à compter de 2022. Ce site d'une superficie de 4 700 m² bénéficie

d'un emplacement de qualité et accueille actuellement environ 300 événements par an (corporate, salons, festivals, spectacles et concerts).

B. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Analyse du compte de résultat

A fin 2020, le chiffre d'affaires ressort à 479,4 M€. Après un deuxième trimestre très fortement impacté par les premiers confinements, l'activité a repris de façon continue mais fortement limitée par les fermetures administratives successives. Cette saisonnalité de l'activité sur l'exercice au gré de l'évolution de l'épidémie impacte également la rentabilité. Ainsi au 31 décembre, l'EBITDA hors IFRS 16 ressort à -21 M€ (27,6 M€ en données IFRS 16), le plan d'économies de 190 M€ ayant permis de limiter l'impact de la baisse d'activité sur la rentabilité.

Le résultat opérationnel courant hors IFRS 16 s'établit à -71,4 M€ (-63,3 M€ en données IFRS 16).

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels de -8,3 M€ liés notamment à des frais de réorganisation et de croissance externe et à la reprise de provision sur le litige en Inde, du résultat financier à -26,8 M€ (-23,2 M€ à fin 2019) et d'un produit d'impôt de 18,9 M€ lié à l'activation d'impôts différés, le résultat net ressort à - 74,9 M€.

EBITDA : Résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020 IFRS 16	31/12/2019 IFRS 16
Chiffre d'affaires	479 358	1 172 875	479 358	1 172 875
Charges opérationnelles	(550 793)	(1 046 985)	(542 661)	(1 039 969)
Résultat opérationnel courant	(71 435)	125 891	(63 303)	132 907
Autres produits et charges opérationnels	(8 346)	(5 128)	(8 346)	(5 128)
Résultat opérationnel	(79 781)	120 763	(71 649)	127 779
Résultat financier	(13 530)	(10 866)	(26 806)	(23 219)
Résultat avant impôt	(93 311)	109 897	(98 455)	104 560
Impôts sur les bénéfices	18 925	(33 544)	20 251	(31 962)
Résultat net des sociétés intégrées	(74 386)	76 354	(78 204)	72 598
Quote-part de résultat des entreprises associées	(519)	(546)	(519)	(546)
Résultat net	(74 904)	75 808	(78 723)	72 052
Dont Résultat net Intérêts minoritaires	(601)	20 729	(1 354)	19 942
Dont Résultat net Part du Groupe	(74 303)	55 078	(77 368)	52 110

Évolution par zones géographiques

En 2020, l'activité française a représenté 52 % de l'activité du Groupe vs 49 % en 2019.

en M€	31/12/2019	31/12/2020	Var
France	576	249	-57%
Europe	274	95	-65%
Amérique	129	23	-83%
Turquie & Middle East	73	40	-45%
Asie	100	62	-38%
Autres	20	12	-42%
CA consolidé	1 173	479	-59%

GL events est principalement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents	
Angleterre	Afrique du Sud	Emirats Arabes Unis
Belgique	Australie	Hong Kong
Espagne	Brésil	Japon
France	Chili	
Hongrie	Chine	
Italie	Etats-Unis	
Pays-Bas	Turquie	

Évolution par métiers

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	Variation 2020 / 2019	
GL events Live	309 206	600 086	(290 880)	-48,5%
% de CA Total	64,5%	51,2%		
GL events Exhibitions	67 993	231 436	(163 442)	-70,6%
% de CA Total	14,2%	19,7%		
GL events Venues	102 159	341 353	(239 194)	-70,1%
% de CA Total	21,3%	29,1%		
Chiffre d'affaires	479 358	1 172 875	(693 517)	-59,1%

Résultat opérationnel courant

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	31/12/20 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16	31/12/20	31/12/19	31/12/2020 IFRS 16	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	(19 240)	36 675	(18 149)	37 447	-6,2%	6,1%	-5,9%	6,2%
GL events Exhibitions	(15 836)	46 226	(15 668)	46 572	-23,3%	20,0%	-23,0%	20,1%
GL events Venues	(36 359)	42 990	(29 486)	48 887	-35,6%	12,6%	-28,9%	14,3%
Résultat opérationnel courant	(71 435)	125 891	(63 303)	132 907	-14,9%	10,7%	-13,2%	11,3%

Chiffre d'affaires consolidé à périmètre et taux de change constant*

(en milliers d'euros)	CA conso 31/12/20	CA conso Proforma 31/12/19	CA conso 31/12/19	Croissance Organique	
				K€	%
GL events Live	309 206	585 086	600 086	(275 880)	-47,2%
% de CA Total	64,5%	51,1%	51,2%		
GL events Exhibitions	67 993	231 721	231 436	(163 727)	-70,7%
% de CA Total	14,2%	20,3%	19,7%		
GL events Venues	102 159	327 077	341 353	(224 918)	-68,8%
% de CA Total	21,3%	28,6%	29,1%		
Chiffre d'affaires	479 358	1 143 883	1 172 875	(664 525)	-58,1%

(en milliers d'euros)	N	N-1	var K€
CA consolidé	479 358	1 172 875	-693 517
Taux de change constant *		-34 531	34 531
retraitement mouvement de périmètre *		5 539	-5 539
Total CA proforma	479 358	1 143 883	-664 525

*pcc = à périmètre et taux de change constants (en appliquant les taux de change 2020 au Chiffre d'Affaires 2019)
Périmètre constant : périmètre N-1 corrigé des acquisitions 2020 et des sorties 2019.

Analyse du bilan, du résultat et des indicateurs de performance

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	31/12/20 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16	Variation N/N-1	Variation N/N-1
Chiffre d'affaires	479 358	1 172 875	479 358	1 172 875	-59,1%	-59,1%
EBITDA (*)	-20 970	184 913	27 586	233 891	-111,3%	-88,2%
Résultat opérationnel courant	-71 435	125 891	-63 303	132 907	-156,7%	-147,6%
Croissance organique	-56,7%	6,5%	-56,7%	6,5%		
Marge Opérationnelle	-14,9%	10,7%	-13,2%	11,3%	-25,6	-24,5
Marge d'EBITDA	-4,4%	15,8%	5,8%	19,9%	-20,1	-14,2
Résultat financier	-13 530	-10 866	-26 806	-23 219	-24,5%	-15,5%
Résultat avant impôts	-93 311	109 897	-98 455	104 560	-184,9%	194,2%
Résultat net	-74 904	75 808	-78 723	72 052	-198,8%	209,3%
Résultat net part du Groupe	-74 303	55 078	-77 368	52 110	-234,9%	248,5%
Taux de RNPG	-15,5%	4,7%	-16,1%	4,4%	-20,2	-20,6

(*) EBITDA : ROC + Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	31/12/20 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16
Actif Incorporels (yc écarts d'acquisition)	770 177	776 627	770 177	776 627
Concessions et baux IFRS 16			444 126	429 105
Actifs corporels et financiers	364 282	420 973	364 282	420 973
Matériel Locatifs	111 781	117 695	111 781	117 695
Disponibilité et VMP	364 539	411 557	364 539	411 557
Capitaux propres	(401 572)	(569 313)	(394 063)	(565 572)
Dettes financières	(1 045 328)	(891 382)	(1 499 667)	(1 325 806)
Provisions risques et charges (hors indemnités de fin de carrière)	(12 089)	(17 904)	(12 089)	(17 904)

Résultat financier

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Coût de l'endettement net	(15 242)	(14 070)	(28 518)	(26 423)
Autres produits et charges financiers	1 712	3 204	1 712	3 204
Résultat financier	(13 530)	(10 866)	(26 806)	(23 219)

La variation du résultat financier s'explique par l'effet conjugué d'une baisse des produits de placements et des gains de change et d'une augmentation contenue des lignes de crédit en année pleine par rapport à 2019.

Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Résultat avant impôt	(93 311)	109 897	(98 455)	104 560
Impôts exigibles et différés	18 925	(33 544)	20 251	(31 962)
Taux d'impôt apparent	20,3%	30,5%	20,6%	30,6%
Résultat net consolidé	(74 386)	76 354	(78 204)	72 598

Le résultat net part du groupe (hors IFRS 16), après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à -74,3 M€ (55,1 M€ au 31 décembre 2019).

C. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

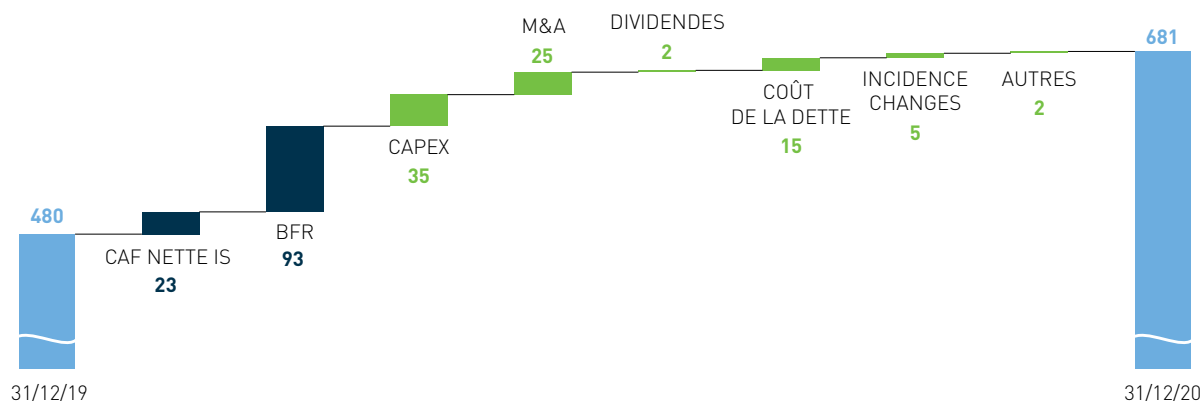
Le Groupe affiche un endettement net de 681 M€ au 31 décembre 2020 (vs 480 M€ à fin 2019).

Dès le début de la crise sanitaire, GL events a mis en œuvre des mesures de préservation de sa trésorerie et de sa structure financière. Le versement des dividendes au titre de 2019 aux actionnaires de GL events et aux minoritaires des participations a été annulé dès la fin mars 2020, préservant la trésorerie de près de 30 M€. Les investissements opérationnels et de croissance externe ont été également restreints aux seuls investissements nécessaires à la reprise de la dynamique de croissance en sortie de crise.

Ils ressortent ainsi à 60 M€ et intègrent notamment le

renouvellement d'actifs de type structures pour le Pôle Live, la tenue des engagements du Groupe dans le cadre de ses contrats de concession pour le Pôle Venues (Toulouse, Salvador, Sao Paulo, Reims, St Etienne) ainsi que l'acquisition de CACLP en mars 2020, société organisatrice du salon éponyme chinois, leader national dans les domaines du diagnostic in vitro et des tests cliniques.

GL events s'est par ailleurs appuyé sur les dispositifs gouvernementaux et a notamment bénéficié de 249 M€ de prêt garanti par l'Etat. Les partenaires bancaires et obligataires ont également accompagné le Groupe par l'octroi rapide et sans frais de waivers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.



D. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Partenariat NEXUS

Après avoir renforcé sa présence en Chine en 2019, GL events a pu confirmer la pertinence de cette diversification géographique depuis la crise sanitaire. La Chine a en effet su rebondir rapidement et anticipe une croissance de son PIB de 8% pour l'année 2021.

Fort de ce constat, GL events entend poursuivre son développement sur la zone. A cet effet, le Groupe a annoncé l'entrée du fonds d'investissement Nexus Point au capital de GL events Greater China, la holding portant les participations chinoises et hong-kongaises du Groupe. Cette opération, qui valorise pre-money les participations à 259 M€, alloue des moyens financiers complémentaires au Groupe pour poursuivre son développement par des acquisitions ciblées et lui apporte le savoir-faire de Nexus Point en matière d'identification des cibles, de connaissance de la zone, de réseau et d'expérience dans la création de valeurs des participations.

Nexus Point entre ainsi au capital de GL events Greater China par l'intermédiaire de deux augmentations de capital : la première opération est intervenue dès la finalisation des procédures administratives à hauteur de 600 MRMB (mi avril 2021) ; la seconde opération à hauteur de 900 MRMB sera réalisée dès formalisation des décisions de croissances externes. Au global, l'engagement d'investissement de Nexus Point s'élève ainsi à 1 500 MRMB (191 M€). GL events participera aux deux augmentations de capital à hauteur de 300 MRMB pour la première opération (en apportant les fonds tirés via le RCF) et 200 MRMB pour la seconde opération. A l'issue des deux opérations, GL events et le management de GL events China détiendront ensemble 63% du capital de la holding (58% détenus par GL events).

Cette opération valide la stratégie mise en œuvre depuis 18 mois et renforce la valeur et la qualité des actifs détenus en Chine.

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021

Comme anticipé, l'activité de ce 1^{er} trimestre est affectée par la crise sanitaire, les mesures de confinement et les fermetures administratives en Europe et en Amérique du Sud. Dans ce contexte, le Groupe a présenté un chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2021 de 96,3 M€, en baisse de 54,9%.

Entrée de Montefiore Investment

Pour accélérer le développement des activités (sport et événementiel) du site du Matmut Stadium, le Groupe a décidé d'ouvrir le capital de GL events Sports à Montefiore Investment, gestionnaire du fonds « Nov Tourisme – Relance Durable France ». Une augmentation de capital réservée de 10 M€ sera réalisée sur la base d'une valorisation pré-money des activités de GL events Sports (LOU SASP, Brasserie du LOU, GL events Equestrian) à 50 M€. Une opération complémentaire d'un montant similaire (10 M€) sera également réalisée par les actionnaires historiques de la société.

Liquidité

A date, le niveau de liquidité s'élève à 423 M€. Le Groupe a tiré son RCF (100 M€) afin de souscrire à l'opération d'augmentation de capital avec Nexus.

Le plan de maîtrise des coûts est toujours en vigueur.

En outre, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

E. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events s'attend à ce que le contexte économique reste en 2021 particulièrement incertain et volatil, compte tenu de l'épidémie de la COVID-19. La reprise des activités reste dépendante du rythme et de l'ampleur des campagnes de vaccination et des politiques de gestion de la crise sanitaire. Dans ce contexte, nous anticipons un niveau d'activité toujours limité au 1^{er} trimestre 2021. Au-delà, et sous réserve d'une évolution favorable des conditions sanitaires, nous estimons que l'activité pourra poursuivre sa reprise progressive en 2021 de façon différenciée selon les zones géographiques.

La réactivité, l'adaptabilité et le professionnalisme des équipes permettront de répondre aux besoins du marché lorsque celui-ci sera redevenu plus favorable. L'ADN entrepreneurial de GL events lui permet, à la fois de préparer le futur de ses métiers et de s'inscrire dans une continuité qui respecte les valeurs du Groupe créé il y a plus de 40 ans. Ainsi, GL events continue à innover, à l'instar du programme d'Open innovation lancé en 2020 (partenariat avec l'association Matrice / Ecole 42) à destination d'étudiants et jeunes entrepreneurs et qui vise à anticiper les nouvelles tendances et à identifier de nouveaux profils et de nouvelles compétences pour préparer la relance des activités. Dans ce cadre, 40 jeunes ont été sélectionnés pour développer de nouveaux concepts au côté des équipes du Groupe, afin de constituer de nouvelles offres orientées digitales à destination de nos clients en lien avec les attentes et évolutions de notre marché.

Enfin, avec le partenariat capitalistique signé avec Nexus Point et le contrat de concession majeur signé à Sao Paulo pour l'espace événementiel d'Anhembi, le Groupe continue à démontrer sa capacité à capter des opportunités créatrices de valeur à long terme.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2020, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 24 351 milliers d'euros (35 309 milliers d'euros en 2019). L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales. Les faits significatifs de l'exercice sont décrits note 1 de l'annexe des comptes sociaux (page 200).

B. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C (page 144).

C. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 (présentation des comptes consolidés page 145).

D. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre Déclaration de la performance extra-financière, page 47).

F. RÉSULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'Assemblée générale Ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables	
Résultat de l'exercice	-33 770 222,10 €
Report à nouveau	46 415 961,29 €
Montant à affecter	12 645 739,19 €
Affectation proposée	
Report à nouveau	12 645 739,19 €
Total	12 645 739,19 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40% (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40% (en euro)
31/12/2017	23 270 887 actions ayant donné droit à dividende	15 126 077	0,65	4 707 057	10 419 020
31/12/2018	29 612 169 actions ayant donné droit à dividende	19 247 910	0,65	5 411 085	13 836 824
31/12/2019	-	-	-	-	-

Au travers du prélèvement forfaitaire unique, les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) et, sauf option contraire, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 17,2 %, au titre des prélèvements sociaux, et sauf option, de 12,8 % au titre des prélèvements à la source non libératoires.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 37 469 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G. ACTIVITÉS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Se reporter à la [note 10](#) de l'annexe des comptes sociaux [page 209](#).

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Au travers d'une augmentation de capital, GL events a pris le contrôle de la société Live By GL events à hauteur de 97.36%.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

H. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT (ARTICLE L233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2020 comme suit :

Répartition du capital	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02%	0,02%	9 000
Le Grand Rey *	70 485	0,24%	0,28%	123 775
La Ferme d'Anna *	17 948	0,06%	0,04%	17 948
Polygone SA *	16 446 159	54,85%	64,94%	28 793 582
Sofina *	4 768 057	15,90%	15,38%	6 819 751
Sous-total Concert	21 307 149	71,06%	80,67%	35 764 056
Actions auto-détenues	635 085	2,12%		
Public	8 040 553	26,82%	19,33%	8 571 461
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00%	100,00%	44 335 517

* pacte d'actionnaires / Concert Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna

Suite à la cession en date du 24 février 2020 des actions Polygone SA détenues par des sociétés contrôlées par Monsieur Olivier Roux a des holdings familiales contrôlées par Monsieur Olivier Ginon, le pacte d'actionnaire / Concert est formé depuis cette date par Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna.

I. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, le Conseil d'administration présente à l'Assemblée générale des actionnaires, les conventions visées à l'article L 225-38 du

même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

J. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	615 661	11 621

K. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2016	2017	2018	2019	2020
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	93 610 844	93 610 844	119 931 148	119 931 148	119 931 148
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	23 402 711	23 402 711	29 982 787	29 982 787	29 982 787
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions					
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	35 571 054	27 913 504	32 186 856	35 309 123	24 351 340
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	28 793 868	10 049 463	22 605 197	21 161 800	(13 461 840)
c. Impôts sur les bénéfices	(1 326 761)	(8 451 073)	(7 385 320)	(6 266 173)	(787 042)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	28 266 165	3 545 642	21 241 469	18 008 674	(33 770 222)
f. Résultat distribué	15 211 762	15 211 762	19 488 812		
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,29	0,79	1,00	0,91	(0,42)
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1,21	0,15	0,71	0,60	(1,13)
c. Dividende attribué à chaque action	0,65	0,65	0,65		
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	9	9	8	8	8
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	2 265 386	2 546 269	2 269 845	3 744 017	2 770 079
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 226 258	4 581 284	4 659 836	2 562 234	2 500 572

L. BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

M. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et les sociétés qui leur sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de

procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée générale du 19 juin 2020.

Le Groupe a mis en place neuf plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6, 9, 11, 14, 16, 18, 24, 26, 29, 33) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en [page 219](#).

N. CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Monsieur Olivier Ferraton (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 23, 24,

25, 26, 29, 30 et 33) que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en [page 219](#) et [221](#).

O. ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

P. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée générale du 19 juin 2020, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2020 :

(nombre d'actions)	31/12/19	Acquisitions	Cessions	31/12/20
- Actions propres	447 792	243 534	(75 665)	615 661
- Contrat de liquidité	12 436	419 095	(412 107)	19 424

Q. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe [page 38](#).

R. RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

S. SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

T. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au [paragraphe 1 de la partie 4 \(présentation des comptes consolidés\)](#).

U. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1 ^o du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^o du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	24	24	4	7	62	97	34	6	21	475	536	
Montant total des factures concernées TTC	20 673	562 396	15 528	12 326	348 096	938 346	623 306	5 882	398 632	8 109 800	9 137 620	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,10%	2,08%	0,06%	0,05%	1,29%	3,48%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							2,19%	0,02%	1,40%	28,56%	32,17%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours net - Délais légaux : 60 jours net						- Délais contractuels : 45 jours - Délais légaux : 30 jours					

V. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Néant.

W. MONTANT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucun prêt à moins de trois ans n'a été consenti à des sociétés avec lesquelles GL events entretient des liens économiques.

05

ÉTATS FINANCIERS

155 / COMPTES CONSOLIDÉS

193 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS
RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

194 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

197 / COMPTES SOCIAUX

210 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

213 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Ecarts d'acquisition	5.1	730 786	723 322
Autres immobilisations incorporelles	5.1	39 390	53 305
Concessions et baux IFRS 16	5.2	444 126	429 105
Terrains et Constructions	5.3	256 933	309 065
Autres immobilisations corporelles	5.3	40 219	42 349
Matériels locatifs	5.3	111 781	117 695
Actifs financiers	5.4	64 294	66 114
Titres mis en équivalence	5.5	2 837	3 445
Impôts différés actifs	5.9	51 520	28 888
ACTIFS NON COURANTS		1 741 886	1 773 289
Stocks et en-cours	5.6	33 014	38 544
Créances clients	5.7	128 614	169 223
Autres créances	5.8	140 835	167 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	364 539	411 557
ACTIFS COURANTS		667 001	786 418
TOTAL		2 408 887	2 559 707

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital	5.11	119 931	119 931
Primes et Réserves	5.11	485 927	436 690
Ecarts de conversion	5.11	(205 109)	(121 583)
Résultat net		(77 368)	52 110
Capitaux propres part du Groupe		323 381	487 147
Intérêts minoritaires		70 682	78 424
TOTAL CAPITAUX PROPRES		394 063	565 572
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.12	14 812	14 419
Impôts différés passifs	5.9	11 311	15 208
Dettes financières	5.14	912 306	690 589
Dette concessions et baux IFRS 16 non courantes	5.14	419 964	397 857
PASSIFS NON COURANTS		1 358 393	1 118 074
Provisions risques et charges courantes	5.13	12 089	17 904
Dettes financières courantes	5.14	125 371	188 270
Dette concessions et baux IFRS 16 courantes	5.14	34 375	36 566
Concours bancaires courants	5.10	7 651	12 523
Avances et acomptes		45 308	39 793
Dettes fournisseurs		156 231	235 305
Dettes fiscales et sociales		84 257	124 614
Autres dettes	5.15	191 149	221 087
PASSIFS COURANTS		656 431	876 061
TOTAL		2 408 887	2 559 707

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	4	479 358	1 172 875
Achats consommés	6.1	(34 791)	(77 559)
Charges externes	6.1	(234 948)	(557 417)
Impôts, taxes		(11 850)	(18 993)
Charges de personnel, participation	6.5	(170 369)	(286 427)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(90 889)	(100 984)
Autres produits opérationnels courants	6.3	2 887	2 934
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(2 702)	(1 523)
Charges opérationnelles		(542 661)	(1 039 969)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	(63 303)	132 907
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(8 346)	(5 128)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		(71 649)	127 779
Coût de l'endettement net	6.6	(28 518)	(26 423)
Autres produits et charges financiers	6.6	1 712	3 204
RÉSULTAT FINANCIER	6.6	(26 806)	(23 219)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(98 455)	104 560
Impôts sur les bénéfices	6.7	20 251	(31 962)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		(78 204)	72 598
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.5	(519)	(546)
RÉSULTAT NET		(78 723)	72 052
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		(1 354)	19 942
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		(77 368)	52 110
Nombre d'actions moyen		29 347 702	29 522 559
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		-2,64	1,77
Nombre d'actions dilué		30 164 272	29 853 124
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		-2,56	1,75

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
RÉSULTAT NET	(78 723)	72 052
Instruments de couverture	522	133
Total des éléments recyclables en résultat	522	133
Ecart actuariels	(562)	(1 557)
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	(85 007)	(10 326)
Total des éléments non recyclables en résultat	(85 569)	(11 884)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(163 770)	60 301
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	(2 852)	18 078
Part du Groupe dans le résultat global	(160 918)	42 223

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie à l'ouverture	399 034	260 963
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(77 368)	52 110
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	41 872	51 204
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾	(1 383)	2 908
Plus et moins values de cession	1 263	(1 063)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	(1 354)	19 942
Quote-part de résultat des entreprises associées	519	546
Capacité d'autofinancement	(36 452)	125 648
Coût de l'endettement financier net	28 518	26 423
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(20 251)	31 962
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	(28 185)	184 033
Impôts versés	(14 378)	(26 490)
Variation du besoin en fonds de roulement	(62 356)	18 684
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	(104 919)	176 227
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(6 297)	(4 853)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(36 544)	(52 444)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 647	1 434
Subvention d'investissement encaissés	2 344	4 491
Acquisition d'immobilisations financières	(1 125)	(4 077)
Cession d'immobilisations financières	2 053	1 482
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(24 843)	(182 409)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(60 764)	(236 377)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(19 489)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(1 757)	(4 224)
Autres variation des fonds propres	(1 980)	(4 882)
Variation des emprunts	160 552	252 069
Coût de l'endettement financier net	(28 518)	(26 423)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	128 297	197 051
Incidences des variations de taux de change (D)	(4 760)	1 170
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	(42 146)	138 070
Trésorerie à la clôture	356 888	399 034

⁽¹⁾ Les dotations aux amortissements 2019 liées au retraitement IFRS 16, ont été reclassées de la ligne « amortissement et provisions » à la ligne « autres charges et produits sans incidences sur la trésorerie », avec les autres composants du retraitement IFRS 16.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du Groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/18	29 983	119 931	273 447	78 543	10 006	481 928	60 099	542 027
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				10 006	(10 006)	0		0
Distribution de dividendes				(19 517)		(19 517)	(4 390)	(23 907)
Annulation titres auto contrôle				(6 179)		(6 179)		(6 179)
Coût des options de souscription d'actions				2 204		2 204		2 204
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(14 131)		(14 131)	4 539	(9 591)
Autres variations				620		620	97	717
Résultat global					42 223	42 223	18 078	60 301
Capitaux propres au 31/12/19	29 983	119 931	273 447	51 546	42 223	487 147	78 424	565 572
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				42 223	(42 223)	0		0
Distribution de dividendes						0	(5 827)	(5 827)
Annulation titres auto contrôle				(3 834)		(3 834)		(3 834)
Coût des options de souscription d'actions				3 905		3 905		3 905
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(2 467)		(2 467)	935	(1 532)
Autres variations				(453)		(453)	2	(451)
Résultat global					(160 918)	(160 918)	(2 852)	(163 770)
Capitaux propres au 31/12/20	29 983	119 931	273 447	90 920	(160 918)	323 381	70 682	394 063

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	160
Note 2 Méthode d'évaluation/principes de consolidation	160
Note 3 Périmètre de consolidation	169

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

- Chiffre d'affaires	172
- Résultat opérationnel courant	172
- Investissements corporels et incorporels	172
- Dotations/reprises d'amortissements et provisions	172

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles	173
Note 5.2 Immobilisations corporelles	175
Note 5.3 Actifs financiers	176
Note 5.4 Participations dans les entreprises associées	177
Note 5.5 Stocks et en-cours	177
Note 5.6 Créances clients	177
Note 5.7 Autres créances	178
Note 5.8 Impôts différés	178
Note 5.9 Equivalents de trésorerie	179
Note 5.10 Capitaux propres	179
Note 5.11 Provisions pour indemnités de fin de carrière	182
Note 5.12 Provisions pour risques et charges courantes	183
Note 5.13 Dettes financières	183
Note 5.14 Autres dettes	186
Note 5.15 Variation du besoin en fonds de roulement	187
Note 5.16 Tableau de passage variation bilan / variation tableau flux de trésorerie	187

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 6.1 Achats consommés et charges externes	188
Note 6.2 Dotations aux amortissements et provisions	188
Note 6.3 Autres produits et charges courants	188
Note 6.4 Autres produits et charges opérationnels	188
Note 6.5 Charges de personnel	188
Note 6.6 Résultat financier	189
Note 6.7 Charge d'impôt	189

AUTRES INFORMATIONS

Note 7 Effectifs	190
Note 8 Engagements hors bilan	190
Note 9 Informations sur les parties liées	191
Note 10 Note sur les risques	192
Note 11 Autres informations	192
Note 12 Honoraires des commissaires aux comptes	193

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 4 mars 2021 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

GL events a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 479,4 M€ en 2020, en retrait de -59,1% (-58,1% à périmètre et change constant). Hormis l'impact d'une biennalité défavorable, cette contre-performance est à mettre en lien exclusivement avec la crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures des différents gouvernements prises pour stopper la progression de la pandémie. Ainsi, les sites ont fait l'objet de fermetures administratives et les rassemblements ont été interdits pendant environ 9 mois au cours de l'année 2020.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré ses premières pertes en plus de 40 ans d'histoire. Dès mars 2020, un plan de réduction des charges fixes a été déployé, se traduisant par la diminution de ces charges :

- négociation sur les loyers du Pôle Venues (22 M€),
- baisse drastique, entre autres, des postes de déplacements, communication, honoraires,
- recours aux différentes mesures de soutien et d'accompagnement mises en place par les états (Chômage partiel, annulation de cotisation sociales), présentées en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice et à hauteur de 72 M€.

L'ensemble de ces mesures s'est traduit par des économies de charges de 190 M€ par rapport à 2019.

En outre, afin de préserver sa liquidité, le Groupe a sollicité les PGE à hauteur de 249 M€, annulé la distribution de dividendes (30 M€) et obtenu les waivers bancaires et obligataires.

Dans ce contexte difficile, le Groupe a néanmoins livré des prestations de haute qualité sur l'exercice 2020 pour la livraison du Grand palais Ephémère (Paris), et les prestations fournies à l'occasion de l'Arabia Saudi Cup et du Rallye Dakar.

Le Groupe a reçu le label Safe & Clean d'Apave en novembre 2020 pour ses activités en France qui atteste de la mise en œuvre de mesures et dispositifs sanitaires adaptés face au risque COVID-19. C'est une première étape dans une démarche visant à labelliser l'ensemble de ses activités dans le monde.

En décembre, le Groupe figure à la 30^{ème} place de l'indice Gaia 2020 rejoignant les 70 valeurs françaises ayant reçu les meilleures notations extra-financières sur un panel de 230 sociétés cotées. Le chantier du Grand Palais Ephémère à Paris, réalisé dans le plus grand respect environnemental et sociétal, livré au 1^{er} trimestre 2021, illustre également l'engagement RSE global du Groupe.

En plus d'adapter l'organisation de ses événements en présentiel, GL events a accéléré sa transformation digitale pour offrir à ses partenaires, clients et visiteurs une palette de services adaptés au contexte. L'offre digitale a généré 18 M€ de chiffre d'affaires en 2020.

L'année 2020 aura été également marquée par l'entrée dans le périmètre de la société CACLP (Mai 2020) et aura vu la réalisation de développements en Amérique du Sud :

- **Espace événementiel Anhembi** : situé à Sao Paulo (Brésil), GL events a été attributaire d'un contrat de concession majeur d'une durée de 30 ans portant sur la gestion de l'espace événementiel Anhembi (espaces couverts de 93 000 m² : parc d'expositions et centre des congrès et espaces extérieurs de 400 000 m²). Cet actif viendra renforcer l'implantation géographique du Groupe au sein de la capitale économique du Brésil et contribuera à compter du 2nd semestre 2021 au rebond de l'activité dans ce pays.
- **Espace événementiel Santos** : Le Groupe a remporté la concession du nouveau site événementiel de Santos pour une durée de 24 ans. Cet ensemble, situé à 45 km de Sao Paulo, se compose d'un hall d'exposition (8 750 m²), d'un centre des congrès (4 170 m²) et d'un parking (367 places).
- **Espace réceptif Parque Vitacura** : Le Groupe a remporté la concession d'un espace réceptif « Parque Vitacura » à Santiago du Chili pour une durée de 40 ans à compter de 2022. Ce site d'une superficie de 4 700 m² bénéficie d'un emplacement de qualité et accueille actuellement environ 300 événements (corporate, salons, festivals, spectacles et concerts) par an.

NOTE 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et

applicables au 31 décembre 2020. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1^{er} janvier 2020.

Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers,
- Amendements à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs,
- Amendements à IFRS 16 - Allègements de loyers liés au COVID-19
- Amendement des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Ces textes n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2019 par le Groupe.

La part des redevances variables et les services associés ne sont pas inclus dans le montant retraité, seuls les loyers fixes le sont.

Les durées retenues pour les contrats de location/ concessions en cours ont été les suivantes :

- Contrats de concession : durée restante des contrats,
- Baux commerciaux avec durée ferme : durée restante jusqu'à la fin de la période ferme, avec un minimum de 5 ans,
- Contrats ayant une durée restante inférieure à 5 ans et comportant une option de renouvellement à la main du preneur : une période de renouvellement est retraitée au titre de la norme IFRS 16.

Conformément à la norme, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des actifs sont ceux que les sociétés du Groupe auraient eu unitairement en tenant compte de la maturité des contrats et des taux usuels de financements locaux (de 2 % à 10 %).

Pour rappel, la norme n'a pas d'impact sur le calcul des covenants financiers. En effet, les contrats d'emprunts prévoient que les calculs des ratios financiers doivent être réalisés hors dettes liées à la norme IFRS 16.

Conformément à l'amendement IFRS 16 paru en mai 2020, les exonérations et allègements de loyers perçus n'ont pas donné lieu à modification des contrats retraités par la norme (que ce soit dans la durée, ou dans le montant du loyer retraité).

Les impacts de cette norme sont présentés ci-après :

En M€	31/12/2020	Impact IFRS 16	31/12/2020 IFRS 16
Autres actifs non courant	1 246,2	0,0	1 246,2
Concessions et baux IFRS 16	0,0	444,1	444,1
Impôts différés actifs	48,8	2,7	51,5
ACTIFS NON COURANTS	1 295,1	446,8	1 741,9
ACTIFS COURANTS	667,0	0,0	667,0
TOTAL	1 962,1	446,8	2 408,9

En M€	31/12/2020	Impact IFRS 16	31/12/2020 IFRS 16
Capital & réserves	403,7	(2,9)	400,7
Résultat net	(74,3)	(3,1)	(77,4)
Capitaux propres part du Groupe	329,3	(6,0)	323,4
Intérêts minoritaires	72,2	(1,5)	70,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES	401,6	(7,5)	394,1
Autres passifs non courant	938,4	0,0	938,4
Dette concessions et baux IFRS 16 non courantes	0,0	420,0	420,0
PASSIFS NON COURANTS	938,4	420,0	1 358,4
Autres passifs courant	622,1	0,0	622,1
Dette concessions et baux IFRS 16 courantes	0,0	34,4	34,4
PASSIFS COURANTS	622,1	34,4	656,4
TOTAL	1 962,1	446,8	2 408,9

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

En M€	31/12/2020	Impact IFRS 16	31/12/2020 IFRS 16
Achats et charges externes	-318,2	48,4	-269,7
EBITDA	-21,0	48,6	27,6
Dotations aux amort. et provisions	-50,5	-40,4	-90,9
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	-71,4	8,1	-63,3
Coût de l'endettement net	-15,2	-13,3	-28,5
RÉSULTAT FINANCIER	-13,5	-13,3	-26,8
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-93,3	-5,1	-98,5
Impôts et MEE	18,4	1,3	19,7
RÉSULTAT NET	-74,9	-3,8	-78,7
Minoritaires	-0,6	-0,8	-1,4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-74,3	-3,1	-77,4

En M€	31/12/2020	Impact IFRS 16	31/12/2020 IFRS 16
Trésorerie à l'ouverture	399,0	0,0	399,0
Résultat net	(74,3)	(3,1)	(77,4)
Amortissements et provisions	41,9	0,0	41,9
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(6,5)	5,1	(1,4)
Plus et moins values de cession	1,3	0,0	1,3
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	(0,6)	(0,8)	(1,4)
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,5	0,0	0,5
Capacité d'autofinancement	(37,8)	1,3	(36,5)
Coût de l'endettement financier net	15,2	13,3	28,5
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(18,9)	(1,3)	(20,3)
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	(41,5)	13,3	(28,2)
Impôts versés	(14,4)	0,0	(14,4)
Variation du besoin en fonds de roulement	(62,4)	0,0	(62,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	(118,2)	13,3	(104,9)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(60,8)	0,0	(60,8)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(1,8)	0,0	(1,8)
Autres variation des fonds propres	(2,0)	0,0	(2,0)
Variation des emprunts	160,6	0,0	160,6
Coût de l'endettement financier net	(15,2)	(13,3)	(28,5)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	141,6	(13,3)	128,3
Incidences des variations de taux de change (D)	(4,8)	0,0	(4,8)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	(42,1)	(0,0)	(42,1)
Trésorerie à la clôture	356,9	(0,0)	356,9

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

2.4 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

– Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

– Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint-opération), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

– Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en [note 3](#).

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe).

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intragroupes exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prises de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.5 MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ». Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenue comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

En conformité avec les recommandations et observations de l'ANC du 15 janvier 2021, et dans le contexte inédit de crise de l'exercice 2020, le Groupe a fait évoluer le rythme d'amortissement de son matériel locatif, passant d'une méthode linéaire à une approche liée à la consommation réelle des avantages économiques de ces dits actifs. Aussi, une analyse sur l'exercice 2020 de la non-rotation de ces actifs a conclu à une non-utilisation moyenne de 81% du matériel locatif sur la période 2020, qui s'est traduite dans les comptes par une modification du plan d'amortissement de ces biens.

2.5.5 Dépréciations d'actifs

– Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modification d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (Catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

– Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

Modalité de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupe d'UGT (Ecart d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupe d'UGT, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sociétés.

Ces flux opérationnels proviennent des plans à moyen terme (cinq ans) complétés d'une valeur terminale correspondant à la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actif considéré.

Afin de maintenir les actifs en état normal d'utilisation, les dépenses de maintenance et de rénovation sont incluses dans les flux opérationnels.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrat de concession ou de location (Métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location-financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au Groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation le plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 a remplacé au 1^{er} janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers » ; elle a défini les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec en particulier, pour l'évaluation des créances clients, le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture. Cette norme a été appliquée par le groupe de façon rétrospective et limitée.

Classement et évaluation des instruments financiers

L'application rétrospective s'est traduite par la nécessité de distinguer pour le Groupe dans la catégorie des « titres disponibles à la vente », les actifs financiers réévalués à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers réévalués à la juste valeur par résultat. Ainsi, le Groupe définit à chaque acquisition de titres le choix d'affectation en fonction de sa stratégie.

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée - égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier - est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité du Groupe.

Les encours et produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

La norme IFRS 9 a requis la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée de la norme et calculé des dépréciations basées sur l'historique de pertes de crédit du Groupe, appliquée sur le solde des créances clients ne présentant pas de risques avérés. Cette provision est réévaluée chaque année par résultat.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs. Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant. Celles-ci sont revues en Comité des Risques dont le fonctionnement est explicité en page 139.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel. Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés (swaps de taux) a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle. Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Conformément à la norme IFRS 15, les revenus sont reconnus en fonction de la réalisation de nos obligations de performance. A l'exception de contrats de type Jumbo events et des contrats de locations longues durées, nos prestations comprennent une obligation de performance unique, qui se traduit par la réalisation de différents services non distincts dans le cadre du contrat, et qui sont étroitement liés entre eux.

GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante :

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- La reconnaissance des revenus issus des contrats « Jumbo events » se fait en fonction de l'atteinte des différentes obligations de performance.
- De manière générale, ces contrats comportent plusieurs phases distinctes et identifiables : ingénierie conceptuelle (études, conceptions), aménagement des zones d'accueil, logistique, montage / démontage, prestations durant l'évènement, qui permettent une reconnaissance des revenus lors de l'achèvement de chaque phase. La durée de réalisation de ces chantiers peut s'étaler entre 2 et 6 mois en fonction de la taille de l'évènement et de l'ampleur des prestations réalisées.
- En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas d'actifs et de passifs significatifs pris de manière individuel pour les contrats réalisés au cours de l'exercice 2020.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues. Pour les deux derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

Années	Nb d'actions moyen	Actions auto-détenues	Nb d'actions pondéré
2019	29 982 787	-460 228	29 522 559
2020	29 982 787	-635 085	29 347 702

2.5.24 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif. Pour les deux derniers exercices, le nombre d'actions dilué s'établit ainsi :

Années	Nbre d'actions pondéré	Plan actions gratuites	Nbre d'actions dilué
2019	29 522 559	330 565	29 853 124
2020	29 347 702	816 570	30 164 272

2.5.25 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2020 sont les suivantes :

Sociétés	Activité	Pays	Date d'entrée ou de sortie
Cannesmile	Live	France	Intégration globale le 1 ^{er} février 2020
CACLP	Exhibitions	Chine	Intégration globale le 1 ^{er} mai 2020
Even Pro	Exhibitions	France	Fusion le 30 juin 2020 avec GL Exhibitions Industrie
Nuevo Parque Vitacura	Venues	Chili	Création le 1 ^{er} juillet 2020
Tranoi events	Exhibitions	France	Création le 1 ^{er} août 2020
Brelet	Live	France	Fusion le 31 août 2020 avec GL events Live
Santos Convention Center	Venues	Brésil	Création le 31 décembre 2020
Cannesmile	Live	France	Fusion le 31 décembre 2020 avec Profil
Centre de congrès de Lyon Old co	Venues	France	Fusion le 31 décembre 2020 avec GL events Venues
GL events Accounting	Holding	France	Fusion le 31 décembre 2020 avec GL events Support

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2020	2019	2020	2019	
Société mère							
GL events	Lyon	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Adecor	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Agence CCC	Paris	433 592 813	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements (7)	Cournon d'Auvergne	449 076 900	72,18	59,00	72,18	59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brasserie du Lou (ex. SEPEA Troyes)	Troyes	510 029 648	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet (3)	Nantes	857 803 084		100,00		100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Caen Evenements	Caen	844 876 367	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Even Pro (5)	MonFlanquin	489 895 375		100,00		100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fonction Meubles	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
FSO	Mouans Sartoux	403 427 776	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Accounting (6)	Brignais	824 808 489		100,00		100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon (4)	Lyon	493 387 963		100,00		100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon New Co	Lyon	840 400 188	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Equestrian Sport	Brignais	453 100 562	89,16	89,16	89,16	89,16	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events GPE	Lyon	853 712 651	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Grand Ouest	Lyon	878 975 002	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Sport	Lyon	450 511 209	89,16	89,16	89,16	89,16	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Exhibitions Industrie	Lyon	879 104 248	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Exhibitions SA	Lyon	879 428 258	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby	Lyon	432 723 559	86,77	86,77	86,77	86,77	IG
Lou Academy	Lyon	844 349 464	86,77	86,77	86,77	86,77	IG
Lou Support - Venues	Lyon	844 374 751	86,77	86,77	86,77	86,77	IG
Medobjectif	Paris	529 065 864	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision	Lyon	403 131 956	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Première Vision Digital	Lyon	828 722 629	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
PV Corporate	Lyon	807 946 181	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Reims Expo Congrès Events	Reims	842 522 351	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Restaurant du Palais Brongniart	Lyon	831 478 623	49,00	49,00	49,00	49,00	ME
Saint Etienne Evenements	Saint Etienne	844 935 957	66,67	66,67	66,67	66,67	IG
SCI JDL Parking	Lyon	844 514 695	82,61	82,61	82,61	82,61	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Valenciennes	Anzin	817 786 460	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements	Strasbourg	384 911 129	46,36	46,36	46,36	46,36	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	92,02	92,02	92,02	92,02	IG
Tranoi events (I)	Paris	888 038 239	100,00		100,00		IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2020	2019	2020	2019	
Filiales étrangères consolidées						
Adors	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aganto	Newbury	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aichi International Convention & Exhibition Center	Aichi	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
AVS Congrès LTEE	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
CACLP (1)	Shanghai	70,00		70,00		IG
CIEC Union	Pekin	52,02	52,02	52,02	52,02	IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Dogan	Johannesburg	58,69	58,69	58,69	58,69	IG
Editiel	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fashion Source	Shenzhen	56,67	56,67	56,67	56,67	IG
Fisa	Santiago de Chile	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Flow Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Flow Solutions Air & Power	Dubai Jebel Ali	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Frame	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili	Santiago de Chile	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Convencoes Salvador	Salvador	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Empreimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions China	Hong Kong	95,00	95,00	95,00	95,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions Fuarçilik	Ankara	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exponet	Sydney	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Fashion Source	Hong Kong	95,00	95,00	95,00	95,00	IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Japan Kabushiki Kaisha	Tokyo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Chile	Las Condes	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Shenzhen (ZZX) (2)	Shenzhen	52,00	51,00	52,00	51,00	IG
GL events Macau	Macau	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Maroc	Casablanca	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Production LLC	Dubai Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events South Africa	Johannesburg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
GL events Turquie	Istanbul	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
GL events UK	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues Holding Espana	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues UK	Castle Donington	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Yuexiu Guangzhou Developpment	Guangzhou	50,00	50,00	50,00	50,00	ME
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubai Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Grand hôtel Mercure	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Imagine Labs	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Istanbul Fuarçilik	Istanbul	25,00	25,00	25,00	25,00	ME
Johannesburg Expo Centre (JEC)	Johannesburg	41,74	41,74	41,74	41,74	IG
Logistics Fair	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Brasil	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity		100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Nuevo Parque Vitacura (1)	Santiago de Chile	90,00		90,00		IG
Padova Fiere	Padoue	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Perfexpo	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Premiere Vision Inc	New-York	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Sao Paulo Expo	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Santos Convention Center (1)	Santos	100,00		100,00		IG
Serenas	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Tarpulin Ingenieria de Proteccion SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Tarpulin Montajes SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Lories Luxembourg	Luxembourg	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Unique Structure Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Wicked Tents	Dubai Jebel Ali	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
World Forum	La Haye	100,00	100,00	100,00	100,00	IG

ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

(1) Entrée de périmètre en 2020 - (2) La participation dans GL eventsLive Shenzhen (ZZX) a été portée à 52 % - (3) La société Brelet a été fusionnée avec GL events Live - (4) La société Centre de Congrès de Lyon a été fusionnée avec GL events Venues - (5) La société Even Pro a été fusionnée avec GL Exhibitions Industrie - (6) La société GL events Accounting a été fusionnée avec GL events Support - (7) La participation dans Auvergne Evenements a été portée à 72,18%

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile...)

GL events Venues gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

Le suivi de la performance opérationnelle du Groupe (reporting managérial mensuel des 3 secteurs d'activité) est réalisé avant impact de la norme IFRS 16. Pour cette raison, les informations de performance sont transmises avec et sans application de cette norme.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	Variation 2020 / 2019	
GL events Live	309 206	600 086	(290 880)	-48,5%
% de CA Total	64,5%	51,2%		
GL events Exhibitions	67 993	231 436	(163 442)	-70,6%
% de CA Total	14,2%	19,7%		
GL events Venues	102 159	341 353	(239 194)	-70,1%
% de CA Total	21,3%	29,1%		
Chiffre d'affaires	479 358	1 172 875	(693 517)	-59,1%

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	31/12/2020 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16
GL events Live	(19 240)	36 675	(18 149)	37 447
GL events Exhibitions	(15 836)	46 226	(15 668)	46 572
GL events Venues	(36 359)	42 990	(29 486)	48 887
Résultat opérationnel courant	(71 435)	125 891	(63 303)	132 907

EBITDA

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	31/12/2020 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16
GL events Live	10 587	71 931	28 300	89 163
GL events Exhibitions	(15 130)	50 216	(12 548)	54 996
GL events Venues	(16 427)	62 766	11 834	89 732
EBITDA	(20 970)	184 913	27 586	233 891

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
GL events Live	21 103	38 096
GL events Exhibitions	1 300	1 284
GL events Venues	14 447	11 992
Investissements nets	36 850	51 373

DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
GL events Live	(16 464)	(31 598)
GL events Exhibitions	(948)	(24)
GL events Venues	(24 460)	(19 582)
Amortissements et provisions	(41 872)	(51 204)

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Ecarts d'acquisition Live	194 840	30	(203)	900	12 748	208 315
Ecarts d'acquisition Exhibitions	257 533	3 410		906	184 273	446 121
Ecarts d'acquisition Venues	67 269	2 133		(516)		68 886
Ecarts d'acquisition	519 642	5 573	(203)	1 290	197 021	723 322
Autres immo. incorporelles	88 417	7 632	(2 176)	(694)	1 006	94 185
Amortissements et dépréciations	(38 576)	(4 338)	2 162	186	(314)	(40 880)
Autres immo. incorporelles	49 841	3 293	(14)	(508)	693	53 305
Immobilisations incorporelles	569 483	8 866	(217)	782	197 714	776 627

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/20
Ecarts d'acquisition Live	208 315	767		(7 529)		201 554
Ecarts d'acquisition Exhibitions	446 121	22 875	(770)	(6 831)		461 396
Ecarts d'acquisition Venues	68 886	850		(1 898)		67 837
Ecarts d'acquisition	723 322	24 492	(770)	(16 257)	0	730 786
Autres immo. incorporelles	94 185	4 693	(1 403)	(11 535)	1 761	87 701
Amortissements et dépréciations	(40 880)	(9 422)	458	2 882	(1 349)	(48 311)
Autres immo. incorporelles	53 305	(4 730)	(944)	(8 653)	412	39 390
Immobilisations incorporelles	776 627	19 762	(1 714)	(24 910)	412	770 177

Les mouvements de la période correspondent principalement aux acquisitions des entités CACLP et Cannesmile.

Pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitations. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et des impacts sur l'activité du Groupe, les impairments test réalisés dans le cadre de la clôture 2020 ont intégrées des estimations en prenant en compte les impacts connus à date des effets de la COVID-19 (Ebitda attendu, taux de wacc, investissements). En outre, ces paramètres ont été « stressés ».

Les hypothèses retenues pour la constitution des budgets prévisionnels reposent notamment sur une reprise sans contrainte de nos activités à compter de septembre 2021. Le retour au niveau de l'activité de 2019 est attendu à l'horizon du 2^{ème} semestre 2022. Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'économies de frais fixes durables à hauteur de 90 M€ pour l'année 2021 et d'une réduction significative de ses Capex opérationnels.

Pour toutes les approches testées, les tests de sensibilité démontrent l'absence de besoin de dépréciation même en cas de détérioration forte de la rentabilité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation (WACC) – Live	9,53%	8,34%
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	8,97%	8,32%
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	8,60%	8,37%

Hypothèse croissance	31/12/2020	31/12/2019
France	2,00%	2,00%
Afrique du Sud	3,50%	4,00%
Brésil	3,00%	4,00%
Chili	1,50%	1,50%
Chine	2,00%	2,00%
Middle East	1,00%	2,50%
Turquie	5,00%	5,00%
Autres pays	2,00%	2,00%
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00%	2,00%

Le coefficient beta retenu est de 105 % pour l'activité des 3 Pôles.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse de 0,3% du taux de croissance à l'infini) et des données opérationnelles (diminution de 4% de l'ensemble des EBIT projetés) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

Les hypothèses de croissances retenues demeurent cohérentes avec les données historiques et les prévisions budgétaires. Notre taux de croissance à l'infini est le même pour toutes les business units du Groupe, et appliqué uniquement pour la valeur à terminaison.

En outre, les transactions réalisés en début d'année 2021 justifient la valeur des actifs du Groupe.

5.2 DROIT D'UTILISATION IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/20
Droit d'utilisation IFRS 16	470 954	77 977	(19 279)	(10 898)		518 755
Amortissements et dépréciations	(41 849)	(40 411)	6 259	1 373		(74 629)
Droit d'utilisation IFRS 16	429 105	37 566	(13 020)	(9 525)	0	444 126

L'augmentation des droits d'utilisation provient principalement des prolongations du bail d'Hungexpo (de décembre 2026 à décembre 2060), et d'une année de tous les baux immobiliers (bureaux et entrepôts), afin de conserver un engagement minimal de 5 années.

5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Terrains	6					6
Constructions	331 376	19 002	(3 106)	(2 412)	19 984	364 844
Total brut	331 381	19 002	(3 106)	(2 412)	19 984	364 849
Amortissements et dépréciations	(44 352)	(12 906)	1 003	502	(30)	(55 784)
Terrains et Constructions	287 029	6 096	(2 103)	(1 911)	19 954	309 065

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/20
Terrains	6		(3)			3
Constructions	364 844	12 632	(526)	(60 773)	434	316 611
Total brut	364 849	12 632	(529)	(60 773)	434	316 613
Amortissements et dépréciations	(55 784)	(13 882)	676	8 813	496	(59 681)
Terrains et Constructions	309 065	(1 250)	147	(51 960)	930	256 933

L'augmentation du poste constructions s'explique notamment par les travaux réalisés sur les sites du Matmut Stadium (Parking), la rénovation du Parc des Expositions de St Etienne, l'aménagement du nouveau Centre de Congrès de Salvador et les travaux d'amélioration du site de Sao Paulo.

Les écarts de conversion sont principalement liés à la variation du réal brésilien (-49 M€).

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Installations, matériel et outillage	42 189	3 939	(3 997)	(27)	3 868	45 972
Autres immob. corporelles	88 782	9 151	(10 826)	(82)	1 086	88 110
Immob. corporelles en cours	2 193	817	0	1	(1 759)	1 252
Matériels locatifs	292 690	29 311	(12 396)	3 035	(1 608)	311 031
Total brut	425 854	43 217	(27 219)	2 926	1 587	446 365
Installations, matériel et outillage	(28 456)	(4 267)	3 945	100	(979)	(29 657)
Autres immob. Corporelles	(66 014)	(7 579)	10 487	(1)	(221)	(63 329)
Matériels locatifs	(180 413)	(23 048)	11 784	(2 041)	382	(193 336)
Total amortissements et dépréciations	(274 883)	(34 894)	26 216	(1 942)	(818)	(286 322)
Immobilisations corporelles	150 971	8 323	(1 003)	985	769	160 044

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/20
Installations, matériel et outillage	45 972	1 621	(3 777)	(400)	(2 176)	41 240
Autres immob. corporelles	88 110	7 699	(2 220)	(2 534)	190	91 245
Immob. corporelles en cours	1 252	1 837	(86)	(4)	(349)	2 649
Matériels locatifs	311 031	13 127	(11 396)	(10 234)	1 669	304 197
Total brut	446 365	24 284	(17 480)	(13 172)	(666)	439 332
Installations, matériel et outillage	(29 657)	(3 380)	4 195	137	(1 758)	(30 462)
Autres immob. Corporelles	(63 329)	(5 897)	2 375	1 257	1 140	(64 454)
Matériels locatifs	(193 336)	(15 527)	11 211	5 305	(69)	(192 416)
Total amortissements et dépréciations	(286 322)	(24 805)	17 781	6 700	(687)	(287 332)
Immobilisations corporelles	160 044	(521)	301	(6 472)	(1 353)	151 999

Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs proviennent des renouvellements et se localisent pour l'essentiel en France.

5.4 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/20
Titres disponibles à la vente	41 055	3 255	(2 814)	(7)	216	41 705
Prêts et créances	26 473	968	(3 183)	(124)	(179)	23 955
Dépréciation	(1 413)	(73)	120			(1 365)
Actifs financiers	66 114	4 150	(5 877)	(131)	37	64 294

5.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Valeur des titres à l'ouverture	3 445	164
Mouvements de périmètre		3 836
Ecart de conversion	(90)	(10)
Résultat des entreprises associées	(519)	(546)
Participations dans les entreprises associées	2 837	3 445

Les éléments financiers 2020 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Istanbul Fuarcilik	Restaurant du Palais Brongniart	Guangzhou
Actif immobilisé	0	353	894
Actif courant	124		6 072
Total Actif	124	353	6 966
Capitaux propres	124	(198)	4 899
Passif	0	551	2 067
Total Passif	124	353	6 966
Chiffre d'Affaires	2		2 058
Résultat net	(11)	(243)	(793)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(3)	(119)	(397)

5.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Consommables	6 282	7 728
En cours de production	9 494	9 075
Stocks marchandises	28 718	33 403
Total brut	44 494	50 206
Dépréciations	(11 481)	(11 662)
Stocks et en-cours	33 014	38 544

5.7 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Clients	115 846	172 501
Factures à établir	33 268	22 349
Dépréciations	(20 501)	(25 628)
Créances clients	128 614	169 223

L'antériorité des créances clients (nettes de provisions) se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	63 888	21 091	10 366	95 345

5.8 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Avances et acomptes	23 286	28 820
Créances sociales	2 856	4 869
Créances fiscales	59 844	74 288
Autres créances opérationnelles et diverses	24 404	25 980
Charges constatées d'avance	32 647	35 917
Dépréciation des comptes courants	(1 727)	(2 215)
Dépréciation des autres créances	(475)	(565)
Autres créances	140 835	167 094

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/19	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/20
Impôts différés actifs	28 888	344	(3 326)	25 614	51 520
Impôts différés passifs	(15 208)	(25)	2 292	1 630	(11 311)
Impôts différés actifs (passifs) nets	13 680	319	(1 034)	27 244	40 209

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/20
Autres décalages d'amortissement	(2 490)	501	249	147	(1 593)
Déficits reportables	6 991	3 490	(1 066)	25 938	35 352
Provisions	(2 815)	1 274	170	1 231	(140)
Indemnités de départ en retraite	4 318	(195)	(12)	(87)	4 024
IFRS 16	1 576	(129)	(71)	1 327	2 704
Organic et effort construction	310	(33)	0	(158)	119
Participation des salariés	1 529	(148)	0	(1 166)	215
Amortissements dérogatoires	(87)	8	0	(1)	(79)
Autres	4 347	(4 450)	(304)	13	(393)
Total	13 680	319	(1 034)	27 244	40 209

Déficits reportables

Conformément à la norme IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir.

L'activation des déficits est réalisée à l'appui des business plan établis sociétés par sociétés, notamment dans le cadre des tests d'impairment. Une analyse au cas par cas, en fonction des règles locales d'imputation des déficits (durée de report, imputation totale ou partielle, taux d'imposition), est menée, afin de déterminer si l'utilisation probable de ces déficits est raisonnable.

L'augmentation en 2020 de l'activation des déficits reportables est à mettre en lien principalement avec le groupe d'intégration fiscale en France.

En l'absence d'indicateur de consommation des déficits à moyen terme, l'activation de ces derniers n'est pas constatée. Dans ce cadre, le montant global des déficits reportables du Groupe non activés à la clôture de l'exercice s'élève à 70 188 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 21 228 milliers d'euros.

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé		Possibilité d'imputation
	31/12/20	31/12/19	
Brésil	4 005	2 249	Reportable sans limitation de durée
France	27 422	5 143	Reportable sans limitation de durée
Turquie	149	298	Reportable sur 5 ans
Royaume Uni	899	950	Reportable sans limitation de durée

5.10 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Valeurs mobilières de placement	102 166	73 667
Disponibilités	262 373	337 890
Trésorerie active	364 539	411 557
Concours bancaires courants	(7 651)	(12 523)
Trésorerie nette	356 888	399 034

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2020 est de 102,2 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.11 CAPITAUX PROPRES

5.11.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2020, le capital social était fixé à 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale Extraordinaire du 19 juin 2020 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 18 août 2022.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

Répartition du capital	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02%	0,02%	9 000
Le Grand Rey *	70 485	0,24%	0,28%	123 775
La Ferme d'Anna *	17 948	0,06%	0,04%	17 948
Polygone SA *	16 446 159	54,85%	64,94%	28 793 582
Sofina *	4 768 057	15,90%	15,38%	6 819 751
Sous-total Concert	21 307 149	71,06%	80,67%	35 764 056
Actions auto-détenues	635 085	2,12%		
Public	8 040 553	26,82%	19,33%	8 571 461
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00%	100,00%	44 335 517

* pacte d'actionnaires / Concert Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna

Suite à la cession en date du 24 février 2020 des actions Polygone SA détenues par des sociétés contrôlées par Monsieur Olivier Roux a des holdings familiales contrôlées par Monsieur Olivier Ginon, le pacte d'actionnaire / Concert est formé depuis cette date par Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna.

5.11.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature. Sur 2020, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Primes et Réserves à l'ouverture	436 690	432 687
Affectation du résultat	52 110	42 237
Dividendes		(19 517)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	522	133
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	(2 467)	(14 131)
Amendement IAS 19	(545)	(1 364)
Annulation des titres auto-contrôle	(3 834)	(6 179)
Coût des options de souscription d'actions	3 905	2 204
Autres variations	(453)	619
Primes et Réserves à la clôture	485 927	436 690

5.11.3 Ecart de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (205 109) milliers d'euros.

Compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan
Bilan						
Actifs en devises	15 522	72 817	18 319	86 015	410 883	284 415
Passifs en devises	(9 561)	(16 728)	(16 669)	(45 906)	(468 554)	(241 946)
Positions avant gestion	5 961	56 089	1 650	40 110	(57 671)	42 469
Hors bilan						
Positions après gestion	5 961	56 089	1 650	40 110	(57 671)	42 469

Devises exprimées (en milliers d'euros)	Rand Sud- Africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Peso Chilien	Yen Japonais	Autres devises
Bilan							
Actifs en devises	37 341	10 979	324 066	48 700	36 543	25 687	13 545
Passifs en devises	(32 107)	(11 337)	(180 495)	(32 775)	(31 530)	(24 147)	(11 377)
Positions avant gestion	5 233	(358)	143 571	15 925	5 013	1 540	2 168
Hors bilan							
Positions après gestion	5 233	(358)	143 571	15 925	5 013	1 540	2 168

5.11.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée générale du 19 juin 2020, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2020 :

(nombre d'actions)	31/12/19	Acquisitions	Cessions	31/12/20
- Actions propres	447 792	243 534	(75 665)	615 661
- Contrat de liquidité	12 436	419 095	(412 107)	19 424

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 973 euros sur l'exercice 2020. Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 635 085.

5.11.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2020	Attributions restantes à exercer
Plan n°20 du 20.03.2018	64 775	10.12.2019	5 820	58 955	-
Plan n°23 du 20.03.2018	106 550	19.03.2021	500	-	106 050
Plan n°24 du 20.03.2018	20 820	19.03.2020	4 110	16 710	-
Plan n°25 du 12.03.2019	118 500	11.03.2022	-	-	118 500
Plan n°26 du 12.03.2019	21 240	11.03.2021	-	-	21 240
Plan n°27 du 06.12.2019	5 000	07.12.2022	-	-	5 000
Plan n°28 du 12.05.2020	63 000	11.05.2023	-	-	63 000
Plan n°29 du 12.05.2020	21 660	11.05.2022	-	-	21 660
Plan n°30 du 12.05.2020	32 500	11.05.2023	-	-	32 500
Plan n°31 du 12.05.2020	83 000	11.05.2024	-	-	83 000
Plan n°32 du 02.11.2020	343 650	01.11.2025	-	-	343 650
Plan n°33 du 02.11.2020	21 970	01.11.2024	-	-	21 970

5.12 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 0,18 % pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2 %,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19	Rubrique concernée
A l'ouverture	14 419	11 521	
Coût des services rendus – Prestations services aux salariés	(343)	534	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	(343)	534	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	751	1 954	
Mouvements de périmètre & reclassements	(15)	410	
Provision indemnités de fin de carrière	14 812	14 419	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Live et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 181 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et de 1 309 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entrainerait une variation de la provision de l'ordre + / - 1 million d'euro, comptabilisée en capitaux propres.

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/20
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provisions pour risque social	1 289	3 702	(685)		(107)	634	4 833
Autres provisions ⁽¹⁾	16 615	3 441	(11 897)		(189)	(714)	7 256
Provisions courantes	17 904	7 143	(12 582)	0	(297)	(80)	12 089

(1) Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

Au cours de l'exercice 2020, la High Court de New Delhi a condamné le comité d'organisation à verser 11 M€ à GL events. A date, 8 M€ ont déjà été versés au Groupe, le solde étant déposé sur un compte séquestre géré par le tribunal. La procédure administrative de versement des fonds est en cours de réalisation. La provision correspondante a ainsi été reprise (11 M€) positionnée en autres produits et charges opérationnels.

La dotation de la période correspond à des frais de réorganisation de filiales du Groupe.

5.14 DETTES FINANCIÈRES

5.14.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/20
Dettes à M et L.T	792 458	315 540	(84 125)	(132)	37	1 023 778
Instruments financiers	3 345		(930)			2 415
Autres dettes financières	12 057	1 078	(1 314)	(332)	(6)	11 483
Endettement financier ⁽¹⁾	807 859	316 618	(86 369)	(463)	31	1 037 676
Autres dettes financières C.T.	71 000		(71 000)			0
Trésorerie passive	12 523	5	(4 385)	(492)		7 651
Total dettes financières	891 382	316 623	(161 754)	(956)	31	1 045 328
Valeurs mobilières de placement	(73 667)	(34 014)		5 515		(102 166)
Disponibilités	(337 890)	(96)	73 502	7 046	(4 935)	(262 373)
Trésorerie active	(411 557)	(34 110)	73 502	12 561	(4 935)	(364 539)
Endettement net hors IFRS 16	479 826	282 513	(88 252)	11 605	(4 903)	680 789

(1) dont au 31 décembre 2020 :
 Endettement financier à L&MT non courant : 912 306
 Endettement financier à L&MT courant : 125 371

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/20
Dettes IFRS 16	434 423	77 977	(48 287)	(9 775)		454 339

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à 356 888 K€ contre 399 034 K€ au 31 décembre 2019.

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément à l'amendement IAS 7, les variations des dettes financières se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/19	Flux de trésorerie	Variation non cash				Total "non cash"	31/12/20
			Variation de périmètre	Effet de change	Variation de juste valeur	Autres mvmts		
Dettes à M et L.T	792 458	231 415		(132)		37	(94)	1 023 778
Instruments financiers	3 345				(930)		(930)	2 415
Autres dettes financières	12 057	(237)		(332)		(6)	(338)	11 483
Endettement financier	807 859	231 179	0	(463)	(930)	31	(1 362)	1 037 676
Autres dettes financières C.T.	71 000	(71 000)					0	0
Trésorerie passive	12 523	(4 380)		(492)			(492)	7 651
Total dettes financières	891 382	155 799	0	(956)	(930)	31	(1 854)	1 045 328
Valeurs mobilières de placement	(73 667)	(34 014)		5 515			5 515	(102 166)
Disponibilités	(337 890)	73 406	(4 935)	7 046			2 111	(262 373)
Trésorerie active	(411 557)	39 392	(4 935)	12 561	0	0	7 626	(364 539)
Endettement net hors IFRS 16	479 826	195 191	(4 935)	11 605	(930)	31	5 772	680 789

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	1 023 778	112 349	700 663	210 767
Instruments financiers dérivés	2 415	1 539	876	
Autres dettes financières	11 483	11 483		
Concours bancaires courants	7 651	7 651		
Dettes financières	1 045 328	133 022	701 539	210 767

5.14.2 ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	1 017 083	13 388	(257 386)	773 086
Dollar US	-	-	(2 071)	(2 071)
Dollar Australien	-	-	(1 058)	(1 058)
Dhirams Emirat Arabes Unis	-	-	(1 820)	(1 820)
Livre Sterling	-	-	(9 067)	(9 067)
Forint Hongrois	-	568	(643)	(75)
Hong Kong dollar	-	-	(1 792)	(1 792)
Yuan Renminbi Chinois	-	-	(49 818)	(49 818)
Dinar Algérien	-	-	(43)	(43)
Livre Turque	739	2 260	(4 224)	(1 225)
Rand Sud-Africain	-	981	(360)	620
Roupie Indienne	-	147	(7 087)	(6 940)
Rouble	-	128	(4 911)	(4 782)
Peso Chilien	5 956	45	(5 301)	700
Roupie Mauricienne	-	-	(217)	(217)
Yen Japonais	-	4 334	(8 927)	(4 593)
Real Brésilien	-	(302)	(9 814)	(10 116)
Total autres zones	6 695	8 161	(107 153)	(92 296)
Endettement net	1 023 778	21 550	(364 539)	680 789

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement moyen terme bancaire est devenu majoritairement à taux fixe, ceci faisant suite à la souscription sur l'année 2020 de 249 M€ de Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

La part de l'endettement à taux variable indexé sur l'Euribor est toujours importante (35% de l'endettement brut moyen à moins d'un an). De façon ponctuelle, des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables.

Au 31/12/2020, la dette en équivalent taux fixe (dette à taux fixe et dette couverte) représente 71% des lignes de financement tirées. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2020 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros)	Taux fixes ou taux variables	Endettement brut moyen	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme indexés sur Euribor	Taux variable	346 422	2021 à 2033	partielle
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	382 346	2021 à 2028	non
PGE	Taux fixe	238 836	2021 à 2026	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	5 101	2021	non
Concours bancaires	Taux variable	7 651	2021	oui
Total de l'encours moyen de l'endettement brut sur les 12 prochains mois		980 356		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen terme serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de dépôts et de comptes à terme de 88 M€ en moyenne sur 2020 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France) aurait engendré au 31 décembre 2020, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1,7 M€.

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres

5.15 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Dettes diverses	44 079	55 728
Avoir à établir	17 380	4 603
Produits constatés d'avance	129 691	160 755
Autres dettes	191 149	221 087

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

Les produits constatés d'avance, principalement constatés sur le Pôle Exhibitions, correspondent à des facturations relatives à des événements devant se dérouler au cours de l'exercice 2021.

Conformément à IFRS 15, vous trouverez ci-dessous la répartition par Pôles des produits constatés d'avance.

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
GL events Live	23 178	32 028
GL events Exhibitions	80 248	91 459
GL events Venues	26 264	37 269
Produits constatés d'avance	129 691	160 755

5.16 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Variation de stocks	2 684	(25 179)
Variation des créances (clients & Autres)	5 639	4 453
Variation des dettes fournisseurs	(55 761)	12 614
Variation des autres postes	(14 918)	26 795
Variation du besoin en fonds de roulement	(62 356)	18 684

5.17 TABLEAU DE PASSAGE VARIATION BILAN / VARIATION TABLEAU FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Bilan - Fond de roulement ouverture	245 937	143 134
Bilan - Fond de roulement clôture	174 483	245 937
Variation fonds de roulement bilan	(71 454)	102 803
Ecart de conversion	18 392	(6 242)
Variation des dettes sur investissements	2 000	(28 674)
Mouvements de périmètre	(6 904)	(37 379)
Autres	(4 390)	(11 824)
Variation du besoin en fonds de roulement	(62 356)	18 684

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Dotations - Tableau de Flux de trésorerie	(41 872)	(51 204)
Impact de la variation nette des actifs	(952)	(5 155)
Autres provisions	(7 641)	(2 663)
Dotations et Reprises opérationnelles	(50 465)	(59 022)

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Achats consommés	(34 791)	(77 559)	(34 791)	(77 559)
Sous-traitance, personnel extérieur	(129 759)	(299 311)	(129 759)	(299 311)
location de matériel & loyers immobiliers	(56 747)	(100 977)	(8 332)	(51 999)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(16 097)	(54 921)	(16 097)	(54 921)
Autres achats et charges externes	(80 760)	(151 186)	(80 760)	(151 186)
Achats consommés et autres charges externes	(318 154)	(683 954)	(269 739)	(634 976)
CHIFFRE D'AFFAIRES	479 358	1 172 875	479 358	1 172 875
Taux Achats et autres charges vs CA %	-66,4%	-58,3%	-56,3%	-54,1%

6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(32 582)	(29 091)	(73 006)	(71 053)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(15 527)	(23 048)	(15 527)	(23 048)
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges	(1 404)	(229)	(1 404)	(229)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(952)	(6 655)	(952)	(6 655)
Dotations aux amortissements et provisions	(50 465)	(59 022)	(90 889)	(100 984)

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Subventions d'exploitation	2 887	2 939	2 887	2 939
Autres produits et charges	(2 843)	(1 528)	(2 702)	(1 528)
Autres produits et charges opérationnels courants	44	1 411	185	1 411

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels se composent principalement de frais de réorganisation et de croissance externe ainsi que de la reprise des provisions liées au litige en Inde.

6.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Charges IFRS 2	(2 345)	(2 204)
Salaires, participation et charges sociales	(168 023)	(284 223)
Charges de personnel	(170 369)	(286 427)

6.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Produits de placements financiers	1 370	2 329	1 370	2 329
Intérêts	(16 612)	(16 399)	(29 888)	(28 752)
Coût de l'endettement net	(15 242)	(14 070)	(28 518)	(26 423)
Autres produits financiers de participation	50	129	50	129
Gains et pertes de change	1 574	2 626	1 574	2 626
Dotations et reprises de provisions	88	450	88	450
Autres produits et charges financiers	1 712	3 204	1 712	3 204
Résultat financier	(13 530)	(10 866)	(26 806)	(23 219)

6.7 CHARGE D'IMPÔT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Impôts exigibles sur les bénéfices	(5 569)	(33 411)	(5 569)	(33 411)
Impôts différés	24 493	(133)	25 820	1 449
Impôt sur les bénéfices	18 925	(33 544)	20 251	(31 962)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2020 IFRS 16	2019 IFRS 16
Résultat avant impôt	(93 311)	109 897	(98 455)	104 560
Taux d'impôt en France	31,00%	31,00%	31,00%	31,00%
Impôt théorique	28 926	(34 068)	30 521	(32 414)
Effet des différences permanentes	(560)	357	(560)	284
Différences de taux d'impôt	(1 017)	4 431	(1 285)	4 431
Contribution sociale 3,30%	0	(311)	0	(311)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(8 424)	(3 952)	(8 424)	(3 952)
Impôt sur les bénéfices	18 925	(33 544)	20 251	(31 962)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/20	31/12/19
Corporate	210	245
GL events Live	2 740	3 449
GL events Exhibitions	557	597
GL events Venues	1 073	1 155
Total	4 580	5 446

Ventilation par catégorie	31/12/20	31/12/19
Dirigeants	111	119
Cadres	1 493	1 605
Employés, Techniciens, Agents de maîtrise	2 307	2 814
Ouvriers	669	908
Total	4 580	5 446

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

Caution garantie crédit CT	néant
Caution garantie crédit MT	néant
Caution solidaire, garantie divers	néant

Engagements reçus

Ouverture de crédit non utilisée	112 432
Caution solidaire, garantie divers	néant

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CRÉDIT-BAIL POUR LA PART NON RÉSILIALE DES BAUX

Les engagements fermes de concessions et de loyers immobiliers sont désormais intégrés au bilan du fait de l'application de la norme IFRS 16. Cependant, la part variable des redevances / loyers ainsi que les options de renouvellement ne sont pas intégrées dans le retraitement IFRS 16.

8.3 DETTES ET CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
Dettes auprès d'établissements de crédit	1 000	Gage de comptes d'instruments financiers
Garanties bancaires	220	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	17 281	31 606	69 361

Au 31 décembre 2020, les engagements concernent principalement :

- **Eurexpo** : les extensions et constructions (nouveau hall, parking) pour un montant de 40 M€ et des travaux de rénovation (20 M€) à réaliser sur la durée du bail (30 ans). A fin décembre 2020, les engagements résiduels s'élèvent à 40,6 M€.
- **Cité Centre de Congrès de Lyon** : le groupe s'est engagé à la signature d'un nouveau bail de 20 ans pour la gestion de la Cité Centre de Congrès de Lyon a des travaux de rénovation et d'entretien du bâtiment sur la durée du contrat. A fin décembre 2020, l'engagement résiduel s'élève à 22,2 M€.
- **Stade de Gerland** : dans le cadre de la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) ; la filiale LOU Rugby s'est engagé à réaliser des investissements à hauteur de 66 M€ sur la durée du contrat (60 ans). A fin décembre 2020, l'engagement résiduel s'élève à 15 M€.

8.5 ENGAGEMENTS LIÉS AUX RACHATS DE SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX (jusqu'au 24 février 2020) et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Polygone au Groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Madame Anne-Sophie GINON étant directrice générale de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a, ni avance, ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de Direction Générale ⁽¹⁾	(1 534)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	(29)
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(15 995)
Solde au 31/12/20	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	16 617
Clients	84
Fournisseur	(3 138)
Compte courant	(4 274)

(1) Les coûts de la prestation de direction générale sont notamment composés des rémunérations chargées de messieurs GINON et ROUX (jusqu'au 24 février 2020 pour ce dernier), des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée générale dans le cadre des conventions réglementées.

(2) les loyers concernent 13 sites opérationnels, dont le parc des expositions de Turin que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

(3) les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

Les rémunérations 2020 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON ⁽¹⁾	Olivier ROUX ⁽¹⁾	Olivier FERRATON ⁽²⁾	Erick ROSTAGNAT ⁽³⁾
Fixe	332	235	360	48
Variable			150	
Avantage nature	7	9	33	
Total rémunérations	339	244	543	48
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice			71	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Total options & actions de performances	0	0	71	0
Total	339	244	614	48

(1) Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) [page 223](#). Concernant Mr Olivier Roux, il a été rémunéré en tant que mandataire jusqu'au 5 mars 2020, puis à compter de cette même date, comme salarié de la société Polygone.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

(3) La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 72 000 € au titre de l'exercice 2020.

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques spécifiques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée au sein du paragraphe «III - Gestion des risques et contrôle interne» du rapport de gestion [page 131](#).

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

Italie – Padova Rappel :

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/ parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere. Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publics (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone et ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent. Le Groupe a signé un accord mettant fin aux litiges l'opposant à la société Verona Fiere. Sa filiale a été indemnisée du préjudice. Par ailleurs, un accord de coopération commerciale pour les exercices à venir a été

défini. En revanche, les procédures à l'encontre des anciens salariés du Groupe se poursuivent devant la justice italienne.

Évolution : aucune évolution judiciaire au cours de l'exercice 2020 concernant les procédures à l'encontre des anciens salariés. Les audiences prévues initialement au début de l'année 2020 ont été reportées pour cause de la crise sanitaire de la COVID-19.

Créances Brésil

Les créances dues dans le cadre des JO de Rio en 2016 ont été payées à hauteur de la créance nette de provisions, par le comité d'organisation en Avril 2020.

NOTE 12

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				FIFTY-BEES / MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	101 180	119 035	13%	13%	83 600	91 200	25%	23%
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	626 640	762 330	83%	84%	237 928	287 565	70%	72%
- SACC (Services autres que la certification des comptes) requis pas les textes ⁽¹⁾								
· Emetteur	8 330	6 265	1%	1%	4 400	4 800	1%	1%
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	16 420	16 930	2%	2%	12 523	15 135	4%	4%
- Autres SACC								
· Emetteur								
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)					2 400	2 000	1%	
TOTAL	752 570	904 560	100%	100%	340 850	400 700	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

VALORISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

RISQUE IDENTIFIÉ

GL events s'est développée à partir d'une stratégie d'implantations lui permettant de saisir les opportunités de marchés à venir. Cette stratégie de croissance a donné lieu à l'inscription d'écarts d'acquisitions significatifs. Au 31 décembre 2020, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 731 M€ et représente 30 % du bilan consolidé du groupe.

La valeur de ces actifs est testée par la Direction, lors de chaque clôture, ou plus fréquemment, dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont réalisés au niveau des groupes d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois métiers du Groupe. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité

des UGT à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur les plans à moyens terme à cinq ans, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTRE RÉPONSE

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses actifs. Nous avons obtenu ces tests sur chacune des UGT. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- Réconcilié avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée ;
- Examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration ;
- Examiné les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et corroborer l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- Procédé à une analyse des tests établis par la direction par UGT, notamment par comparaison avec la performance de l'exercice ;
- Apprécié le caractère approprié des principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), par rapport aux données macro-économiques disponibles en date de clôture ;
- Évalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 5.1 des états financiers relatives aux écarts d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article

L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza-Simoëns.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza-Simoëns dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Paul-Armel Junne	Emmanuel Charvanel
Associé	Associé

MAZA SIMOËNS

Benjamin Schlicklin
Associé

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/20			31/12/19
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	17 088	1 744	15 344	15 454
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	7 500	5 358	2 142	2 606
Titres de participation	2.4 et 3.2	711 036	96 620	614 416	785 021
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	766 942	4 077	762 865	412 566
Autres immobilisations financières	3.2	19 802	200	19 602	18 414
Actif immobilisé		1 522 368	107 999	1 414 369	1 234 061
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	13 286		13 286	23 090
Autres créances	2.5 et 3.4	20 033	426	19 607	24 098
Actif circulant		33 319	426	32 893	47 188
Valeurs mobilières de placement	3.5	88 997	5 319	83 678	47 965
Disponibilités	3.5	146 503		146 503	175 421
Trésorerie		235 500	5 319	230 181	223 386
Comptes de régularisation	3.6	2 349		2 349	2 825
Total Actif		1 793 536	113 744	1 679 792	1 507 460

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/20	31/12/19
Capital social	3.7	119 931	119 931
Prime d'émission	3.7	273 373	273 373
Réserve légale	3.7	11 993	11 993
Autres réserves	3.7	51 137	33 128
Résultat de l'exercice		(33 770)	18 009
Amortissements dérogatoires	3.7	990	990
Capitaux propres		423 654	457 424
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.8	4 754	3 868
Dettes financières	3.9	1 229 557	1 022 346
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	16 743	18 258
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	3 402	3 426
Autres dettes	2.5 et 3.10	1 617	1 741
Dettes circulantes		1 251 319	1 045 771
Comptes de régularisation		65	397
Total Passif		1 679 792	1 507 460

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/20	31/12/19
Chiffre d'affaires	2.9	24 351	35 309
Autres produits d'exploitation		1	44
Reprises de provisions et transferts de charges		49	6
Produits d'exploitation	4.1	24 401	35 359
Charges externes		(22 720)	(32 699)
Impôts et taxes		(298)	(285)
Salaires et charges	5	(5 271)	(6 306)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 202)	(1 286)
Autres charges		(148)	(295)
Charges d'exploitation		(29 639)	(40 871)
Résultat d'exploitation		(5 238)	(5 512)
Produits financiers		14 026	43 857
Charges financières		(41 382)	(26 209)
Résultat financier	4.2	(27 356)	17 648
Résultat courant avant impôt		(32 594)	12 136
Produits exceptionnels		181 977	1 733
Charges exceptionnelles		(183 940)	(2 126)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.3	(1 963)	(393)
Impôts sur les bénéfices	2.13 et 4.4	787	6 266
Résultat net comptable		(33 770)	18 009

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	200
Note 2 Règles et méthodes comptables	200

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	203
Note 3.2 Immobilisations financières	203
Note 3.3 Créances clients et comptes rattachés	203
Note 3.4 Autres créances	203
Note 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	204
Note 3.6 Comptes de régularisation actif	204
Note 3.7 Tableau de variation des capitaux propres	204
Note 3.8 Provisions pour risques et charges	205
Note 3.9 Endettement financier net	205
Note 3.10 Echancier des emprunts et dettes	205
Note 3.11 Charges à payer et produits à recevoir	206

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4.1 Produits d'exploitation	206
Note 4.2 Résultat financier	206
Note 4.3 Résultat exceptionnel	207
Note 4.4 Impôts sur les bénéfices	207

AUTRES INFORMATIONS

Note 5 Effectifs moyen	207
Note 6 Engagements hors bilan	208
Note 7 Identité de la société consolidante	208
Note 8 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	208
Note 9 Opérations avec les entreprises liées	208
Note 10 Tableau des filiales et participations	209

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020 DE GL EVENTS

NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

GL events a souscrit à deux augmentations de capital dans les sociétés suivantes :

- Live by GL events pour 20 millions d'euros, avec une détention de 97,36%,
- Padovafiere pour 3,7 millions d'euros, détention stable à 100%.

GL events a procédé à des opérations de reclassement interne de participation :

- GL events Exhibitions Opérations pour 175,3 millions d'euros,
- GL events Yuexiu Guangzhou pour 3,8 millions d'euros,
- GL events Shanghai pour 1,1 millions d'euros.

Des dépréciations sur titres de participation ont été enregistrées pour un montant de 13,7 millions d'euros.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 2 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable. Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le

groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CRÉANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers. Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en [note 6 \(page 208\)](#).

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires. Cette contribution se décompose en services apportés et redevance de marque.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events

Altitude

Adecor

Brelet

Brelet Centre Europe

Caen Evènements

CCC

Chorus

Décorama

Fabric Expo

Fonction Meubles

GL events Audiovisual

GL events Cité centre de Congrès Lyon

GL events Exhibitions Holding

GL events Exhibitions Opérations

GL events Exhibitions industrie

GL events GPE

GL events Venues

GL events Palais Brongniart

GL events Parc Expo Metz Métropole

GL events Live

GL events Live Grand Ouest

GL Mobilier

GL events scarabee

Hall Expo

Jaulin

Live by GL events

Medojectif

Menuiserie expo

Mont Expo

Polygone Vert

Profil

Ranno Entreprise

Reims Events

SE. Centre des congrès de Metz

SE. Centre Congrès Saint Etienne

SE. Palais Mutualité

SE. Polydome Clermont-Ferrand

SE. Centre Congrès Amiens

SE. Valenciennes Metropole

SECIL

SEPE Parc Floral

Sign'Expo

Spaciotempo

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.

NOTE 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/20
Logiciels informatiques	299				299
Fonds commercial	16 789				16 789
Amortissements	(1 634)	(110)			(1 744)
Immobilisations incorporelles nettes	15 454	(110)	-	-	15 344
Immobilisations corporelles brutes	7 379	121			7 500
Amortissements des immo corporelles	(4 773)	(585)			(5 358)
Immobilisations corporelles en-cours	-				-
Immobilisations corporelles nettes	2 606	(464)	-	-	2 142

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/20
Titres de participation	864 205	24 826	(181 462)		707 569
Dépréciation des titres de participation	(82 610)	(14 161)	151		(96 620)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	3 426	41			3 467
Valeur nette des titres	785 021	10 706	(181 311)	-	614 416
Créances rattachées à des participations	416 914	350 028			766 942
Dépréciation des créances	(4 348)		271		(4 077)
Valeur nette des créances	412 566	350 028	271	-	762 865
Prêts	9 636				9 636
Autres titres	8 347	1 538	(537)		9 348
Dépôts et cautionnements	631	187			818
Dépréciations des autres immo.financières	(200)				(200)
Autres immobilisations financières	18 414	1 725	(537)	-	19 602
Total immo. financières nettes	1 216 001	362 459	(181 577)	-	1 396 883

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10 (page 209).

3.3 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 13 millions d'euros. Le montant des créances à moins d'un an est de 6 millions d'euros et 7 millions d'euros à plus d'un an.

3.4 AUTRES CRÉANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Valeurs mobilières de placement	88 997	48 016
Provision	(5 319)	(51)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	83 678	47 965
Disponibilités	146 503	175 421
Total net	230 181	223 386

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Charges constatées d'avance	696	781
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	1 653	2 027
Ecart de conversion		17
Comptes de régularisation	2 349	2 825

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2019	29 983	119 931	273 373	11 993	33 128	18 009	990	457 424
Affectation du résultat 2019					18 009	(18 009)		-
Distribution de dividendes								-
Résultat 2020						(33 770)		(33 770)
Augmentation capital								-
Amortissements dérogatoires								-
Capitaux propres au 31/12/2020	29 983	119 931	273 373	11 993	51 137	(33 770)	990	423 654

A la connaissance de la société, le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	28/02/21	
Polygone S.A.	16 446 159	54,85%
Sofina	4 768 057	15,90%
Public	8 768 571	29,25%
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00%

Au 31 décembre 2020, le capital social est fixé à 119 931 148 euros, divisé en 29 982 787 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/19	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/20
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour pertes de change	17		(17)			-
Provision au titre des actions gratuites	3 851	2 513	(1 610)			4 754
Autres provisions	-					-
Total	3 868	2 513	(1 627)	-	-	4 754

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Remb.	31/12/20
Emprunts à L. et M.T.	731 333	301 586	(73 799)	959 120
Concours banc. Courants	470		(396)	74
Intérêts courus	5 781	410		6 191
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	737 584	301 996	(74 195)	965 385
Dettes rattachées à des participations	213 762	50 420	(10)	264 172
Autres dettes financières diverses	71 000		(71 000)	-
Total des emprunts et dettes financières divers	284 762	50 420	(71 010)	264 172
Total des dettes financières	1 022 346	352 416	(145 205)	1 229 557
Prêts groupe	(9 636)			(9 636)
Créances rattachées à des participations	(412 566)	(350 299)		(762 865)
Valeurs mobilières et disponibilités	(223 386)	(6 795)		(230 181)
Endettement financier net de trésorerie	376 758	(4 678)	(145 205)	226 875

3.10 ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/20	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	965 311	158 001	652 882	154 428
Autres dettes auprès établissement crédit	74	74		
Comptes courants des filiales et participations	264 172	264 172		
Autres dettes financières diverses				
Total des dettes financières	1 229 557	422 247	652 882	154 428
Fournisseurs et comptes rattachés	16 743	16 743		
Dettes fiscales et sociales	3 402	3 402		
Autres dettes	1 617	1 617		
Total des autres passifs	21 762	21 762		
Total	1 251 319	444 009	652 882	154 428

3.11 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Charges à payer		
Dettes financières	6 192	5 781
Fournisseurs, factures à recevoir	4 955	8 615
Dettes fiscales et sociales	889	1 162
Autres dettes, avoirs à établir		
Total	12 036	15 558
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	2 015	7 194
Fournisseurs, avoirs à recevoir		4
Autres produits à recevoir	22	
Total	2 037	7 198

**NOTE 4
INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2020	2019
Dividendes reçus	1 462	28 194
Produits d'intérêts	10 002	9 075
Autres produits financiers	270	1 857
Résultat de cession des VMP	151	1 160
Revenus des prêts	68	21
Reprise sur provisions	2 048	2 118
Garantie de taux, Gain de change	25	1 432
Total des produits financiers	14 026	43 857
Charges d'intérêts	(13 648)	(13 851)
Intérêts sur couverture de taux	(1 327)	(1 369)
Pertes de change	(40)	(77)
Charges diverses	(4 425)	(660)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(21 942)	(10 252)
Total des charges financières	(41 382)	(26 208)
Résultat financier	(27 356)	17 648

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent essentiellement les participations italiennes du Groupe.

4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits sur opérations de gestion		12
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	180 233	746
Reprises sur provisions		
Transfert de charges	1 744	879
Autres produits exceptionnels		96
Total des produits exceptionnels	181 977	1 733
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées	(181 462)	(1 080)
Charges sur opérations de gestion		(1)
Dotations provision pour risques et charges		
Autres charges exceptionnelles	(2 478)	(1 045)
Total des charges exceptionnelles	(183 940)	(2 126)
Résultat exceptionnel	(1 963)	(393)

Le résultat de l'exercice se compose notamment d'une moins-value sur cession de titres de participations.

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2020	2019
Impôt lié à l'intégration fiscale	1 801	6 174
Impôts sur les sociétés	(1 014)	92
Total comptabilisé	787	6 266

Le résultat courant intègre des dividendes pour 1,5 millions d'euros non imposables à hauteur de 99 % des dividendes.

**NOTE 5
EFFECTIF MOYEN**

	2020	2019
Cadres	8	8

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautonnement garantie crédit CT	--
Cautonnement garantie crédit MT	54 541
Caution solidaire, garantie divers	41 545
Suretés réelles	1 220
Indemnités de départ à la retraite	106
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--
Ouverture de crédit non utilisée	100 857

Autres engagements

La société a souscrit à des fonds d'investissements. Ces derniers réalisent des appels de fonds en fonction des investissements qu'ils réalisent. A fin 2020, il existe un engagement potentiel de 6,6 millions d'euros, non encore appelé par les fonds.

Autres engagements commerciaux

Néant.

NOTE 9 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/20
Titres de participation	706 935
Clients	11 011
Fournisseurs	(8 382)
Prêts & autres immob financières	12 500
Autres créances et dettes	(3 503)
Comptes courants actifs nets	765 327
Comptes courants passifs	(260 668)
Produits (charges)	
Dividendes reçus	1 462
Autres produits financiers - intérêts des comptes-courants et prêts	10 318
Charges financières - pertes liées à des participations	(3 503)
Charges financières - intérêts des comptes courants	(296)

NOTE 7 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 28 février 2021, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 54,85 % qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 50,31%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

NOTE 10

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50% de capital détenu par la Société)									
GL events Brasil Participacoes	153 422	141 248	100	276 787	276 787	697	1 004		
GL events Live	70 372	150 759	100	198 514	197 014	60 652		64 078	
GL events Italia	119	11 933	100	71 927	6 927	13 025		2 647	
GL events Venues	63 636	65 834	100	63 636	63 636	38 977		3 323	1 236
GL events Sports	30 772	44 732	89	42 044	39 244		8 606		
Padova Fiere	10	774	100	26 735	35	237		525	
Live by GL events	9 774	9 440	97	20 000	20 000	7 148		12 829	
Profil	8	20	100	1 679	1 679	1 218		3 837	225
GL events Asia	137	(1 244)	100	426	426	235 116			
Polygone Vert	381	(673)	100	608	608	716			
Aichi International Convention & Exhibition Center	395	(99)	51	211	211	5 153		5 378	
GL events Suisse	83		85	61	61	411			
GL events Greece	60		100	60	-	365			
SECEC Valenciennes Métropole	50	(264)	100	50	50	1	50	401	
GL events Support	10	259	100	10	10	6 189		11 046	
GL events SI	10	(3 499)	100	10	10	10 004		10 942	
GL events exhibitions holding	3	(986)	100	3	3	296 037		604	
Total				702 761	606 701	675 946	9 660		1 461
2) Participations comprises entre 10 à 50%									
Strasbourg Evénements	1 460	9 331	46	4 172	4 172			5 642	
Perpignan St Esteve	1 400	(994)	15	205	5			7 336	
SAS Blagnac Rugby	445	188	13	56	24	43		603	
Total				4 433	4 201	43	-		-
3) Autres participations (- de 10%)									
				7 338	6 811	1 042	-		
Total général				714 532	617 713	677 031	9 660		1 461

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de

déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 611 millions d'euros et représentent 36 % du total actif. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flows actualisés) ou d'une valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

L'estimation de la valeur de ces titres fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des participations à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur d'inventaire nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes de GL events.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles mis en place par la direction sur le processus de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture des comptes ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas

d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôles et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza-Simoëns.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza-Simoëns dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre

son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées

en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Paul-Armel Junne
Associé

Emmanuel Charvanel
Associé

MAZA SIMOËNS

Benjamin Schlicklin
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée générale de la société GL events,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

II. CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS APPRouvÉES AU COURS D'EXERCICE ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone

Les prestations de Direction Générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 1 533 947 € hors taxes.

2. Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre.

Les déficits cumulés au 31 décembre 2020 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€) 2020	Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€) 2020
Adecor	2 724 814	GL Mobilier	7 041 452
Altitude	375 914	Hall Expo	21 832 344
Brelet Centre Europe	9 828	Jaulin	1 458 171
Fabric Expo	421 981	Le Chorus	175 621
Fonction Meuble	1 025 275	Live By	12 245 599
GL events Audiovisual	4 887 544	Menuiserie Expo	547 319
GL events Exhibitions Opérations	11 044 307	Montexpo	358 595
GL events GPE	385 980	Polygone Vert	1 210 138
GL events Live	47 092 961	Ranno	1 427 272
GL events Live Grand-Ouest	1 989 789		

3. Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2020, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Première Vision	Fixe	930 000
Sepel - Eurexpo	Fixe	240 000

Les Commissaires aux comptes

Villeurbanne et Oullins, le 29 avril 2021

MAZARS

Paul-Armel Junne
Associé

Emmanuel Charvanel
Associé

MAZA SIMOËNS

Benjamin Schlicklin
Associé

ANNEXE

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasourca (Sophie Defforey-Crepet)	Détention > 10 %
GL events	X	X	X	X	X	
Adecor						OUI
Altitude						OUI
Brelet Centre Europe				X		OUI
Fabric Expo						OUI
Fonction Meubles				X		OUI
GL events Audiovisual						OUI
GL events Exhibitions Opérations	X					OUI
GL events GPE				X		OUI
GL events Live	X		X (RP)	X		OUI
GL events Live Grand-Ouest				X		OUI
GL events Mobilier				X		OUI
Hall Expo	X (RP)			X		OUI
Jaulin				X		OUI
Le Chorus			X (RP)			OUI
Live by GL events			X (RP)	X		OUI
Menuiserie Expo						OUI
Mont Expo						OUI
Polygone SA	X		X		X	OUI
Polygone Vert						OUI
Première Vision	X	X (RP)				OUI
Ranno Entreprise				X		OUI
SEPEL - Eurexpo	X					OUI

Entité	Nicolas de Tavernost	Sofina (Edward Koopman)	Anne-Sophie Ginon	Marc Michoulier	Daniel Havis	Détention > 10 %
GL events	X	X	X	X	X	
Adecor						OUI
Altitude						OUI
Brelet Centre Europe						OUI
Fabric Expo						OUI
Fonction Meubles						OUI
GL events Audiovisual						OUI
GL events Exhibitions Opérations						OUI
GL events GPE						OUI
GL events Live						OUI
GL events Live Grand-Ouest						OUI
GL events Mobilier						OUI
Hall Expo						OUI
Jaulin						OUI
Le Chorus						OUI
Live by GL events						OUI
Menuiserie Expo						OUI
Mont Expo						OUI
Polygone SA	X	X	X	X	X	OUI
Polygone Vert						OUI
Première Vision						OUI
Ranno Entreprise						OUI
SEPEL - Eurexpo						OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

217 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

219 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

GL events

59 Quai Rambaud - 69002 LYON

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

NATIONALITÉ

Française

FORME ET LÉGISLATION

Société Anonyme régie par la législation française.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

351571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE (LEI)

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695002PXZMQNBPY2P44.

ACTIVITÉ

La société a pour objet :

- La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, C.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....
- Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;
- L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;
- La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

- Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et, soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés, les réaliser sous quelque forme que ce soit.
- Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 22 et 23 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une Assemblée générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la Société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

DROITS DE VOTE (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 28 et 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale » limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions.

En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la Société, doit en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 106 550 actions (Plan n°23) à des managers du Groupe non-mandataires sociaux, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- condition de performance ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 3 ans, soit le 19 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 20 820 actions (Plan n°24) à l'ensemble des salariés du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 2 ans, soit le 19 mars 2020 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2022.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 118 500 actions gratuites de la Société (Plan n°25) au profit de Managers du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- marge opérationnelle consolidée supérieure à 8 % ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 3 ans, soit le 11 mars 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 21 240 actions gratuites de la Société (Plan n°26) au profit de l'ensemble des salariés du Groupe en France, présents au 31 décembre 2018, à l'exclusion des salariés de FSO et d'Even Pro, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 2 ans, soit le 11 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2023.

Le Conseil d'administration du 06 décembre 2019 a décidé d'attribuer 5 000 actions gratuites de la Société (Plan n°27), au profit d'un manager du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 5 décembre 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 5 décembre 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 63 000 actions gratuites de la Société (Plan n°28), au profit des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;

- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mai 2023 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2025.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites de la Société (Plan n°29), à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 11 mai 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 32 500 actions gratuites de la Société (Plan n°30), au profit des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mai 2023 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 83 000 actions gratuites de la Société (Plan n°31), au profit des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 4 ans, soit le 11 mai 2024 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2025.

Le Conseil d'administration du 02 novembre 2020 a décidé d'attribuer 343 650 actions gratuites de la Société (Plan n°32), au profit des managers du Groupe de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 1^{er} novembre 2023 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 1^{er} novembre 2025.

Le Conseil d'administration du 02 novembre 2020 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites de la Société (Plan n°33), à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 1^{er} novembre 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 1^{er} novembre 2024.

Par application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 23	Plan n° 24	Plan n° 25	Plan n° 26	Plan n° 27	Plan n° 28	Plan n° 29	Plan n° 30	Plan n° 31	Plan n° 32	Plan n° 33
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	26/04 2019	26/04 2019	26/04 2019	26/04 2019	19/06 2020	19/06 2020
Date du Conseil d'administration	20/03 2018	20/03 2018	12/03 2019	12/03 2019	06/12 2019	12/05 2020	12/05 2020	12/05 2020	12/05 2020	02/11 2020	02/11 2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	106 550	20 820	118 500	21 240	5 000	63 000	21 660	32 500	83 000	343 650	21 970
Valeur au jour d'attribution	25,30	25,30	19,00	19,00	23,30	11,76	11,76	11,76	11,76	7,12	7,12
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	63 000	-	34 000	-	-	-	-	29 500	75 000	116 350	-
Dont nombre aux administrateurs	10 000	10	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont nombre aux dix premiers attributaires	66 500	(*)	64 500	-	-	41 000	(*)	32 500	83 000	143 000	(*)
Date de fin de période d'acquisition	19/03 2021	19/03 2020	11/03 2022	11/03 2021	05/12 2022	11/05 2023	11/05 2022	11/05 2023	11/05 2024	01/11 2023	01/11 2022
Date limite d'incessibilité	19/03 2023	19/03 2022	11/03 2024	11/03 2023	05/12 2024	11/05 2025	11/05 2024	11/05 2024	11/05 2025	01/11 2025	01/11 2024
Nombre d'actions attribuées	-	16 710	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe.

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil au cours de l'exercice
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du DPS	26/04/2019 (17 ^{ème} résolution)	26 mois (25/06/2021)	30 000 000 € (actions) ¹ 120 000 000 € (titres de créances) ²	Néant
Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26/04/2019 (19 ^{ème} résolution)	26 mois (25/06/2021)	10 % du capital	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 (devenu L.22-10-62) du Code de commerce	19/06/2020 (22 ^{ème} résolution)	18 mois (18/12/2021)	10 % du capital	
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 (devenu L.22-10-62) du Code de commerce	19/06/2020 (23 ^{ème} résolution)	24 mois (18/06/2022)	10 % du capital	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	19/06/2020 (24 ^{ème} résolution)	26 mois (18/08/2022)	60 000 000 €	Néant

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil au cours de l'exercice
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du DPS par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	19/06/2020 (25 ^{ème} résolution)	26 mois (18/08/2022)	30 000 000 € (actions) ¹ 120 000 000 € (titres de créances) ²	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du DPS par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	19/06/2020 (26 ^{ème} résolution)	26 mois (18/08/2022)	20% du capital sur 12 mois (actions) ¹ 120 000 000 € (titres de créances) ²	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	19/06/2020 (27 ^{ème} résolution)	18 mois (18/12/2021)	50 000 000 € (actions) 200 000 000 € (titres de créances)	Néant
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	19/06/2020 (28 ^{ème} résolution)	-	- ¹	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions des 25 ^{ème} et 26 ^{ème} résolutions de l'AG du 19/06/2020 dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée	19/06/2020 (29 ^{ème} résolution)	-	- ¹	Néant
Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 25 ^{ème} , 26 ^{ème} , 28 ^{ème} et 29 ^{ème} résolutions de l'AG du 19/06/2020 et de la 17 ^{ème} résolution de l'AG du 26 avril 2019	19/06/2020 (30 ^{ème} résolution)	-	60 000 000 €	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés	19/06/2020 (32 ^{ème} résolution)	38 mois (19/08/2023)	900 000 actions	Néant

¹ Imputation sur la limitation globale prévue à la 30^{ème} résolution

² Plafond commun

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	prime					
04/07/2016	Conversion de dividendes	2 995 164	8 221 725		93 610 844	748 791	23 402 711	4 €
04/07/2018	Conversion de dividendes	2 334 076	10 841 783		95 944 920	583 519	23 986 230	4 €
02/10/2018	Augmentation de capital	23 986 228	81 242 439		119 931 148	5 996 557	29 982 787	4 €

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 28 février 2021, le nombre total de droits de vote était de 44 425 190. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 218 du document d'enregistrement universel ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la Société, le capital se répartit comme suit au 28 février 2021 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	- Auto détenues	Droit de vote			% droits de vote
					Simple	Double	Total	
Polygone*	16 446 159	54,85%	64,81%		4 098 736	12 347 423	28 793 582	64,81%
Sofina*	4 768 057	15,90%	15,35%		2 716 363	2 051 694	6 819 751	15,35%
Le Grand Rey*	70 485	0,24%	0,28%		17 195	53 290	123 775	0,28%
La Ferme d'Anna*	17 948	0,06%	0,04%		17 948		17 948	0,04%
Olivier Ginon*	4 500	0,02%	0,02%			4 500	9 000	0,02%
- Olivier Roux / SCI du 3 ^{ème} étage	330 670	1,10%	0,75%		326 470	4 200	334 870	0,75%
- Gilles Gouedard-Comte	6 918	0,02%	0,03%			6 918	13 836	0,03%
- Nicolas de Tavernost	870	0,00%	0,00%		193	677	1 547	0,00%
- Aquasourça	1	0,00%	0,00%			1	2	0,00%
- Philippe Marcel	4 270	0,01%	0,02%		317	3 953	8 223	0,02%
- Yves-Claude Abescat	707	0,00%	0,00%		176	531	1 238	0,00%
- Erick Rostagnat	65 813	0,22%	0,28%		9 030	56 783	122 596	0,28%
- Marc Michoulier	365	0,00%	0,00%		91	274	639	0,00%
- Anne-Sophie Ginon	11 250	0,04%	0,05%		250	11 000	22 250	0,05%
- Caroline Weber	1 700	0,01%	0,01%		200	1 500	3 200	0,01%
Public	8 253 074	27,53%	18,35%	-626 788	7 099 839	526 447	8 152 733	18,35%
Total	29 982 787	100,00%	100,00%	-626 788	14 286 808	15 069 191	44 425 190	100,00%

* - Pacte d'actionnaires, % capital des actionnaires liés par le pacte : 71,07 %

- Pacte d'actionnaires, % droits de vote des actionnaires liés par le pacte : 80,50 %

Polygone SA est une structure holding dont la répartition du capital au 28 février 2021 est la suivante :

	% du capital
Le Grand Rey	50,31%
Sofina	20,96%
Aquasourça	10,00%
Matmut	5,33%
La Ferme d'Anna	5,22%
Crédit Agricole Région Développement	3,38%
OVALTO	2,11%
Crédit Agricole Capital PME	1,35%
Calixte Investissement	1,35%
Monsieur Olivier GINON	0,001%
Monsieur Erick ROSTAGNAT	0,001%
Madame Jacqueline GINON	0,001%

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, le Conseil d'administration du Groupe est composé de 8 administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Comité d'audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations sont présidés par des administrateurs indépendants.

Enfin, la Société applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, dont une partie significative des dispositions contribue à cet objectif de limitation du risque de contrôle.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice.

AUTOCONTRÔLE ET AUTO DÉTENTION

Par application des dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/19		Achats 2020 soit 12 mois		Ventes 2020 soit 12 mois		Solde au 31/12/20		Solde au 31/12/20 Total
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	447 792	12 436	243 534	419 095	75 665	412 107	615 661	19 424	635 085
Cours moyen (en euros)	21,53	24,64	15,29	12,95	23,05	12,90	18,88	10,04	18,61
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	9 641	306	3 724	5 427			11 621	195	11 816
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					1 744	5 315			
Pourcentage du capital	1,49%	0,04%	0,81%	1,40%	0,25%	1,37%	2,05%	0,06%	2,12%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 973 euros sur l'exercice 2020.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites

ACTIONS INCESSIBLES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS TROIS ANS

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique "Évolution du capital de la société GL events", les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2018	2019	2020	2018 Cumul Pacte actionnaires	2019 Cumul Pacte actionnaires	2020 Cumul Pacte actionnaires
Polygone SA *	54,06	54,57	54,85			
Sofina *	15,90	15,90	15,90	69,96	70,47	71,06
Autres actionnaires	30,04	29,53	29,25			

* sociétés faisant partie du pacte d'actionnaires

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2018	2019	2020	2018 Cumul Pacte d'actionnaires	2019 Cumul Pacte d'actionnaires	2020 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone SA *	63,15	64,04	64,94			
Sofina *	15,54	15,60	15,38	78,69	79,68	80,67
Autres actionnaires	21,31	20,32	19,67			

* sociétés faisant partie du pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTRÔLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux. Ce dernier s'est retiré du capital de Polygone SA en cédant sa participation à deux holdings détenues par Monsieur Olivier GINON. A la suite de ce retrait, les stipulations du Pacte demeurent applicables entre la société SOFINA et Monsieur Olivier GINON et ses deux holdings (les « Associés Majoritaires »).

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration et à la composition du Comité d'audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société n'est pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au Conseil d'administration de la Société.

Le Comité d'audit de la Société comprendra un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le Président du Comité d'audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, I du Code

de commerce (en ce compris la Société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du Comité d'audit de la Société. Le Comité d'audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la Société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du Conseil d'administration de la Société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la Société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, les Associés Majoritaires ont un engagement aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la Société à de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du Comité

Exécutif de la Société qui n'auraient pas été adoptées au sein du Conseil d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du Conseil d'administration de la Société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2. GOUVERNANCE DE POLYGONE SA

2.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le Conseil d'administration de Polygone SA comprend 10 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du Conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre des Associés Majoritaires une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-après).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne peuvent être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20 % du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100 % de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80 %, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000 € ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10 000 000 € (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du Comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou directeur financier de la Société doit faire l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil d'administration de Polygone SA.

3. CADUCITÉ DES DROITS DE SOFINA EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8 %.

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'incessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par les Associés Majoritaires ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par les Associés Majoritaires (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption des Associés Majoritaires sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina dispose en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre des Associés Majoritaires, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si les Associés Majoritaires ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) si les Associés Majoritaires ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du Conseil d'administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA ou l'un des Associés Majoritaires, (vi) si une déclaration faite par les Associés Majoritaires aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si les Associés Majoritaires créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, les Associés Majoritaires disposent d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 5 300 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 229 / TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 24 JUIN 2021
- 240 / INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES
- 241 / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION
- 241 / RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
- 242 / ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
- 242 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
- 242 / INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
- 243 / TABLE DE CONCORDANCE
- 245 / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION
- 246 / TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 24 JUIN 2021

I. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 -
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2020, se soldant par une perte

de 33 770 222,10 euros tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 37 469 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne aux

Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte

de résultat et l'annexe au 31 décembre 2020 se soldant par une perte (part du groupe) de 77 368 413 €, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 suivante :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	(33 770 222,10) €
Report à nouveau	46 415 961,29 €
Montant à affecter	12 645 739,19 €

Affectation proposée

Réserve légale	--
Dividendes	-
Report à nouveau	12 645 739,19 €
Total	12 645 739,19 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé

qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	15 211 762,15 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2018	19 488 811 € (*) Soit 0,65 € par action (29 982 787 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2019	Néant	-	-

(*) INCLUANT LE MONTANT DU DIVIDENDE CORRESPONDANT AUX ACTIONS AUTO-DÉTENUES NON VERSÉ ET AFFECTÉ AU COMPTE REPORT À NOUVEAU

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé mentionnées dans le rapport

spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui a été présenté.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un administrateur en remplacement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :
Monsieur Yves-Claude ABESCAT,
vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide

de nommer en remplacement Monsieur Joseph AGUERA, demeurant 51 Chemin de Bramafan, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé

ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute

nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-Administrateur, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9

du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du

Président Directeur général présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur général

délégué, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du

Conseil d'Administration présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2020.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 19 juin 2020 dans sa 22^{ème} résolution à caractère ordinaire.

assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les Groupement d'Intérêt Economiques et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GL events par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 119 931 120 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 28 février 2021 et des 626 788 actions auto-détenues à la même date.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1) Donne au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du

Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,

3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 225-132 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2019, par sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire ;
- et délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 60 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-quatrième résolution de la présente assemblée. Ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités

de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 180.000.000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les dix-neuvième et vingtième résolutions de la présente assemblée générale mixte (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues dans les limites prévues par la réglementation, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les

droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-147, L.22-10-53 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2019, dans sa dix-neuvième résolution ;
- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation

des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et

déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L.22-10-50 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 et L.22-10-50 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation

3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4) Décide que le montant d'augmentation de capital au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 60.000.000 euros, compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5) Confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L225-136, L.22-10-51, L.22-10-52, L. 22-10-54 et L. 228-92 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 60.000.000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 24^{ème} résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 180.000.000 euros. Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu aux 16^{ème} et 20^{ème} résolutions de la présente Assemblée.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs

mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5) Décide que :

- A) le prix d'émission des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;
- B) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire assimilable émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 22-10-54 du Code de commerce

et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

8) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

9) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L. 225-136, L.22-10-52 et L. 228-92 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance,

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 % du capital, par période de 12 mois. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations

contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 24^{ème} résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 180.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu aux 16^{ème} et 19^{ème} résolutions de la présente Assemblée.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

5) Décide que :

A. le prix d'émission des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;

- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire assimilable émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie, à l'émission :
- d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.
- 2) Fixe à 18 mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 60.000.000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
Le montant nominal des titres de créance sur la société pouvant être ainsi émis ne pourra être supérieur à 180.000.000 euros.
Ces plafonds sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, que le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce, au profit de la catégorie de personnes suivante ou d'une ou plusieurs sous-catégories de cette catégorie : les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'évènementiel.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra à son choix utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes ci-dessus définie.
- 7) Décide que le Conseil d'administration aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
- a) d'arrêter les conditions de la ou des émissions ;
 - b) arrêter la liste du ou des bénéficiaires au sein de la catégorie ci-dessus désignée ;
 - c) arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires ;
 - d) décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - e) déterminer les dates et les modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
 - f) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
 - g) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;

- h) suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- i) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- j) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- k) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;

l) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

- 8) Prend acte du fait que le Conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine Assemblée générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-52, alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des 19^{ème} et 20^{ème} résolutions, soumise aux dispositions de l'article L. 22-10-52 alinéa 1 du Code de commerce, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse éventuellement diminué d'une décote maximale de 15% ;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation d'augmenter le montant des émissions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en

application des 16^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions à caractère extraordinaire de la présente Assemblée, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 16^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions de la présente Assemblée)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration décide de fixer à :

- 120.000.000 euros, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 16^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue sa compétence au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 30% à cette moyenne ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.
- décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plan d'épargne d'entreprise, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, dans les conditions prévues par la réglementation, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;

L'assemblée générale constate que la présente délégation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivant du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés et groupements liés au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société,
- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions pouvant être ainsi attribuées gratuitement sera limité à 900 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions et, le cas échéant, critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an, et que les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'Administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans,
- décide que par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale,

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, serviront en cas d'attribution gratuite par émission d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires desdites actions,
- autorise le Conseil d'Administration à déterminer le nombre d'actions à racheter et/ou le nombre d'actions à émettre en vue de leur attribution gratuite,
- prend acte de ce que la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale. La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2020 aux termes de sa trente-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Mise en harmonie des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie des statuts avec les dispositions de l'Ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation, et en conséquence :

- de modifier comme suit le 5^{ème} alinéa du paragraphe a) de l'article 9 des statuts afin de remplacer la référence, devenue obsolète, à l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le reste de l'article demeurant inchangé :

« En application des dispositions de l'article L 22-10-49, le Conseil d'administration peut, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir. »

- de modifier comme suit le 11^{ème} alinéa de l'article 18 des statuts afin de compléter les références textuelles citées conformément à l'article L.225-39 modifié par l'Ordonnance, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L225-1, L. 22-10-1, L. 22-10-2 et L226-1 du Code de commerce. »

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (WWW.GL-EVENTS.COM ET WWW.AMF-FRANCE.ORG)

COMMUNIQUÉS

Date	Communiqués
9 janvier 2020	Bilan semestriel du contrat de liquidité 31.12.2019
14 janvier 2020	Chiffre d'affaires de l'exercice 2019
27 janvier 2020	Nouveau calendrier des salons se tenant au 1 ^{er} trimestre 2020 en Chine
5 mars 2020	Résultats annuels 2019
11 mars 2020	Le salon global industrie aura finalement lieu du 23 au 26 juin
24 mars 2020	Flux 2019 du contrat de liquidité
26 mars 2020	Impact de la COVID-19, Suppression du dividende, Report de la date d'Assemblée générale
21 avril 2020	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2020 : 213 M€, impacté par la crise sanitaire
05 mai 2020	Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2019
17 juin 2020	GL events mobilisé pour la reprise
23 juillet 2020	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2020 : 266,8 M€, impacté par la crise sanitaire
11 août 2020	Décision du premier ministre du 11 août 2020
24 août 2020	Tenue du salon CACLP en Chine et reprise des activités de Tranoï en France
2 septembre 2020	Flux et bilan du 1 ^{er} semestre 2020 du contrat de liquidité
15 septembre 2020	Résultats semestriels 2020, impactés par la crise sanitaire, liquidité préservée
21 septembre 2020	Rapport semestriel 2020
14 octobre 2020	Reprise effective mais limitée de l'activité : chiffre d'affaires T3 2020 : 100,5 M€
26 octobre 2020	Renforcement de la liquidité et de la flexibilité financière du Groupe : obtention d'un covenant holiday obligatoire et d'un PGE saisonnier
11 janvier 2021	Flux et bilan du 2 nd semestre 2020 du contrat de liquidité
21 janvier 2021	Contrat de concession majeur à Sao Paulo. Exercice impacté par la crise sanitaire
4 mars 2021	Résultats 2020 impactés par la crise. Développement en Chine via partenariat capitalistique avec Nexus Point.
5 mars 2021	Résultats annuels 2020
20 avril 2021	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2021 : 96,3 M€, reprise forte des activités en Asie, entrée de Montefiore au capital de GL events Sports

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET NOTE D'OPÉRATION / INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE / BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES / INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION / RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET NOTE D'OPÉRATION

Date	Communiqués
29 avril 2020	Document de référence 2019 D.20-0407

INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE

Date	Communiqués	Supports
15 janvier 2020	Chiffre d'affaires 2019 : 1 173 M€, Forte croissance +12,7%	Les Echos
5 mars 2020	Excellents Résultats 2019 EBITDA : 184,9 M€ +23% ROC : 125,9 M€ +29% RNPG : 55,1 M€ + 30%	Les Echos
16 septembre 2020	Résultat semestriel 2020 impactés par la crise sanitaire, liquidité préservée	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
15 mai 2020	Avis de réunion Assemblée générale	59
3 juin 2020	Avis de convocation Assemblée générale	67
13 juillet 2020	Attestation des commissaires aux comptes	84

INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
16 juillet 2020	Dépôt des comptes annuels 2019
16 juillet 2020	Dépôt des comptes consolidés 2019

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mars 2021 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la

consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document d'enregistrement universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document d'enregistrement universel.

Les informations financières historiques présentées dans ce document d'enregistrement universel ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 29 avril 2021

Olivier GINON

Président du Conseil d'administration

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Benjamin Schlicklin 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	19-juin-20	31-déc-25
MAZARS Emmanuel Charnavel Paul-Armel Junne 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13-juil-05	19-juin-20	31-déc-25

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 135 à 173 et 174 à 176 du document d'enregistrement universel n° D. 20-0407 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2020 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 130 à 163 et 164 à 166 du document d'enregistrement universel n° D. 19-0265 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2019 ;

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document d'enregistrement universel.

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004	PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	241
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	242
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	8 - 27
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	126 - 139
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	23 - 27
5.2. Investissements	N/A
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	29 - 37
6.2. Principaux marchés	29 - 37
6.3. Évènements exceptionnels	8 - 16
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	29 - 37
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	7
7.2. Liste des filiales	170 - 171
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	175 - 176
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	45 - 52
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	140 - 145
9.2. Résultat d'exploitation	142
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	158, 179 - 180
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	144, 157
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	144, 183 - 186
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	144
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	47
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	18, 145
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Organes d'administration et de direction	84 - 92
14.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction.....	94

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	101 - 108
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	101 - 108

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	85 - 86
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	93 - 94
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le comité des rémunérations	98 - 99
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	85 - 86

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	190
17.2. Participation et stock-options	113 - 115, 221
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	111

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	180
18.2. Existence de droits de vote différents	218
18.3. Contrôle de l'émetteur	224
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	225 - 227

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 191, 208**20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

20.1. Informations financières historiques	19
20.2. Informations financières pro-forma.....	N/A
20.3. Etats financiers	154
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	194 - 196
20.5. Date des dernières informations financières	155
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	22
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	192
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	144

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	219
21.2. Acte constitutif et statuts	217 - 218

22. CONTRATS IMPORTANTS 110**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS** N/A**24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC** 22**25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS** 170 - 171

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, II, et R. 225-102 du Code de commerce.

Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe

Activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)	140 - 153
Recherche et Développement	47
Prises de participation réalisées au cours de l'exercice	147, 169
Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices	22
Évolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir	145
Évènements importants survenus postérieurement à la clôture	145
Principaux risques auxquels la Société et le groupe sont confrontés	126 - 139
Tableau récapitulatif des délégations en cours	111, 221 - 222

Informations concernant le capital

Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2020	224
Répartition du capital et des droits de vote	223
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions	218
Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce	N/A
Participation des salariés au capital de la Société	150

Informations sur les mandataires sociaux

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	95
Rémunération des mandataires sociaux	101 - 106
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2020	86 - 91
Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées	105, 150
Règles applicables aux modifications statutaires	217 - 218
Informations sociales, environnementales et sociétales	38 - 79

Bilan du précédent programme de rachats de titres

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	148, 213 - 214
--	----------------

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels.....	197 - 209
Comptes consolidés	155 - 192
Rapport de gestion	140 - 153
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	83 - 111
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels	210 - 212
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194 - 196
Rapport de responsabilité sociale	80 - 81
Honoraires des commissaires aux comptes	193
Descriptif du programme de rachat.....	119

(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 29 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

